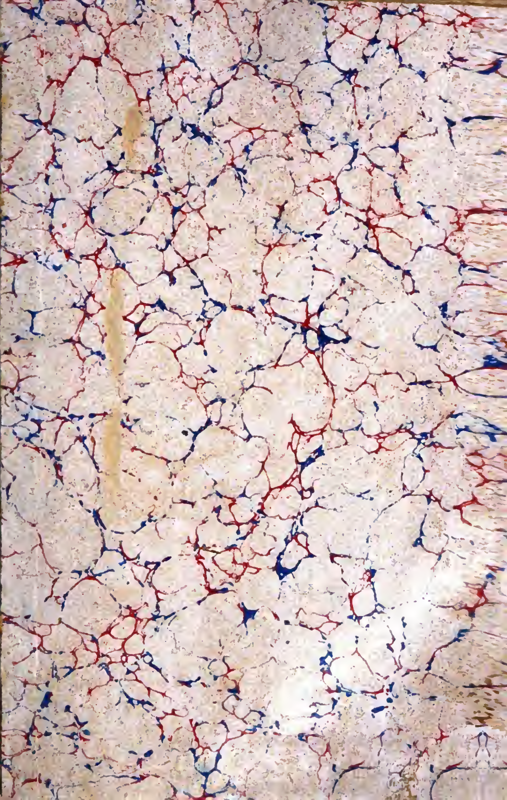

· FALLI






III.B.I.24

HISTOIRE COMPLÈTE

DE

# M. A. THIERS

---

PARIS. — TYP. ROUGE ET COMP., RUE DU FOUR-ST-GERMAIN, 43.

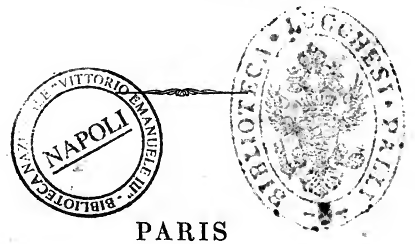
(LAURENT MARTIN)

# HISTOIRE COMPLÈTE

DE

# M. A. THIERS

> L'homme est ici-bas pour agir; plus il agit, plus il remplit son but.
>
> AD. THIERS, *Éloge de Vauvenargues.*




PARIS

LIBRAIRIE UNIVERSELLE D'ALFRED DUQUESNE

16, rue Hautefeuille, 16

# INTRODUCTION

---

Il y a un peu plus de deux annèes que s'est déchaînée sur la France l'effroyable tempête qui, avec elle, a apporté tant de fléaux. Fier de ses gloires passées, fort de ses victoires récentes, se reposant au sein d'une prospérité toujours croissante, le pays, à peine agité çà et là par quelques passions politiques, semblait n'avoir qu'à jouir de ses richesses, quand, tout à coup, une volonté imprudente et coupable le précipita dans la plus funeste aventure que puisse courir une nation.

Les projets ambitieux d'une puissance voisine nous semblaient menaçants ; la France avait protesté et obtenu satisfaction. Mais on nous assurait que la satisfaction n'était point complète, que notre honneur avait été outragé dans la personne de

notre ambassadeur, enfin qu'il était honteux de n'en point tirer vengeance. Il fallait déclarer la guerre.

Les députés de la nation, entraînés, les uns par une triste servilité, les autres par une confiance folle, approuvaient, provoquaient même, pour la plupart, cette extrême et fatale résolution.

Soudain, un illustre vieillard, éclairé par les grandes leçons de l'histoire, versé dans tous les secrets de la vie des peuples, mûri par une expérience de cinquante années, se leva et, dans un langage presque prophétique, adjura le pouvoir, les ministres, les représentants du pays, le pays lui-même, de ne point tenter une telle entreprise. On ne voulut point l'entendre. Ses sages avertissements furent couverts par les huées; on l'accusa de « sonner la trompette de nos désastres » (1). Quatre ans auparavant, alors que l'Empire laissait s'élever à nos frontières une puissance formidable, il avait dit à nos politiques imprévoyants : « Vous n'avez plus une seule faute à commettre ! » Malgré ses éloquentes et énergiques protestations, la faute suprême fut commise et, *d'un cœur léger*, on précipita la France dans une guerre terrible dont l'issue n'était que trop facile à prévoir.

(1) Mot du marquis de Piré.

Nos désastres furent foudroyants, irréparables. L'Empire tomba. La lutte semblait impossible à soutenir, cependant la France voulait se défendre et, tandis qu'elle tentait des efforts héroïques, celui qui avait, d'une vue si claire, pénétré l'avenir, s'en allait à travers l'Europe, chercher de cour en cour, une alliance, un appui, une sympathie, une chance quelconque de salut.

Et quand tout espoir fut perdu, quand la France épuisée dut acheter la paix, ce fut encore lui qui, déployant toutes les ressources de son habileté, sut fléchir les exigences de nos vainqueurs et en obtenir des conditions moins dures et moins humiliantes.

Alors le gouvernement était en quelque sorte vacant, toutes les espérances des partis pouvaient se réveiller, et les luttes politiques allaient engloutir le peu que nous avait laissé la guerre étrangère. Heureusement les représentants de la nation eurent assez de patriotisme pour étouffer leurs aspirations et, tournant leurs regards vers le grand homme d'Etat qui avait rendu tant de services, et que les suffrages de vingt-six de nos départements venaient de récompenser, ils remirent entre ses mains les destinées de la France.

Tous ces maux qu'il avait prédits, mais

qu'il n'avait pu conjurer, le nouveau président de la République voulut les réparer. Et il se mit à l'œuvre avec un courage et une ardeur que ni l'âge ni les fatigues ne purent ébranler.

Et, malgré nos luttes insensées, malgré les effroyables excès de la Commune, le calme nous a été rendu; la France s'est relevée aux yeux des nations; elle a recouvré son crédit; elle ne comptera bientôt plus un soldat ennemi sur son territoire, et, libre, elle pourra retrouver dans le travail sa force et sa prospérité.

Certes, celui qui a tant fait pour le salut commun mérite l'admiration, et sa vie peut être assurément donnée en exemple. Qui croirait cependant qu'il n'existe pas une biographie complète de cet homme, que cette vie, si longue et si remplie, n'a pas été racontée! Pas un livre qui montre au prix de quels efforts, de quel labeur incessant, après tant de fortunes diverses, cet homme est parvenu aux honneurs suprêmes!

C'est cette lacune que nous avons voulu combler. Il est bon que l'on puisse apprendre en France pourquoi et comment M. Thiers s'est trouvé, vers la fin de sa carrière, être le seul homme, peut-être, capable d'éloigner de nous les tempêtes politiques et de nous donner ce repos dont nous

avons tant besoin pour réparer nos forces. Il est bon, il est utile, qu'à une époque où l'on semble oublier que le travail est la première loi de l'homme, on puisse avoir les enseignements de cette existence tout entière consacrée au travail. Enfin, il nous semble aussi que nous faisons acte de réparation et de reconnaissance, en rendant à M. Thiers la justice qui lui est due.

Nous ne nous départirons pas cependant de la plus grande impartialité, et nous ne craindrons pas de critiquer ce qui nous paraîtra devoir l'être, et avec une liberté d'autant plus large qu'il n'est point de fautes, si graves qu'elles soient, qui ne s'effacent devant le nombre, la valeur et l'éclat des services rendus.

LAURENT MARTIN.

---

# HISTOIRE COMPLÈTE

DE

# M. A. THIERS

---

## CHAPITRE PREMIER

### 1797-1823

Naissance de Thiers. — Sa famille. — Les Chénier. — La gratuité. — Le lycée. — L'étudiant d'Aix. — Le petit Jacobin. — Une amitié indissoluble. — L'Académie d'Aix. — La première ruse. — L'action avant tout! — Thiers et Paris. — Une chambre à deux. — Le *Constitutionnel*. — Le critique d'art. — Voyage aux Pyrénées. — Une actrice! — Thiers actionnaire. — Le monde; les salons. — Laffitte et Talleyrand. — M. de Rémusat. — La jeune garde. — L'*Histoire de la Révolution*. — Un collaborateur inutile. — L'historien se révèle.

Louis-Adolphe Thiers est né à Marseille le 15 avril 1797. Il a, par conséquent, aujourd'hui un peu plus de 75 ans.

Sa famille était depuis longtemps adonnée au commerce des draps, lorsque survint la Révolution et avec elle la ruine.

Par sa mère, le jeune Thiers avait des liens de

parenté assez rapprochés avec la famille de Chénier. André et Marie-Joseph de Chénier, les poëtes, étaient ses oncles à la mode de Bretagne, c'est-à-dire qu'il était le fils de leur cousine germaine.

C'est dans cette famille qu'il fut élevé jusqu'à l'âge de neuf ans. La situation de fortune de ses parents était, nous l'avons dit, devenue bien précaire et ne permettait guère de donner à cet enfant une éducation qui lui ouvrît l'accès des carrières libérales. C'est à un bienfait de Napoléon Ier qu'il dut de pouvoir faire ces premières études que la pauvreté lui interdisait.

On était en 1806. L'empereur, dont l'élévation était toute récente, mais dont les espérances portaient loin dans l'avenir, songea à s'attacher la jeune génération. Les hommes faits, les hommes mûrs d'alors qui avaient assisté à toutes les scènes de la Révolution, qui y avaient pris part, qui savaient comment l'on renversait des trônes, comment on décapitait les rois et les princes, ne devaient jamais être de bien dociles serviteurs pour la monarchie nouvelle. Napoléon sentait qu'il n'y avait à attendre d'eux ni dévouement certain, ni affection solide, ni respect absolu. Il ne voulait point d'ailleurs édifier sur le passé. Les jeunes gens, ou plutôt les enfants, étaient les seuls dont l'âme vierge encore pouvait être façonnée au gré du nouveau souverain. C'était parmi eux qu'il comptait recruter une armée de serviteurs, qui seraient d'autant plus dévoués au régime impérial qu'ils lui devraient plus. Ouvrir à un grand nombre d'enfants de familles pauvres les portes des lycées, pour en remplir ensuite l'armée, l'administration, la magistrature, et s'entourer

d'hommes qui n'eussent rien reçu que de lui, tel était le plan de Napoléon Ier. Il fonda donc un nombre considérable de bourses dans les lycées des départements, et donna l'ordre qu'elles fussent exclusivement réservées aux enfants que leur humble condition semblait devoir éloigner à jamais de toute instruction sérieuse.

Grâce à la protection des Chénier, une de ces bourses fut attribuée au jeune Louis-Adolphe Thiers. Ainsi, c'était par la porte, modeste entre toutes, de la gratuité que le futur historien de Napoléon Ier entrait dans la vie. Lorsque, bien longtemps après, il songea à écrire la vie de son premier bienfaiteur, peut-être la reconnaissance entra-t-elle pour quelque chose dans le juste hommage qu'il rendit aux grandes actions du premier empire.

Le jeune Thiers, admis au lycée de Marseille, s'adonna avec la plus vive ardeur à l'étude. Il fut un « brillant élève, » il eut « les premiers prix, » et ce n'est certes pas lui qui pourrait fournir un argument en faveur de ceux qui prétendent que les succès du collége ne prouvent rien. Qu'enseignait-on surtout au lycée de Marseille? On le devine. A cette époque où la guerre était tout, où l'on avait surtout en vue de former des officiers, c'étaient les mathématiques, la géographie, l'histoire qui faisaient la base des études. Mais qu'importait ce que l'on apprenait à cette intelligence dès lors capable de tout apprendre et qui paraît aujourd'hui avoir tout appris et tout savoir. Déjà, en effet, il semblait que, chez le jeune Thiers, le corps refusât de se développer de peur d'arrêter l'essor et l'expansion rapide des facultés et, suivant l'expression du poëte :

« Il semblait que sa mère
« L'avait fait tout petit pour le faire avec soin, »

et jamais, peut-être, enveloppe si frêle et si étroite n'a renfermé tant et de si rares trésors.

Pendant que l'enfant étudiait ainsi au collége, grandissant surtout en science et en zèle, il s'accomplissait autour de lui une révolution politique. L'empereur, débordé par les coalitions, avait été vaincu et détrôné deux fois; l'étranger avait occupé la France et les Bourbons avaient recouvré le trône de leurs aïeux; mais ils n'en avaient recouvré ni le prestige, ni l'absolue puissance, et le ciel de la royauté était tout assombri de nuages qui devaient bientôt lancer la foudre.

La chute de l'empire avait considérablement modifié la situation de la jeunesse des lycées. La carrière des armes se refermait pour elle; il lui en fallait choisir une autre. Le jeune Thiers avait-il déjà fait son choix quand, au lendemain de ces graves événements, il sortit du collége? Il est permis de le supposer; car, dès cette époque, il avait peu de chances d'être admis dans l'armée et l'exiguïté de sa taille qui, loin de lui nuire, le servit partout, le sauvait de ce danger.

On ne trouve point d'ailleurs au commencement de cette vie si remplie, ces hésitations qu'ont éprouvées tant de nos hommes marquants. L'indécision n'est point, n'a jamais été le défaut de M. Thiers, et l'on ne pourrait dire qu'il a tenté plusieurs voies avant d'avoir trouvé celle qui devait le conduire aux suprêmes dignités.

Presque aussitôt après sa sortie du lycée de Marseille, nous le retrouvons à Aix; il y fait son droit.... et quelque chose de plus.

La jeunesse d'alors avait été élevée pour les armes ; suivant la belle expression d'un grand poëte, elle savait que chacune des routes qui sortent de Paris conduisait à une des grandes capitales de l'Europe ; elle était préparée à la lutte, à l'action, et elle venait de retomber dans le calme subit et l'atonie qui suivirent le retour des Bourbons. Tous les éléments offerts jadis à son activité lui manquèrent tout à coup. Alors elle se jeta vers la politique. Les jeunes gens se souvenaient de la Révolution ; elle avait laissé ses traces partout, et les fils de nos rois absolus n'avaient pu, en rentrant dans le palais de leurs ancêtres, la faire oublier ; la constitution même du royaume en portait témoignage : le roi avait dû accepter une Charte ; on prétendait, il est vrai, qu'il l'avait *octroyée*. Si étroite qu'elle fût, cette Charte, elle n'en offrait pas moins un puissant aliment à la curiosité ardente de la jeunesse, à son esprit de discussion, et on l'étudiait, on la commentait, même à Aix. Nous allions dire surtout à Aix. Car, parmi les étudiants, ou plutôt à leur tête, il en était un que ces brûlantes questions attiraient singulièrement ; son imagination vive, son esprit plein de verve et de malice, sa raison si perspicace et si solide, et l'incroyable activité de son intelligence, enfermée dans un si petit corps, le faisaient remarquer entre tous. Il était déjà chef de parti, on se groupait autour de lui, et dans les réunions d'écoliers, il se plaisait à soulever des tempêtes dont le bruit retentissait au delà du cénacle. Le petit Jacobin provoquait dans la ville une certaine émotion.

Il avait déjà ce bonheur, réservé au seul mérite de compter des envieux, des adversaires, des

ennemis même. On redoutait, si grande que fût sa jeunesse, la hardiesse de son esprit et l'audace de ses opinions, qui s'exprimaient ouvertement. Les vieux royalistes d'Aix ne le voyaient point sans inquiétude; car, s'il avait su s'attirer des rancunes, il s'était attaché aussi de vives affections. Les hommes mûrs, instruits, érudits même, se plaisaient à entendre sa conversation piquante, rapide, pleine d'images et de faits; ils avouaient même qu'ils y profitaient, car l'étude du droit n'avait pu suffire à absorber cette merveilleuse intelligence. Les lettres, la philosophie, l'histoire remplissaient les laborieux loisirs de l'étudiant. Parmi ses camarades, il en avait remarqué un entre tous; il lui avait trouvé les mêmes aspirations, le même amour du travail, le même esprit curieux, philosophe et chercheur qui l'animaient. La sympathie rapprocha les deux jeunes gens: l'amitié les unit indissolublement, amitié que les ans n'ont point altérée et que gardent encore l'un pour l'autre ces compagnons des premières armes: MM. Thiers et Mignet.

Parmi les protecteurs que le jeune Thiers s'était attirés, il en était un qui l'aimait vraiment, qui l'encourageait dans ses espérances, le soutenait dans ses efforts. Il s'appelait d'Arlatan de Lauris. C'était un magistrat éclairé, libéral; il faisait en outre partie de l'Académie d'Aix. Cette Académie venait de mettre au concours l'*Eloge de Vauvenargues*. M. de Lauris engagea son protégé, à tenter l'épreuve. Thiers s'y décida. Il se mit à l'œuvre et écrivit, dans un style clair, rapide, concis, une étude excellente qui, à la première lecture, fut jugée la meilleure. Mais le nom de l'auteur avait été dévoilé. L'Académie d'Aix comptait

des royalistes dans son sein; ils formaient la majorité. Or, nous l'avons dit, les idées émises presque publiquement par l'étudiant les préoccupaient plus que de raison. Ils jugèrent son ouvrage moins avec leur goût qu'avec leur passion et, ne voulant ni lui accorder le prix ni le donner à un concurrent qui ne le méritait point, ils ajournèrent le concours à l'année suivante.

Le candidat déçu, qui s'était vu refuser leurs suffrages, résolut de les leur arracher. Son mérite seul n'ayant point suffi, il trouva prudent d'y joindre la ruse. L'année suivante donc, après avoir écrit un nouvel *Eloge de Vauvenargues*, par l'intermédiaire d'un ami à qui il l'envoya, il le fit adresser, de Paris, à l'Académie d'Aix. Ce nouvel essai était-il réellement supérieur à l'autre ou n'avait-il qu'une valeur égale? Peu importe; il suffisait qu'il pût supporter la comparaison avec le premier pour qu'on lui accordât le prix. Thiers avait eu soin de représenter au concours, sans y rien changer, son étude primitive.

L'Académie d'Aix croyait bien couronner un littérateur parisien, séduit par l'attrait du concours et par l'illustration qui s'attachait à ce corps savant. Cette fois elle pouvait sans injustice rejeter au second rang l'ouvrage déjà connu de l'étudiant. Le manuscrit venu de Paris fut donc déclaré hors ligne, et le prix lui fut acquis sans conteste. Le manuscrit daté d'Aix n'eut qu'un accessit. Mais quelle ne fut pas la déconvenue de ces juges trop partiaux quand le nom du triomphateur leur fut révélé!

Ainsi, Thiers dut son premier succès à une ruse ingénieuse. C'est par un trait d'esprit qu'il entrait dans la vie, et le reste de sa carrière n'a point démenti cet augure.

Il est assez curieux de relever aujourd'hui certaines pensées exprimées par le futur homme d'État dans les premières lignes échappées à sa plume. Il est curieux aussi de retrouver le vieillard illustre d'aujourd'hui dans les idées du jeune homme inconnu, de l'enfant obscur perdu au fond de sa province.

Un court extrait nous suffira pour montrer ce que, dès lors, M. Thiers regardait comme la règle suprême de la vie et le but de l'homme.

« Vauvenargues, écrivait-il, ne vécut point dans l'oisiveté; il ne se plaça pas à l'écart pour observer quelques allures ridicules. Agé de dix-huit ans, dénué de forces et de santé, il fut jeté au milieu des camps; et tandis qu'une philosophie trop hâtive annonçait la vérité longtemps avant de l'avoir découverte, lui, silencieux et souffrant, mais ne perdant pas courage, étudiait ses semblables au milieu des glaces du Nord. Qu'apprit-il durant ces cruelles épreuves? Que l'homme est malheureux et méchant, que le génie est un don nuisible, et Dieu une puissance malfaisante?

« ... Certes, beaucoup de philosophes, sans souffrir, ont avancé pire, et Vauvenargues, qui souffrait cruellement, n'imagina rien de pareil. Le monde lui parut un vaste ensemble où chacun avait sa place et *l'homme un agent puissant dont le but est de s'exercer;* il lui sembla que, *puisque l'homme est ici-bas pour agir*, PLUS IL AGIT, PLUS IL REMPLIT SON BUT... La vie est une action; et quel qu'en soit le prix, l'exercice de notre énergie suffit pour nous satisfaire, parce qu'il est l'accomplissement des lois de notre être. »

Il reproche à Pascal de ne voir qu'inquiétude

dans l'activité humaine, et non la *mission* et le DEVOIR *d'agir*.

Agir, toujours agir ! L'action avant tout, l'action règle de la vie, but terrestre de l'homme ! Cette maxime de la première jeunesse ne contient-elle pas le secret de ce lutteur infatigable dont, depuis un demi-siècle, rien n'a pu contenir l'incessante activité ? Pour lui la vie, c'est l'action, non pas placée au-dessus de la pensée, mais, en définitive, la renfermant ; car, pour cet esprit toujours vaillant, penser, c'est encore agir.

Ainsi, dès son début, un juge perspicace eût pu prédire au lauréat de l'Académie d'Aix qu'il serait, avant tout, un homme d'action.

Mais les succès d'Aix, si flatteurs qu'ils fussent, ne pouvaient lui suffire. Il venait d'être reçu avocat (1820) ; il se sentait digne d'un champ de bataille plus vaste et avait amassé des armes pour de plus rudes combats. Paris, la grand'ville, le cerveau de la France, où s'agitaient toutes les grandes idées, d'où jaillissaient toute vie et toute flamme, l'attirait. Son ami, son Achates, Mignet, plus heureux que lui et non moins ardent, quitta Aix au mois de juillet 1821 pour venir chercher dans la capitale du monde politique et lettré la lumière et la réputation. Thiers resta seul. Ses désirs n'en devinrent que plus âpres ; l'ombre et le silence de la province lui pesèrent plus encore. Deux mois s'étaient à peine écoulés que, n'y tenant plus, il se mettait en route sans autre viatique que sa foi dans l'avenir et sa volonté ferme d'arriver.

Il vint partager la pauvre chambre que Mignet habitait. Celui-ci avait déjà trouvé sa place. Il était entré au *Courrier français* sous les auspices

de Châtelain. Se consacrant spécialement d'abord aux grandes questions de politique extérieure, il avait montré dans ses premiers articles un talent précoce qui renfermait de grandes espérances.

Thiers avait complétement renoncé au barreau, il résolut de suivre la même voie que son ami et de demander, à son tour, au journalisme le pain de chaque jour et l'occasion de se révéler.

Il avait été recommandé à Manuel, l'un des champions les plus hardis du libéralisme d'alors. Celui-ci le présenta à Etienne qui, de concert avec Evariste Dumoulin, rédigeait le *Constitutionnel*. La ligne de conduite suivie par ce journal était parfaitement conforme aux opinions de Thiers; il faisait au pouvoir une opposition parfois assez vive, mais constitutionnelle cependant, réclamant avec énergie l'observation stricte et complète des clauses renfermées dans la Charte.

Etienne accueillit favorablement le protégé de Manuel. Il consentit à le mettre à l'essai. Cet essai fut un coup de maître. Le premier article apporté par le jeune Thiers produisit sur le conseil de rédaction du journal une impression fort vive. Son admission fut décidée. Bientôt ses articles excitèrent l'attention du public, par leur forme vive, leur style incisif et la précision avec laquelle ils atteignaient le but proposé. Cependant les lecteurs du *Constitutionnel* ne pouvaient deviner tout ce dont ce talent naissant était capable; mais les collaborateurs de Thiers ne s'y étaient point trompés. Ils avaient compris que le nouveau venu n'était point un apprenti, mais un maître. Quelques mois à peine avaient suffi pour qu'il s'affirmât. Non-seulement les rédacteurs du *Constitutionnel* l'appréciaient à sa juste valeur, mais

déjà ils se sentaient dominés; et là, comme à Aix, il s'était fait des envieux, des jaloux.

Thiers n'avait pas vingt-cinq ans; il était arrivé à Paris au mois de septembre 1821; il était entré au *Constitutionnel* au mois d'octobre suivant; et au mois de mars 1822, il publiait un article dont le succès fut si éclatant que ses amis, ses camarades, ses envieux même durent avouer qu'il y avait à la fois en lui un polémiste, un historien et un homme d'Etat.

Dans cet article, il jugeait, avec une puissance et une autorité indiscutables, le livre resté fameux de Montlosier sur *la Monarchie française*.

Désormais, Thiers n'avait plus à redouter les difficultés de la vie matérielle. Non-seulement l'heureux débutant vivait, mais sa situation, déjà avantageuse, lui laissait des loisirs qu'il savait employer laborieusement.

Un seul et unique objet ne pouvait occuper ses facultés si diverses et, alors même que ses premières études politiques l'établissaient solidement dans la presse, le *Constitutionnel* publiait une série d'articles critiques sur les œuvres exposées au salon de 1822, puis bientôt des impressions recueillies dans un voyage aux Pyrénées; heureux jeune homme, il était déjà assez riche pour voyager!

Ainsi, dès cette époque la fécondité étonnante de cette intelligence presque encyclopédique nous apparaît. Son talent se montre sous plusieurs faces. Ne semble-t-il pas qu'il fût capable de tout apprendre et qu'il ait vraiment tout appris?

L'homme politique s'était déjà révélé; voici venir le critique d'art.

Il est fort curieux, ce salon.

Dans une préface rapide placée en tête de cet intéressant ouvrage, il retrace la marche des arts, du dessin, leurs progrès, leurs fortunes diverses et leur état actuel dans notre patrie.

Faut-il le dire, cette préface n'est encore, appliquée à l'art, que la profession de foi du biographe de Vauvenargues.

Il s'adresse à ceux qui « nient la certitude en fait de vrai et de beau ».

« Je ne leur dirai que peu de mots, écrit-il. Il ne s'agit pas de renouveler les disputes des philosophes sur la portée de nos moyens, sur la véracité de nos sens; il ne s'agit pas de savoir si, en effet, les choses sont en elles-mêmes ce que nos sens nous les montrent; mais je leur dirai : est-il vrai, oui ou non, que vous les voyiez telles? Quand un cheval se précipite, vous détournez-vous pour éviter d'être foulé à ses pieds? A la tête d'un État, vous conduisez-vous suivant l'expérience du passé? Si vos notions à cet égard provoquent vos mouvements, vous font tenir une certaine conduite, elles sont donc suffisantes pour vous faire AGIR. Or, *êtes-vous ici-bas pour autre chose que pour* AGIR, *sans doute le mieux possible, mais enfin pour* AGIR? Voilà pour le vrai. »

Puis après avoir, avec la même concision, fixé le degré de certitude du beau :

« Tout, ajoute-t-il, se réduit donc à ces termes : il y a des vérités assez vraies pour nous faire agir, un beau assez beau pour nous charmer; mais ce beau, comme la vérité, est placé loin de nous, et il faut s'y élever avec effort. Le beau est la vérité même, et la vérité n'est pas faite pour tous. Tous doivent y arriver, mais ils n'y arrivent

pas en même temps ; et, en attendant, elle appartient aux plus éclairés. Le vrai, le beau, le bien, sont un but où tous tendent, où quelques-uns s'avancent, où très-peu arrivent; c'est une longue marche, et cela devait être : si l'homme eût été jeté ici-bas avec la vérité trouvée, le beau connu, le bien réalisé, il n'y avait plus rien à faire, plus rien à chercher, il n'y avait plus ni ACTION, ni vie, ni univers. »

Cette citation se passe de tout commentaire ; mais son goût artistique est aussi sûr que sa doctrine philosophique est solide. Il porte dans l'appréciation des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, une vue aussi exercée à découvrir le beau qu'à pénétrer la vérité dans les matières politiques.

Qu'il nous suffise de dire que ces jugements, portés en 1822, c'est-à-dire il y a plus de cinquante ans, ont été ratifiés. Il n'est pas un artiste parmi ceux dont il distingua et proclama alors le talent qui ne soit parvenu à la réputation, sinon à la gloire. Nous nous contenterons de citer les noms de ces élus : David, Gérard, Delaroche, Horace Vernet, Granet, de Forbin, Hersent, Fragonard, Delacroix (pour le *Dante et Virgile aux Enfers*), Cogniet, Abel de Pujol, Dubuffe, etc., etc.

Juge impartial et perspicace dans « son salon, » il se montre écrivain humoristique, élégant, pittoresque, dans son voyage aux Pyrénées. Tout ce qui, sur sa route, le frappe, l'arrête, éveille à la fois son esprit critique, sa verve, son imagination, et il met autant de gaieté à conter un épisode de voyage, que de gravité à développer des considérations politiques.

Mais le journaliste, l'historien, le critique littéraire, le critique d'art, le voyageur laissent encore une place dans cette intelligence si complexe et si vaste, et, tout à coup, voici Thiers biographe, écrivant une notice, sur qui? sur une actrice : Mistress Bellamy, artiste de Covent-Garden. Cet opuscule nous a été conservé et les lecteurs curieux pourront le retrouver en tête des *Mémoires* de cette mistress Bellamy, publiés dans la collection des « mémoires sur l'art dramatique ».

Thiers, avons-nous dit, vivait; et, sur ses économies, pouvait, sinon acheter un château, du moins entreprendre d'utiles et agréables pérégrinations. Mais ni le travail, ni le plaisir, ne lui faisaient négliger les pures affections de son cœur. Jamais homme ne fut meilleur ami, jamais enfant ne fut meilleur fils. Sur son traitement du *Constitutionnel*, il prélevait de quoi faire une pension à sa mère.

Le *Constitutionnel*, dont la fondation s'était faite à peu de frais, allait toujours grandissant en succès, en influence; il donnait à ses propriétaires de larges profits. Le talent de Thiers avait une forte part dans cette prospérité. Mais les directeurs de ce journal comprenaient que les résultats de l'entreprise seraient bien plus fructueux encore, si le journal entrait plus résolûment dans la voie tracée par le jeune rédacteur, et si celui-ci pouvait apporter dans le conseil des actionnaires une voix autorisée qui dissipât les timidités gênantes et les craintes puériles.

Mais les actions du *Constitutionnel* avaient atteint un prix élevé; elles étaient peu nombreuses et d'autant moins accessibles à la bourse

modeste du jeune rédacteur. On a prétendu qu'alors il fit appel aux ressources de ses amis; on a même affirmé que ce fut Laffitte qui fit les fonds nécessaires pour que Thiers pût acquérir une action de ce journal. Il n'en est rien. *Suum cuique.* Il faut rendre justice au protecteur éclairé qui lui vint en aide à cette occasion. Ce fut Cotta, riche libraire allemand. Il s'était pris pour Thiers d'une affection presque fanatique, et, comprenant bien quelle influence lui donnerait cette action tant désirée, il lui avança ce qu'il fallait pour l'acquérir. La voix délibérative qu'il acquit avec cette action lui permit d'imprimer au journal une impulsion plus vive. La politique du *Constitutionnel* devint plus nette, plus franche, son opposition plus caractérisée, mieux définie : sa vogue s'accrut rapidement.

Thiers était entré dans la carrière littéraire, dans la vie politique, il pouvait dès lors entrer dans « le monde ».

« Admis d'abord chez Laffitte, il s'y fit remarquer, dit M. de Loménie, par son esprit causeur et la vivacité de son imagination méridionale. La petitesse de sa taille, l'expression commune des traits de son visage, à demi caché sous une vaste paire de lunettes, la cadence singulière de son accent, le sautillement continuel auquel il se livrait, le balancement si étrange de ses épaules, un manque absolu d'usage, tout contribuait à en faire un être à part. »

Le portrait n'est pas flatteur; mais, tel qu'il est, nous n'hésitons pas à le reproduire, ne fût-ce que pour montrer quels obstacles physiques, matériels, cet homme étonnant a su vaincre pour pouvoir aborder ces hautes positions qui réclament

et la valeur morale, et la prestance corporelle, sinon la majesté. Et, il faut bien l'avouer, jamais génie d'homme d'Etat ne s'est rencontré sous des dehors moins propices.

En dépit de ces défauts de nature, ou peut-être un peu à cause d'eux, il était remarqué partout, parce qu'il se montrait partout remarquable, spirituel, étincelant. Non-seulement Laffitte le recevait dans son hôtel de Paris et dans son château de Maisons, mais la plupart des salons politiques, où le parti libéral trouvait asile, lui furent ouverts. Il était reçu chez le duc de Larochefoucauld-Liancourt, chez M. de Flahaut, chez M. Ternaux, et Talleyrand l'accueillait avec cette bienveillance familière à laquelle il donnait tant de grâce.

Talleyrand était alors parmi les mécontents; il se tenait à l'écart, et se mêlait volontiers à la foule des jeunes libéraux qui préparaient l'avenir. Il sentait bien, l'astucieux diplomate, que l'édifice de la royauté n'avait pas été si bien restauré qu'à un moment donné, ses fondations se trouvassent assez solides, et il comprenait tout ce que les Bourbons avaient à redouter de la nouvelle génération si ardente et si audacieuse. Et, parmi ces jeunes gens, pas un homme de talent dont il ne prédît la fortune, pas un qu'il ne saluât de ses mots spirituels et profonds. Il avait remarqué Mignet et Rémusat; il devina Thiers.

Thiers était, nous l'avons vu, lié dès les bancs de l'école, d'une tendre amitié avec Mignet. C'est chez M. Ternaux, à Saint-Ouen, qu'il rencontra M. de Rémusat, et, séduit par les qualités solides de cet esprit d'élite, forma avec lui une de ces liaisons où l'estime du mérite commun a autant de part que la sympathie.

« Nous sommes la jeune garde, » lui disait-il. Cela signifiait qu'il fallait donner ensemble. Et cette année même (1823) nous voyons les trois amis travailler avec Jouffroy, le philosophe, à un recueil politique et littéraire dont nous n'avons pas besoin de rappeler la valeur; ce recueil avait pris le titre de *Tablettes historiques*.

Les études que Thiers avait dû faire sur les idées révolutionnaires pour remplir au *Constitutionnel* sa tâche quotidienne, s'étaient accumulées. Un grand nombre de documents, d'observations, se trouvaient réunis entre ses mains. La pensée lui vint de les utiliser et d'écrire une histoire de cette Révolution, qui était alors, ceci peut sembler un paradoxe, d'autant moins connue qu'on en était plus proche. Thiers voyait là une œuvre d'initiation à entreprendre, et il l'embrassa résolûment.

Il s'ouvrit de ce projet à Félix Bodin, l'un des rédacteurs les plus influents du *Constitutionnel*. Celui-ci approuva l'entreprise et voulut lui prêter l'appui de son nom.

Pendant l'automne de 1823, parurent les deux premiers volumes de la célèbre *Histoire de la Révolution*. Ils comprenaient la Législative et la Constituante. Quelle était la part de Bodin dans ce travail? Nous l'ignorons. Toujours est-il que, sentant combien son secours était inutile à son protégé, il se retira aussitôt et que Thiers porta seul désormais tout le poids de la tâche colossale qu'il s'était imposée. Cette première partie de l'œuvre fut goûtée du public, mais l'effet qu'elle produisit ne répondit cependant pas à l'attente de l'auteur. Il comprit qu'il n'avait encore ni l'expérience, ni les connaissances qu'une telle œuvre

exigeait; ce qui lui manquait il voulut l'acquérir.

Ce fut alors que lui servirent toutes les grandes relations qu'il s'était créées, toutes les sympathies qui s'étaient portées vers lui. Il apprit du baron Louis toutes les questions financières, tous les secrets de la richesse des nations ; il étudia avec le général Foy l'art militaire et Jomini lui enseigna la tactique. Parmi ses amis, Thiers comptait quelques officiers d'artillerie alors en garnison à Vincennes; il allait souvent les trouver et se faisait initier par eux à toutes les opérations de l'attaque et de la défense des places. Il réunissait en même temps les documents les plus nombreux, les plus sûrs et les plus variés. Brochures, pamphlets, mémoires, rapports officiels, journaux, correspondance, il lut tout, consulta tout avec un soin minutieux. Certain alors de posséder les éléments nécessaires, certain de pouvoir exécuter son ouvrage tel qu'il le voulait, il se disposa à en écrire le troisième volume. Il était devenu vraiment historien, et rien ne devait plus tromper ses espérances. C'est à ce moment que commence vraiment sa réputation, et que son talent tient les promesses éclatantes de ses débuts.

# CHAPITRE II

## 1823-1832

Thiers achève l'*Histoire de la Révolution.* — Son succès parmi les libéraux. — Les critiques qu'elle soulève. — Le scepticisme historique. — L'impartialité voulue. — Les documents. — Un homme arrivé. — Les journaux. — *L'Histoire de Law.* — Le crédit public. — Prêt pour le combat. — Un voyage autour du monde. — Le ministère Polignac. — Thiers reste pour combattre. — Fondation du *National.* — Le refus du budget. — Un ministère bon à rien. — Le roi règne et ne gouverne pas. — Un mot d'Alphonse Karr. — L'homme d'État. — Les ordonnances. — Il faut des têtes! — Entre deux feux. — Le danger. — La victoire. — Un moment de confusion. — Le duc d'Orléans lieutenant-général. — Avénement de Louis-Philippe. — Thiers conseiller d'État. — Sous-secrétaire aux finances. — Ses premiers discours. — Il est élu député. — Nouvelles élections. — Un budget en vingt-quatre heures. — L'orateur. — Mort de Casimir Périer. — Thiers ministre.

Ce fut de 1823 à 1827 que parurent, chez les libraires Lecointe et Durey, les dix volumes qui composaient l'*Histoire de la Révolution.* Elle fut publiée et mise en vente par livraisons. Nous l'avons dit, les deux premiers volumes n'avaient eu qu'un succès assez borné ; d'autre part, si le journaliste était justement apprécié, l'on ne savait encore ce qu'il fallait attendre de l'historien ; on comprend donc que cette première édition ne

pouvait être payée par les éditeurs à un prix fort élevé. Il fut même, dit-on, plus que modeste.

Cependant, à partir du troisième volume, le procédé, la méthode, le style même de l'auteur s'étaient transformés. Il semblait que, tout d'un coup, son esprit fût parvenu à la maturité, et qu'en moins d'un an, il eût acquis toutes les connaissances spéciales qui lui manquaient auparavant. Les questions militaires paraissaient être traitées par un officier, les finances par un financier consommé, la politique étrangère par un diplomate; c'est qu'il était vraiment tout cela et que, s'il s'est rencontré des historiens plus puissants, plus éloquents, on en trouverait difficilement un qui réunît aussi complétement les facultés et les aptitudes nécessaires pour pouvoir porter, presque sur toutes choses, un jugement éclairé.

Le succès de l'ouvrage était donc assuré; il se dessina peu à peu et alla toujours grandissant. Autant les deux premiers volumes avaient été peu discutés, autant les derniers furent loués, critiqués, commentés avec ardeur.

Cette œuvre considérable ne souleva pas seulement des critiques littéraires ou historiques, elle surexcita les passions politiques depuis si peu de temps réveillées. Remuer, à cette époque, en pleine royauté légitime, la cendre encore chaude de la Révolution, remettre en honneur la vie, les actions, les paroles, les principes, des auteurs de cette grande tragédie, c'était là une entreprise hardie, et dans laquelle le courage ne le cédait pas au talent. Tout ce qu'il y avait de libéral en France applaudit à cette généreuse audace.

Les hommes qui avaient fait cette Révolution, ceux qui y avaient assisté, ceux qui en avaient, souffert, n'étaient pas tous morts. Beaucoup survivaient et les jugements du jeune historien devaient nécessairement raviver et leurs souvenirs, et leurs haines, et leurs affections. Si cette émotion fut pour Thiers la source de bien des préoccupations, de bien des soucis, elle n'en était pas moins une confirmation du succès; non-seulement elle l'attestait, mais elle contribuait à l'accroître. Ce succès devint immense lorsque les événements politiques eurent mis en évidence et porté aux premiers emplois l'habile écrivain. L'ouvrage, publié en volumes sous deux formats différents, se trouva dans toutes les mains, prit place dans toutes les bibliothèques; et il ne faut pas estimer à moins de 200,000 le nombre d'exemplaires qui entrèrent dans la circulation.

On y retrouva toutes les qualités dont Thiers avait déjà fait preuve, mais développées, agrandies. Son style était rapide, clair, concis, simple surtout; mais il est parfois trop facile, et l'abandon finit par aller jusqu'à la négligence; il semble que l'auteur y parle encore plus qu'il n'écrit et, moins indulgent qu'un auditeur, le lecteur est souvent choqué d'une certaine trivialité que la clarté et l'élévation de l'idée ne suffisent pas toujours à racheter. L'esprit général du livre n'a pas été l'objet de critiques moins sévères. Si l'amour de la liberté respire dans cette œuvre en son ensemble, on est surpris, lorsqu'on en examine séparément les principales parties, d'y découvrir une sorte de scepticisme politique ou plutôt historique qui déroute quelque peu. Il semble que l'auteur, se prenant de passion tour à tour pour

chacun des principaux acteurs du drame révolutionnaire, à mesure qu'ils apparaissent, ait un égal plaisir à embrasser leur cause au moment où elle l'emporte. Et l'on serait parfois tenté de croire que ce qui le séduit en eux, c'est surtout leur triomphe. L'historien s'est sans doute défié du journaliste, de l'homme politique ; il a eu le souci d'être juste, et en cherchant à donner à chacun sa part d'admiration et de louanges, il semble se rallier indifféremment à l'un comme à l'autre, et successivement à tous. Cette impartialité paraît voulue, factice, et nous laisse souvent incrédule. Il faut pourtant se hâter d'ajouter que, si parfois le libéral de 1826 s'est montré partial, il a toujours été de bonne foi ; il n'a évidemment rien épargné pour parvenir jusqu'à la vérité. Il l'a presque toujours rencontrée, et, lorsqu'elle lui a échappé, ce n'a été ni par négligence ou faute d'efforts, ni par esprit de prévention.

Jamais peut-être écrivain n'a mis autant de soin à ne rien avancer qui ne reposât sur des témoignages certains. Jamais ces témoignages n'ont été recherchés, obtenus, rassemblés, avec une si consciencieuse patience, une si infatigable opiniâtreté. Il n'a négligé, il n'a dédaigné aucune source d'informations, si humble qu'elle fût ; il a lu tous les documents, recueilli tous les récits, questionné tous les témoins qu'il a pu trouver, interrogé même les lieux qui ont été le théâtre des événements qu'il raconte, sans compter ni le temps, ni la distance, ni la fatigue.

Voici une lettre écrite par lui quelques mois après l'apparition du dernier volume de son ou-

vrage. Il répond à une personne qui offre de lui communiquer des documents nouveaux :

« Monsieur,

« J'ai reçu votre lettre, et la note qui l'accompagne. J'ai pour coutume de recevoir tous les documents qu'on m'offre et de recueillir la vérité partout où j'espère la trouver. J'ai, de plus, une véritable reconnaissance pour ceux qui m'aident à la découvrir. Je vous serai donc, monsieur, fort obligé à vous et à votre père, si vous voulez bien me fournir de nouveaux documents, et m'éclairer sur les erreurs que j'ai pu commettre.

« Je ne me dissimule pas qu'il doit m'en être échappé un grand nombre. On me les pardonnerait, si on savait quels efforts j'ai faits pour étudier la masse immense des faits que j'avais à connaître.

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération.

« A. Thiers,

« Rue Cadet, n° 6.

« 2 janvier 1829. »

Ainsi Thiers n'avait pas trente ans lorsqu'il acheva la publication de cette œuvre magistrale (1827). Il était déjà compté parmi les hommes les plus éminents de la nouvelle génération.

Déjà on avait pu dire de lui à Talleyrand :

— Le voilà parvenu !

— Non, avait répondu celui-ci, il n'est pas *parvenu*; il est *arrivé*.

De tels hommes, en effet, dans quelque condition qu'ils soient nés, à quelque fortune qu'ils s'élèvent, ne sont jamais des parvenus.

Cependant tant d'études, tant de recherches, une somme si énorme de travail n'avaient pu rem-

plir la période de 1823 à 1827, et, tout en composant ses livres, Thiers trouvait encore le temps de collaborer à plusieurs publications. Il était toujours attaché au *Constitutionnel*; en outre nous le retrouvons en 1824 au *Globe*, avec Mignet, avec Rémusat; puis à l'*Encyclopédie progressive* (1826).

On pouvait croire qu'après quatre années d'un si rude labeur, il songeait à se reposer. Non, déjà il était revenu à ses études spéciales.

En 1828, il publiait un travail remarquable sur Law et son système, dont il montre avec une lucidité parfaite les avantages sérieux et les vices funestes. Dans ce rapide tableau de la plus singulière aventure financière des temps modernes, il expliqua tour à tour le fonctionnement des banques, les vrais principes du crédit, les causes qui l'ébranlent et le détruisent, et conclut par quelques maximes qu'il serait bon, aujourd'hui plus que jamais, que l'on méditât en France :

« Le crédit doit représenter des valeurs certaines, et doit être tout au plus une anticipation très-limitée sur ces valeurs.

« Dès que ces valeurs deviennent incertaines, la force ne peut rien pour les soutenir.

« Les valeurs sont refusées par les contractants libres, et ruinent ceux qui, grâce à des contrats antérieurs, ne sont plus libres de les refuser. »

Enfin, citant l'exemple de la banque d'Angleterre, qui n'échappa à la ruine que grâce à la chute de Napoléon Ier, il ajoute :

« Il ne faut jamais faire dépendre toutes les valeurs d'un pays des faveurs trompeuses de la fortune. »

Par la nature et l'étendue des travaux de Thiers, dans cette première partie de sa jeunesse, on peut juger combien les hautes fonctions de

l'Etat devaient le trouver préparé, lorsqu'elles viendraient à lui. Il était armé pour tous les combats et se sentait au-dessus de toutes les fortunes. Les circonstances devaient le porter : elles ne tardèrent pas à naître.

Il avait déjà conçu le plan d'un ouvrage plus vaste encore que celui sur lequel il venait de fonder sa réputation : c'était une HISTOIRE GÉNÉRALE que maintenant il voulait écrire. Il songeait à en réunir tous les éléments ; et il se proposait d'aller lui-même les recueillir à travers les nations de l'Europe. A ce moment, Laplace préparait un grand voyage de circumnavigation. Ce devait être une expédition de recherches, de découvertes, pleine de fatigues et de dangers ; mais ni les inconvénients d'une longue absence, ni les difficultés d'une entreprise si périlleuse, ne pouvaient arrêter la curiosité intrépide de Thiers. Peut-être les événements n'allaient-ils point assez vite à son gré et se lassait-il d'attendre une occasion propice qui le mît à sa vraie place, c'est-à-dire au premier rang. La vie politique, telle qu'elle pouvait être en France à cette époque, n'offrait sans doute pas un aliment suffisant à son activité ; il allait chercher, autour du monde, de quoi exercer son esprit et ses forces qui débordaient.

Mais on n'était point admis, sans titre officiel, sans mission, à suivre une semblable expédition. A force de démarches et de protection, il obtint cependant d'en faire partie, mais à ses frais. Le jour du départ était proche, et Thiers était prêt à s'embarquer, lorsque, le 5 août 1829, le ministère Polignac fut formé.

Les opinions et les tendances qui inspiraient le nouveau cabinet indiquaient assez dans quelle

voie la royauté se disposait à marcher résolûment. Restriction des libertés accordées; mesures rigoureuses contre la presse, contre tout le parti libéral; vexations, répressions violentes, coups d'Etat; on pouvait tout supposer, tout craindre. Mais de telles éventualités ne pouvaient se produire sans luttes, sans tempêtes. Or, la lutte, c'était la vie, c'était l'action : Thiers était un homme d'action et, nous l'avons dit, il était armé pour le combat. Il resta.

Thiers redevint exclusivement journaliste; la presse était, en effet, le seul instrument aux mains du parti libéral qui pût mettre obstacle aux projets du gouvernement, en agissant sur l'opinion publique. On se souvient que le jeune publiciste avait acquis, à prix d'argent, une part de direction au *Constitutionnel;* son mérite personnel donnait à sa voix dans le conseil une influence souvent décisive. Mais les temps étaient changés. Il ne s'agissait plus, en effet, de se maintenir dans les bornes étroites de l'opposition tempérée de 1823. Les menaces du pouvoir devaient provoquer des revendications énergiques, des protestations courageuses. Il n'y avait pas à se dissimuler ce qu'un tel rôle pouvait avoir de dangereux et pour l'existence même du journal et pour ses rédacteurs. Or, les actionnaires du *Constitutionnel* ne se souciaient point d'exposer à de tels risques une entreprise qui leur avait été et leur était encore si fructueuse; ils étaient plus timides et plus prudents. Thiers sentait bien qu'ils ne consentiraient point à le suivre dans la seule voie où il fût possible de s'engager; il lui eût d'ailleurs été pénible de compromettre les intérêts de ces bonnes gens.

Il résolut alors de créer un journal tel qu'il le voulait, qui fût entre ses mains une arme sûre, légère, acérée. Ses ressources ne lui permettaient point de faire seul cette tentative; il chercha donc des associés et des collaborateurs qui consentissent à en courir les chances et qui fussent disposés à risquer leur fortune et leur liberté. Ce fut d'abord Mignet, son ancien condisciple, son compagnon des mauvais jours, puis Armand Carrel.

A eux trois et avec l'appui du libraire Sautelet, ils fondèrent ce journal de leur rêve, qui devait porter de si rudes coups à la politique du gouvernement et au gouvernement lui-même.

Le 1er janvier 1830, parut le premier numéro de cette feuille restée célèbre et à laquelle ils avaient donné le titre heureux de « *National* ».

La direction devait être exercée successivement par chacun des trois fondateurs. C'est à Thiers qu'échut l'honneur de commencer la campagne.

Il débuta par une sorte de profession de foi conçue dans un style incisif, vigoureux et rapide. Il y déterminait avec netteté l'attitude que le journal entendait prendre. Il rappelait la Charte de 1814, en exposait les principes et définissait les libertés qu'elle sauvegardait. Il réclamait hautement le respect de ces libertés, l'observation stricte de ce contrat passé entre la nation et le souverain, et montrait que cet acte était la seule base solide sur laquelle la presse et l'opinion publique pussent établir d'une manière durable l'édifice de l'avenir.

Le 5 janvier, dans un article qui fit une vive sensation, il signalait à la Chambre les moyens efficaces de résistance dont elle pouvait user

contre les prétentions du ministère. Et il démontrait la légalité incontestable du « refus absolu du budget ». Pour écarter toute confusion, il distinguait formellement le *refus de l'impôt* du refus du budget. « Le premier, disait-il, est un droit qui appartient à la nation et qu'elle seule peut exercer ; l'autre appartient à la Chambre. » L'exercice de ce droit était à ses yeux l'unique sanction du contrôle des représentants sur les finances de la nation.

Il ne se bornait point à l'exposé des doctrines; appelant tour à tour à son aide toutes les ressources de la polémique, il faisait pleuvoir sur le ministère Polignac les traits aigus de la raillerie, de l'ironie la plus caustique.

« M. de Polignac, écrivait-il, espère toujours devenir populaire sous trois mois. En attendant, le ministère vit dans un état fort ordinaire aux gens de son espèce, dans un état d'incertitude. Insuffisant pour les coups d'Etat, impropre au régime constitutionnel, il n'est bon à rien aujourd'hui. »

Et ces articles âpres, virulents, pleins de sens, d'élévation et d'esprit, se succèdent rapidement. Dans leur ensemble ils présentent tout entière la théorie du gouvernement constitutionnel, du régime parlementaire.

Le 1er février, Thiers revendique énergiquement les droits de la nation; ils n'étaient plus seulement menacés, ils étaient sérieusement atteints. Il veut que la presse jouisse d'une entière liberté et nie que la politique de compression ait, pour l'autorité, un avantage qui en compense les graves inconvénients. « Comprimer la presse, s'écrie-t-il, c'est la rendre impertinente et inju-

rieuse. » Il n'était pas incapable de justifier lui-même cette maxime et d'en faire une vérité. Il réclamait encore la séparation des pouvoirs temporel et religieux, il en proclamait l'absolue nécessité.

Enfin, un peu plus tard, il définissait d'un mot la royauté constitutionnelle et en fixait le caractère.

*Le roi règne et ne gouverne pas !*

Le mot fit fortune, plus encore que l'idée, et il resta, sinon comme définition de la puissance royale dans notre siècle, du moins comme expression d'une théorie qui s'incarnait dans M. Thiers lui-même. L'homme d'Etat futur était tout entier dans ce mot, et il y avait gros à parier que le roi qui s'adjoindrait un tel ministre aurait peu de chance de gouverner, et devrait se borner simplement à régner. C'est cette pensée de M. Thiers qu'Alphonse Karr traduisait un peu plus tard si malicieusement en écrivant : « Le roi règne comme une corniche autour d'un appartement. »

Cette pensée, Thiers la développa longuement dans le *National*, et, traçant au pouvoir royal ses limites exactes, il concluait ainsi : « Le roi n'administre pas. Régner n'est donc pas gouverner; c'est être l'image la plus vraie, la plus haute, la plus respectée du pays. Le roi, c'est le pays fait homme. »

L'homme d'Etat avait donc brisé l'enveloppe du journaliste. C'est lui seul maintenant que nous allons voir à l'œuvre, car son jour était venu.

Le 26 juillet au matin, le *Moniteur*, organe officiel du gouvernement, publiait les fameuses ordonnances, signées la veille par Charles X. Elles frappaient au cœur la liberté de

la presse, elles jetaient à l'opposition, à tout le parti libéral un défi audacieux. Ce défi, ce fut Thiers qui le releva.

Il réunit au *National* ses rédacteurs, ses amis politiques. Et l'on délibéra longuement sur la conduite que l'on tiendrait, sur les moyens de résistance qu'on emploierait. L'avis commun était que chacun protestât isolément, pour son compte, suivant sa propre initiative. Une telle conduite devait nécessairement diviser les forces de l'opposition, alors qu'il fallait les réunir de telle sorte que rien n'en pût rompre le faisceau. Thiers le comprenait bien ; il lutta énergiquement contre cette opinion presque unanime. « Il faut refuser de nous soumettre aux ordonnances, dit-il à M. de Rémusat qui venait d'entrer. Mais des articles plus ou moins violents ne sont rien dans la circonstance. Il faut un acte, un acte commun dans lequel soit formellement exprimé le refus d'obéir et qui donne aux citoyens l'exemple de la résistance. »

On rédigea une protestation à laquelle quelques-uns voulaient que l'on conservât un caractère collectif ou plutôt impersonnel. Thiers intervint encore : « Il reste à la signer : il faut des noms, il faut des têtes au bas, » s'écria-t-il ; et avec lui, avec MM. de Rémusat, Châtelain et Cauchois-Lemaire, tous les assistants signèrent. Le lendemain la protestation paraissait dans tous les journaux de l'opposition.

Le 27 l'indignation publique éclatait, et déjà le mouvement populaire se dessinait. Thiers avait réuni dans les salons du *National* un grand nombre d'électeurs ; on voulait tenter une manifestation contre les ordonnances, et l'on délibérait

sur la conduite que l'on devait tenir, sur les moyens que l'on devait employer pour rendre cette manifestation aussi éclatante que possible. Thiers les exhorta énergiquement à s'assurer le concours de la Chambre; il les persuada, les entraîna et se rendit avec eux chez Casimir Périer; mais il était trop tard. La Chambre des députés était dissoute; ceux-ci n'osaient agir, ils restaient dans l'irrésolution et la faiblesse.

Thiers organisa une nouvelle réunion, rue Saint-Honoré, chez Cadet-Gassicourt; là on s'entendit sur toutes les mesures à prendre pour organiser la résistance et diriger l'insurrection qui prenait des proportions sérieuses. Déjà l'on entendait retentir les coups de fusil, et lorsque Thiers sortit de chez Cadet-Gassicourt il se trouva en grand péril. Pris entre deux feux, il n'échappa qu'à grand'peine.

Il put rentrer au *National* où il passa la nuit du 27 au 28, travaillant sans relâche, surveillant l'impression du journal qui, ce jour-là, fut tiré à un nombre immense d'exemplaires. Le numéro du 28, à côté de protestations violentes, renfermait un appel aux armes qui devait contribuer à accélérer le mouvement. Le matin, les forces populaires s'étaient considérablement accrues; la guerre des rues allait commencer avec une violence terrible. Il n'y avait plus à s'y tromper: ce n'était pas une émeute, c'était une révolution qui venait d'éclater.

Cependant l'issue était encore douteuse. Des visiteurs inquiets affluaient au bureau du *National*, questionnant, s'informant, exprimant leurs inquiétudes et leurs craintes. Thiers semblait plus rassuré et plus ferme que jamais, et il communi-

quait aux plus timorés son courage et sa foi. Avait-il toute l'espérance qu'il montrait? Peut-être non. Et à quel péril ne devait-il pas se trouver exposé si les forces royales l'emportaient? Quel sort devait-il attendre, lui qui avait pris une part si active, si décisive aux événements qui s'accomplissaient? En de telles conjonctures, sa liberté et sa vie n'étaient-elles pas en jeu?

Le soir, vers neuf heures, il fut averti par Royer-Collard des mesures graves que l'on venait de prendre contre lui. S'il restait, il était perdu. Il partit et se réfugia tout près de Paris, dans les environs de Saint-Denis. Quelques heures après, il apprenait par son domestique que la révolution l'emportait, que tout cédait à ses efforts. Il rentra aussitôt. Le 29, il se retrouva au *National,* préparant déjà l'avenir, car il fallait, au lendemain de cette victoire populaire, songer à remplacer ce qu'on venait de détruire et se hâter de reconstituer un gouvernement nouveau.

Cependant un nombre considérable de députés et d'hommes politiques s'étaient réunis à l'hôtel Laffitte. Thiers s'y était rendu. De Saint-Cloud, où le roi attendait l'issue des événements, deux des membres de la Chambre étaient venus apporter à leurs collègues des propositions de la part du roi; la réunion avait décidé qu'on les écouterait. Thiers s'y opposait de tout son pouvoir, et associait ses efforts à ceux de MM. Mignet, Béranger et du général Sébastiani, qui, avec Laffitte, étaient d'avis de remettre le pouvoir au duc d'Orléans. Déjà, dans le *National,* Thiers avait lancé un manifeste fort court, mais extrêmement accentué, en faveur de ce prince. Tirée à des milliers d'exemplaires, cette proclamation cir-

culait dans tout Paris, et l'on criait partout: «Vive le duc d'Orléans! »

La presse se ralliait en majorité à ce projet. Aux concessions *in extremis* apportées au nom de Charles X, Lafayette avait répondu : « Il est trop tard ! » Mais, cependant, les amis du duc d'Orléans étaient loin de compter sur l'adhésion de ce personnage, qui empruntait aux souvenirs de la première révolution un prestige singulier. D'autre part, les députés réunis à l'hôtel Laffitte n'osaient prendre parti et « déposer un roi pour en créer un nouveau ». Enfin, le duc d'Orléans lui-même restait dans l'expectative, et ne semblait pas disposé à se montrer.

On était en pleine confusion, et il importait qu'une situation aussi indécise ne se prolongeât pas.

Thiers résolut de hâter la solution : il se rendit à Neuilly où se tenait le prince. Arrêté aux Batignolles par un poste, il fut bientôt relâché et parvint à gagner la demeure du duc. Introduit dans son cabinet par M. Oudart, il partit après une assez longue conférence, emportant de madame Adélaïde la promesse formelle d'obtenir le consentement de son frère.

A l'hôtel Laffitte, Thiers parvint à vaincre tous les scrupules, toutes les timidités, en proposant, sur le conseil de Rémusat, un moyen terme. Le duc d'Orléans serait nommé *lieutenant-général* du royaume. Ce titre devait servir de transition pour le conduire au trône.

Restait encore à s'assurer le concours du général Lafayette, qui, en ce moment, siégeait à l'Hôtel de ville, et qui, d'un instant à l'autre, pouvait prendre quelque grave résolution. On lui dé-



pêcha M. de Rémusat. L'expédient de la lieutenance générale lui parut tout concilier; il donna son assentiment. Le triomphe du prince était assuré. Thiers et quelques-uns des chefs du mouvement eurent au Palais-Royal une entrevue avec le nouveau lieutenant-général. Quand il en sortit, la royauté constitutionnelle était fondée. Elle ne tarda pas à être proclamée.

Assurément, le nouveau souverain devait beaucoup au hardi rédacteur du *National*. La place de celui-ci, parmi les hommes qui allaient partager le pouvoir, était toute marquée; on la devait autant à ses mérites qu'à ses services.

Il est d'abord désigné pour faire partie d'une commission spéciale chargée d'étudier un projet de modification à apporter aux lois qui régissaient l'élection des députés. Bientôt il entre au conseil d'Etat et seconde le baron Louis, ministre des finances. Celui-ci reconnaît en lui de telles aptitudes, une intelligence si complète de toutes les parties de ce vaste service, que, forcé, quelque temps après, de quitter le ministère, il n'hésite pas à le désigner au roi comme le successeur le plus digne de le remplacer. Louis-Philippe suivit le conseil de l'illustre financier, et, à sa première entrevue avec le jeune homme d'Etat, il lui posa brusquement cette question : « Etes-vous ambitieux, monsieur Thiers? » et il lui offrit effectivement la succession du baron Louis. Thiers refusa : il ne se croyait pas suffisamment préparé; il voulait étudier encore et approfondir toutes les branches de l'administration, avant d'accepter la responsabilité des premières charges. Peut-être songea-t-il aussi que le portefeuille devait revenir à l'homme éminent et généreux qui avait été

l'un de ses premiers et de ses plus ardents protecteurs, à Laffitte. Le roi insista en vain. Thiers ne consentit à accepter que le poste de sous-secrétaire d'Etat aux finances sous les ordres de Laffitte.

Une nouvelle carrière se trouvait ouverte devant lui. Après avoir été un littérateur élégant, un critique judicieux, un journaliste distingué, un historien supérieur, enfin un homme politique de grande valeur, il fallait qu'il se montrât orateur éloquent. L'entrée des Chambres lui était ouverte, et il devait y soutenir les actes du gouvernement. Il aborda résolûment la tribune, et s'il n'y déploya pas tout d'un coup les rares qualités qu'il y montra depuis, il y obtint cependant des succès qui faisaient présager ce qu'il devait être bientôt. Le discours qu'il prononça le 10 décembre 1830 au sujet de la loi sur les indemnités accordées aux émigrés, fut son premier triomphe oratoire.

Peu de temps après, les électeurs d'Aix le choisissaient pour leur député; il jouissait ainsi d'une situation absolument indépendante de celle qu'il occupait aux finances.

A partir de cette époque, il prit part aux discussions parlementaires les plus importantes, traitant avec abondance et autorité les questions les plus diverses. Quand Laffitte se retira, Thiers voulut le suivre; mais on tenait aux services d'un homme aussi précieux, et l'on sut le décider à rester. Il est probable qu'alors un sentiment de délicatesse le décida à refuser le portefeuille qu'on lui avait déjà offert une fois. Ce fut Casimir Périer qui prit la direction des finances, et, comme son prédécesseur, il apprécia bien vite la valeur de

son collaborateur, qui eut à soutenir à la tribune le projet de budget et obtint de la Chambre toutes les ressources que le ministère réclamait.

La nouvelle loi électorale dut être appliquée; en conséquence, la Chambre fut dissoute le 1er juin 1831 et les électeurs convoqués dans leur comice. Le 23 juillet suivant, la ville d'Aix renouvelait le mandat qu'elle avait confié à Thiers quelques mois auparavant. Il reparaît à la tribune et aborde, avec un succès remarquable, la politique intérieure, puis les questions étrangères, dans l'examen desquelles il apporte ses connaissances et son talent d'historien. Il montre combien il est regrettable que les forces de la France ne lui permettent, dans les affaires de l'Europe, d'autre intervention que celle de la diplomatie; il prouve que, si dignes d'intérêt et de compassion que soient alors les malheurs de la Pologne, la nation est hors d'état de lui venir en aide. Un peu plus tard, il soutient la nécessité de rendre la pairie héréditaire et d'assurer ainsi tout ensemble la force et l'indépendance d'un pouvoir régulateur. Cette opinion, assurément, a le droit de surprendre, et les événements avaient, on le voit, modifié d'une manière notable les idées avancées du jeune révolutionnaire de 1824.

Il mit alors le comble à sa réputation d'orateur habile et d'administrateur consommé en accomplissant un véritable prodige. Le ministère croyait avoir encore du temps devant lui pour rapporter le budget et le présenter à la Chambre. Tout à coup, le 22 janvier 1832, celle-ci décide qu'elle l'examinera à sa prochaine séance. Rien n'était prêt. En vingt-quatre heures, le sous-secrétaire d'Etat a rassemblé ses chiffres, étudié tous les

chapitres et préparé le rapport fort développé qu'exige la loi de finances annuelle. Le lendemain, il monte à la tribune, et, guidé seulement par quelques notes prises à la hâte, il présente à l'Assemblée, dans un discours qui dure plusieurs heures, le tableau clair, rapide, complet de la situation financière, expliquant les recettes, justifiant les dépenses, démontrant, dans une argumentation serrée, logique, brillante, la nécessité des crédits demandés. Il remporta une victoire éclatante. On reste confondu devant une telle souplesse d'esprit, une si prodigieuse facilité de travail. De ce jour, son éloquence avait subi une transformation radicale. Jusque-là, il avait suivi les habitudes oratoires de la tribune, recherchant volontiers la période, l'amplification, et, malgré son talent, n'évitant pas toujours l'affectation et l'emphase. Il venait de trouver la vraie forme de son discours, forme toute personnelle et vraiment originale qu'il a gardée jusqu'à présent et qui lui valut ses plus beaux triomphes. Désormais, ses harangues eurent tout le piquant de la conversation, une singulière franchise d'allures; il sut être intéressant, varié, éblouissant plus encore que persuasif, et d'une simplicité presque bourgeoise, qui séduisait autant qu'elle surprenait.

Le 16 mai suivant, Casimir Périer fut enlevé par l'horrible épidémie qui désolait la France. Thiers était alors en Italie, où il se reposait de ses nombreuses fatigues. Il revint à la hâte. Il avait d'abord été nommé au département de l'instruction publique, mais cette nomination avait été annulée. Le 11 octobre, on lui confia le portefeuille de l'intérieur. Il se sentait désormais toute l'autorité nécessaire pour remplir les plus hautes fonctions de l'Etat : il accepta.

# CHAPITRE III

**1832-1840**

Le ministère du 11 octobre. — M. Thiers et la Providence. — Insurrection en Vendée. — Une lettre anonyme. — Le traître Deutz. — La duchesse de Berry; ses aveux. — Expédition de Belgique. — Vingt ans de guerre! — Prise d'Anvers. — M. Thiers ministre des travaux publics. — Le crédit de 100 millions. — Routes, canaux. — Embellissements de Paris. — La colonne Vendôme. — Accusations portées contre Thiers. — Il se justifie. — Un moment d'absence. — Retour au ministère de l'intérieur. — Troubles de Lyon. — La guerre civile à Paris. — La rue Transnonain. — Un ministre aux barricades. — Soult, Gérard et Mortier. — M. Thiers à l'Académie. — Pas libéral mais national. — Les indemnités. — Les fonds secrets. — Ministère du duc de Broglie. — Thiers et la Restauration. — Les chemins de fer. — Fieschi et la machine infernale. — Lois de septembre. — M. Thiers chef du cabinet. — L'affaire Conseil. — L'intervention d'Espagne. — Le ministère Molé. — Le prince Louis à Strasbourg. — La coalition. — Le ministère Soult-Passy. — M. Thiers président du conseil pour la deuxième fois.

« M. Thiers, dit un écrivain (1) qui a professé pour lui une sincère admiration, M. Thiers est

(1) M. Al. Laya, *Étude historique sur A. Thiers,* 1846.

un de ces hommes dont Tacite disait pour lui-même :

*Nec beneficio, nec injuria cogniti.*

« Nous ne saurions nous défendre d'une vive sympathie pour un homme qui a trouvé dans la presse, dans la saine et vraie littérature, dont il est un des plus glorieux représentants, la puissance nécessaire pour surmonter les obstacles et les calomnies et pour s'asseoir au premier rang. Le 11 octobre 1832, M. Thiers avait soumis son siècle au triomphe de la volonté et de la puissance intellectuelle. Il était, avec M. Guizot, le premier homme d'Etat pris dans les rangs de cette noble démocratie littéraire. »

M. Thiers arrivait aux affaires dans un moment critique, et il est à remarquer que, chaque fois qu'il fut appelé à faire partie d'un ministère, il se trouva aux prises avec les plus graves complications. Et, ceux qui ne lui épargnaient point les épigrammes purent lui prêter, avec plus de justice qu'ils ne voulaient sans doute, ce mot resté vrai : « Il faut que la Providence ait bien confiance en moi, car, chaque fois que j'arrive au pouvoir, elle semble me réserver les affaires les plus embarrassantes. »

Il eut tout d'abord à comprimer l'insurrection de la Vendée que la duchesse de Berry venait de soulever. Thiers avait déjà annoncé hautement quelle ligne de conduite le ministère entendait suivre. Elle se résumait en ce seul mot : la répression légale. On n'hésiterait pas à agir avec énergie; mais l'on n'agirait que dans les limites

fixées par la loi, qui devait rester absolument respectée.

La veuve du duc de Berry, la mère du comte de Chambord, était l'âme du mouvement royaliste qui, de la Vendée, menaçait de gagner la Bretagne tout entière. Une telle entreprise pouvait sembler coupable, puisqu'elle ne pouvait avoir d'autre résultat que de troubler le repos de la France déjà si éprouvée; mais on ne pouvait se défendre d'un sentiment de sympathie et de respect pour cette noble femme qui cherchait à reconquérir pour son fils le trône que Charles X avait perdu par sa faute. Il fallait cependant ou la rejeter hors de France ou s'emparer d'elle. Les deux alternatives étaient aussi difficiles à réaliser l'une que l'autre. Comment atteindre cette princesse au milieu de tant d'amis dévoués, elle à qui tant d'asiles étaient ouverts? Personne alors, et M. Thiers moins que personne, ne comptait sur la trahison pour sortir d'une pareille difficulté.

Un jour, cependant, M. Thiers reçut une lettre anonyme qui attira son attention : on lui offrait de lui livrer, à prix d'argent, la duchesse de Berry, et, pour s'entendre à la fois sur les conditions et sur les moyens d'exécution, le mystérieux correspondant lui donnait rendez-vous aux Champs-Elysées, dans l'allée des Veuves.

Cet avis, tout anonyme qu'il fut, semblait cependant avoir un caractère si sérieux, que l'on ne pouvait le négliger. Le traître, certes, était odieux, son action était infâme; mais était-il permis à un ministre de ne point profiter d'une circonstance fortuite qui, en peu de temps, pouvait délivrer le pays d'une cause de troubles et d'inquiétudes dont la gravité n'échappait à personne?

M. Thiers dut donc s'assurer de la réalité des promesses qu'on lui faisait. Il s'aboucha avec l'inconnu. Ce misérable s'appelait Deutz, et, quelque profitable que pût être sa perfidie, son nom est resté à jamais flétri.

Il s'engagea à faire connaître l'asile de la princesse, qui avait en lui pleine confiance, et il se chargea d'indiquer lui-même le moment favorable pour s'assurer de sa personne. Il tint sa promesse. Cependant le sort de la duchesse de Berry, victime de cette trame affreuse, était digne de pitié, et l'on voulait la traiter avec la plus grande modération.

Les instructions données par le ministre de l'intérieur à ses agents étaient telles :

« Ne prenez avec vous que des armes blanches. Il faut que la duchesse soit prise saine et sauve ; nous voulons prendre le duc d'Enghien, mais nous ne voulons point le fusiller. »

La princesse fut saisie à Nantes. Mais ce n'était là qu'un résultat matériel qui enlevait à l'insurrection son principal chef ; on en voulait obtenir un plus décisif, tout moral, qui devait décourager pour longtemps le parti légitimiste. On savait que la duchesse s'était mariée secrètement depuis la mort du duc. On tenait à obtenir de ce fait un aveu public. On l'envoya à la forteresse de Blaye, et bientôt on arracha à sa faiblesse la révélation que l'on espérait : elle déclara qu'elle avait épousé Lucchesi Palli. Aussitôt on se hâta de la mettre en liberté et de la conduire, avec toutes sortes d'égards, à Palerme.

Un autre fait important signala le passage du ministère du 11 octobre : nous voulons parler de l'expédition de Belgique. Cette entreprise était

hardie et elle inspira de grandes craintes, car elle pouvait déterminer en Europe une conflagration générale. Mais le gouvernement, poussé par les énergiques exhortations de Thiers n'hésita pas. Les complications qu'on redoutait ne se produisirent point; les puissances se tinrent coites, et la campagne se termina heureusement le 23 novembre par la prise d'Anvers.

Le jeune ministre, on le voit, ne manquait ni d'activité ni d'audace. Son esprit était plus belliqueux qu'on ne le croit aujourd'hui. Il voyait avec peine la nation réduite à ne jouer qu'un rôle passif dans la politique européenne. Il avait gardé quelque chose de sa première éducation, faite sous l'Empire, au milieu des fanfares guerrières, des bulletins de victoires et du bruit des armes. La France lui semblait abaissée; il voulait qu'elle pût reprendre son rang.

« Il faut encore, dit-il un jour, vingt ans de guerre à l'Europe pour qu'elle soit assise sur ses véritables bases, et *j'espère bien en faire au moins la moitié.* »

Cet espoir ne s'est point réalisé. Peut-être faut-il le regretter; car si M. Thiers eût pu alors arrêter dans son développement la puissance militaire des nations voisines, bien des désastres nous eussent été épargnés.

Cependant le plus parfait accord ne régnait pas toujours au sein du cabinet du 11 octobre, et à la suite d'un dissentiment, peu grave, il est vrai, qui s'éleva entre lui et ses collègues, il abandonna (25 décembre 1832) le portefeuille de l'intérieur pour prendre celui du commerce et des travaux publics.

Pendant sa nouvelle administration, il appuya

ou présenta plusieurs projets de lois sur les conseils de département et d'arrondissement, sur les élections, sur l'expropriation forcée.

Mais le fait capital qui signala son ministère, fut sa demande aux Chambres d'un crédit de 100 millions pour les travaux publics.

Les orages politiques que la France venait de traverser n'avaient pas peu contribué à maintenir son commerce et son industrie dans un état de stagnation qui menaçait de se prolonger longtemps encore. Les grands travaux, ceux même les plus indispensables, avaient été interrompus. Le système de nos routes, celui de nos canaux appelaient d'urgentes améliorations. Il fallait pourvoir à l'éclairage des côtes. Dans Paris il fallait occuper des milliers de bras auxquels le travail manquait et arracher à l'oisiveté une foule d'ouvriers qui formaient autant de mécontents et parmi lesquels se recrutait le personnel ordinaire des émeutes.

Le ministre obtint ce qu'il demandait. Alors tout ce qui était resté en voie d'exécution put être continué. On acheva le Panthéon, l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, la Madeleine. On inaugura la colonne Vendôme sur laquelle s'éleva la statue de Napoléon Ier sous le costume légendaire.

L'industrie, le commerce retrouvèrent, à dater de ce moment, une activité qu'ils avaient perdue depuis bien longtemps. Le bien-être commença à pénétrer dans la famille du travailleur, et partout l'on vit renaître la vie et la prospérité.

Thiers ne néglige aucun des services qui lui sont confiés ; il étudie toutes les questions, veut tout voir de ses yeux. Il se rend en Angleterre (septembre 1833) ; il savait combien il y avait à

apprendre chez nos voisins. Deux mois après il visite le Havre et se rend compte par lui-même des besoins de notre grand port de commerce.

Cependant, si laborieuse que fût son administration, si dévoué qu'il se montrât à la chose publique, il voyait se lever autour de lui de nombreux ennemis, et, même parmi ses anciens amis politiques, il comptait plus d'un adversaire. La presse l'attaquait violemment. Il avait oublié, disait-on, ses opinions, ses pensées, ses écrits d'autrefois; sa conduite les désavouait. Thiers s'inquiéta peu de ces diatribes; mais il savait quelle était alors l'influence de la presse, et, comme ses ennemis avaient leurs journaux, il eut soin d'avoir les siens. Bientôt pourtant les mêmes accusations furent portées à la tribune. Dans la séance du 4 décembre 1833, au cours de la discussion de l'adresse, il fut interpellé directement; on lui reprochait d'avoir brûlé ce qu'il adorait naguère et de se montrer anti-libéral après avoir publié sous les rois un ouvrage où il remettait en honneur les plus violents démagogues et leurs doctrines les plus révolutionnaires.

Thiers fit face à l'orage; il se défendit hardiment :

« Je suis, s'écria-t-il, je suis peut-être le seul écrivain arrivé au gouvernement qui ait consenti à laisser imprimer quatre fois un livre qu'il avait écrit lorsqu'il était dans l'opposition, et qui n'a pas voulu qu'une seule ligne y fût changée. »

L'*Histoire de la Révolution française* était, en effet, à sa quatrième édition, et depuis la première, elle n'avait subi aucune modification. On affirme pourtant que, depuis, l'auteur la revit plu-

sieurs fois et y fit en maint endroit de larges corrections. Nous mentionnons simplement cette assertion n'ayant pu vérifier par nous-même ce qu'elle peut avoir de fondé.

M. Thiers intervint dans la discussion de la loi contre les associations, et, à cette occasion encore s'attira les colères du parti démocratique.

Enfin il défendit l'important projet de loi sur les indemnités réclamées par les Etats-Unis. Le résultat de la discussion et du vote semblait douteux. On attachait à ce vote une portée considérable; il s'agissait de l'enlever. Thiers dut un instant quitter la séance. Avant de sortir, prévoyant quelque hésitation dans l'assemblée, il pria M. Guizot de le faire avertir dans le cas où il croirait nécessaire de tenter un nouvel effort. M. Guizot crut-il que la partie était gagnée, ou bien jugea-t-il que toute l'éloquence de son collègue resterait impuissante? On ne sait. Toujours est-il qu'il ne le fit pas prévenir et qu'avant son retour le vote était accompli et infligeait un échec au cabinet. Cet accident parlementaire détermina une crise ministérielle : le duc de Broglie donna sa démission; un remaniement devint nécessaire. On offrit de nouveau à M. Thiers le portefeuille de l'intérieur. Mais il refusa, ne voulant point, disait-il, blesser les justes susceptibilités de MM. d'Argout et Barthe. Il se décida cependant, mais à la condition expresse que l'on accorderait à ces deux personnages telles compensations qu'ils désireraient.

Cette fois, ce n'était plus une agitation légitimiste qu'il allait avoir à vaincre, mais un soulèvement populaire des plus menaçants. Les passions politiques étaient loin d'être calmées; le parti

républicain, irrité que la révolution de juillet ne se fût point faite à son profit, avait gardé toutes ses espérances et n'attendait qu'une occasion pour renverser le trône si récemment élevé et encore si peu affermi. La moindre étincelle devait allumer une conflagration. C'est encore du dehors que vinrent les ferments de discorde.

Il s'était formé à Lyon une société d'ouvriers que l'on désignait sous le nom de Mutuellistes, pour la plupart républicains avancés. Ils avaient, non point demandé, mais exigé une augmentation de salaire. Les patrons avaient refusé. Il en résulta non-seulement un mécontentement général, mais encore une véritable coalition dans le sens actuel du mot. Ce qu'ils n'avaient pu obtenir pacifiquement, ils résolurent de l'arracher par la violence.

Des émeutes eurent lieu dans le quartier de la Croix-Rousse, qui, comme on le sait, est tout entier occupé par les *canuts*. La force publique intervint, les plus ardents des meneurs furent arrêtés. On avait montré la plus grande modération; cependant l'ordre avait été promptement rétabli. Pendant ce temps, les républicains de Paris, trouvant enfin le prétexte qu'ils cherchaient, préparaient des moyens de résistance et d'offensive sérieux pour le jour qui paraîtrait le plus favorable à leurs projets.

Les mutuellistes, arrêtés en février, furent jugés le 9 avril. Ce jour-là, les troubles recommencèrent à Lyon, et des collisions sérieuses eurent lieu entre le peuple et les troupes. C'était M. Gasparin qui alors était préfet de Lyon. M. Thiers lui écrivait : « Autant je vous recommandais, en février, d'éviter toute collision, autant je

vous recommande aujourd'hui d'user d'énergie, si le sanctuaire de la justice est violé. » La répression fut énergique; cependant les troubles ne durèrent pas moins de six jours.

Thiers, ayant à s'expliquer devant la Chambre relativement à ces faits, les attribua au mécontentement qu'avait dû nécessairement produire la loi sur les associations. Cette cause n'était pas la seule, et les passions politiques avaient été pour beaucoup dans l'exaltation des Lyonnais.

Comme le ministre parlait de cette loi.

— Elle sera toujours impuissante, s'écria un membre de la gauche.

— Eh bien! répliqua Thiers avec énergie, violez cette loi que vous déclarez impuissante, qui vous semble inexécutable, et je me charge, moi, de la faire exécuter.

Aussi lisait-on à Lyon, dans une proclamation du parti révolutionnaire : « L'audace du gouvernement est au comble, il faut le renverser. » Les intentions des Lyonnais n'avaient rien de mystérieux. Il ne s'agissait plus des associations, il s'agissait surtout d'une révolution républicaine.

Les rebelles de Lyon furent promptement domptés. Mais les rigueurs nécessaires que l'on dut exercer excitèrent, dans la presse comme dans les Chambres, l'irritation du parti libéral.

« On prend fort à tâche, répliqua Thiers, de déshonorer la guerre civile, de blâmer l'effusion du sang français. On a raison, assurément; mais on la blâme amèrement dans ceux qui défendent l'ordre public et fort doucement dans ceux qui l'attaquent. »

Les républicains de Lyon avaient fini, mais ceux de Paris se croyaient prêts; ils commen-

cèrent. Des rassemblements inquiétants se formèrent, des manifestations eurent lieu au cri de : « Vivent les Lyonnais ! » Bref, ce fut bientôt une véritable émeute, plus qu'une émeute, un mouvement populaire qui prit promptement des proportions inquiétantes.

Thiers n'hésita pas. Il était décidé à sévir vigoureusement et il sévit. Il s'entendit, sur le plan à suivre, avec le général Bugeaud. Le gros des insurgés occupait fortement tout le quartier Saint-Denis. On ordonna au général Lascours de se porter des boulevards jusqu'aux rues avoisinant l'église Saint-Méry. Pendant ce temps, Thiers partit de l'Hôtel de ville avec le général Bugeaud. Pour la première fois peut-être, on vit un ministre, entouré de son état-major de fonctionnaires civils, se mêler à l'état-major militaire, pour prendre la direction des forces publiques. Le ministre et le général se portèrent au centre même de la révolte.

Comme ils arrivaient à la rue Sainte-Avoye, deux coups de feu furent dirigés sur Thiers, que sa petite taille rendait facilement reconnaissable aux insurgés. Il ne fut pas atteint ; mais, près de lui, M. Armand de Vareilles, auditeur au conseil d'Etat, et M. Rey, capitaine, furent frappés. Autour de lui, les balles des insurgés firent plus de vingt victimes. Le courage et le sang-froid du ministre ne se démentirent pas un seul instant.

De cette insurrection, si promptement et si énergiquement étouffée, il est resté un souvenir funèbre, auquel on a injustement attaché les noms du général Bugeaud et de M. Thiers. Nous voulons parler du malheureux épisode que l'on désigne encore sous le nom de massacre de la rue Transnonain.

Thiers et Bugeaud n'y furent pour rien, et le fait, dont la presse et l'opposition se servirent alors pour accabler ces deux hommes, se réduit à des proportions qu'on a beaucoup exagérées.

Un des officiers du général Lascours avait été blessé assez grièvement; on le transportait sur une civière quand, tout à coup, partirent plusieurs coups de feu d'une maison de la rue Transnonain. Tirait-on sur le blessé ou seulement sur les soldats qui portaient le brancard? Ce fut le malheureux officier qui fut frappé, à mort cette fois.

La fureur des soldats ne connut plus de bornes; la maison d'où étaient partis les coups de feu fut forcée et tous ceux qui s'y trouvaient furent passés par les armes.

L'insurrection était vaincue. On devait cette victoire à l'attitude énergique de Thiers, secondé par le général Bugeaud. On offrit au ministre de l'intérieur toutes les récompenses qu'un pareil service méritait, il les refusa toutes pour lui-même, les réservant pour ceux qui l'avaient si vaillamment aidé.

Peu de temps après (24 mai 1834), la session législative fut close et la Chambre dissoute. Aux nouvelles élections, la candidature de M. Thiers fut posée dans plusieurs colléges. Réélu à Aix, il fut encore nommé à Mirande, dans le Gers, et à Paris, dans le 5e arrondissement, où il l'emporta sur M. Salverte, dont cependant les éminentes qualités étaient universellement appréciées. Cette dernière victoire ne fut, disons-le, obtenue qu'à une faible majorité: M. Thiers ne compta que 18 voix de plus que son concurrent.

On agita, dans le conseil des ministres, la question du mode de jugement à suivre à l'égard des

rebelles d'avril. Quelques-uns des membres du cabinet proposèrent l'intervention de la Chambre des pairs, constituée en haute cour de justice. Thiers repoussa absolument ce mode de procéder ; mais ce dissentiment n'était pas le seul qui divisât le conseil. Depuis longtemps déjà, la discorde y régnait. Celui qui le présidait, le maréchal Soult, quelle que fût sa valeur personnelle, était au-dessous de la mission qui lui avait été confiée. Il y avait entre lui et le ministre de l'intérieur des froissements perpétuels qui, parfois, tournaient en discussion violente. Une pareille situation ne pouvait se prolonger. Thiers donna à entendre qu'il ne la supporterait pas plus longtemps; comme on tenait à lui et qu'on lui devait beaucoup, ce fut le maréchal Soult qui dut s'effacer. Il donna sa démission et fut remplacé, à la présidence, par le maréchal Gérard; mais celui-ci n'entra dans le conseil qu'à la condition qu'une amnistie serait accordée aux condamnés de la dernière insurrection. M. Thiers s'y opposa. On songea alors à M. Molé; mais cette combinaison ne convenant pas encore au ministre de l'intérieur, et lui-même ne se sentant point l'autorité nécessaire pour prendre la direction du cabinet, il donna sa démission (11 novembre 1834). C'est alors que fut constitué le cabinet éphémère connu sous le nom de ministère Bassano, dont le règne ne dura pas plus de trois jours. Le 18 novembre 1834, une ordonnance royale reconstituait le cabinet, sous la présidence du maréchal Mortier. M. Guizot, qui faisait partie du ministère du 11 octobre depuis sa formation, resta ministre de l'instruction publique; mais M. de Broglie, qui occupait les affaires étrangères, dut se retirer.

Le 1er décembre 1834, Thiers vint à la tribune attaquer vigoureusement les partisans de l'amnistie. Il avait, pour cette question, déterminé une crise ministérielle; il n'était pas homme à reculer en cette circonstance. Cette fois encore, il se montra l'homme de la répression énergique et protesta contre toute mesure de clémence. « Nous serons, dit-il, en affirmant de nouveau la politique du ministère, nous serons les soldats des généraux qui inscriront sur leur drapeau : Résistance franche et sincère pour faire aboutir la Révolution à ses belles destinées. »

Ici se place un événement important de la vie de M. Thiers. Nous voulons parler de sa réception à l'Académie française. L'illustre Compagnie l'avait choisi, l'année précédente, pour remplacer Andrieux. Le discours de réception du nouvel académicien fut extrêmement remarqué. L'espace nous manque ici pour en donner les passages importants ; nous y reviendrons en temps et lieu. Nous devons, avant tout, poursuivre le récit des faits.

L'attitude qu'il avait prise dans cette question de l'armistice, bien plus encore que la rigueur avec laquelle il avait sévi contre les insurgés d'avril, soulevèrent contre lui d'ardentes animosités. Jamais les attaques dans la presse et à la tribune ne purent le faire fléchir. « Le gouvernement de Juillet, déclarait-il, a été assez clément : la famille royale deux fois expulsée, la vie des ministres épargnée, l'effusion du sang évitée autant que possible : voilà quelle fut la vengeance de notre révolution. Nous avons été cléments, et c'est là le caractère de la véritable force. » Le ministère tout entier était en butte aux accusa-

tions les plus graves. M. Guizot lui-même, dont on connaissait pourtant les nombreux dissentiments avec M. Thiers, n'était pas épargné; celui-ci n'hésitait point à défendre son collègue. Un député, M. Chamarande, en parcourant un petit ouvrage publié par M. Guizot vingt ans auparavant, croyait y avoir découvert des doctrines que, disait-il, l'auteur avait reniées depuis. Il tirait de cette observation, plus ou moins exacte, de singulières conclusions et y voyait le signe de la gravité de la situation. M. Thiers lui répliqua vivement et comme il savait le faire : « Parce que vous comprenez mal un livre, la situation n'en est pas plus grave pour cela. »

Il avouait volontiers lui-même ses tendances autoritaires. On cite de lui un mot caractéristiques :

« Je ne suis pas *libéral*; mais je suis *national*. »

National, il l'était en effet; nous avons déjà montré que sa plus chère ambition était de rendre à la France son ancien prestige et son rang dans le concert des nations; et dans les questions de politique extérieure, son principal objet fut toujours de sauvegarder ou d'accroître la dignité nationale. Pour lui les tristes souvenirs de 1815 et des deux invasions étaient intimement liés à la Restauration, et il la rendait, pour ainsi dire, responsable de ces maux. « Jamais, s'écriait-il, jamais il n'a pu sortir de mon cœur et de ma tête que le gouvernement de la Restauration était le gouvernement de l'étranger. »

Thiers et Guizot, depuis longtemps rivaux, étaient les seules personnalités influentes du cabinet; ils absorbaient toutes les affaires, toute l'autorité. Le maréchal Mortier se lassa de cette

présidence du conseil qui était purement nominale; il se retira et fit accepter sa démission le 20 février 1835. Thiers et Guizot se trouvèrent en présence: leurs prétentions respectives se montrèrent plus opiniâtres, plus absolues que jamais. Ils avaient à peu près mêmes aptitudes, même expérience des hommes et des choses, et s'il eût été difficile de dire lequel l'emportait par le mérite et la réputation, il eût été plus difficile encore de décider quel était des deux celui qui avait le plus de fermeté et de juste ambition. La place était déjà trop étroite dans les conseils du gouvernement pour que deux personnalités aussi puissantes y tinssent ensemble sans se heurter souvent. La question de la présidence détermina un conflit qui menaçait depuis longtemps. Cependant, après bien des tiraillements que le roi ne supportait qu'avec peine, les deux antagonistes finirent par conclure une trêve. M. Guizot accepta la présidence du duc de Broglie, qui prit le portefeuille des affaires étrangères. M. Thiers conserva le sien.

Le projet de loi relatif à l'indemnité réclamée par les États-Unis, revint devant la Chambre. La question venait d'entrer dans une nouvelle phase et menaçait de nous créer de graves difficultés avec l'Amérique. Le cabinet de Washington avait présenté des observations assez vives et se montrait peu disposé à souffrir de nouveaux délais. Il alla jusqu'à déclarer officiellement que, dans le cas où la Chambre repousserait ce projet de loi, le gouvernement américain procéderait par les voies de rigueur et frapperait de saisie les propriétés françaises. Les rapports entre les deux pays étaient déjà tendus, ils de-

vinrent plus difficiles encore, et le roi crut devoir rappeler M. Serrurier, notre ministre à Washington.

Le projet de loi fut aussitôt porté à la Chambre des pairs. Il y rencontra une opposition assez violente. Le gouvernement cédait, disait-on, à une pression ; il manquait de dignité, et le duc de Fitz-James s'écria même : « La France a peur ! »

Le duc de Fitz-James était, à la Chambre des pairs, un des organes les plus ardents du parti légitimiste. Thiers ne laissa pas tomber cette parole.

« N'est-il pas étonnant, répliqua-t-il avec véhémence, n'est-il pas étonnant que ce soit au nom de la Restauration que l'on vienne nous reprocher de donner des indemnités ? Il semble cependant que si l'on veut consulter sa mémoire, à ce mot d'indemnité, on devrait se taire ! Nous préférons payer vingt-cinq millions à un gouvernement libre auquel nous devons, plutôt que de faire comme vous qui avez payé des milliards à des gouvernements absolus auxquels vous ne deviez pas. »

Le ministère triompha, la loi fut votée.

Le vote des fonds secrets pour dépenses de police fut pour M. Thiers une nouvelle victoire. Il demandait pour ce chapitre un crédit de 1,200,000 fr. Une partie de la Chambre réclamait une réduction ; M. Thiers résista et maintint son chiffre. Violemment attaqué, il riposta avec dédain : « Est-il nécessaire d'avoir touché aux fonds secrets pour être calomnié ? Non, il suffit d'avoir touché aux affaires publiques ; il suffit d'avoir fait une chose : d'avoir eu le courage de secouer le joug des partis. »

Et ce joug, il l'avait secoué. Dire à quel parti il appartenait, tracer sa ligne politique est difficile, fait remarquer M. de Loménie, pour ne pas dire impossible. « On ne trouve pas ici cette personnalité permanente et bien tranchée de MM. Garnier-Pagès, Guizot et Berryer. Dans M. Thiers, homme d'Etat, il y a des contrastes et des discordances sans nombre, il y a de la logique et du décousu, du tâtonnement et de l'audace. »

Beaucoup d'audace surtout. Car en plus d'une circonstance, la cause qu'il soutenait semblait perdue avant qu'il fût monté à la tribune. Quand il en descendait, il s'était gagné les esprits même les plus prévenus, et tels qui, au début de la séance, étaient décidés à la résistance, lui donnaient leurs voix lorsqu'on allait au scrutin.

« M. Thiers, dit un illustre critique (1), est l'homme qui a déployé le plus d'habileté pour amener insensiblement à ses fins, pour mouvoir et conduire les grandes assemblées. Ce n'est point de hauteur et d'autorité comme d'autres grands orateurs, ses rivaux ; ce n'est point sur des majorités organisées et compactes qu'il agissait d'ordinaire d'une parole touchante et décisive : lui, il persuadait et s'insinuait, il avait faveur, par la clarté spacieuse de ses exposés, par l'abondance et le flot accumulé et limpide de ses déductions, il amenait ceux mêmes qui ne se croyaient point de son groupe et de son armée à conclure comme lui, à agir et voter comme lui, et dans un sens où la plupart n'auraient point pensé être conduits d'abord. »

Chose singulière, cet esprit si hardi, si fécond

(1) Sainte-Beuve, — *Causeries du lundi*, t. XV, p. 87.

en ressources, avait peu de confiance dans les nouveautés, comme dans les novateurs. Ce qui n'avait point reçu la sanction de l'expérience l'attirait peu; il semblait craindre l'inconnu. Aujourd'hui que de nombreuses voies ferrées sillonnent en tous sens le sol de la France, portant partout la vie, l'activité et la richesse, il semble presque incroyable que M. Thiers, il y a trente-cinq ans, ait regarde la création des grandes lignes comme une œuvre presque impraticable; et l'admettant même comme possible, il croyait bien éloigné encore le jour où le Havre, Paris, Lyon et Marseille seraient unis par des chemins de fer.

Il comprenait bien cependant quelle immense influence pouvait exercer sur le commerce de la France et celui de l'Europe, une telle entreprise menée à bien. C'est dans ce sens qu'il parla lorsque la question des chemins de fer fut soulevée à la Chambre. On lui a reproché de s'être opposé, sinon à leur création, du moins à leurs progrès. Il n'en est rien. Il a seulement exprimé ses doutes sur l'avenir qui attendait cette tentative en France, et ce jour-là, sa perspicacité ordinaire et sa prescience d'homme d'Etat lui ont fait défaut.

On était tout à ces discussions sur les grandes questions d'intérêt public, lorsqu'un horrible attentat vint troubler la paix de tous les esprits.

Le 28 juillet 1835, jour anniversaire de celui où avait commencé la Révolution, à laquelle Louis-Philippe Ier devait sa couronne, avait été fixé pour la pose de la première pierre du monument élevé à la mémoire des braves morts pour la cause de la liberté. A cette occasion, le roi passa, sur toute la longueur des boulevards, une grande revue des troupes de l'armée active et de

la garde nationale. Le cortége, parti des Tuileries, était parvenu jusqu'au boulevard du Temple, lorsque du deuxième étage de la maison portant le nº 50, une effroyable explosion se fit entendre. Quatorze personnes furent frappées. Le roi n'échappa que par miracle. Le maréchal Mortier fut tué aux côtés de M. Thiers. Il y eut des victimes non-seulement dans la suite royale, mais encore parmi les troupes qui formaient la haie sur le boulevard et parmi la foule qui se pressait sur le passage du cortége.

Le coupable fut bientôt arrêté. Blessé par l'explosion même de la « machine infernale » qu'il avait construite, il ne pouvait aller loin. On s'empara de lui au moment où, pour s'enfuir, il escaladait un mur voisin de sa maison. Il était connu sous le nom de Girard, il s'appelait Fieschi, était corse et avait servi le roi Murat dans l'aventureuse expédition qui avait entraîné sa perte. Le régicide avait des antécédents des moins honorables; il avait été condamné pour vol et avait subi sa peine à la maison centrale d'Embrun. L'assassin put quelque temps cacher son véritable nom et celui de ses complices. Mais, grâce à l'intervention d'un député, M. Lavocat, qui l'avait naguère protégé on parvint à lui arracher des aveux complets. D'ailleurs, ceux qui l'avaient secondé dans la perpétration du crime, Peupin et Morey, avaient été arrêtés.

Les divers organes de la presse apprécièrent diversement l'attentat dont le roi venait d'être l'objet. La plupart y virent une action abominable qui réclamait un châtiment suprême. Les journaux républicains et légitimistes se montrèrent plus réservés. Mais la masse de la nation fut

unanimement indignée, et le premier résultat de cette affreuse tentative fut de rattacher au roi bien des esprits hésitants. On fit tout, d'ailleurs, pour seconder, exciter, provoquer le sentiment public, et les conseils du souverain résolurent de donner aux obsèques des victimes une pompe solennelle qui devait agir sur l'imagination du peuple.

La cérémonie funèbre avait été fixée au 5 août. Ce jour-là, dès six heures du matin, une foule énorme se pressait autour de l'église Saint-Paul, où les corps avaient été déposés dans une chapelle ardente disposée à l'entrée de la nef. Les cercueils, au nombre de quatorze, étaient symétriquement disposés sur deux rangs et dominés par le catafalque qui recouvrait le corps du maréchal Mortier. Sur le drap mortuaire était inscrit le nom de la victime. Sur le cercueil du maréchal étaient déposés son épée, son grand cordon, tous ses insignes. Les députations de tous les corps de l'Etat se réunirent, vers huit heures, à la Bastille. Alors les cercueils furent placés sur des chars magnifiquement ornés et, à neuf heures, au bruit du canon, au roulement des tambours voilés de crêpes, le cortége se mit en marche au milieu d'une foule immense, attristée et recueillie.

Il défilait dans l'ordre suivant :

Une compagnie de la gendarmerie départementale, deux escadrons du 5e hussards, le général Jacqueminot et son état-major, la garde nationale à cheval et les pompiers de la banlieue, les 1re et 4e légions de garde nationale de la banlieue; les 2e, 3e, 4e et 8e légions de la garde nationale de Paris.

Les voitures du clergé.

Puis les chars funèbres.

Le premier était celui d'une jeune fille de quatorze ans, Louise Rémy. Tendu de blanc, richement décoré, entouré de jeunes filles vêtues de blanc tenant les cordons du poêle, ce char excitait parmi la foule une émotion générale.

Les chars des autres morts se succédaient dans l'ordre suivant :

Celui de Labrouste, *receveur des contributions directes du septième arrondissement.*

Celui de Brunot, *employé à la filature des Minimes.*

Celui d'Inglar, *employé à la filature des Hospices.*

Le char d'Ardoin, *journalier.*

Celui de Benettet et Ricard, *grenadiers à la 8e légion.*

Celui de Prud'homme, *sergent à la 8e légion.*

Les gardes nationaux de la 8e légion portaient les cordons des poêles de ces cinq derniers corbillards.

Venaient ensuite sept autres victimes :

Villatte, *capitaine.*

Raffé, *colonel de la gendarmerie de la Seine.*

Rieussec, *lieutenant-colonel de la 8e légion.*

Le général Delachasse de Vérigny, *commandant l'Ecole d'application d'état-major.*

Enfin, le char du maréchal Mortier, duc de Trévise, ancien président du Conseil des ministres, grand chancelier de la Légion d'honneur. Traîné par six chevaux, le corbillard était orné d'écussons aux armes du maréchal, de drapeaux tricolores, de trophées. Les noms des batailles auxquelles l'illustre homme de guerre avait assisté

étaient inscrits sur des cartouches placés au-dessus du cercueil. Le deuil était conduit par le maréchal Molitor, le maréchal Gérard, le maréchal Grouchy et l'amiral Duperré.

L'épée et le bâton de maréchal, les décorations, les insignes de toutes les dignités dont le duc de Trévise avait été successivement honoré, étaient portés sur des coussins de velours par des domestiques. Le cheval de bataille du maréchal, caparaçonné de noir, suivait le char.

Cinq autres victimes blessées grièvement ne devaient pas tarder à succomber.

Le cortége arriva vers une heure et demie aux Invalides où le roi l'attendait depuis plus de deux heures. A cette lugubre cérémonie, le ministère était représenté par quatre de ses membres : MM. Guizot, Humann, Persil et Duchâtel. La Chambre des députés, la Chambre des pairs, la Cour de cassation, la Cour royale, l'Institut, le Conseil municipal, les Facultés, les Ecoles, les Corporations avaient envoyé des députations. Ce fut l'archevêque de Paris qui officia. A cinq heures, le roi passa en revue, au milieu des acclamations, les troupes massées sur l'esplanade des Invalides.

Si nous avons insisté autant sur l'appareil déployé en cette circonstance, c'est moins encore en raison de l'horreur du crime que pour mieux faire ressortir la portée politique de cet événement dont le ministère se hâta de profiter pour obtenir des Chambres, poussées par l'opinion publique, la sanction de lois répressives restées célèbres sous le nom de « Lois de septembre ».

C'est le 5 août qu'eurent lieu les funérailles que nous venons de décrire. Dès la veille, M. Thiers

avait présenté ces lois qui soulevèrent pendant si longtemps les récriminations du parti républicain.

La plus importante avait pour but de modifier d'une façon radicale la législation qui, depuis la Révolution de Juillet, avait régi la presse. Suivant cette législation, on ne commettait qu'un simple délit lorsque l'on attaquait le roi et le gouvernement. Il s'agissait dans la nouvelle loi d'ériger ce délit en crime. La dénomination de l'acte changeait; la juridiction n'était plus la même; la peine était augmentée. Mais, en somme, y gagnait-on? Au lieu des arrêts presque toujours sévères d'une cour correctionnelle, on devait avoir les décisions presque toujours indulgentes du jury qui, trop souvent, devait acquitter.

Une des dispositions de la loi frappait spécialement les qualifications que se donnaient ouvertement les partis. Il y avait là quelque chose de byzantin; on ne pouvait désormais s'intituler ni républicain, ni légitimiste, et, Dieu sait jusqu'où, dans cette voie, pouvait aller l'appréciation du gouvernement ou des magistrats chargés de poursuivre les coupables. On ne pouvait être que royaliste constitutionnel. Où commençaient le républicanisme et le légitimisme, où finissaient-ils? Peu de magistrats eussent pu le décider. La loi était mauvaise, parce qu'elle était vague et dans bien des cas sans sanction, par conséquent inapplicable.

Dès l'apparition de ces projets de loi, ils rencontrèrent une opposition violente. La presse entière se souleva. L'instruction de Fieschi suivant encore son cours, les appréciations des journaux sur les complices de l'assassin, sur leurs intentions, sur leur vie même, reflétèrent l'esprit de

parti, et la rancune dont la plupart des journalistes étaient à cette heure, animés. On appelait Morey, le *vertueux* Morey; pour un peu, on eût canonisé Peupin et absous Fieschi.

Ceux mêmes qui, jusque-là, avaient partagé et soutenu les doctrines du ministère, ne dissimulaient pas leur mécontentement, et beaucoup d'entre eux saisirent cette occasion de se séparer de leurs anciens amis politiques.

Dans la séance du 25 août, M. Royer-Collard qui, cinq ans auparavant, avait été un des plus chauds défenseurs de la Charte, et l'un de ceux qui avaient le plus aidé les promoteurs du mouvement révolutionnaire, se déclara franchement contre le ministère. Il n'hésita pas à combattre M. Thiers, l'ancien rédacteur du *National*, qu'il avait jadis, non-seulement encouragé et soutenu, mais presque sauvé. Cependant la Chambre, quatre jours après, adoptait ces projets de loi, aussi sévères que peu efficaces, par une majorité de 226 voix contre 153.

Cependant, les insurgés de Lyon et de Paris n'étaient pas jugés; ils avaient passé devant la Cour, le 5 mai 1835. Les débats avaient donné lieu aux incidents les plus graves; les séances avaient été orageuses, un grand nombre des accusés parmi lesquels Godefroy Cavaignac, s'étaient refusés à comparaître désormais devant le tribunal. Enfin, comme si cette affaire devait n'échapper à aucune des complications possibles, le 12 juillet au soir, vingt-huit détenus impliqués dans cette cause, et renfermés dans la prison de Sainte-Pélagie, trouvèrent moyen de s'évader. Un chemin souterrain avait été ouvert, qui conduisait de la prison à la maison portant le n° 7 de la rue Copeau

longeant le pénitencier. Cette voie donnait issue sur un jardin appartenant à un M. Vatrin ; c'est par là que les prisonniers purent s'échapper ; Godefroy Cavaignac, qui eût pu les suivre, refusa la liberté que cette entreprise pouvait lui rendre.

Ces débats se prolongèrent pendant plusieurs mois et ne se terminèrent que le 28 janvier 1836 par la condamnation des principaux coupables.

Ainsi, dans cette année 1835, si féconde en troubles, en tentatives révolutionnaires, en perturbations de tout genre, les mesures répressives les plus rigoureuses furent non-seulement conseillées, inspirées, mais dirigées par M. Thiers qui, s'il s'aliénait de la sorte le parti libéral, s'attachait l'affection, bien trompeuse parfois, des amis de l'ordre.

Par les lois de Septembre, il croyait assurer le salut, la conservation des institutions parlementaires. M. Thiers s'abusait peut-être; mais les faits que nous venons de résumer suffisent à montrer que si cet homme d'Etat habile ne reculait pas devant l'application des idées les plus libérales, il n'était pas moins audacieux pour s'opposer à tous les désordres que pouvait entraîner la pratique de ces principes.

Il semblait que tant de précautions, tant de mesures préventives dussent assurer le calme. Le ministère paraissait encore devoir fournir une longue carrière; ses récentes victoires parlementaires avaient dû, on le croyait du moins, le consolider.

Tout à coup, un incident imprévu détermina une crise grave dans le sein du cabinet.

M. Humann, ministre des finances, étant à la tribune, exposa à la Chambre une théorie, toute

personnelle assurément, sur le droit qu'avait l'Etat de rembourser la rente au pair. Comme il exprimait cette opinion en termes extrêmement catégoriques, de nombreux signes de dénégations et des protestations assez vives partirent du banc où siégeaient les ministres. Le cabinet n'entendait évidemment pas accepter la théorie de M. Humann, et ne voulait nullement en assumer la responsabilité. Ce dernier dut donner sa démission à la suite d'explications assez violentes qui eurent lieu dans le conseil.

Le budget avait été présenté le 14 janvier; le 18, le ministère était en désarroi.

Le 1er février suivant, M. Gouin fit à l'occasion de la retraite de M. Humann, une proposition qui souleva une discussion fort agitée. Il demandait que la Chambre autorisât le ministre des finances à échanger les rentes 5 0/0 en circulation, contre des rentes 4 0/0 ou 3 0/0 dont l'inscription immédiate serait faite sur le grand-livre de la dette publique.

M. Thiers s'opposa à l'adoption d'une pareille mesure; mais, malgré ses efforts, la Chambre se prononça en faveur de la proposition de M. Gouin. C'était un échec pour le ministère tout entier, bien plus encore que pour M. Thiers même, dont la responsabilité dans ce cas n'était que secondaire.

Le 22 février 1836, le ministère se reconstituait, cette fois, sous la présidence de M. Thiers qui prenait le portefeuille des affaires étrangères.

De cette époque, date, non point l'antagonisme de Thiers et de Guizot, mais la manifestation extérieure de leur lutte, lutte ardente, acharnée, et qui occupa tout le règne de Louis-Philippe.

« Pendant toute la monarchie de juillet, dit un publiciste, la grande et intéressante question pour la France entière fut celle-ci : Serons-nous gouvernés par M. Thiers ou par M. Guizot? On vit alors une reprise des grandes luttes de Marius et de Sylla, de César et de Pompée, d'Annibal et de Scipion.

« Durant le règne de Louis-Philippe, M. Thiers a renversé ou dissous, dans ses propres intérêts plus d'un ministère; mais après avoir conquis le pouvoir, il n'a jamais su le détenir que peu de temps. C'est que, sous le régime parlementaire, pour garder le pouvoir, il faut savoir se faire, et surtout se conserver une majorité. Quoi qu'on ait pu dire, on ne domine une majorité que par des principes, on ne s'assure une majorité fidèle qu'à condition de l'associer à son esprit, à ses sentiments, à ses pensées, je dirai presque à ses passions bonnes ou mauvaises.

« Dès que M. Thiers fit cause commune avec le *tiers-parti*, il lui donna le nom de centre gauche; mais, à côté du centre gauche, se forma bientôt un *tiers-parti* nouveau, composé de vingt-cinq membres environ, et parmi lesquels on comptait MM. Passy, Dufaure, Pelet (de la Lozère), Legrand (de l'Ois), etc....

« En 1837, M. Thiers agrandit ses opérations stratégiques dans la Chambre des députés, grossit son armée, ne se contente plus de livrer bataille à des cabinets plus ou moins capables de se défendre et de lui résister; il organise la coalition, et monte à l'assaut des prérogatives de la royauté.

« Au mois d'avril 1837, on comptait quatre grands partis dans la Chambre des députés : la gauche, la droite, le centre gauche et le centre droit.

« Quatre orateurs qui, par leurs talents et par leurs travaux, s'étaient placés au premier rang, se posaient comme les chefs de ces quatre grands partis. C'est nommer MM. Odilon Barrot, Berryer, Thiers et Guizot. Dans la combinaison ministérielle préférée à cette époque par le roi, on n'avait admis aucune de ces grandes renommées de tribune.

« Parlementaire de naissance, M. Thiers dut exploiter cette situation.

« A propos d'une demande de crédit pour des demandes secrètes de police un grand débat de tribune s'engagea. M. Odilon Barrot attaque la politique anonyme du cabinet avec véhémence et un incontestable talent. Le cabinet ne trouve de défenseur que dans la parole éloquente de M. Guizot. Le succès de M. Guizot fut immense, et la majorité ministérielle, dont cet orateur avait si bien traduit les sentiments, décida que son discours serait imprimé et distribué dans les départements.

« M. Guizot s'était montré fidèle aux principes de la majorité. Pourquoi donc n'était-il pas ministre?

« La session close, M. Molé dissout la Chambre; M. Guizot et ses amis sont réélus et continuent à appuyer le ministère; un appui aussi désintéressé ne pouvait durer.

« Au mois de novembre 1838, M. Thiers fit à M. Guizot une visite que celui-ci lui rendit : « Il « faut que les éléments dispersés du ministère du « 11 octobre, lui dit-il, se rapprochent. »

« Mais, depuis le 11 octobre, M. Thiers avait côtoyé plus d'un rivage, il avait surtout formé plus d'une alliance avec la gauche. Complice de

M. Thiers, la gauche, pour le succès de la négociation, cacha son drapeau. Elle approuva toutes les mesures de ce chef de parti contre le ministère.

« La gauche, avec M. Thiers, semblait venir à M. Guizot : la coalition se fit. M. Guizot ne s'inquiéta pas assez de ses nouveaux alliés qu'il n'était pas allé chercher. Aussi, un des députés les plus fidèles au chef du centre droit disait-il : « Si *le plus petit* d'entre nous avait dit : Non! la « coalition ne se faisait pas. »

« M. Molé perdit sa majorité, la Chambre fut dissoute de nouveau. Pour renverser un cabinet on n'avait pas craint d'attaquer et d'ébranler la royauté.

« M. Bertin de Vaux, l'un des propriétaires du *Journal des Débats* lorsque le tiers-parti se forma, tenta de rapprocher et d'unir, dans les intérêts de la politique conservatrice, M. Guizot et M. Thiers. Il les invita tous deux à dîner, et, dans une conversation intime et familière, leur montra tous les dangers d'un divorce entre eux. M. Bertin de Vaux essaya en vain de faire un mariage de raison entre l'esprit monarchique et l'esprit révolutionnaire. M. Guizot se retira le premier de cette conférence.

« M. Thiers, resté seul avec M. Bertin, insista de nouveau pour faire comprendre au négociateur que ses vœux ne se réaliseraient jamais :

« Il y a cependant, ajouta M. Thiers, une cir-« constance qui les rendrait possibles : ce serait le « cas où M. Guizot et moi, nous nous trouverions « sur le pavé. »

Or, à l'époque où nous en sommes et dont cette longue citation nous a éloignés, MM. Thiers et

Guizot n'allaient pas tarder à se trouver sur le pavé.

On connaît maintenant ces deux hommes, les deux partis qu'ils conduisaient dans la Chambre, les raisons de se séparer ou de s'unir qu'ils pouvaient avoir : c'en est assez pour comprendre la suite des événements et nous reprenons la suite de notre récit à l'endroit où nous l'avons laissé, c'est-à-dire à l'avénement du ministère du 22 février 1836.

Le premier acte de M. Thiers, président du Conseil, c'est-à-dire chargé cette fois de toute la responsabilité, fut de déterminer l'ajournement de la proposition de M. Gouin sur la conversion des rentes 5 0/0.

Peu de jours après, la loi des fonds secrets, qui, comme les années précédentes, avait été assez chaudement discutée, fut votée à la majorité de 251 voix contre 99. Le nouveau cabinet trouvait dans ce vote décisif une consécration qui lui donnait une base solide.

On se rappelle que M. Thiers, alors qu'il occupait le ministère des travaux publics, avait demandé un crédit considérable dont une grande partie devait être consacrée aux embellissements de Paris.

Mais la plupart des nouveaux monuments n'étaient point achevés. Il fallait, pour cet objet, de nouvelles ressources et, à l'instigation de M. Thiers, on se décida à les demander. Le nouveau crédit, regardé comme indispensable, s'élevait à la somme de quatre millions. Une polémique animée s'engagea à cette occasion. M. de Dreux-Brézé rappela que sous la Restauration, un ministre avait été en butte à de pressantes réclamations au sujet d'une

très-minime dépense qui avait paru inconstitutionnelle.

M. Thiers répondit :

— L'histoire dira s'il y avait convenance à comparer une question où il ne s'agissait, tout le monde s'en souvient, que d'une misérable salle à manger, à une question où il s'agit de l'achèvement des plus beaux monuments du pays.

Mais de telles discussions, si mouvementées qu'elles soient, n'ont rien qui émeuve profondément l'opinion. Il devait se produire des événements aussi funestes que ceux d'où l'on venait à peine de sortir.

C'est une vérité presque banale qu'un attentat contre la vie du souverain en amène plusieurs autres et qu'il y a de certains moments où règne la fièvre des complots.

On avait eu Fieschi ; on eut Alibaud.

Le 25 juin 1836, ce misérable tira sur le roi au moment où il sortait des Tuileries. Le régicide avait pris toutes les précautions nécessaires pour s'assurer non-seulement toutes les chances de succès, mais encore toutes les chances de salut. Il se servit, dans sa tentative criminelle, d'une arme à feu dissimulée dans l'intérieur d'une canne ordinaire. L'entreprise avorta ; il fut arrêté, jugé, condamné, puis exécuté le 11 juillet suivant.

Deux difficultés s'élevèrent alors, qui déterminèrent la chute du nouveau cabinet, qui avait à peine cinq mois d'existence. La première se produisit au sujet d'une démarche faite, auprès du gouvernement suisse, pour obtenir l'expulsion d'un nommé Conseil, qui, disait-on, était un réfugié dangereux. Le gouvernement helvétique,

après enquête, déclara au cabinet des Tuileries que ce Conseil, dont on demandait l'expulsion, n'était autre qu'un agent français, ou, pour mieux dire, un espion. Or, M. Thiers avait tenté cette démarche sur la foi des déclarations du ministre de l'intérieur. On lui en attribua en partie la responsabilité.

Mais une autre question, beaucoup plus grave, celle-là, toute de politique extérieure, entraîna décidément la chute du ministère du 22 février. Nous voulons parler de la proposition d'intervention en Espagne, intervention que M. Thiers réclamait avec les instances les plus pressantes.

Il se retira donc. Sa démission fut acceptée le 25 août 1836, et le 6 septembre, un nouveau ministère était constitué. En voici la composition :

Le COMTE MOLÉ, président du Conseil, avec le portefeuille des affaires étrangères;

Le COMTE GASPARIN, ministre de l'intérieur;

PERSIL, garde des sceaux, ministre de la justice;

MARTIN DU NORD, ministre du commerce;

Le GÉNÉRAL BERNARD, ministre de la guerre;

Le COMTE DUCHATEL, ministre des finances;

Le VICE-AMIRAL ROSAMEL, ministre de la marine;

M. GUIZOT, ministre de l'instruction publique.

Six jours après l'installation de ce cabinet, M. Thiers arrivait à Toulon où il prenait passage à bord du bateau à vapeur le *Sphinx*. Pour faire diversion aux travaux et aux soucis de la politique, cet esprit qui ne connaissait point le repos allait reprendre ses études artistiques, ses recherches, sa vie d'autrefois. Déjà il projetait un grand ouvrage dont il rassemblait les matériaux. Talleyrand avait dit de lui à propos de son HISTOIRE DE

La Révolution : « Thiers serait peut-être plus habile encore s'il abordait l'empire ». Ce que Talleyrand disait, Thiers l'avait-il pensé ? Fut-ce cette parole échappée au célèbre diplomate qui lui en donna l'idée ou bien céda-t-il, comme on l'a affirmé, aux conseils de quelques amis éclairés ? On ne sait ; toujours est-il que, dès cette époque, il préparait la nouvelle œuvre qui devait consacrer sa réputation et lui assurer une gloire que la politique semblait alors lui refuser.

A Rome, il fut reçu par M. Ingres, qui lui servit de guide à travers cet immense musée où les chefs-d'œuvre de la Renaissance s'élèvent auprès des admirables ruines de l'antiquité. Après deux semaines de séjour dans la Ville éternelle, M. Thiers partit pour Florence et rentra à Paris le 3 novembre.

Il eut bientôt à répondre aux attaques dont son administration était l'objet à propos de l'affaire Conseil, qui était de nouveau agitée dans la Chambre.

MM. Odilon Barrot et Berryer se montraient fort pressants et réclamaient des explications catégoriques. Ils ne comprenaient point, disaient-ils, comment il se pouvait qu'on eût envoyé comme espion en Suisse un homme dont on réclamait l'extradition par voie diplomatique comme réfugié dangereux. C'était accuser personnellement M. Thiers. Il devait se défendre ; sa réponse fut courte.

« Vous avez eu recours, disait-il à ses adversaires, à une responsabilité collective, celle du président du Conseil des ministres. On doit s'adresser à lui, dites-vous, pour toutes les affaires du cabinet. Vous avez raison. J'étais président du Con-

seil et je dois être responsable de ce fait. Voici ma réponse : Oui, comme président, j'aurais dû tout savoir ; mais je n'ai pas tout su. On aurait dû tout me dire, on ne m'a pas dit tout À vous maintenant de chercher sur ces bancs la personne à qui incombe la véritable responsabilité. »

Cette dernière phrase était évidemment à l'adresse de M. le comte de Montalivet, qui, dans le dernier cabinet, était ministre de l'intérieur. Celui-ci écrivit aussitôt à M. de Molé une lettre dans laquelle il déclarait que la responsabilité de tous les actes du ministère de l'intérieur depuis le 22 février jusqu'au 6 septembre lui appartenait et devait lui appartenir.

A ces discussions rétrospectives se joignaient les débats soulevés par les questions de politique extérieure et elles ne manquaient pas de gravité. Celle qui divisait le plus les esprits était l'intervention en Espagne. Voici en quelques mots d'où était née cette question, source de tant de luttes ministérielles et parlementaires.

La nation espagnole était livrée aux compétitions de deux partis : celui de la reine autour de laquelle se rangeaient les hommes d'ordre, partisans d'une monarchie tempérée et libérale, et celui de Don Carlos qui réunissait tous les absolutistes. Tout d'abord, le cabinet des Tuileries s'était prononcé pour la reine et M. Mignet avait été envoyé en mission auprès d'elle pour lui offrir l'appui du roi des Français. Il intervint alors une convention connue sous le nom de traité de la quadruple alliance et par lequel les quatre parties contractantes, c'est-à-dire la France, l'Espagne, l'Angleterre et le Portugal, s'engageaient à agir de concert pour prévenir toute éventualité mena-

çante. Chacune devait, suivant les circonstances, accepter la mission qui lui incomberait et qui serait déterminée d'un commun accord.

Le premier effet de la conclusion de la quadruple alliance fut d'éloigner du Portugal les deux prétendants qui réclamaient le trône d'Espagne: Don Miguel et Don Carlos. Mais bientôt ce dernier se montre en Espagne; il y rallume la guerre civile. Son matériel devait lui parvenir en grande partie par le continent, c'est-à-dire par les Pyrénées. Le gouvernement fut donc constitué gardien de la frontière et chargé d'empêcher que tout secours en hommes ou en munitions pût, par cette voie, arriver au prétendant. Mais la situation s'aggravant et la lutte prenant des proportions plus menaçantes, une intervention plus effective de la France parut nécessaire. C'est cette intervention que M. Thiers avait vainement réclamée et qui, définitivement repoussée par le roi, avait entraîné la dissolution du cabinet. M. Thiers justifia à la tribune la politique qu'il avait voulu suivre et montra combien on avait tort de la repousser.

« Le gouvernement, disait-il, avait fait une promesse et quand il s'agit de la tenir, il a reculé. La France a manqué à ses engagements, aussi bien envers l'Espagne qu'envers l'Angleterre avec qui elle s'était liée. Elle eût pu faire quelque chose; son intervention eût été efficace et elle n'a rien fait. »

En dépit cependant de l'opposition qu'il rencontrait, le ministère Molé semblait avoir pris de la consistance et présenter des chances de durée, quand un événement étrange vint tromper toutes les prévisions.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, fils de la

reine Hortense et du roi Louis, avait tenté d'entraîner l'armée et de se faire proclamer empereur sous le nom de Napoléon II, bien que l'héritier direct de Napoléon Ier, le roi de Rome, fût encore vivant. L'aventureux jeune homme s'était introduit à Strasbourg ; là, secondé par le colonel d'artillerie Vaudrey depuis longtemps gagné à ses projets, et par le commandant Parquin dévoué à sa famille, il avait excité les troupes à la révolte et eût peut-être déterminé un mouvement sérieux sans l'énergie du général qui commandait à Strasbourg.

Arrêté avec ses complices, il allait être jugé et sans doute condamné ; quand, cédant aux prières de la reine Hortense, le roi consentit à le soustraire à la justice. En conséquence on l'avait secrètement extrait de la prison de Strasbourg et transporté à bord d'une frégate qui fit aussitôt voile pour les Etats-Unis.

Ses complices furent jugés ; ils avouaient pour la plupart les faits qui leur étaient reprochés. Mais leurs défenseurs invoquèrent l'absence du principal coupable qui était aussi le principal témoin, le seul qui pût établir la part de responsabilité de ses coaccusés. Son enlèvement équivalait à un acquittement. Pouvait-on se montrer plus sévère pour les instruments du crime que pour celui qui en avait été l'instigateur? Tous les accusés furent acquittés.

Les ministres, sur ces entrefaites, sentant bien quel blâme cet arrêt leur infligeait, avaient formé le projet d'enlever au jury le jugement des affaires où se trouvaient en cause des hommes appartenant à l'armée. Une loi fut présentée dans ce but à la Chambre, elle fut repoussée.

Alors le comte de Molé rompit avec les doctrinaires et M. Guizot, leur chef. Celui-ci dut se retirer et le cabinet fut remanié (15 avril 1837).

Le comte de Molé présenta alors à la Chambre dont il voulait s'assurer l'appui, un projet de loi sur les fonds secrets qui souleva une discussion dans laquelle MM. Thiers et Guizot déployèrent tous leurs talents oratoires. Cette circonstance montra combien était profonde la scission qui s'était opérée entre les deux hommes d'Etat. Qui eût dit alors que, malgré tant de répulsion l'un pour l'autre, ils ne tarderaient pas à se rapprocher et à concerter une action commune pour renverser le cabinet ?

L'intervention d'Espagne fut de nouveau soulevée par les doctrinaires. Le comte Molé sembla incliner vers eux et se déclara absolument opposé à toute intervention. La Chambre vota dans son sens. Mais cette victoire ne donnait au ministère qu'une consécration plus brillante que solide. M. Thiers et ses amis, qui paraissaient disposés à soutenir le cabinet, commencèrent à s'en éloigner.

Bientôt, M. Thiers qui avait fait un nouveau voyage en Italie, voyage qui dura du mois de juin 1837 jusqu'au milieu de l'année suivante, ouvrit, dès son retour, une campagne d'opposition à la fois très-vive et très habile contre le ministère Molé et fonda ce que l'on a appelé la COALITION. Le centre gauche s'unit au centre droit; les éléments les plus disparates, les plus antipathiques, se mêlèrent dans cette étrange association et la conduite de M. Guizot, en cette circonstance, fut l'objet des appréciations les plus sévères. Il encourut alors, sinon le mépris, du moins les reproches les plus amers de la part de

quelques-uns de ses amis politiques qui l'avaient soutenu jusqu'alors. Royer-Collard rompit aussitôt avec lui, et le *Journal des Débats* lui jetait cette parole cruelle : « Vous aurez peut-être quelque jour notre appui; mais notre estime, jamais! »

Cette coalition, M. Thiers en était l'âme, il l'avait organisée, il savait quelle puissante influence elle pouvait exercer et combien il lui serait facile d'arracher, au bout de peu de temps, la majorité à ses faibles adversaires.

Dès le début de la session législative qui s'ouvrit le 17 décembre 1838, le ministère comprit contre quelle force redoutable il allait se heurter, et alors il se sentit perdu. Tout ce qu'il pouvait faire était de tomber dignement.

La coalition était déjà si complétement organisée qu'aussitôt après l'ouverture de la Chambre, lorsqu'il fut procédé à la composition de la commission chargée de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours du trône, tous les membres de cette commission, sauf trois, qui étaient ministériels, comptaient parmi les coalisés.

Thiers, à vrai dire, n'avait rien ménagé pour obtenir un tel résultat. Il avait employé toutes les ressources de son habileté politique. Il avait le concours d'une partie de la presse; certains journaux n'obéissaient qu'à sa seule inspiration; il dirigeait toutes leurs évolutions et ne leur épargnait point ses instructions.

Citons pour exemple, la lettre suivante écrite à Véron dès le mois de juin 1838.

« Mon cher monsieur Véron,

« J'avais chargé M. Etienne de vous complimen-

ter sur l'esprit avec lequel est écrit le *Constitutionnel*. Malheureusement mes lettres ont dû s'enfoncer dans le département de la Meuse. Je vous adresse donc directement mes compliments. J'y ajoute deux modifications.

« Vous louez trop M. Molé et vous traitez mal la Belgique. Je sais que M. Molé a plus d'esprit que ses collègues, mais il est incapable de les suppléer ; il n'a pas assez de talent pour cela ; leur faiblesse qui les écrase, l'écrase lui aussi. On ne brille à côté de collègues plus faibles que quand on les supplée. Mais M. Molé ne sait faire qu'une chose, c'est éluder ; on élude un moment, mais jamais longtemps les difficultés. M. Molé reste donc faible de la faiblesse des siens et de la sienne propre. J'ai toutefois assez de goût pour lui ; je ne voudrais pas qu'on le maltraitât ; mais je ne voudrais pas qu'on fît croire que nous nous entendons avec lui. Si vos éloges ont pour but de le faire brouiller avec M. de Montalivet, je suis fâché de ne pas être à Paris pour vous raconter à quoi servent ces éloges ; on en est pour ses frais. La situation brouille les hommes ; mais les éloges accordés aux uns contre les autres est une force qu'on leur donne sans ajouter à la brouille, toujours assez grande quand la situation y conduit. *Nous devrions nous entendre demain avec M. Molé, qu'il faudrait, pour le louer, attendre après-demain.*

« Quant à la Belgique, il ne faut pas oublier qu'avec son désagréable caractère, elle est cependant notre alliée, que sa dignité, ses intérêts sont les nôtres, qu'il ne faut pas affaiblir notre cabinet dans une situation très-difficile, et que surtout il ne faut pas, en maltraitant les Belges, l'encourager à être faible.



« Voilà mes prônes de vieux prédicateur. Du reste, je vous répète que le journal est bien fait, bien écrit, bien courageux; que je le loue de tous points, sauf deux. Je voudrais vous envoyer quelque chose, mais je voudrais, par une lettre de vous, savoir où en est la situation et quels sont vos calculs.

« Adieu, je vous fais mille compliments. »

« 24 *juin* 1838.

« A. Thiers. »

Les négligences fort nombreuses que nous montre cette lettre nous disent assez qu'elle n'a pas été méditée. C'est bien là l'expression spontanée de la pensée du moment, sans ambages, sans phrases, sans nulle recherche. L'homme y apparaît donc tout entier, dépouillé de tout ornement; rien d'étrange comme ces finesses politiques, ces grandes questions intérieures ou extérieures, traitées aussi familièrement, pour ne pas dire cavalièrement. Comme Molé est jugé, et de main de maître! Et comme tout cela est ressemblant! Que d'esprit, de ruse et de vérité dans ces maximes libres et un peu débraillées qui glissent rapidement sous la plume du maître.

Comme la chute de ce Molé, « faible de la faiblesse des autres et de la sienne propre », semble maintenant certaine! Et quel jour cette courte lettre jette sur la situation de M. Thiers, sur les espérances qu'il devait nourrir!

On le voit, le ministère devait tomber au premier choc et l'événement était préparé de longue main.

Il ne se fit pas longtemps attendre.

Les débats de l'adresse commencèrent le 7 jan-

vier. Ce fut M. Guizot qui engagea la lutte en flétrissant l'attitude du cabinet par un mot sanglant emprunté à Tacite :

*Omnia serviliter pro dominatione!*

« Faire tout avec servilité, pour garder le pouvoir. »

Le comte de Molé releva l'injure, avec assez d'énergie vraiment, et en homme qui, lui aussi, connaissait son Tacite. « Ce n'est pas des courtisans, répondit-il, que Tacite parlait, mais des ambitieux ! »

Bientôt à son tour, Thiers monta à la tribune et dévoila clairement et les menées du ministère et la maladresse avec laquelle il les avait pratiquées; il lui montrait en même temps l'imminence de sa ruine et l'isolement qui s'était fait autour de lui :

« J'étais certain que bientôt cet art qui consiste à s'appuyer tantôt sur le centre droit, tantôt sur le centre gauche; à dénoncer alternativement les uns aux autres, à dire aux doctrinaires : Nous voulons vous défendre du centre gauche et de ses chefs imprudents ; et au centre gauche : Nous voulons sauver le pays de ces hommes irritants qui l'ont compromis et le compromettraient encore si on les laissait aux affaires; j'étais certain, dis-je, que cette politique qui consiste à nous dénoncer les uns aux autres, ne réussirait pas longtemps, et qu'elle aboutirait à ce résultat inévitable de réunir tout le monde contre soi. »

Enfin Thiers souleva la question de l'évacuation d'Ancône.

Peu de mots suffiront pour rappeler les faits qui avaient fait naître cette complication extérieure. Huit ans auparavant, des troubles graves avaient éclaté en Italie, dans la Romagne. Casimir

Périer était aux affaires à cette époque. Les Autrichiens avaient cru devoir apporter au gouvernement du Saint-Père un secours effectif; les troupes impériales avaient en conséquence envahi les Légations et cette intervention s'était prolongée, après l'apaisement du pays, par l'occupation d'Ancône. Mais Casimir Périer n'avait pas cru devoir laissé l'Autriche s'établir seule sur le territoire italien. Cette intervention armée, cette occupation pouvaient se perpétuer au détriment de l'influence française, et il avait cru prudent d'intervenir au même titre que l'Autriche et de la même manière. Les troupes françaises pénétrèrent donc à leur tour dans la Romagne et occupèrent Ancône conjointement avec les troupes autrichiennes. Mais devait-on garder Ancône éternellement? Ne devait-on pas l'abandonner aussi dans le cas où les Autrichiens l'évacueraient? Tel était l'état de la question en 1836, quand M. Thiers était encore aux affaires.

« Non, écrivait-il alors, il ne faut pas garder éternellement Ancône. Mais l'évacuation du pays par les troupes impériales n'entraîne pas nécessairement la retraite des nôtres. Et aucune clause d'aucun traité ne stipulait que l'intervention française dût cesser dès que cessait l'intervention autrichienne. »

En 1838, le ministère Molé soutenait le contraire et prétendait que la seule politique vraiment loyale à suivre vis-à-vis de l'Autriche, était une action simultanée et identique de la part des deux gouvernements. L'Autriche mettant fin à son intervention, nous devions également nous retirer. M. Thiers défendit énergiquement la ligne de conduite qu'il avait suivie, et réclama

au nom des intérêts de la France, au nom de son influence, la continuation de l'occupation française, même après la retraite des troupes autrichiennes. Le paragraphe de l'adresse relatif à cette question n'était pas défavorable à la politique du ministère; mais, quand il fut mis aux voix, il ne fut adopté qu'à une infime majorité de 221 voix contre 208; soit 13 voix de différence. Le ministère l'emportait; mais dans des conditions si humiliantes, avec de si tristes avantages, que cette victoire ne valait guère mieux qu'une défaite. Il le comprit et se décida à la retraite. Cependant, cédant aux instances du général Jacqueminot et de son groupe, les membres du Conseil revinrent sur cette résolution. On les persuada de conserver le pouvoir et de demander au pays la consécration de leur conduite en l'appelant à de nouvelles élections. Le ministère resta, la Chambre des députés fut dissoute et les colléges furent convoqués.

Le cabinet et ses partisans s'étaient abusés sur leurs véritables forces; le résultat des élections leur fut contraire, et presque partout la coalition l'emporta. Les ministres durent se retirer.

Alors les brigues, les compétitions ministérielles eurent le champ libre. Les ambitions de toutes sortes s'agitèrent, et les combinaisons les plus diverses se préparèrent les unes en secret, les autres ouvertement.

M. Thiers manifestait déjà nettement ses intentions et professait hautement les principes qu'il se proposait de mettre en pratique s'il était rappelé aux affaires. Il déclarait qu'il entendait rompre complétement avec les errements du dernier cabinet. A l'intérieur, il projetait certaines modi-

fications libérales à apporter aux lois de septembre, à la législation électorale et voulait revenir à l'étude du projet de réduction des rentes. A l'extérieur, il s'efforcerait de conserver la paix, d'entretenir des relations cordiales avec les puissances; mais il était d'avis que cette paix ne devait pas être acquise au prix de l'honneur national et il ne souffrirait aucune atteinte à la dignité de la France. D'ailleurs, l'horizon politique de l'Europe s'était éclairci; l'affaire belge était réglée; l'évacuation d'Ancône mettait fin à la question d'Italie. Restaient les questions d'Orient et d'Espagne toujours en suspens. Thiers entendait bien qu'aucune des complications auxquelles ces deux questions pouvaient amener, ne reçût de solution sans le concours de la France, et rien ne devait s'accomplir en Europe en dehors de son action et de son influence.

Cependant la rentrée de M. Thiers au ministère n'était pas sans difficulté. Il ne pouvait enfin revenir aux affaires, sans que ceux qui l'avaient secondé, c'est-à-dire les principaux chefs de la coalition, reçussent leur récompense. Et plusieurs de ces hommes devaient être peu goûtés du roi.

Louis-Philippe avait chargé le maréchal Soult de constituer un Cabinet. Le maréchal fit des propositions à M. Thiers. Celui-ci pose d'abord pour première condition qu'on lui donnerait le portefeuille des affaires étrangères; il n'en voulait point d'autre. Quel était le motif de cette exclusion? On ne saurait le dire au juste. Peut-être les autres ministères, déjà occupés par lui autrefois lui semblaient-ils au-dessous de ses aptitudes; peut-être encore croyait-il ne pouvoir se rendre vraiment utile au pays qu'en agissant vigoureusement

sur la politique extérieure. Beaucoup affirmèrent que, acceptant quant à présent la présidence de Soult, il comptait s'en emparer bientôt et le ministère des affaires étrangères l'y acheminait plus que nul autre. Enfin on affirma, et c'est là, sans doute, la véritable raison, qu'il avait voulu faire justice des insinuations lancées contre sa personne: il était, disait-on, antipathique à la diplomatie tout entière, au point même que celle-ci ne consentirait jamais à le supporter; Thiers voulait, dit-on, prouver le contraire et, dans ce but, ne convoitait uniquement que les affaires étrangères. Quoi qu'il en soit de cette singulière exigence, on s'y soumit tout d'abord. M. Thiers songea à faire entrer avec lui M. Guizot et ses amis. C'eût été former un ministère de coalition, M. Guizot refusa. Cependant rien n'était encore moins certain que l'assentiment du roi aux conditions politiques de Thiers. Celui-ci demandait l'intervention en Espagne à laquelle Louis-Philippe répugnait; il devait se montrer plus rebelle encore à la nomination de M. Odilon Barrot comme président de la Chambre. Devant la résistance du prince, Thiers n'insista pas; il prit son parti, ou feignit de l'avoir pris, et annonça sa résolution bien arrêtée de ne point rentrer aux affaires. Il en informa le maréchal Soult dans la lettre suivante :

« Monsieur le maréchal,

« J'ai fait, pour servir avec vous, des sacrifices que je ne regrette pas, car j'aurais été heureux de me retrouver à vos côtés et de vous aider à rendre au pays de nouveaux services. Mais aujourd'hui que le roi a refusé vos propositions, je crois pouvoir user de la liberté qui m'est rendue pour

me retirer de la combinaison projetée. Je vous prie donc, monsieur le maréchal, de me considérer comme en dehors de tout projet de ministère, quelles que puissent être les résolutions ultérieures du roi. J'aurais été charmé de devenir votre collègue, mais j'ai entrevu des difficultés qui me dégoûtent profondément de toute participation aux affaires, et surtout j'ai été obligé, pour nous mettre tous d'accord de faire des sacrifices d'opinions qui m'auraient causé beaucoup de regrets et beaucoup de peines dans les Chambres. Je profite donc volontiers de l'occasion qui me dégage et je vous prie de recevoir, etc., etc.

« A. Thiers. »

Soult alors se rendit chez M. Thiers et, après une conversation presque cordiale, le quitta en lui disant qu'il allait prier le roi de vouloir bien confier à M. Thiers lui-même le soin de former un Cabinet. M. Thiers ne vit là qu'une sorte de manœuvre et déclara au maréchal qu'à ses yeux une telle démarche ne pourrait être considérée que comme un piége.

Cependant ces luttes stériles fatiguaient le roi et troublaient le public, quand un événement absolument imprévu vint hâter l'issue de cette crise. Le 12 mai 1839, un mouvement populaire éclata tout à coup; un grand nombre d'ouvriers et de petits bourgeois prenaient les armes avec un ensemble étonnant et vers quatre heures du soir, se portaient sur l'Hôtel de ville, la Préfecture de police et le Palais de justice; ils occupaient en outre tout le quartier Saint-Martin. Il importait de prendre des mesures immédiates et de remettre sans retard l'exercice du pouvoir à des mains énergiques.

Un ministère fut donc composé sur-le-champ sans la participation de M. Thiers, qui déclara cependant qu'il ne lui refuserait point son appui.

Le nouveau Cabinet connu sous le nom de ministère Soult-Passy était ainsi composé :

Le MARÉCHAL SOULT, président du Conseil, avec le portefeuille des affaires étrangères ;

DUCHATEL, ministre de l'intérieur;

TESTE, ministre de la justice et des cultes;

Le GÉNÉRAL SCHNEIDER, ministre de la guerre ;

HIP. PASSY, ministre de la marine et des colonies ;

CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce et de l'agriculture;

DUFAURE, ministre des travaux publics ;

VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique.

Dès ce moment, M. Thiers sembla ne plus songer à rentrer au pouvoir. Il annonçait ne vouloir plus s'occuper que de travaux historiques. Il ne pouvait douter cependant que son avénement fût proche et il savait que le ministère qui venait de se former ne devait que lui préparer les voies. Ajoutons que la Chambre avait cru devoir le porter à la présidence ; il ne s'en fallut que d'un seul suffrage qu'il ne l'emportât sur M. Sauzet son concurrent.

C'est à cette époque que fut annoncée la prochaine publication du nouvel ouvrage dont nous avons déjà parlé. Le 9 juin 1839 la plupart des journaux reproduisaient la note suivante :

« M. Thiers vient de conclure avec le libraire Paulin un marché pour la publication d'une *Histoire du Consulat et de l'Empire* faisant suite à son *Histoire de la Révolution française*.

« M. Paulin a acquis la propriété perpétuelle

du manuscrit de M. Thiers au prix de 500,000 fr. Le jour de la livraison du manuscrit, M. Thiers recevra 400,000 fr. et 100,000 fr. un an après.»

Quelques mois après, le ministère Soult-Passy se dissolvait et le 1er mars 1840, M. Thiers, revêtu de la présidence du Conseil, prenait la direction des affaires. Personne ne doutait que dans toutes les branches de l'administration la volonté du nouveau chef du cabinet allait se faire sentir. Il ne s'entourait d'ailleurs que d'hommes nouveaux, peu connus et qui, disait-on, devaient être dociles sous sa main. Si on s'en remettait au roi du soin de *régner*, on était parfaitement convaincu que M. Thiers saurait *gouverner* et se ferait la plus large part d'autorité. Dans sa verve malicieuse, Alphonse Karr publiait la composition du ministère sous la forme suivante :

*Président du Conseil*, M. THIERS;
*Affaires étrangères*, M. THIERS;
*Intérieur*, M. THIERS, sous le nom de M. de Rémusat;
*Justice et cultes*, M. THIERS, sous le nom de M. Vivien;
*Guerre*, M. THIERS, sous le nom de M. Despans-Cubières;
*Finances*, M. THIERS, sous le nom de M. Pelet de la Lozère;
*Marine et colonies*, M. THIERS, sous le nom de M. le vice-amiral Roussin;
*Travaux publics et agriculture*, M. THIERS, sous le nom de M. le comte Jaubert;
*Commerce*, M. THIERS, sous le nom de M. Gouin;
*Instruction publique*, M. THIERS, sous le nom de M. Cousin.

# CHAPITRE IV

## 1840-1848

Ministère du 1er mars. — L'opposition. — Popularité de M. Thiers. — La question d'Orient. — La France isolée. — L'échauffourée de Boulogne. — M. Thiers, président du futur gouvernement provisoire. — La paix armée. — Fortifications de Paris. — Discours de M. Thiers. — Les idées de M. Thiers et le siége de Paris en 1870-71. — Attitude belliqueuse de M. Thiers. — Sa retraite. — M. Guizot au pouvoir. — Thiers reprend ses études historiques. — Il reparaît à la tribune. — La régence. — Le droit de visite. — La liberté de l'enseignement. — Les congrégations. — Les incompatibilités parlementaires. — Les banquets. — La Révolution de 1848. — Un ministère d'une nuit.

L'événement qui portait M. Thiers à la tête du gouvernement avait été, nous l'avons dit, prévu depuis longtemps par cet habile politique lui-même.

Il avait donc, en vue de cette éventualité, dressé tous les plans qu'il devait exécuter, et il arrivait tout prêt à réaliser des projets longuement mûris.

Aussi saisit-il, dès les débuts du nouveau cabinet, la première occasion qui se présenta de caractériser nettement devant la Chambre, devant le pays, la politique qu'il voulait suivre. Il s'en expliqua avec clarté tout d'abord dans la dis-

cussion à laquelle donna lieu la présentation de la loi sur les fonds secrets. Il voulait, disait-il, fondre, réunir autour de lui toutes les opinions, et créer ce qui fut appelé la politique de transaction. Il réussit du premier coup à s'assurer une majorité considérable, qui se constitua sur le vote même de la loi des fonds secrets. Le ministère recueillit 246 suffrages contre 160 opposants. M. Thiers était décidé à faire des concessions même au parti républicain. Le 8 mai 1837, une amnistie avait été accordée : il l'étendit à tous les individus qui, avant cette époque, avaient été condamnés pour crimes ou délits politiques.

Il s'attacha, non-seulement à suivre l'opinion publique, mais à la devancer, à la pressentir, à la diriger. Il s'appliqua à donner une juste satisfaction à tous les mouvements généreux du peuple français. N'est-ce pas lui, d'ailleurs, qui écrivait plus tard : « Je ne suis point, je ne serai jamais le flatteur de la multitude. Je me suis promis, au contraire, de braver son pouvoir tyrannique, car il m'a été infligé de vivre en des temps où elle domine et trouble le monde. Toutefois, je lui rends justice : si elle ne voit pas, elle sent, et, dans les occasions fort rares, où il faut fermer les yeux et obéir à son cœur, elle est, non pas un conseiller à écouter, mais un torrent à suivre (1). »

L'amnistie qui comptait beaucoup de partisans dans la Chambre, des récompenses sagement distribuées parmi les hommes d'opinions diverses qui l'avaient soutenu, enfin de hautes fonctions données ou offertes aux principaux chefs de l'op-

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. IX.

position, tout contribuait à lui assurer le concours d'une majorité parlementaire imposante. C'était là, pour gouverner avec fruit, une force puissante. Mais combien d'éléments d'action et de chances de durée ne réunissait pas un cabinet qui, à son crédit auprès des représentants de la nation, joignait encore le prestige de la popularité justement acquise dans la nation elle-même?

Cette popularité devait remonter des membres du cabinet au souverain lui-même, et assurer l'avenir de sa dynastie. Thiers, en travaillant pour lui-même, travaillait donc plus encore pour le roi, et pour la royauté constitutionnelle qu'il avait contribué à fonder. Peut-être, si M. Thiers était resté aux affaires, bien des catastrophes eussent été évitées, et, qui le sait! la maison d'Orléans n'eût sans doute point connu ni les fureurs populaires, ni les amertumes de l'exil.

Jamais M. Thiers ne fit preuve de plus d'habileté, de sagesse, de prudence et de justice. Dans les débats sur la proposition Remilly (24 avril 1840), il fit preuve d'une impartialité qui lui gagna de nombreuses sympathies. Il était impossible qu'on ne fît pas la comparaison des actes du nouveau cabinet avec ceux des hommes qui l'avaient précédé. Le dernier ministère avait dû se retirer à la suite d'un triste échec parlementaire; il avait demandé pour le duc de Nemours, fils du roi, une rente annuelle de cinq cent mille francs plus une somme de cinq cent mille francs pour subvenir aux frais du mariage de ce prince avec la princesse de Saxe-Cobourg-Gotha. M. Thiers eut grand soin de s'abstenir de pareilles demandes, et le premier crédit qu'il solli-

cita de la Chambre devait avoir une destination toute nationale.

La France entière approuva le vote de la Chambre qui accordait, sans discussion, une somme d'un million pour faire face aux dépenses qu'entraînerait la translation des cendres de Napoléon Ier dont l'Angleterre consentait à se dessaisir (26 mai).

Quelques jours auparavant, M. Thiers avait remporté des victoires non moins importantes en défendant contre MM. Mauguin et Garnier-Pagès le privilége de la Banque de France; en faisant résoudre par l'adoption d'un moyen terme, la grosse question des sucres; enfin, en faisant voter les lois sur l'abolition du monopole de la fabrication du sel et de l'exploitation des eaux thermales. Lui qui naguère mettait en doute la prompte exécution de nos grandes lignes de chemins de fer, nous le voyons réclamer et obtenir des subventions s'élevant à près de quarante millions, pour la construction des lignes d'Andrezieux à Roanne, de Strasbourg à Bâle, et de Paris à Rouen (16 juin 1840). Il encourage enfin la navigation à vapeur, et présente des lois relatives à la création de grandes lignes de paquebots dont trois sur quatre devaient être desservies par dix-huit bâtiments construits dans les ateliers de l'Etat, et capables au besoin de porter de l'artillerie.

Mais, si le cabinet ne rencontrait à l'intérieur que faveurs et succès, il s'en fallait de beaucoup que la politique extérieure lui fût aussi propice. Lors de son avénement, la trop fameuse question d'Orient occasionnait déjà bien des soucis et bien des difficultés à notre gouvernement. Le sultan

avait ouvert les hostilités contre le pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, qui entendait détenir en toute indépendance la Syrie et l'Egypte. La victoire de Nézib (24 juillet 1839) contribua singulièrement à compliquer la situation. M. Thiers inclinait visiblement pour le Pacha; cependant, là encore, il pratiquait cette politique de transaction qui lui avait si bien réussi à l'intérieur. Il voulait assurer au Pacha rebelle l'Egypte, à titre héréditaire; mais la Syrie à titre viager seulement. Les choses en étaient à ce point, quand on apprit le traité du 15 juillet 1840, conclu par les quatre grandes puissances sans le concours de la France. Ce fut à la fois, et une humiliation pour notre pays et un échec grave pour le cabinet, que l'accomplissement d'un acte aussi important effectué à son insu, à l'insu même de notre ambassadeur à Londres. C'était M. Guizot, qui alors occupait ce poste, le plus important, peut-être, de la diplomatie. Il y avait été nommé le 9 février précédent en remplacement du général Sébastiani.

M. Guizot avait tout au moins manqué de perspicacité, et ce fait donna lieu à des accusations qui ne semblaient point dénuées de vraisemblance, lorsque, peu de mois après, il accepta la succession de M. Thiers, que cette question d'Orient même força à se retirer. S'il n'avait pas, disait-on, cherché à susciter ces embarras à son adversaire politique, il s'était peut-être abstenu de tout ce qui pouvait les lui épargner. Mais une telle conduite nous paraît trop odieuse; les preuves manquent d'ailleurs, et nous aimons mieux croire que, dans cette trame politique, M. Guizot fut le premier trompé.

Alors, M. Thiers irrité de l'outrage infligé à la

dignité nationale, fit face hardiment aux difficultés de la situation. Il qualifia énergiquement la politique de lord Palmerston « cette tromperie », suivant son expression; il se rapprocha de l'opposition et ne craignit pas de prendre une attitude menaçante dont nos voisins ne dédaignèrent point de se montrer inquiets.

Il prit coup sur coup toutes les mesures propres à manifester le ressentiment de la nation. Il fit appeler les réserves des classes de 1838 et de 1839, se fit ouvrir un crédit de 64 millions pour le service de l'armée et celui de la marine, tandis que, dans une note diplomatique conçue dans les termes les plus catégoriques, il protestait contre les faits qui venaient de s'accomplir. Les relations avec l'Angleterre devinrent des plus tendues; on ne témoigna pas moins de froideur à l'Autriche. Un jour même, comme l'ambassadeur de l'empereur insistait sur le peu d'importance que la Syrie devait avoir pour nous :

— Oui certes, repartit vivement M. Thiers; aussi n'irions-nous en aucun cas faire la guerre en Syrie, mais l'Italie vaut mieux, et elle est plus près.

Une nouvelle tentative du prince Louis-Napoléon Bonaparte vint faire diversion aux soucis de la politique extérieure.

Le jeune prétendant avait débarqué près de Boulogne, dans la nuit du 5 au 6 août, avec un certain nombre de partisans dévoués. Il était entré dans la ville vers cinq heures du matin, s'était présenté à la caserne, et avait tenté d'entraîner les soldats par des offres d'argent et des promesses de grades. Après un premier moment de confusion et de désordre, des mesures promptes

avaient été prises, et la plupart des coupables avaient été arrêtés. En cas de succès, le prince avait préparé une série de décrets dans le but d'organiser sur-le-champ un nouveau gouvernement. Nous citerons une de ces pièces, curieuses surtout en ce qu'elle intéressait spécialement M. Thiers.

DÉCRET DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

« Le prince Napoléon, au nom du peuple français, décrète ce qui suit :

« La dynastie des Bourbons d'Orléans a cessé de régner.

« Le peuple français est rentré dans ses droits. Les troupes sont déliées du serment de fidélité. La Chambre des pairs et la Chambre des députés sont dissoutes.

« Un congrès national sera convoqué dès l'arrivée du prince Napoléon à Paris.

« *M. Thiers, président du Conseil, est nommé à Paris, président du gouvernement provisoire.*

« Le maréchal Clausel est nommé commandant en chef des troupes rassemblées à Paris.

« Le général Pajol conserve le commandement de la première division militaire.

« Tous les chefs de corps qui ne se conformeront pas à ces ordres sur-le-champ, seront remplacés.

« Tous les officiers, sous-officiers et soldats qui montreront énergiquement leur sympathie pour la cause nationale, seront récompensés d'une manière éclatante au nom de la patrie.

« Dieu protége la France !

« *Signé* : NAPOLÉON. »

Cette échauffourée ne laissa pas que de créer

quelques ennuis au cabinet, mais il n'y avait là rien qui pût l'ébranler.

Pendant ce temps, les négociations relatives à la question d'Orient, se poursuivaient à la fois à Londres, à Alexandrie et à Constantinople. M. Thiers, malgré les résistances vives et opiniâtres qu'il rencontrait auprès du roi, continuait à garder une attitude menaçante. Non content d'avoir mis la France sur le pied de la « paix armée », il organisait tout un système défensif. Le 10 septembre, par une simple ordonnance, en l'absence des Chambres, il fait déclarer d'utilité publique et d'urgence, la construction des fortifications de Paris. Cette résolution souleva dès lors une émotion profonde dans la population parisienne. Les fortifications étaient, disait-on, élevées bien moins pour tenir l'ennemi à distance que pour contenir la capitale.

Les tristes événements que nous venons de traverser, ont remis malheureusement pour longtemps cette question à l'ordre du jour. Qu'on nous permette donc d'interrompre un instant le récit des faits, pour faire connaître les arguments que M. Thiers fit valoir pour justifier son projet, dans un discours qu'il prononça peu de temps après la chute du ministère du 1er mars.

Dans ce discours qui eut tant de retentissement, M. Thiers fait d'abord l'historique de toutes les tentatives de Vauban pour cette grande œuvre. Puis il passe à l'Empire. Ici nous lui laissons la parole :

« Napoléon vint. On croit généralement que c'est en 1814 seulement, quand les illusions de la prospérité s'évanouirent, qu'il songea à défendre la capitale : c'est une erreur. Il y pensa en 1806,

lorsque, après avoir enlevé à Ulm, la moitié de l'armée autrichienne, il volait sur Vienne.

« Si cette capitale eût été défendue, le sort de la guerre était changé. Napoléon le craignit un instant; mais Vienne était restée ouverte, et il put la traverser en courant pour achever la guerre à Austerlitz. Cette grande circonstance de sa carrière lui fit faire un retour sur lui-même. Il songea au danger de laisser la capitale ouverte, et s'occupa de fortifier les environs de Paris. Il fit rédiger des projets, mais il dit lui-même, tome IX, page 38 de ses précieux mémoires que « la crainte d'inquiéter « les habitants, et l'incroyable rapidité des événe-« ments, l'empêchèrent de donner suite à cette grande pensée. »

« Il laissa passer ainsi les temps de la prospérité, qui passent si vite, et, en 1814, lorsque seul, avec une poignée d'hommes, il défendait le sol de la France épuisée, il y pensa, mais il était trop tard.

« On a beaucoup admiré les efforts qu'il fit à cette époque pour défendre notre sol envahi. Ils sont admirables, en effet; mais le spectacle en est douloureux, car sans cesse on y voit la France sauvée si Paris avait été défendu; et la France perdue, parce que Paris était resté découvert. Placé entre deux armées qui marchaient toutes deux sur la capitale, Napoléon se jetait d'abord sur l'une et se battait à outrance. Mais, tandis qu'il battait l'une, l'autre marchait sur Paris. Il revenait sur celle-ci pour couvrir Paris; alors la première revenait de nouveau, et il était rappelé encore. Ainsi Napoléon, jamais libre de ses mouvements, parce que Paris était ouvert, Napoléon ne put jamais achever aucune de ses victoires: et lorsque, épuisé par cette lutte inégale, il eut l'in-

tention de courir à la frontière pour y ramener l'ennemi, il eût peut-être réussi dans cette manœuvre extraordinaire; mais cette fois encore, il aurait fallu que Paris pût tenir dix jours. Paris ne le pouvait pas; et ce fut une raison de se rendre pour ces hommes qui ne surent pas ajouter dix jours de dévouement à vingt-cinq ans de combats héroïques.

« La France succombe avec Paris, et ce jour-là Napoléon dut bien regretter ces grandes pensées conçues au retour d'Austerlitz, et emportées par le torrent de la prospérité.

« La leçon des événements est telle, messieurs, que nous serions impardonnables si nous ne profitions pas de la durée de la paix, durée inconnue à tout le monde, pour nous occuper enfin d'un intérêt national signalé à notre attention par de si grands événements et de si grands esprits.

« Mais à l'instant où l'on se pose à soi-même cette grande question de savoir s'il faut fortifier Paris, on voit de cette question surgir une foule d'autres.

« D'abord la situation dans laquelle on peut supposer Paris en péril n'est-elle pas une situation tout extraordinaire, qui ne peut plus se reproduire, pas plus que la Révolution qui lui donna naissance?

« En supposant que cette situation pût exister encore, doit-on défendre les capitales et en particulier celle de la France?

« Doit-on défendre Paris par des mouvements d'armée, des ouvrages de campagne, ou des ouvrages de fortification permanente?

« Si on aboutissait au projet de défendre Paris au moyen de fortifications permanentes, peut-on es-

pérer d'armer, de nourrir cette immense population parisienne? peut-on se promettre de lui donner le courage, le sang-froid nécessaires pour supporter les tourments d'un siége?

« Si cela est admissible, un tel ouvrage ne dépasse-t-il point par son immensité, par sa dépense, les moyens du plus grand peuple?

« Enfin, les ouvrages à construire n'ont-ils pas pour l'ordre ou pour la liberté du pays de graves inconvénients? Faut-il, en un mot, une enceinte ou de simples ouvrages extérieurs?

« Nous venons, messieurs, répondre à tous ces doutes par une affirmation, non pas dogmatique, mais raisonnée et unanime.

« Nous commençons par la première question.

« La situation dans laquelle Paris peut être menacé peut-elle raisonnablement s'imaginer aujourd'hui?

« A ce sujet nous ferons tout de suite une réflexion. Le premier homme qui ait songé à fortifier Paris d'une manière régulière, c'est Vauban. Certes, la France alors n'était pas en révolution. Mais il lui arrivait ce qui lui était déjà arrivé bien des fois, qu'elle avait excité la jalousie de l'Europe entière, et elle avait eu sur les bras l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne. Il n'y manquait que la Russie, qui alors ne comptait pas encore. On peut donc, sans être réduit à imaginer une situation révolutionnaire, se figurer la France placée en face d'une immense coalition. Cela est arrivé au grand Frédéric, luttant presque seul contre le continent. Cela était arrivé un peu avant à Marie-Thérèse. Cela peut arriver à quiconque est grand, et ne veut pas cesser de l'être.

« Depuis cinquante années, notamment, cette si-

tuation n'a pas cessé d'être celle de la France. En 1792, en 1798, en 1805, en 1809, en 1813, en 1815, six grandes coalitions se sont formées contre elle. On a cherché à expliquer ces grands faits par les alarmes que la France excitait en Europe, tantôt par ses principes, tantôt par ses conquêtes. L'histoire impartiale approfondira les causes de ces immenses événements. Mais qu'importent les causes? Les événements en subsistent-ils moins, et doivent-ils exciter moins fortement notre prévoyance?

« Cet état d'antagonisme a cessé un instant sous la Restauration, parce que l'Europe a espéré, alors, que la branche aînée de la maison de Bourbon contiendrait les élans de la Révolution; parce qu'elle a espéré aussi que cette branche aînée, transportée de l'exil sur le trône, ne songerait pas à recouvrer ce que la France avait perdu. Mais, en 1830, la Révolution a surgi de nouveau; elle a renversé la dynastie chargée de la contenir, et s'est donné à elle-même un gouvernement nouveau.

« Depuis dix années, qu'a fait le gouvernement qui pût justifier les hostilités patentes ou cachées de l'Europe? Il a admis tous les traités existants : il n'a favorisé nulle part les tentatives populaires; quand il a donné asile aux réfugiés de tous les pays, ç'a été à la condition de ne point troubler leur propre gouvernement. Au dedans, il a maintenu l'ordre, et n'a donné aucun des spectacles reprochés à la Révolution de 1789. En un mot, a-t-il été perturbateur ou ambitieux? assurément non. Et cependant, en ce moment, il est seul encore en Europe, comme au temps des coalitions de 1792, de 1813.

« Faut-il s'irriter d'un tel état de choses, et pour en sortir troubler spontanément le repos du monde? Nous sommes loin de le croire; mais il faut le voir avec fermeté, avec sang-froid, il faut examiner au juste les forces de la France, les organiser, non pas extraordinairement et pour un jour, mais sérieusement, d'une manière durable, et qui s'accorde avec nos ressources financières. Quand cela sera fait sans intentions provocatrices, sans menaces, soyez assurés que vous aurez pris le seul moyen de modifier la situation morale et politique du monde à votre égard.

« La situation dans laquelle il importerait que Paris fût fortifié n'a donc rien de chimérique : il n'y a rien d'extraordinaire à la prévoir, rien même de dangereux, si on le fait avec calme, sans menace pour personne.

« Cette question est une de celles qui s'élèvent naturellement lorsqu'on s'occupe d'organiser d'une manière solide et durable la force publique en France.

« Permettez-nous, messieurs, quelques mots sur l'ensemble de cette force, sur l'étendue, la consistance qu'elle peut recevoir, et qu'on peut lui donner dans notre pays. Nous sommes persuadé qu'en s'y prenant avec suite et avec ordre, la France pourrait être aussi forte qu'elle l'a jamais été.

« Pendant notre première Révolution, la France a tenu tête à l'Europe entière avec moins de moyens qu'elle n'en a aujourd'hui. Elle avait à peine vingt-cinq millions de population, des finances en désordre, un papier-monnaie discrédité, des propriétés nationales dont personne n'osait se faire acquéreur, une moitié de sa popu-

lation insurgée contre l'autre. On a dit qu'elle suppléa à tout ce qui lui manquait avec l'enthousiasme et les moyens révolutionnaires.

« Sans doute, l'enthousiasme est une noble puissance ; mais en aucun temps la France n'en manquera, quand un gouvernement énergique lui montrera un noble but et y marchera lui-même. Quant à ce qu'on appelle les moyens révolutionnaires, permettez-nous de vous dire un mot à ce sujet.

« On a voulu y voir le secret d'une grande force, et on commet tous les jours, à cet égard, une erreur qui pourrait devenir funeste. Savez-vous ce que signifiaient ces moyens ? Une chose : c'est que, rien n'étant préparé à l'avance, il fallait pourvoir à tout à la hâte, avec précipitation, souvent avec violence. Des hommes d'un patriotisme énergique, qui voulaient se hâter de créer des moyens de résistance contre l'étranger, et qui n'avaient à leur disposition ni cette habile et puissante centralisation que nous avons aujourd'hui ; qui n'avaient ni cadres longuement préparés, ni lois de recrutement entrées dans les habitudes, ni canons, ni fusils dans les magasins de l'Etat ; ces hommes cherchaient à y suppléer avec des levées en masse, des réquisitions, du papier-monnaie ; et quand la société violentée ainsi résistait, ils lui répondaient par la terreur.

« Ayez un matériel longtemps accumulé à l'avance, des cadres bien organisés, une armée toujours préparée à passer du pied de paix au pied de guerre, une réserve prête à la suivre ; des gardes nationales disposées à donner à l'armée l'appui de la portion saine et valide de la population ; enfin, des travaux considérables sur le sol ; ayez tout

cela, et vous n'aurez à regretter la puissance d'aucune époque.

« Mais, tout cela, il faut le préparer d'avance; quand cela n'est pas prêt, il faut l'improviser: on le fait mal, on le fait insuffisamment, on le fait tyranniquement.

« Mais, de toutes les choses qui exigent de la prévoyance et du temps, il n'y en a aucune qui en exige autant que les ouvrages de fortification.

« On fabrique des fusils, on fond des canons, on instruit des conscrits plus vite qu'on ne construit des murailles.

« Les temps de repos sont souvent des temps de paradoxe. On a tout nié et tout affirmé dans l'époque où nous vivons; on a contesté l'utilité des places fortes, et, à l'appui de cette opinion, on a allégué l'exemple de Napoléon, qui, dans ses rapides mouvements, n'en avait tenu aucun compte et ne s'était jamais arrêté devant elles. Il s'est chargé lui-même de la réponse, en soutenant que les places construites par Vauban avaient sauvé la France en 1792; qu'elles avaient ralenti l'invasion en 1814 et qu'elles avaient même influé sur les traités de 1815 et avaient contribué à les rendre moins malheureux.

« Mais ce qu'ont dit les détracteurs des places fortes n'a qu'une valeur, une seule; la voici: c'est que les places fortes construites à la frontière d'un État ne suffisent plus, et qu'il en faut à l'intérieur pour que, si la ceinture est percée, l'intérieur puisse se défendre.

« Si, en effet, nos forteresses, en 1792, ont ralenti l'invasion et donné à la France le temps de l'organiser; si, en 1814, elles ont coûté à l'ennemi des lenteurs et de nombreux détachements; si

elles ont diminué d'un quart les armées qui ont marché sur Paris, toutefois, elles n'ont pas suffi; car notre capitale, restée ouverte, a fini par être envahie.

« Que faut-il conclure de là? C'est que si les places fortes, à la frontière, sont utiles, indispensables même, cependant, elles ne suffisent pas. Il faut, en outre, des points retranchés à l'intérieur.

« Quels sont ces points? Ils sont indiqués par le but même que se proposent les grandes guerres d'invasion. Ce but étant les capitales, ce sont les capitales qu'il faut défendre. »

M. Thiers examine la situation des nations voisines, puis il reprend dans ces termes:

« Tandis que, pour marcher sur Berlin, il faut faire, en partant de notre frontière, cent quatre-vingt-deux lieues, passer le Rhin, le Weser, l'Elbe, franchir des places telles que Luxembourg, Mayence, Ehrenbreitstein, Magdebourg; tandis qu'il faut faire, en partant de notre frontière, deux cent seize lieues pour aller à Vienne, franchir le Rhin, le Danube, le Lech, l'Inn, une foule de places et Ulm, que la Confédération germanique va convertir en place de premier ordre; au contraire, pour venir à Paris, que faut-il? Il faut faire soixante lieues à peine, en partant de la frontière du Nord; on n'a aucun grand fleuve à passer, à peine quelques cours d'eau de médiocre importance, comme la Marne ou la Seine.

« A cette circonstance géographique s'en joint une autre toute politique. La Prusse, l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre même ne sont pas unes, comme la France. Notre beau pays a un immense avantage, il est un. Jamais, en aucun temps, un

aussi vaste royaume n'a présenté, sous tous les rapports, une unité si compacte. Trente-quatre millions d'hommes, sur un sol de moyenne étendue, y vivent d'une même vie, y sentent, y pensent, y disent la même chose presque au même instant. Grâce, surtout, à des institutions qui portent la parole, en quelques heures, d'un bout de la France à l'autre ; grâce à des moyens administratifs qui portent, en quelques minutes, un ordre aux extrémités du sol, ce grand tout pense et se meut comme un seul homme. Il doit à cet ensemble une force que n'ont pas des empires beaucoup plus considérables, mais qui sont privés de cette prodigieuse simultanéité d'action. Mais il n'a ces avantages qu'à la condition d'un centre unique, d'où part l'impulsion commune et qui meut tout l'ensemble. C'est Paris qui parle par la presse, qui commande par le télégraphe. Frappez ce centre, et la France est comme un homme frappé à la tête.

« Mais ce Paris, cette tête de la France, qui répand sur l'Europe ce torrent de pensées nouvelles, exprimées en un langage entendu de tous les peuples ; ce Paris qui remue le monde ; ce Paris placé tout près de la frontière, il suffit de faire quelques marches pour le frapper.

« Eh bien ! que devons-nous faire dans une situation semblable ? Ce Paris qu'on veut frapper, il faut le couvrir ; ce but que se proposent les grandes guerres d'invasion, il faut le leur enlever, en le mettant à l'abri de leurs coups. En supprimant le but, vous ferez tomber toutes les combinaisons qui tendent vers lui... En un mot, fortifiez la capitale, et vous apportez une modification immense à la guerre, à la politique ; vous rendrez imprati-

cables les guerres d'invasion, c'est-à-dire les guerres de principe.

« Si, en 1805, a dit Napoléon, Vienne eût été fortifiée, la bataille d'Ulm n'eût pas décidé de l'issue de la guerre ; le corps d'armée que commandait le général Kutusow y aurait attendu les autres corps de l'armée russe, déjà arrivés à Olmütz, et l'armée du prince Charles arrivant d'Italie. En 1809, le prince Charles qui avait été battu à Eckmühl et obligé de faire sa retraite par la rive gauche du Danube, aurait eu le temps d'arriver à Vienne et de se réunir avec le corps du général Hiller et l'armée de l'archiduc Jean.

« Si Berlin avait été fortifié en 1806, l'armée battue à Iéna s'y fût ralliée, et l'armée russe l'y eût rejointe.

« Si, en 1808, Madrid avait été une place forte, l'armée française, après les victoires d'Espinosa, de Tudela, de Burgos et de Sommosierra, n'eût pas marché sur cette capitale, en laissant derrière Salamanque et Valladolid l'armée anglaise du général Moore et l'armée espagnole de la Romana ; ces deux armées anglo-espagnoles se fussent réunies sous les fortifications de Madrid à l'armée d'Aragon et de Valence.

« Ainsi la situation du monde, les événements anciens et récents de notre histoire, l'autorité des deux plus grands juges qu'on puisse invoquer, Vauban et Napoléon, tout nous commande de fortifier Paris.

« Restent, il est vrai, de grandes questions à résoudre ; comment, par quel procédé faut-il fortifier cette vaste cité ?

« Nous avons entendu dire que, sans doute, il fallait mettre Paris à couvert contre un coup de

main, et que, pour cela, il suffirait de quelques ouvrages de campagne rapidement construits au moment du danger. Nous avons même entendu dire que Napoléon, en 1815, n'ordonna pas autre chose au général Haxo.

« Il faut répondre à ces assertions.

« Napoléon, en 1815, ordonna des travaux de campagne, de simples retranchements en terre, parce qu'il n'avait pas le temps d'en faire davantage en trois mois. Mais lorsque, bien avant cette époque, c'est-à-dire au retour d'Austerlitz, il ordonna qu'on rédigeât des projets, il entendait bien faire des ouvrages de fortification permanente; car on ne s'y prend pas des années à l'avance, on ne rédige pas des projets, tout cela en pleine paix, pour de simples travaux de campagne. Au reste, Napoléon a levé tous les doutes à cet égard; car, à la page 38 du tome IX déjà citée de ses mémoires, énumérant les difficultés d'un tel ouvrage, pour montrer qu'elles ne doivent pas arrêter, il emploie ces propres paroles:

« Il vous faudra quatre-vingts ou cent fronts, « cinquante à soixante mille soldats de garnison, « huit cents ou mille pièces d'artillerie en batterie. » Napoléon ne songeait donc pas à de simples ouvrages en terre, mais à des ouvrages de fortification permanente.....

« Mais les raisons les plus décisives repoussent une si faible manière de couvrir Paris.

« Que veut-on quand on songe à rendre impossibles les grandes invasions? On veut créer des conditions nouvelles qui ne permettent pas à une armée envahissante, quelque forte, quelque brave qu'elle soit, d'emporter Paris. Or, des redoutes en terre, on les enlève de vive force: les Français en

ont trouvé les Alpes et le Tyrol hérissés ; ils les ont enlevées en courant. En 1831, les Russes en ont trouvé de formidables à Varsovie ; ils ont essuyé des pertes considérables, et les ont forcées.

« Des positions retranchées peuvent être plus ou moins difficiles à enlever, mais cela se tente avec de l'artillerie de campagne et des baïonnettes, et cela réussit si on ne craint pas les pertes d'hommes. Or, quand le prix d'une attaque sera Paris, on ne craindra pas de faire tuer des soldats. C'est, en un mot, une bataille à livrer à un ennemi appuyé sur les ouvrages de campagne, mais une bataille, c'est un hasard ; or, que voulez-vous en mettant Paris en état de défense ? Vous voulez le soustraire au hasard des batailles.

« Au contraire, supposez Paris défendu par des ouvrages permanents, par des murailles ; les conditions de la guerre changent aussitôt ; ce n'est plus une bataille, c'est un siége. Or, une armée, quelque grande et brave qu'elle soit, ne peut pas faire un siége avec ses moyens ordinaires, parce qu'il faut un matériel spécial, parce qu'il faut une artillerie qu'on ne traîne point en campagne, qu'on traîne difficilement avec soi dans son propre pays, qu'on porte difficilement avec soi en pays ennemi, à moins de s'en être absolument rendu maître par plusieurs campagnes heureuses ; parce que, enfin, il faut séjourner devant une place forte un nombre de jours tel qu'une grande armée ne le peut pas faute de vivres, faute de munitions, faute de ressources de toute espèce.

« Alors les difficultés sont telles qu'on peut les regarder comme des impossibilités, et qu'on y

renonce. Alors on peut dire que les conditions de la guerre sont véritablement changées. »

C'est par ces motifs que la commission, après avoir entendu tous les hommes compétents, a posé ce principe : « Qu'il fallait que Paris fût couvert par des ouvrages de fortification permanente. Car, à cette condition seule, une sorte d'impossibilité naissait pour l'invasion. Paris rendu capable de résister à une attaque en règle, Paris était à tout jamais délivré des dangers et des terreurs d'un siége.

« Il est vrai que cette impossibilité que nous voulons créer contre l'ennemi extérieur, on nous l'oppose à nous-mêmes ; on nous dit que, s'il est impossible que l'ennemi puisse prendre Paris devenu place forte, il y a quelque chose de plus impossible, c'est que Paris devienne place forte, quelques efforts que l'on fasse pour atteindre ce but. Cela, dit-on, est moralement et matériellement impossible.

« Comment, en effet, s'écrie-t-on, exposer des populations d'un million d'âmes aux terreurs d'un siége, aux horreurs d'un bombardement, aux douleurs de la faim ? Comment, dans de telles extrémités, les gouverner, les contenir ? Comment enfermer dans une sorte d'étau ces grandes capitales dans lesquelles bat le cœur du pays, car elles renferment le gouvernement, les Chambres, les principaux organes de la publicité ? Quoi ! tout cela bloqué à la fois ! Soumis aux duretés du système militaire ! L'esprit s'en effraie et recule épouvanté.

« Ce sont là des fantômes qui s'évanouissent quand on s'en approche.

« D'abord je répéterai que, si vous parvenez à rendre la capitale forte et susceptible de soutenir

une attaque régulière, à l'instant même vous la délivrez pour jamais de tous les dangers d'un siége; car, si Paris peut se défendre comme Metz, Strasbourg ou Lille, Paris ne sera jamais attaqué.

« Mais, dit-on, une grande capitale ne peut pas supporter un siége, elle n'en est pas capable. Et pourquoi? Parce qu'une capitale manquerait de courage? Au nom des braves habitants de Paris, nous le nions. Quelle est donc, depuis cinquante ans, quelle est la ville dans le sein de laquelle il s'est livré plus de combats? Pour la liberté, l'ordre, Paris et sa population ont combattu avec la plus rare bravoure en 1830. La population parisienne combattait pour la Charte contre une troupe d'élite, et elle en triompha. En 1832, en 1834, sa garde nationale combattait pour l'ordre contre des hommes égarés, et qui faisaient un déplorable emploi de leur courage. Mais, attaqués et attaquants craignaient-ils le bruit des armes à feu?

« Un chef énergique et dévoué n'aurait qu'à frapper du pied ce sol héroïque de Paris pour en faire sortir des milliers de défenseurs. »

M. Thiers démontre ensuite la possibilité d'approvisionner la ville pour soixante jours, et, dans l'état des ressources militaires à cette époque, avec les difficiles moyens de transport dont on disposait, il paraissait impossible que l'ennemi pût rester soixante jours. « C'est lui et non Paris qui serait affamé, » affirmait l'orateur.

Il discutait ensuite la question des dépenses et montrait qu'elles n'avaient rien qui dépassât les forces de la nation; puis il entrait dans le détail des constructions et démontrait la nécessité d'éta-

blir des forts détachés en avant de l'enceinte, sur les positions qui commandent le pays dans un assez vaste rayon.

Il s'engagea sur cette dernière question une polémique très-vive; les arguments de M. Thiers l'emportèrent.

Toutes les idées exprimées dans les extraits que nous venons de donner, étaient justes alors; on n'avait ni les engins terribles dont on dispose aujourd'hui, ni les moyens rapides de concentration et d'approvisionnement, que le développement des chemins de fer offre aux armées en campagne. Les conditions de la guerre ont donc complétement changé. Il s'en faut bien cependant, que le dernier siége subi par Paris et la triste capitulation qui le termina, aient condamné le système de M. Thiers. Ces événements ont simplement prouvé que ce système excellent à l'époque où il fut conçu, l'eût été encore s'il avait été mis en harmonie avec les progrès faits depuis trente ans par l'art de la guerre. Les proportions seules doivent être modifiées. Les forts détachés contre la construction desquels il s'éleva tant de vaines démonstrations, doivent seulement être reportés beaucoup plus en avant, de telle sorte que Paris soit désormais en dehors de la portée des nouvelles pièces de siége, et qu'une armée puisse évoluer dans l'espace compris entre cette ligne de défense et la ville. Aujourd'hui c'est la seconde enceinte qui paraît être de beaucoup la moins utile.

L'attitude énergique du cabinet français à la suite du traité de juillet 1840, ne fut pas sans inspirer certaines appréhensions aux puissances, en même temps qu'elles donnaient satisfaction

aux sentiments du pays. L'opinion publique était tout entière soulevée contre l'Angleterre, et on ne se résignait pas facilement en France à subir le dédain des nations voisines. Le roi seul hésitait et tremblait de s'engager dans la voie où M. Thiers l'entraînait.

Le 11 septembre, Beyrouth avait été bombardé par les escadres unies d'Angleterre et d'Autriche sous les yeux mêmes des marins de notre flotte qui ne comprenaient point, dit un biographe, comment leurs canons n'étaient pas partis d'eux-mêmes. Notre marine et notre armée étaient vivement excitées, et les derniers événements, en réveillant tous les souvenirs de bataille et de gloire, toutes les haines qui sommeillaient depuis la dernière invasion, avaient ranimé le patriotisme et enflammé les esprits.

Le 14 septembre, la déchéance de Méhémet-Ali fut prononcée.

Malgré les résistances du roi, M. Thiers continuait à prendre toutes les mesures nécessaires en vue des éventualités graves que l'on devait prévoir. « L'énergie mise au service de la prudence, a dit le puissant historien, est le plus beau spectacle que puisse présenter la politique » (1). Ce spectacle, il l'offrait alors à la France qui le suivait, aux puissances qui l'observaient.

Le 29 septembre on préparait les cadres de l'armée à recevoir une augmentation d'effectif considérable, et l'on décidait la création de dix bataillons de chasseurs à pied, de douze régiments d'infanterie de ligne et de six régiments de cavalerie. Notre artillerie devait recevoir un accroissement de trente-deux batteries.

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 212.

Ces mesures suffisaient pour affirmer notre résolution de ne point laisser la question d'Orient se résoudre sans nous et contre nous; elles suffisaient à placer le pays sous le régime de la paix armée; mais elles ne nous donnaient pas encore les éléments nécessaires pour pouvoir déclarer la guerre dans le cas où cette extrémité deviendrait inévitable. Il fallait aller plus loin; mais M. Thiers n'avait pas toute sa liberté. Louis-Philippe n'était guère disposé à s'engager dans une telle entreprise; il craignait que son trône même fût ébranlé, renversé peut-être, par les conséquences d'une défaite, et il faisait, dans le conseil, une opposition fort vive à la politique de ses ministres. Le 3 octobre, M. Thiers, et avec lui tout le cabinet, offrit sa démission. Il consentit pourtant à rester.

Les négociations se poursuivaient cependant. Mais les rapports devenaient chaque jour de plus en plus dificiles, chaque jour le langage de la France devenait plus accentué, plus menaçant. Dans sa note diplomatique du 8 octobre, M. Thiers écrivait : « Si vous voulez ôter l'Egypte au pacha, le canon décidera entre nous. »

Sur ces entrefaites, la flotte française, embossée devant Beyrouth, fut rappelée. Cette mesure produisit un fâcheux effet. C'était bien, sinon une faute politique grave, du moins une fausse manœuvre dont la signification devait nécessairement avoir une portée. Cette retraite de nos vaisseaux devant les escadres alliées, dans de telles circonstances, c'est-à-dire au lendemain d'une action combinée des puissances, à la veille peut-être d'une guerre, sembla être, aux yeux de tous, une concession fâcheuse déterminée par la crainte.

Elle n'avait, paraît-il, été ordonnée que dans un but de concentration. Et M. Thiers, cédant en cela aux conseils de M. de Broglie, avait voulu réunir sous sa main toutes nos forces navales.

Quoi qu'il en soit, les dispositions du cabinet ne s'étaient nullement modifiées, non plus que celles du roi, qui continuait à montrer la plus vive répugnance pour toute résolution extrême.

M. Thiers maintenait énergiquement sa politique et entendait la mener jusqu'à ses dernières conséquences. Il avait préparé, pour être présentés aux Chambres dès leur rentrée, plusieurs projets de lois qui avaient pour principal objet de porter l'effectif de l'armée à 635,000 hommes et d'ordonner la mobilisation de 300,000 gardes nationaux. Les Chambres furent convoquées. Après avoir un instant donné son approbation aux décisions du conseil, le roi était retombé dans ses craintes, et lorsqu'on discuta les termes du discours du trône, la discorde éclata. M. Thiers voulait que les paroles royales appuyassent énergiquement la conduite du cabinet. Louis-Philippe, comme toujours, proposait un moyen terme. « Ce qui répugne le plus aux âmes ardentes et fortes, ce sont les situations incertaines. » M. Thiers était las de cette perpétuelle incertitude ; il ne voulait rien céder, et il se retira avec tous ses collègues (28 et 29 octobre 1840).

M. Guizot dont, nous l'avons vu, la conduite comme ambassadeur à Londres avait prêté à de fâcheux commentaires, ne craignit pas de les accréditer plus encore en acceptant la succession de M. Thiers et en prenant le portefeuille même des affaires étrangères. Il semblait qu'après la déconvenue politique qu'il avait subie à Londres,

où il s'était laissé grossièrement tromper par lord Palmerston, il devait redouter les nouvelles épreuves que lui réservait la politique extérieure.

M. Guizot chercha à justifier son attitude dans cette triste affaire d'Orient, et il avait cru pouvoir, dans ce but, se servir de toutes les pièces officielles ou confidentielles et intimes dont il disposait. M. Odilon Barrot jugea ce procédé comme il convenait.

« Une lutte personnelle, disait-il, directe, s'est engagée, une lutte entre deux hommes qui, dans ces derniers temps, ont dirigé la politique extérieure du pays. Je ne sais s'il est un seul membre dans cette assemblée qui n'ait été péniblement affecté au fond de son cœur, lorsqu'on a vu l'ambassadeur et le ministre se combattre à cette tribune avec des notes même confidentielles, lorsqu'on a vu deux hommes identifiés, pour l'étranger au moins, dans une même politique, se livrer le plus déplorable combat.

« Est-ce que vous croyez que dans une telle lutte, les hommes et les choses ne reçoivent pas une sérieuse atteinte? Ah! je le sais, vous n'avez pas trahi; vous avez obéi aux instructions qui vous étaient données; personne ici ne soupçonne le contraire. Mais savez-vous ce qui, à la lecture de certaines pièces, a soulevé l'expression unanime d'un pénible sentiment?... Désormais, s'est-on dit, qui sera sûr de la discrétion du pouvoir dans la direction des affaires, quand un ministre, ayant choisi un représentant de la France au dehors, et lui ayant confié non-seulement des documents officiels, mais ses plus intimes pensées, ce représentant, passant sans transition dans un camp opposé, viendra à cette tribune

donner au pays et à l'étranger le douloureux spectacle d'un tel antagonisme, et se servira même des pièces où la pensée intime du ministre se sera épanchée.

« Ah! que de tels exemples ne se reproduisent pas! On peut être sûr de soi, on peut avoir une confiance personnelle dans son talent; mais il est des situations qui dominent tous les talents.

« Voulez-vous mon sentiment? Ambassadeur de cette politique, confident intime de cette politique, vous étiez le dernier homme qui pouvait remplacer le ministre qui l'avait pratiquée! »

La véritable cause de la crise ministérielle avait été la volonté du roi. M. Thiers s'en expliqua ouvertement en rejetant sur le souverain une responsabilité qu'il n'entendait pas assumer et que la couronne ne pouvait constitutionnellement encourir. Dans la discussion de l'adresse, ayant à justifier l'inaction des derniers jours de son ministère, il fit cette déclaration fort claire : « Si le 29 octobre a remplacé le 1er mars, c'est parce que le 1er mars n'a pu obtenir les mesures qu'il jugeait nécessaires. »

Trente années allaient s'écouler avant que M. Thiers revînt au pouvoir. Qui eût dit alors qu'il y rentrerait dans des circonstances si glorieuses pour lui, mais pleines de dangers et de craintes pour nous!

Les actes principaux de son ministère ne trouvèrent leur entier accomplissement que sous le ministère suivant.

Le 15 décembre 1840, par un froid intense, avait lieu, au milieu d'un concours immense, la rentrée solennelle des cendres de Napoléon Ier.

Le mois suivant, la Chambre votait la construc-

tion des fortifications suivant le projet présenté par M. Thiers.

Celui-ci était rentré dans l'opposition dynastique et avait retrouvé sa place à la tête du centre gauche. Mais, tout en restant dans la politique militante, il ne lui donna plus qu'une faible part de son temps et de ses soins. Il revint, pour ne plus les quitter, à ses chères études. Si la royauté y perdait l'appui du seul homme d'Etat qui peut-être l'eût sauvée, si la tribune devait entendre moins souvent la voix éloquente de l'orateur, la France y gagnait un grand historien, et les lettres françaises un chef-d'œuvre.

Il se donne tout entier à l'exécution de l'immense travail qu'il avait entrepris deux ans auparavant. Il possédait déjà de nombreux matériaux sur les premiers temps du Consulat; mais nous avons dit avec quel soin consciencieux, avec quelle infatigable opiniâtreté il recherchait tous les documents qui pouvaient l'éclairer. Ses investigations ne se bornent pas aux sources qu'il a près de lui, sous la main en quelque sorte; elles s'étendent à l'Europe entière; les chancelleries lui sont ouvertes; il y puise les pièces les plus précieuses, les renseignements les plus authentiques; il visite les champs de bataille, les villes qui ont eu à subir des siéges mémorables, tous les lieux témoins de ces luttes gigantesques qui remplirent la période consulaire et impériale.

De 1841 à 1845, on le voit tour à tour en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Angleterre. Et ce n'est qu'en mars 1845 qu'il publie les deux premiers volumes de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, dont le succès, dès le début, dépassa celui qu'avait obtenu l'*Histoire de la Révolution*.

Pendant ces quatre années, il n'apparaît à la tribune qu'à de rares intervalles et seulement lorsqu'il y a quelque grave et capitale question à traiter.

C'est ainsi qu'après le funeste accident du 13 juillet, qui, en frappant mortellement le duc d'Orléans, enlevait au parti libéral dynastique son plus ferme espoir, M. Thiers intervient pour soutenir le projet de loi relatif à la régence. Ce projet lui appartenait presque en propre. On avait eu recours à ses lumières, et l'on accepta, sur la forme et le fond, toutes les modifications qu'il proposa. Il avait pris pour base de cette loi, qui réglait en vue de toute éventualité l'avenir de la dynastie, le testament même du duc d'Orléans, qui attribuait la régence, non à la duchesse, mais au duc de Nemours. Il appuya donc le projet devant la Chambre, et sut, en cette occasion, se séparer de ses amis politiques. M. Odilon Barrot voulait, avec la gauche, la duchesse pour régente jusqu'à la majorité du comte de Paris.

En 1844, il proteste de toutes ses forces contre le droit de visite. Il se montre opposé à la politique du cabinet qui recherche l'alliance anglaise, et il s'attache à prouver que cette alliance ne présente plus d'avantages pour la France, que les intérêts des deux nations sont opposés, et que c'est payer trop cher une amitié si incertaine, que de l'acquérir au prix de concessions humiliantes; il blâme enfin, avec la dernière vigueur, le triste désaveu infligé à l'amiral Dupetit-Thouars. Il prend part en qualité de rapporteur, à la discussion d'un projet de loi sur l'enseignement secondaire. La question de la liberté de l'enseignement était revenue à l'ordre du jour, et les récentes

attaques du clergé contre l'Université avaient fixé sur ce point important l'attention publique. La nouvelle loi supprimait l'autorisation préalable exigée jusqu'alors, mais elle maintenait l'obligation du grade, et soumettait cet enseignement à la surveillance de l'Université. L'année suivante, il attaque encore le ministère au sujet des congrégations religieuses, et demande contre elles l'application des lois qui les régissent et qui, peu à peu, tombaient en désuétude (2 mai).

En 1846, il semble reprendre goût aux affaires, et il engage contre M. Guizot une campagne d'opposition dans laquelle il ne laisse rien échapper des fautes commises par le ministère. Il combat à outrance la politique de la paix à tout prix; l'esprit de condescendance humble que le gouvernement manifeste envers l'Angleterre.

Dans la séance du 20 janvier, à la Chambre des députés, il montra combien la conduite de M. Guizot avait été inconséquente et anti-nationale lorsqu'il s'était opposé à l'annexion du Texas par les États-Unis. M. Guizot prétendait avoir eu pour but de conserver « l'équilibre américain ». M. Thiers demandait où était ce prétendu équilibre américain; il ne voyait qu'un « équilibre anglais »: on s'était aliéné la sympathie d'un allié séculaire pour favoriser encore les desseins du gouvernement anglais. Il concluait ainsi :

« Dès 1830, j'ai cru que la paix était ce qui convenait le mieux à mon pays; mais, dans ces dernières années, j'ai cru que la paix pouvait être obtenue à de meilleures conditions, à des conditions plus dignes. Je suis alors passé dans l'opposition, j'y ai conservé une ligne invariable; j'ai été attaqué par les amis du ministère actuel, aussi

bien que par ses ennemis acharnés; je ne m'en étonne pas : c'était la conséquence naturelle de ma conduite, et ces attaques m'ont persuadé que j'étais dans la véritable ligne. »

Deux mois après, dans la séance du 18 mars, il réclame une réforme parlementaire, s'élève contre la corruption qu'entretient, que favorise la présence de fonctionnaires au sein de la Chambre; il signale les incompatibilités; il montre que la dépendance dans laquelle se trouvent un grand nombre de représentants, laisse le champ libre aux envahissements du gouvernement personnel.

Ce discours eut un retentissement immense.

Voici en quels termes l'appréciait, le jour même, une feuille (1) dont l'impartialité ne saurait être mise en doute.

« Nous n'essaierons pas d'affaiblir la puissante impression que M. Thiers a produite aujourd'hui sur tous ceux qui l'ont entendu. M. Thiers est l'ennemi de nos idées, et nous ne pactiserons jamais avec les siennes. Cela ne nous empêchera pas de rendre hommage au talent qu'il a déployé, au succès qu'il a obtenu. Jamais nous ne l'avions vu si plein de verve, d'éclat, d'inspirations heureuses et souvent élevées! Sa parole, qui est quelquefois coureuse, battant les buissons, pétillante comme les feux des étincelles, était vive, pressée, traçant en ligne droite son sillon lumineux; elle allait, allait toujours, suivant sa route sans crainte de heurter les obstacles, et il faut dire que, quand cet obstacle a été le trône, le trône ne l'a point arrêtée. »

(1) *Le National*, alors rédigé par Carrel et Marrast.

En effet, c'est à la couronne même que M. Thiers s'attaquait dans sa péroraison toute pleine de véhémence.

Se souvenant sans doute des chagrins, des soucis de tout genre, que lui avait causés la volonté tracassière et inquiète du roi pendant son ministère, il montrait quel était en Angleterre le véritable rôle de la souveraine. « Chez nos voisins, affirmait-il, je n'ai jamais entendu dire : « la reine « veut ceci, la reine veut cela. »

Et, après avoir expliqué le fonctionnement du régime constitutionnel anglais, il ajoutait :

« Voilà le modèle vrai du gouvernement représentatif. Pour moi, je le poursuis depuis ma jeunesse, je l'ai voulu sous la Restauration, je n'ai pas voulu autre chose. J'avais écrit en 1829, ce mot devenu célèbre : « Le roi règne et ne gouverne « pas. » Je l'avais écrit en 1829 ; est-ce que vous croyez que ce que j'ai écrit en 1829, je ne le pense pas en 1846? Non, je le pense encore.

« Mais il y a des esprits superbes qui me disent : Vous méconnaissez la différence qui existe entre la France et l'Angleterre. Je ne vois pas, quoi qu'on dise, qu'il y ait de telles différences entre l'Angleterre et la France, que nous soyons destinés, les uns à n'avoir que la fiction du gouvernement représentatif quand les autres en auront la réalité.

« Mais si cela était, quoi donc ! le gouvernement représentatif serait impossible en France ! Ah ! il fallait nous le dire en juillet 1830 ! »

Nous arrivons enfin à cette fatale année 1847, fatale pour la royauté. Louis-Philippe était resté fidèle à M. Guizot ; M. Guizot était, lui, resté fidèle à la politique qui lui avait valu une si complète impopularité. On avait depuis longtemps parlé de ré-

forme parlementaire; on ne s'en était point tenu là; on voulait maintenant, on réclamait à grands cris une réforme électorale. Les progrès de l'opposition avancée allaient toujours grandissant.

M. Thiers continuant à combattre le ministère avec une ardeur qui lui avait rendu toute sa faveur auprès de l'opinion publique, s'était rapproché de plus en plus de la gauche. Il ne se contentait point de parler du haut de la tribune, il agissait encore par la presse; il avait ses journaux, d'autant plus dévoués que son influence grandissait; il avait surtout *le Constitutionnel* dont tous les articles de fond étaient écrits sous son inspiration. Il entretenait ainsi l'agitation libérale, lorsque éclata le mouvement des « banquets réformistes ». Il y prit à la vérité peu de part; il savait bien quelles sortes de gens ce mouvement devait entraîner, et il s'attendait à une émotion toute populaire. Il souriait même en voyant les membres de l'opposition constitutionnelle y applaudir. « Duvergier de Hauranne, disait-il, croit qu'il ira aux banquets avec ses gants jaunes. » Comme le fait remarquer Véron, il n'inventa donc ni n'organisa les banquets de 1847 : il les laissa faire.

Mais, devenu plus agressif que jamais, et comprenant d'ailleurs que la situation ne pouvait se prolonger et que le ministère Guizot touchait à sa fin, il redoublait de vigueur, et se hâtait de lui porter les coups les plus habiles et les plus puissants.

Pendant la fameuse session de 1848 qu'interrompit la Révolution de février, il se multiplia. Il aborda tour à tour toutes les questions.

Partout, en toute occasion, il battit en brèche la politique du cabinet; il s'éleva d'une voix in-

dignée contre les massacres de Galicie, le bombardement de Palerme ; il accusa le gouvernement de s'humilier devant l'Autriche comme il l'avait fait devant l'Angleterre ; d'abandonner l'Italie et de se l'aliéner comme il s'était aliéné l'Amérique. Enfin, au sujet du Sonderbund, il le poussa jusque dans ses derniers retranchements et le mit au défi d'oser demander à la nation un seul homme et un seul écu pour marcher sur Berne. L'homme de 1830 s'était réveillé en lui ; il avait retrouvé toute sa passion, tout son enthousiasme, et, aussi révolutionnaire qu'alors, il proclamait qu'il était du parti de la Révolution, qu'il ne trahirait jamais sa cause.

Le ministère, déconsidéré et odieux, allait crouler de lui-même, quand des incidents presque insignifiants en eux-mêmes changèrent une émeute en soulèvement général et entraînèrent la chute de la royauté de juillet.

Il y avait, d'ailleurs, longtemps déjà que l'on ne croyait plus dans les masses à la durée de ce régime. M. Thiers lui-même a porté ce jugement :

« Quand cette opinion fatale qu'un gouvernement ne peut pas durer vient à se répandre, les indifférents, déjà froids, se refroidissent davantage; les intéressés tournent les yeux ailleurs; les amis effarés commettent encore plus de fautes, et les fonctionnaires chargés de la défense hésitent à se compromettre pour un pouvoir qui ne pourra les récompenser ni de leurs efforts, ni de leurs dangers (1). »

L'agitation précédente, par le fameux banquet du douzième arrondissement et les me-

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, — t. XIX, p. 20.

sures rigoureuses qu'on avait prises pour l'empêcher, engendra une émeute; la fermentation gagna de proche en proche. On sait comment la chose advint. Tout paraissait encore réparable, tout allait peut-être rentrer dans l'ordre, grâce à des concessions trop tardives, lorsqu'un coup de pistolet, tiré sur les soldats, amena une collision sanglante et la révolution fut faite.

La royauté agonisait. Louis-Philippe ne s'était séparé qu'à regret de son ministère, le temps pressait pour en constituer un autre. Le roi s'adressa d'abord à M. Molé, puis à M. Thiers qu'il envoya chercher par le général de Berthois au milieu de cette triste nuit du 23 au 24 février. M. Thiers se rendit aussitôt à cet appel.

Il fut mal accueilli tout d'abord, Louis-Philippe lui attribuait une part fort grande de responsabilité dans les graves événements qui venaient de se produire si subitement. Cependant le roi se remit.

— Que pensez-vous, dit-il à M. Thiers, de la nomination de Bugeaud au poste de commandant des troupes de Paris?

— La chose est faite, je l'accepte.

— Avez-vous des ministres?

— Mais, Sire, répondit M. Thiers, Votre Majesté ne m'a pas donné l'ordre de former un cabinet.

— Eh bien! formez-le.

Alors M. Thiers proposa de prendre pour collègue M. Odilon Barrot, à qui il fut même question d'attribuer la présidence; les autres ministres devaient être MM. Duvergier de Hauranne et le général Lamoricière. Le maréchal Bugeaud étant peu aimé du peuple, il fut décidé que Lamoricière le remplacerait dans le commandement en chef.

M. Odilon Barrot survint. La proclamation suivante fut aussitôt rédigée :

« Citoyens de Paris,

« L'ordre est donné partout de suspendre le feu.

« Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère.

« La Chambre va être dissoute. Un appel est fait au pays.

« Le général Lamoricière est nommé commandant de la garde nationale de Paris.

« MM. A. Thiers, Barrot, Duvergier de Hauranne, Lamoricière sont ministres.

« *Signé* : ODILON BARROT, THIERS.

«LIBERTÉ, ORDRE et RÉFORME.»

Cette proclamation fut distribuée au peuple d'abord manuscrite, puis imprimée. M. Thiers et le général Lamoricière la portèrent eux-mêmes aux barricades ; ils haranguèrent les insurgés, les adjurant de rentrer dans l'ordre et d'attendre en paix, puisqu'on leur promettait tout ce qu'ils avaient exigé. Tout fut inutile. Il était trop tard! Impuissant à calmer les esprits, M. Thiers, après avoir couru de sérieux dangers, dut rentrer au palais.

Vainement encore le roi abdiqua en faveur du comte de Paris, vainement l'on tenta de faire accepter la régence de la duchesse d'Orléans qui s'était rendue à la Chambre des députés. La dynastie était condamnée. On proclama la République, tandis que la famille royale fugitive allait demander un asile à l'Angleterre.

Thiers crut alors que c'en était à tout jamais

fini de la royauté. Il ne voulait point cependant se désintéresser des affaires de la nation et il n'entendait point « rester étranger aux destinées nouvelles de son pays ». Il envoya donc son adhésion au gouvernement provisoire et se présenta aux élections pour la Constituante dans le département des Bouches-du-Rhône. Il déclarait qu'il ne voulait « rien désavouer de ses opinions antérieures, tout en contribuant à fonder l'ordre nouveau sur des bases solides et durables. » Il échoua.

Ce fut à ce moment que le général Cavaignac, alors à la tête du pouvoir exécutif, fit appel au concours de l'Institut pour combattre, en les réfutant, les funestes doctrines répandues dans les classes populaires et conjurer une crise sociale imminente. Thiers, qui profitait de ses loisirs forcés pour reprendre son *Histoire du Consulat et de l'Empire,* fut un des premiers à répondre à cet appel. Il se mit à l'œuvre et écrivit son livre SUR LA PROPRIÉTÉ.

Les nouveautés préconisées par les socialistes et les communistes étaient peu capables de le séduire, eussent-elles même été moins dangereuses et moins vaines. En 1846, se jugeant lui-même, il avait laissé tomber ces paroles du haut de la tribune :

« Je ne suis pas ce qu'on appelle un novateur; je n'ai pas, en général, le goût des réformes. J'aurais été novateur, il y a cinquante ans dans la vieille monarchie française, qui, si elle était civilisée par les mœurs, était barbare par les lois. Je le serais dans les vieilles monarchies d'Europe où les droits de l'humanité ne sont ni reconnus, ni respectés. Mais, dans une société bouleversée par cin-

quante ans de révolution, et dont toutes les lois ont été changées, je ne saurais être partisan des réformes. Dans ma conviction, ce n'est pas à faire des institutions nouvelles qu'il faut se consacrer, mais à apprendre à se servir de celles qui existent. »

Les rêveries communistes et socialistes devaient trouver en lui un ennemi acharné.

La question sociale s'est renouvelée de nos jours; elle est une des plus graves de notre temps, une de celles qui ont soulevé le plus de haines, de colères, qui ont fait verser le plus de sang, amené les revendications les moins justifiées et les plus violentes, toujours suivies de terribles représailles. Les luttes qu'elle a engendrées sont à peine apaisées, et déjà les espérances des coupables d'hier se raniment. La question subsiste tout entière. Qu'il nous soit donc permis de nous arrêter sur l'éloquent plaidoyer que M. Thiers écrivait il y a vingt-quatre ans en faveur de la propriété, et qui a malheureusement retrouvé aujourd'hui toute son actualité. Nous en donnerons une analyse rapide dans laquelle nous nous attacherons cependant à faire ressortir clairement la pensée de l'auteur.

Il s'efforce de prouver à ses contemporains, ce qu'ils n'auraient jamais cru qu'il fallût leur prouver, c'est que ce qu'ils ont gagné hier est à eux, bien à eux, et qu'ils peuvent, ou s'en nourrir ou en nourrir leurs enfants. Voilà où nous en sommes arrivés, et où nous ont conduits de faux philosophes coalisés avec une multitude égarée.

Ce beau livre, conçu déjà depuis trois ans dans son esprit, il l'écrit en trois mois, à la campagne où il s'était retiré, et où « il jouissait, dit-il, avec une certaine amertume, du repos que lui

avaient procuré les électeurs de son pays natal. »

L'ouvrage est divisé en quatre parties.

Dans la première, l'auteur recherche comment il a pu se faire que la propriété fût mise en question dans notre siècle. Puis il prouve que l'observation de la nature humaine est l'unique méthode pour démontrer les droits de l'homme en société. Il établit que l'homme a dans ses facultés personnelles une première propriété incontestable, qui est l'origine de toutes les autres; qu'une seconde propriété, qui a le travail pour origine, et qui est consacrée par la société dans l'intérêt universel, naît de l'exercice des facultés de l'homme. Il montre ensuite l'inégalité des biens engendrés forcément de l'inégalité des facultés humaines; la propriété incomplète si elle n'est transmissible. Il examine les différents modes de transmission, la formation de la richesse et les fonctions indispensables qu'elle remplit dans la société, et conclut cette première partie en expliquant comment l'univers, loin d'être envahi par l'extension croissante de la propriété, est au contraire chaque jour plus approprié aux besoins de l'homme, plus accessible à son travail, et que la propriété civilise le monde au lieu de l'usurper.

Dans la deuxième partie, il s'occupe spécialement du communisme. Il montre successivement que le communisme entraîne inévitablement, et sous tous les rapports, la vie en commun; qu'il éteint toute ardeur pour le travail; qu'il est la négation absolue de la liberté humaine; que la propriété et la famille étant indissolublement liées, le communisme en détruisant l'une détruit l'autre, et abolit les plus nobles sentiments de l'âme; enfin, que le communisme n'est rien de plus

qu'une imitation à contre-sens de la vie monastique, impliquant des contradictions qui la rendent impossible.

Dans le livre III, il passe au socialisme. Il montre comment les adversaires de la propriété, n'osant pas toujours la nier absolument, ont abouti pour en corriger les effets, à divers systèmes tels que l'association, la réciprocité, le droit au travail. Il recherche à quelles souffrances sociales véritables on doit s'efforcer de pourvoir. A ses yeux, l'association n'est applicable qu'à quelques populations agglomérées; elle a été imaginée pour elles seules et sous leur influence. Quant au capital de l'association, s'il est fourni par l'Etat, il est njustement dérobé à la masse des contribuables, et, s'il est retenu sur le salaire des ouvriers, est un emploi imprudent de leurs économies. — La direction des entreprises, dans le système de l'association, est impossible, et tend à substituer au principe de l'intérêt personnel, qui convient seul à l'industrie privée, le principe de l'intérêt général qui n'est applicable qu'au gouvernement des États. — Par l'abolition du marchandage, on a détruit le seul moyen pour les ouvriers de participer aux bénéfices du capital. — La concurrence est la source de toute amélioration dans le sort des classes pauvres, et la concurrence écartée, il ne resterait que le monopole au profit des ouvriers associés, aux dépens de ceux qui ne le seraient pas. — Le bon marché ne saurait être produit par les lois, et le numéraire ne pourrait être remplacé avec sécurité que par un papier aussi difficile à obtenir que le numéraire lui-même. — L'obligation imposée à la société de fournir du travail aux ouvriers qui en manquent, ne saurait constituer

un droit. — Les socialistes, en réalité, attaquent autant la propriété que les communistes eux-mêmes, et ne s'occupent que d'une petite partie du peuple, de celle qui est agglomérée dans les villes.

Dans la quatrième partie, il traite de l'impôt avec l'expérience d'un homme qui a longtemps étudié cette question sous ses diverses faces, et manié lui-même pendant des années les finances de l'État. Selon lui, il n'est pas vrai que les gouvernements aient eu pour vue principale, dans tous les siècles, de décharger une classe aux dépens des autres, et qu'ils ont eu pour but essentiel de prendre l'argent où il était plus facile de le trouver. — L'impôt doit atteindre tous les genres de revenus, ceux de la propriété comme du travail. — L'impôt doit être proportionnel et non progressif. — Avec le temps, l'impôt a pour tendance essentielle et utile de se diversifier à l'infini. — L'impôt se répartit à l'infini, et tend à se confondre avec le prix des choses, au point que chacun en supporte sa part, non en raison de ce qu'il paye à l'État, mais en raison de ce qu'il consomme. — Les modifications au système des impôts les plus désirables dans l'intérêt des classes laborieuses, ne sont pas celles qui sont le plus généralement proposées.

La « Conclusion » de l'ouvrage tout entier est intitulée : *Du mal dans le monde.* M. Thiers s'attache à démontrer qu'il y a dans la société une portion de mal que les gouvernements doivent s'attacher à réparer, et qu'il y en a une autre inhérente à la nature humaine, qu'aucune perfection imaginable dans les gouvernements ne saurait épargner aux hommes.

Cette dernière partie, qui contient et résume la pensée du livre tout entier, est peut-être celle où M. Thiers a le mieux montré ses éminentes qualités d'écrivain et l'élévation de son esprit. Nous ne résistons pas au plaisir d'en donner quelques extraits beaucoup trop courts à notre gré.

« Le principal malheur des temps, veut-on savoir quel il est? C'est qu'on a trompé ce peuple sur la nature du mal qu'il éprouve. Tout ce qu'il ressent, tout ce que le riche ressent comme lui et plus que lui, souvent: la fatigue, la maladie, la privation, le désir contrarié, la déception après le désir satisfait, la vieillesse, la mort, toutes ces souffrances, on lui persuade qu'il pourrait ne pas les endurer, qu'elles pourraient lui être épargnées, que l'état social actuel en est la cause, cet état social fait pour les riches et par les riches: que tout le bonheur, enfin, dont il est privé, dont il croit qu'il pourrait jouir, on le lui refuse méchamment, afin d'en garder pour soi une plus grande part. Alors la colère se joint à la souffrance, il tue, il se fait tuer, et il décuple ses maux. Ces riches, qui ne lui veulent aucun mal, qui étaient prêts, au contraire, à l'employer, s'enfuient ou se cachent, dérobent leurs trésors, lui refusent le salaire, et il expire de faim et de rage à la porte de ces palais mornes, déserts, où il s'imagine que réside la félicité, où il n'y a que tristesse, au contraire, qu'effroi, que désespoir aussi; car, en présence du pauvre qui se croit opprimé, le riche, se sentant opprimé à son tour, songe à se défendre; et, comme il n'est pas moins brave que le pauvre, car l'éducation augmente le courage loin de le diminuer, il est prêt à rendre la mort à qui veut la porter dans sa demeure. Horrible confusion!

semblable à celle où les soldats d'une même armée s'égorgent entre eux, trompés par la nuit et par un ennemi perfide qui, poussant dans les ténèbres le cri d'alarme, les a portés à se précipiter les uns sur les autres. La nuit, ce sont vos sophismes; l'ennemi perfide, c'est vous, vous qui attaquez l'ordre social sans le comprendre.

« Certainement, il y a du mal, beaucoup de mal; il faut en diminuer la somme. Il faut convertir ce pain noir en pain blanc; ces légumes, arrosés d'un peu de lard, en viande; ces haillons, en un bon vêtement; cette chaumière fétide en une maison bien bâtie, cette ignorance brutale en douce intelligence des choses, cette stupide envie en une fraternité sincère; mais il faut en prendre le temps et y procéder par des moyens éprouvés, ce qui n'exclut pas les moyens nouveaux. Il faut pourtant ne pas laisser ignorer à ce peuple que, même après avoir opéré tous ces changements, son cœur restera plein de douleurs, quelquefois intolérables. N'est-il pas cent fois mieux que dans le moyen âge, au temps de la lèpre, des contagions, des disettes générales; cent fois mieux que sous Louis XIV, sous Louis XVI, sous Napoléon? Eh bien, entendez les cris de douleur qu'il pousse de toutes parts, entendez-les! Supprimez même ces cris, et il restera encore un long et continuel gémissement. Mais ce gémissement, quel est-il? C'est celui du cœur humain. Remontez dans les siècles, allez de la féodalité à l'empire romain; sous l'empire romain, choisissez la félicité des Antonins, le long repos d'Auguste. Allez en Grèce, visitez ces villes si opulentes, la brillante Athènes et la riche Corinthe; redescendez les temps, parcourez les deux hémisphères; de chez l'indolent

Indien, de chez le laborieux Chinois, qu'un peu de riz alimente, revenez chez d'autres peuples, passez l'Océan, parcourez d'un pôle à l'autre ces Amérique, s'avançant comme deux grandes îles entre les deux Océans; suivez dans ses courses ce sauvage qui, dans les savanes, n'a d'autre risque à courir que d'atteindre ou de manquer le bison dont il mange la chair et qui, plaçant sa patrie dans les os de ses ancêtres, qu'il porte avec lui enfermés dans des fourrures, a tant réduit les hasards de la vie; revenez sur les bâtiments de l'Américain ou de l'Anglais; admirez l'opulence assise sur les bords de la Tamise ou du Zuiderzée, venez voir les pâtres de l'Oberland, observez, en un mot, l'universalité du genre humain, écoutez tous les cœurs: n'y a-t-il pas une douleur commune au fond de tous? Entre tant d'hommes si divers, lequel a ce qu'il désire? lequel n'a pas quelque chose à regretter, quelque chose à craindre? lequel n'a pas devant soi ou les peines de la vie qui commence, qui est pleine de labeurs, qui n'a pas encore donné les succès; ou les peines de la vie qui décline vers la mort, comme le soleil vers l'horizon, et, aux désirs prêts à s'éteindre, joint les vagues appréhensions de la fin qui s'approche, appréhensions amères chez l'être borné, seulement tristes chez l'esprit élevé, mais, pour celui-ci, mêlées de mille autres chagrins que l'être borné n'a pas? Si vous voulez vous en convaincre, laissez le pauvre qui grelotte, qui a faim, qui a soif; allez chez le riche qui n'a pas faim, qui n'a pas froid, qui couche sur la soie, marche sur la laine émaillée de mille couleurs. Il n'a pas froid, il n'a pas faim, c'est vrai. Il est repu, soit. Mais voyez ce front soucieux: savez-vous ce qu'il

fait? Il désire, il désire ardemment, plus ardemment que celui qui n'a pas mangé. Il désire avec douleur, quoi? direz-vous. Non pas du pain, non pas des mets délicats, non pas des champs fertiles et riants; il a de ces choses à n'en savoir que faire, car ces mets, il les goûte à peine; ces champs, il les néglige; mais il désire de nouveaux trésors, de la puissance qu'on lui dispute, peut-être l'honneur qu'un outrage lui a ravi. Ou bien, tout ce qu'il avait, il va le perdre. Un coup de vent a précipité sa fortune dans l'Océan. Une fausse spéculation l'a détruite à la Bourse. La faveur publique l'a abandonné. Chagrins peu intéressants, direz-vous, mais chagrins, enfin! En voici de plus dignes d'intérêt. Il a perdu une fille chérie, une femme qu'il aimait. Croyez-vous qu'il aime moins parce qu'il est riche? L'observation de la nature humaine prouve qu'il souffre plus fortement, car son âme, moins attirée au dehors par les souffrances physiques, est plus en dedans et s'y agite, s'y tourmente davantage Moins on souffre du corps, plus on souffre du cœur.

« Cet heureux en apparence, vous ne voulez pas vous intéresser à lui, parce qu'il regrette de l'argent et du pouvoir. J'y consens, mais le voilà qui commande des armées, qu'il exerce le noble métier des armes. Il meurt comme Epaminondas à Mantinée, après avoir vaincu à Leuctres; il meurt comme Gustave-Adolphe à Lutzen, après avoir vaincu à Leipzig; ou bien, comme Gaston de Foix, à l'entrée même de sa carrière; il meurt à Ravenne, au milieu du plus beau triomphe. Heureux guerrier, tu meurs, tu meurs jeune, tu es heureux de mourir, car tu meurs sur un lit de drapeaux. Mais ce vieux Charles-Quint, à qui

tout a réussi, vainqueur de François Ier, ditesmoi pourquoi il abdique et finit consumé de tristesse? Annibal, vainqueur vingt ans, le voilà vaincu à Zama, vaincu par qui? Par un jeune homme. Et ce jeune homme, ce Scipion, qui, au début de sa vie, a eu cette grande gloire, gloire immortelle, qui n'a jamais été effacée, de vaincre Annibal, ce jeune homme, il passe le reste de sa vie à être jalousé, à déplorer d'avoir un mauvais fils, à se tenir éloigné de Rome en maudissant sa patrie. Et ces heureux que l'histoire appelle Louis XIV et Napoléon, ces heureux qui remplissent l'univers de dépit, l'un pendant cinquante ans, l'autre pendant vingt ans, le premier devenu vieux, de la tendresse de la Vallière passe à la triste domination de madame de Maintenon, des Dunes, de Rocroy à Malplaquet, de Turenne et de Condé à Villeroy, dit un jour à ce dernier : *« Monsieur le maréchal, à notre âge on n'est plus heureux. »* — L'autre, de Rivoli, de Marengo, d'Austerlitz, de Friedland, passe à Leipzig et Waterloo ; de l'Escurial, de Schœnbrunn, de Postdam, du Kremlin à Sainte-Hélène! Il meurt seul, sans une épouse, sans un fils, lié comme Prométhée sur son rocher. Et vous, qui avez vu tomber Charles X et Louis-Philippe, tomber branche sur branche, trône sur trône, croyez-vous donc qu'il n'y ait pas de douleurs en haut, en bas, partout, et plus en haut qu'en bas! Inutile divagation, me direz-vous, à travers ce champ des douleurs universelles! Je vous parle des douleurs de la bure, et vous me répondez par celles de la pourpre. Ah! votre vue serait bien courte, si vous ne voyiez pas que cette pourpre, cette bure sont un voile insignifiant jeté sur

l'âme humaine, et que sous l'éclat éblouissant de l'une, sous la couleur terne de l'autre, il y a une terrible égalité de souffrance. Dieu mit dans tous ce même ressort de l'âme humaine, qui, pressé par le monde, résiste, plie, se relève, plie encore, ne cesse de gémir dans ces mouvements divers, mais agit toujours, et fait avancer l'humanité à travers une épreuve visible, vers un but invisible. Soit, me dira-t-on, et ce régime imposé à tous, l'égalité de la tyrannie?

« Tyran, si l'on veut, mais la tyrannie est égale en tous cas, et s'il est un tyran, loin de nous diviser sous sa tyrannie, unissons-nous, au contraire, pour la surmonter. Cette tyrannie, si tyrannie il y a (je demande pardon d'un tel blasphème), se manifeste par la nature extérieure qu'il faut combattre, vaincre, soumettre à nos besoins, adapter à notre bien-être. Unissons-nous donc pour la vaincre au lieu de nous égorger sur son sein. Au lieu de ravager les moissons pour nous les disputer, unissons-nous pour les défendre, et en assurer la possession à celui qui les fit naître. Demandons-lui la part du pauvre, sans la lui arracher.

« Mais ce prétendu tyran, auteur universel des choses, qui sait? vous ne l'avez peut-être pas compris. Cette douleur par lui imposée à tous, c'est une épreuve peut-être, épreuve inévitable, nécessaire, et suffisamment récompensée ailleurs. Arrêtons-nous un instant devant lui, et il se pourra que nous soyons plus justes à son égard, comme nous le sommes davantage pour l'ordre social après l'avoir examiné et compris.

« Il faut trois angles à un triangle; ceci est inévitable, comme il est inévitable que l'espace

soit étendu. Ce Dieu ne serait, il me semble, ni impuissant, ni méchant, parce qu'il aurait ou institué, ou admis ces conditions de la nature des choses. Si pour lui, deux et deux font quatre, en est-il moins puissant, moins bon? Eh bien! ne se pourrait-il pas que ce fût une condition de même nature que celle de la douleur pour l'âme humaine? Qu'est-ce en effet que sentir? Est-ce éprouver une sensation indifférente comme serait celle d'une couleur succédant à une autre, et ne causant à celui qui la voit aucun sentiment de plaisir ou de peine? Mais alors je ne remuerais pas, je resterais inactif. Je ne commence à sentir véritablement que si je suis affecté, agréablement ou désagréablement; alors il y a peine, mais plaisir aussi; il y a mouvement pour fuir la peine; pour atteindre le plaisir, il y a action, il y a vie. Dites-moi que mieux vaudrait ne pas être ou être moins, et descendre, par exemple, de l'homme qui sent beaucoup à l'abeille qui ne sent qu'en proportion du mobile nécessaire à sa vie, de l'abeille au polype, au végétal, à la pierre, au néant. Je l'admets, mais c'est du suicide. Ou bien me direz-vous qu'il faut, au lieu de descendre, monter plus haut, s'élever là où l'on ne sent plus le mal, où l'on se repose dans le sein de Dieu? Je l'admets encore. Néanmoins je vous dirai : C'est trop tôt. La religion allant plus loin que la philosophie, la religion tirant des besoins de l'âme humaine une sublime conjecture, qui est un désir pour celui qui ne croit pas complétement, une certitude pour celui qui a la foi entière, la religion vous dit: Souffrez, souffrez avec humilité, patience, espérance, en regardant Dieu qui vous attend et vous récompensera. Elle fait ainsi de toute douleur

l'une des traverses du long voyage qui doit nous conduire à la félicité dernière. Et alors la douleur n'est plus qu'une des peines de ce voyage inévitable, et si elle fait souffrir, elle est suivie d'une consolation immédiate qui est l'espérance. Aussi cette puissante religion qui est le christianisme exerce-t-elle sur le monde une domination continue, et elle le doit, entre autres motifs, à un avantage que seule elle a possédé entre les religions. Cet avantage, savez-vous quel il est? C'est d'avoir seule donné un sens à la douleur. L'esprit humain a eu plus d'une contestation avec elle sur ses dogmes, mais aucune sur sa morale, c'est-à-dire sur sa manière d'entendre le cœur humain. Le paganisme ne put résister au premier regard de Socrate ou de Cicéron, car cette religion consistant en légendes fabuleuses, gracieuse poésie plutôt que religion, histoire des passions, des amours, des plaisirs, des chagrins des Dieux, n'était qu'une histoire de rois placée dans les cieux. Comme histoire elle n'était qu'une fausse chronique, comme morale un scandale. Mais celle qui vint et qui dit : Il n'y a qu'un Dieu, il a souffert lui-même, souffert pour vous; celle qui le montra sur une croix subjugua les hommes, en répondant à leur raison par l'idée de l'unité de Dieu, en touchant leur cœur par la déification de la douleur. Et chose admirable, ce Dieu souffrant, présenté sur une croix dans les angoisses de la mort, a été mille fois plus adoré des hommes que le Jupiter calme, serein, et si majestueusement beau de Phidias. Les arts l'ont rendu sublime, bien autrement sublime que le Jupiter des anciens. Et c'est là tout le secret de la différence qui existe entre l'art ancien et l'art moderne : le

premier supérieur par la forme, le second par le sentiment; l'un doué d'un corps, l'autre d'une âme.

« Aussi, tandis que le paganisme n'a pu supporter un moment l'examen de la raison humaine, le christianisme dure après que Descartes a posé le fondement de la certitude, après que Galilée a découvert le mouvement de la terre, et après que Newton a découvert l'attraction, après que Voltaire et Rousseau ont renversé les trônes. Et tous les politiques sages, sans juger ses dogmes, qui n'ont qu'un juge, la foi, souhaitent qu'il dure.

« Parlez donc au peuple comme la religion. Sans affaiblir en lui le juste sentiment de ses droits, sans flatter l'inertie ou la mauvaise volonté de ceux qui le gouvernent, dites-lui cependant qu'il y a pour tous une somme inévitable de douleur, qui est dans l'essence même de l'âme humaine; que le riche ne lui a pas envoyée, que Dieu seul mit en lui comme le ressort *qui devait le tirer de l'inaction, pour le précipiter dans l'action, c'est-à-dire dans la vie*. Dites-lui cela, si vous ne voulez doubler sa douleur et la changer en une fureur impie, qui se retournera contre lui, comme une arme placée dans une main imprudente détruit et ceux qu'elle frappe, et ceux qui s'en servent. Ce n'est pas l'indifférence aux maux du peuple que j'invoque, c'est la juste appréciation de ces maux et le discernement, l'application des vrais remèdes. »

Nous n'avons rien à ajouter à ces pages éloquentes. Faisons remarquer cependant que M. Thiers termine ce bel ouvrage comme vingt-huit ans auparavant, il commençait son *Eloge de Vauvenargues*, en plaçant dans l'ACTION la mission de l'homme et l'objet suprême de la vie.

Le 4 juin 1848, l'ingratitude dont avaient fait preuve les électeurs du pays natal de M. Thiers, fut réparée par quatre départements : la Seine, la Mayenne, l'Orne et la Seine-Inférieure. Ce dernier département l'avait élu par 60,000 suffrages en remplacement de M. de Lamartine. Il opta donc pour la Seine-Inférieure et rentra dans le Parlement où sa place était toute marquée et où il devait encore rendre tant de services, éclairer tant de questions, donner tant de sages conseils, toujours écoutés, trop rarement suivis.

# CHAPITRE V

**(1848-1851)**

M. Thiers veut se faire oublier. — Il vote pour le général Cavaignac, pour la présidence du prince Louis-Napoléon. — La politique extérieure; la loi électorale; l'assistance publique. — L'Empire est fait ! — La proposition Baze. — Projet de coup d'État. — M. Thiers arrêté. — REVUE ANECDOTIQUE. — La marchande de pommes. — Le roman de M. Thiers. — Balzac prophète. — M. Thiers écuyer. — Ibrahim. — Vertueux et mal élevé. — Le garde des sceaux. — M. Boilay et les cuisinières. — Deux gazelles. — L'oubli des injures. — L'Opéra. — La considération de Véron. — Deux actions du *Constitutionnel.* — Un libraire qui se retire. — Jacques Arago. — La statue de M. Thiers. — Portrait. — *Le Consulat et l'Empire.*

Au lendemain de la Révolution de Février, dans un mouvement de découragement sans doute, M. Thiers s'était écrié : « Il ne nous reste plus qu'à nous faire oublier. » Mais, il n'y a point d'oubli pour de tels hommes ; et, si l'on se rappelle trop volontiers leurs fautes, on se souvient, cependant, des services qu'ils ont rendus; assez, du

moins, pour qu'on leur demande d'en rendre d'autres.

Lorsqu'il rentra à la Chambre, il alla s'asseoir sur les bancs de la droite. Il donna sa voix au général Cavaignac, lorsqu'on lui confia des pouvoirs extraordinaires pour réprimer les désordres terribles de Juin 1848. Il se montra l'adversaire ardent de Proudhon, quand celui-ci émit sa fameuse proposition sur la propriété territoriale. M. Thiers s'opposa aussi à la proposition Turck, qui demandait l'émission d'un papier-monnaie; on était prêt à retomber dans le désastreux système des assignats.

Il vota pour la présidence du prince Louis-Napoléon. Voici, d'après le docteur Véron, quelle fut la part de M. Thiers dans cet événement, qui devait changer les destinées de la France.

« Je consultai M. Thiers sur le choix du candidat que le *Constitutionnel* devait porter à la présidence. A cette époque, M. Thiers n'avait encore suivi qu'une ligne droite et s'était courageusement dévoué à la défense de la société.

« Dans cette conférence, le général Cavaignac fut d'abord écarté. Lorsque je prononçai le nom du prince Louis-Napoléon, je rencontrai une opposition non moins vive.

« — Vous pouvez, M. Thiers, cacher votre opinion dans votre bulletin de vote jusqu'au jour du scrutin ; mais il faut que le *Constitutionnel* ait un avis; il faut même qu'il l'explique et le défende publiquement par des arguments et par des faits.

« — Rien ne presse, et nous pourrons attendre quelques jours pour prendre un parti.

« En étudiant la physionomie, l'attitude, les inflexions de voix de M. Thiers, je fus assez dis-

posé à croire que, s'il ne prononçait aucun nom, c'était dans le désir que je prononçasse le sien. Il fut convenu, toutefois, que nous reprendrions cet entretien dans deux ou trois jours.

« Quarante-huit heures s'étaient à peine écoulées, que je reçus un appel de la place Saint-Georges; je m'y rendis. La physionomie, l'attitude, le langage, tout était changé.

« — Le candidat du *Constitutionnel* doit être le prince Louis-Napoléon, me dit M. Thiers.

« — Vous me faites grand plaisir. J'ai eu l'honneur d'être reçu plusieurs fois par le prince et son calme, son langage simple et modeste, ses idées pratiques, applicables, fruit de longues méditations dans l'exil; le prestige de son nom, tout contribue à me faire espérer que, dans la situation actuelle, il saura gouverner autrement et mieux que tous les hommes d'Etat de 1848.

« — Faites donc préparer un premier article bienveillant pour le prince, mais avec quelque réserve et une certaine modération de langage. Apportez-moi ou envoyez cet article à six heures; je tiens à le lire.

« A six heures, M. Thiers se plaignit presque de la froideur de l'article et ajouta même quelques nouveaux arguments en faveur du candidat pour lequel il se montrait déjà passionné. »

Son vote à la Chambre faillit lui coûter la vie. M. Bixio lui reprocha d'avoir dit à la tribune, qu'une pareille élection serait une honte pour la France. M. Thiers répondit à cette affirmation par les dénégations les plus vives. La querelle s'envenima; M. Thiers provoqua M. Bixio. Le duel eut lieu sur le champ; dans le palais même où siégeait l'Assemblée.

Quand s'éleva la question romaine, M. Thiers, fidèle en cela à la politique qu'il avait toujours suivie, approuva l'expédition française à Rome, et prononça à cette occasion un discours capital dans lequel il établissait avec une grande profondeur de vues l'intérêt que la France avait à maintenir son influence en Italie (31 mars 1849).

Réélu par le département de la Seine-Inférieure, il repoussa la proposition de mise en accusation du président de la République que l'on accusait d'avoir violé la Constitution, en intervenant à Rome (12 juin 1849).

En 1850, il défendit à la tribune la cause qu'il avait déjà soutenue en 1847, en faveur des Montévidéens dans la question de la Plata. Il condamne le traité le Prédour et réclame une enquête.

A propos de la loi sur l'organisation de l'enseignement, il combat énergiquement le projet du Conseil d'Etat auquel la commission en avait substitué un autre, à la rédaction duquel il avait pris la plus grande part. Il invoquait l'article 9 de la Constitution, qui proclamait l'entière liberté de l'enseignement. M. Thiers voulait que cette liberté fût égale pour tous, aussi bien pour le clergé, pour les congrégations, que pour les membres d'Université, et il terminait son discours par une péroraison restée célèbre, dans laquelle il montrait l'accord de la philosophie et de la religion.

Il prit une part importante, et trop décisive peut-être, à la discussion que souleva la loi électorale du 31 mai, qui, en restreignant le suffrage universel, prépara singulièrement le coup d'Etat du prince Louis-Napoléon. Ce projet de loi même lui semblait trop large encore, il n'excluait, disait-il, que les vagabonds, et il prononça, paraît-il,

un mot qui lui fut bien souvent reproché depuis, celui de « vile multitude ».

Enfin, il rédigea sur l'assistance publique un remarquable rapport qui a mérité les honneurs d'une édition spéciale. C'est un ouvrage qui a fait depuis autorité sur la matière.

Pendant les vacances de l'Assemblée, tandis que le président de la République parcourait la France, semant dans les populations les germes de sa puissance future, M. Thiers allait rendre à Claremont ses devoirs au roi exilé qu'il avait combattu autrefois, mais dont les malheurs ne pouvaient le laisser insensible. Il ne devait plus le revoir; Louis-Philippe mourut peu de temps après.

Cette démarche, si honorable pour lui, devint l'objet des récriminations de ses adversaires politiques. On parlait de menées orléanistes; on l'accusait d'intrigues contre la République. Sans descendre à se justifier, il s'explique à ce sujet en termes fort dignes, au cours même de la discussion à laquelle donna lieu la destitution du général Changarnier. Il prononça, dans cette circonstance, un discours presque prophétique, dans lequel il signalait tous les dangers que courait la liberté, et terminait par ces paroles dont on ne devait pas tarder à reconnaître la vérité :

« Aujourd'hui, j'en suis convaincu, vous voulez respecter cette Assemblée ; quant à l'avenir, permettez-moi de le dire, la conduite que, dans ces circonstances, le pouvoir a tenue, je suis désolé de le dire, ce n'est pas la conduite d'un pouvoir sage. Eh bien, devant un pouvoir qui n'est pas sage, les gens d'âge ont de la défiance.

« Maintenant vous dites, on va provoquer un conflit ; un conflit ! et quel est le moyen de l'évi-



ter? Qui est-ce qui l'a commencé, le conflit? Etait-ce possible qu'il n'eût pas lieu de notre part, quand on avait destitué deux généraux pour des cris de vive l'Empereur! C'était impossible.

« Maintenant, comment le faire cesser? comment? Vous voulez que l'assemblée cède? On dit: « Mais si le pouvoir exécutif est battu dans cette « circonstance, le pouvoir exécutif sera humilié. »

« Messieurs, il y a des temps où il faut être très-inquiet pour le pouvoir exécutif; nous commençons à être arrivés à ceux où l'on doit commencer à être rassurés sur la puissance, sur la sécurité, sur le mouvement qui entraîne vers le pouvoir exécutif; le pouvoir exécutif serait obligé de faire, en cette occasion, quelques réflexions utiles, que, je crois, il n'en serait pas considérablement affaibli; mais l Assemblée, si elle cède, permettez-moi de faire la réflexion que voici:

« Lorsque deux pouvoirs en présence ont entrepris l'un sur l'autre, si c'est celui qui a entrepris qui est obligé de reculer, il y a désagrément, c'est vrai, c'est juste; mais si c'est celui sur lequel on a entrepris qui cède, alors sa faiblesse est tellement évidente à tous les yeux, qu'il est perdu.

« Eh bien, quant à moi, je n'ajoute plus qu'un mot. Il n'y a que deux pouvoirs aujourd'hui dans l'Etat: le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

« Si l'Assemblée cède aujourd'hui, il n'y en aura plus qu'un... Et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement est changée; le mot, la forme viendront... Quand viendront-ils? Cela m'importe peu; mais ce que vous dites ne pas

vouloir, si l'Assemblée cède, vous l'aurez obtenu aujourd'hui même ; il n'y a plus qu'un pouvoir... Le mot viendra quand on voudra... *L'empire est fait.* » (17 janvier 1851.)

A partir de ce moment, il se rallia avec ses amis à la gauche et tenta, par cette alliance, de conjurer l'événement qu'il prévoyait. Mais cette alliance ne pouvait longtemps durer. Bientôt un certain nombre de républicains avancés, un nombre plus grand encore d'hommes plus modérés s'en détachèrent, mais lui, du moins, resta jusqu'au bout fidèle à la ligne de conduite qu'il avait adoptée, et s'efforça autant qu'il le put, de mettre obstacle aux projets du prétendant. Quand, le 16 avril, MM. Molé et de Broglie appuyaient le projet de révision de la constitution et le principe de rééligibilité du président, il se déclara formellement opposé à toute modification de cette nature. Quelques mois plus tard, les ordres du jour donnés à l'armée par le général Saint-Arnaud, et qui imposaient aux soldats l'obéissance passive, semblèrent menacer la sûreté de l'Assemblée, à laquelle échappait ainsi la libre disposition des forces nécessaires pour la protéger. Ce fut alors que s'éleva la proposition Baze, qui attribuait aux questeurs de l'Assemblée la réquisition directe de la force armée en tout ce qui concernait la garde de la représentation nationale.

M. Thiers réclama en vain l'adoption de cette proposition. On ne voulut point l'écouter. Deux semaines s'étaient à peine écoulées, que c'en était fait et de l'Assemblée et de la République. Le 2 décembre, le coup d'Etat était accompli. Il était depuis longtemps en projet, et M. Thiers le savait mieux que personne, si, comme on l'a affirmé, il

avait pris part, deux ans auparavant, aux préliminaires d'une tentative de ce genre. Voici d'ailleurs ce que raconte à ce sujet un homme qu'on ne saurait croire sur parole, mais qui, pendant longtemps, eut la faveur de recevoir les confidences de M. Thiers.

Ce premier projet aurait été discuté dans une conférence qui eut lieu chez M. Thiers. M. Thiers, le général Changarnier, M. le comte de Morny assistaient seuls à cette conférence.

« On discuta d'abord, dit le narrateur, le nom des personnages politiques qu'il faudrait, avant tout, faire arrêter et conduire en prison. Le nom du colonel Charras fut le premier prononcé; on décida son arrestation à l'unanimité. Le général Changarnier proposa l'arrestation du général Cavaignac. M. Thiers fit observer que le général Cavaignac venait de rendre, dans les journées de Juin, un grand service au pays, qu'il avait su conquérir la confiance de la garde nationale et que son *attitude* ne devait inspirer aucune défiance : « Il y a un général qu'il faut arrêter en « même temps que le colonel Charras, ajouta « M. Thiers, c'est le général Lamoricière: celui- « là est un cerveau brûlé en politique. »

« Le général Changarnier combattit toutes les assertions de M. Thiers : « Vous êtes bien bon, « dit-il, de vous préoccuper du général Lamo- « ricière; je ne lui reconnais pas la moindre im- « portance. Le général Cavaignac est un autre « homme; c'est parce qu'il a une certaine *atti-* « *tude*, qui lui donne de l'autorité auprès de la « garde nationale et de l'armée, qu'il faut s'as- « surer de sa personne. »

« M. de Morny prit alors la parole : « Dans les

« jours de trouble, arrêter un homme de parti,
« c'est lui rendre service : c'est le préserver de
« lui-même, c'est mettre à couvert sa responsabi-
« lité vis-à-vis de son parti, c'est protéger sa per-
« sonne. Mon avis est d'arrêter le colonel Char-
« ras, les généraux Cavaignac et Lamoricière. »

Fidèle à son principe préventif, M. de Morny, au 2 décembre, non content de faire arrêter ces trois derniers, crut bon de s'assurer de la personne de ses deux conseillers obligeants.

Voici comment la chose advint à M. Thiers :

Dans la nuit du 2 décembre, l'hôtel si connu de la place Saint-Georges était encore plongé dans le sommeil. Le commissaire de police. M. Hubaut aîné, était déjà le maître de ces demeures, dont le propriétaire a fait une bibliothèque et un musée, que M. Thiers dormait encore; on pénétra sans bruit jusqu'à sa chambre. En ce moment, il se réveilla.

— Que me veut-on? s'écrie M. Thiers en se frottant les yeux.

— Nous venons, reprit le commissaire, faire une perquisition chez vous.

— Vous ignorez donc que je suis représentant?

— Non, mais il faut que les ordres que j'ai reçus soient exécutés.

— C'est donc un coup d'Etat que vous faites?

— Je ne puis répondre à vos questions. Levez-vous, je vous prie, et suivez-nous.

En s'habillant, M. Thiers se tourna du côté du commissaire et lui dit :

— J'ai bien envie, monsieur, de vous brûler la cervelle.

— Je vous crois, monsieur, incapable de mettre

une telle menace à exécution; en tout cas, je ne vous laisserais pas faire.

M. Thiers hésitait; mais enfin il comprit que toutes les mesures étaient prises, et qu'il fallait se résigner, tout en faisant de vains appels à la légalité.

M. Thiers était tout à fait calme en arrivant dans la cellule qui lui était assignée. L'habitude et le talent d'un historien qui, par son étude et dans son récit, s'est mêlé, pendant si longtemps, à toutes les émotions des discordes civiles, rendaient M. Thiers beaucoup plus résigné que tout autre de ses collègues à supporter la catastrophe qui venait l'atteindre à son tour.

A peine entré dans la prison, il se contenta de demander la tasse de café au lait qu'il prend chaque matin à son réveil.

M. Thiers ne fut point, comme ses autres collègues, transféré à Ham. On lui permit de gagner la frontière, et de se rendre à Francfort par le pont de Kehl.

Son ami l'historien Mignet l'accompagna jusqu'à l'embarcadère du chemin de fer de Strasbourg.

Au mois d'août 1852, M. Thiers, sans avoir rien sollicité, reçut l'autorisation de rentrer en France. Il devait rester éloigné des affaires politiques pendant près de douze années; il revint alors à ses laborieux loisirs d'autrefois, à ses tableaux, à ses statues, à ses livres. Il reprit avec ardeur la composition et la publication de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, qu'il ne délaissa plus et qu'il conduisit jusqu'au vingtième volume.

Nous profiterons de cette lacune, que les cir-

constances ont créée dans la vie politique de M. Thiers, pour suspendre le récit des faits. Les événements, auxquels l'homme dont nous écrivons la vie, est resté étranger, ne sauraient entrer dans le cadre de cet ouvrage. Ils seraient pour nous sans intérêt. Dédaignons-les donc, et mettons à profit l'espace qu'ils nous laissent, pour connaître l'homme privé, raconter les traits qui peuvent jeter quelque lumière sur cette puissante personnalité ; relever les jugements qui ont été portés sur lui, soit comme orateur, soit comme politique, soit enfin comme historien.

—

Thiers a toujours eu conscience d'un avenir plus ou moins brillant qui lui était réservé. Dans ses conversations avec Mignet, avec ses camarades d'Aix, il disait volontiers : « Quand nous serons ministre..... »

On raconte même que ses confidences allaient plus loin et entraient véritablement dans le domaine public. Il y avait, paraît-il, à la porte de l'école de droit d'Aix, une vieille marchande de pommes qui n'était assurément pas des plus fortunées. Le jeune Thiers lui causait volontiers, s'apitoyait sans doute sur son sort, et pour la consoler de ses misères présentes, lui faisait de bien belles promesses que, tout en plaisantant, il espérait peut-être pouvoir tenir.

— Les temps sont durs, lui disait-il, ma vieille ! prenez patience. *Quand je serai ministre,* je viendrai vous chercher en voiture à quatre chevaux pour vous conduire dans mon hôtel.

—

Nous savons combien M. Thiers a de talent, de verve, d'intelligence, d'esprit et de puissance ; nous savons combien il a apporté de passion dans la vie politique, dans la vie publique. Il est juste, il est bon de montrer qu'il a toujours eu du cœur dans la vie privée. On ne se figure guère M. Thiers que perdu dans ses études philosophiques, historiques ; personne ne se le représente, aimant, aimé, en proie aux passions ordinaires des hommes les plus ordinaires.

Eh bien ! si M. Thiers n'est pas à beaucoup de points de vue un homme comme les autres, à certains points de vue, il n'a rien qui le distingue des simples mortels. Il a été, comme les autres, sujet à l'amour, en proie à Vénus, non une fois, mais plusieurs fois.

Ce que nous allons raconter n'est pas une légende ; c'est en même temps une histoire et un roman. M. Thiers, il ne lui manquait que cela, a eu aussi son roman. Mais, il n'a pas été seulement amoureux, et nous ne parlerions pas de cette aventure de sa jeunesse, si, dans cette circonstance, il ne s'était montré encore digne, brave et reconnaissant.

Lorsqu'il faisait à Aix ses études de droit, il s'était épris d'amour pour une jeune fille qui n'avait point de fortune, il est vrai, mais dont la beauté et les qualités morales étaient assurément une riche et noble dot. Le jeune Thiers, reçu avocat, et décidé à venir chercher fortune à Paris, fit à cette jeune fille, en se séparant d'elle, une promesse de mariage. L'éloignement n'éteignit pas dans le cœur de l'amant, l'ardeur de cette première passion. Une correspondance active s'établit entre Thiers et sa bien-aimée, cor-

respondance qui dura pendant de longs mois.

Le père de la jeune personne vint à Paris. Il alla trouver le fiancé de sa fille, et lui demanda quand il pourrait réaliser sa promesse.

Thiers n'était pas riche, il s'en fallait de beaucoup; il ne pouvait consentir à faire partager sa misère à celle qu'il aimait : il demanda un délai d'un an.

Au bout d'un an, on le mit en demeure de tenir sa parole. La situation ne s'était pas considérablement améliorée, il réclama un nouveau sursis. *Indè iræ.* Le père de la jeune fille crut à une défaite, il s'irrita, s'emporta, enfin provoqua Thiers qui dût accepter le duel. Il prit pour témoins Manuel le député, et Mignet, son fidèle Achates. Rabbe, qui plus tard raconta la chose, servait de témoin au père outragé.

Le duel eut lieu au pistolet. Le père, en sa qualité de poursuivant, d'offensé, devait tirer le premier. Il visa, mais, dans un mouvement involontaire, son arme s'abaissa légèrement, et la balle vint s'enfoncer dans le sol, précisément entre les jambes de l'amant réfractaire. Celui-ci, bien entendu, avait pris la résolution de ne point tirer, et l'affaire eût manqué de dénoûment, sans la fidélité que garda Thiers à ce cher souvenir. Lorsque, après la révolution de juillet 1830, à laquelle il avait pris une si grande part, il fût nommé conseiller d'Etat, et attaché à la personne du baron Louis, son premier soin fut de faire accorder au père et au frère de la jeune fille d'Aix, deux postes honorables dans l'administration des finances.

—

Plaçons ici une prédiction de Balzac, le cé-

lèbre romancier, prédiction qui devint une prophétie.

Le 8 novembre 1830, il écrivait à un de ses compatriotes :

« Un homme d'une grande popularité, M. Laffitte, devenu premier ministre, a fait tout à coup, d'un jeune écrivain un demi-ministre. M. Thiers, ancien rédacteur du *Constitutionnel* et du *National*, va sans doute régir les finances. Ce jeune homme d'Etat a été couvé, a éclos, a grandi sous l'influence des salons de M. de Talleyrand ; mais nous connaissons beaucoup d'honnêtes personnes qui ont gardé leur vertu, tout en fréquentant des femmes galantes.... Je suis d'ailleurs convaincu que M. Thiers est trop jeune pour faire du ministère une spéculation. Nous avons lu dans les premières lignes de son *Histoire de la Révolution*, des phrases éloquentes sur le désintéressement des Conventionnels, qui maniaient des millions et dînaient à trente sous par jour ; et ces lignes, jadis citées dans le *Constitutionnel*, deviennent aujourd'hui une profession de foi. Si M. Thiers a du talent, nous lui permettrons de rire, sous cape, de nous, comme M. de Talleyrand ; mais il lui faut du talent à tout prix, sans quoi il perdra plus qu'un autre : il s'est fait trop *annoncer*, pour ne pas sombrer avec son avenir ; et j'ose avouer que j'ai confiance en lui : c'est d'après les ouï-dire, un homme de grande capacité. »

On voit si Balzac s'est montré perspicace et si M. Thiers n'a pas tenu, et au delà, les promesses de sa jeunesse. Le célèbre romancier, s'il vivait encore, serait sans doute bien étonné d'avoir eu à ce point raison.

Ce ne sont pas, du reste, les prédictions qui ont manqué à ses débuts. Son mérite apparaissait d'une façon si frappante, qu'il était impossible de ne point distinguer, au premier abord, que cet étrange jeune homme était destiné à de grandes choses.

Dieu sait à combien de calomnies il a été en butte : il a fait tant d'envieux, tant d'ingrats !

Ne disait-on pas qu'il était d'un caractère pusillanime ? Nous l'avons vu, dans le cours de cette histoire, se montrer plein d'audace et de résolution en juillet 1830, marcher plus tard aux barricades à côté du maréchal Bugeaud ; essuyer, sans trembler, la tempête de fer lancée par la machine de Fieschi. Le 24 février, ne courut-il pas les plus grands dangers ? Avant même cette époque, n'avait-il pas eu l'honneur insigne de servir de but aux balles des assassins ? N'a-t-il pas eu deux duels ? Et, quand, au 2 décembre, il fut emprisonné, ne fit-on pas courir une foule de bruits mensongers sur son attitude en cette circonstance ? Nous avons vu nous-mêmes qu'il fut, à la fois, digne et ferme, et l'on peut s'en rapporter au récit fait par ses adversaires eux-mêmes.

Non-seulement il n'a jamais été ni pusillanime ni accessible à la crainte ; mais, tous ses goûts, au contraire, semblaient portés vers l'action à outrance.

On lui a reproché d'être belliqueux, d'avoir tenté de jeter la France dans les aventures. Assurément, il eût aimé le métier des armes.

Qui croirait aujourd'hui qu'il a été passionné pour les exercices du corps ? Son amour pour l'équitation lui valut autrefois bien des railleries, bien des sarcasmes.

Il chercha, raconte un écrivain qui fut admis souvent dans son intimité, il chercha à tenir sa place dans le monde des célébrités de manége et d'écurie. M. Thiers s'était lié avec un certain Carréga, ancien officier de l'Empire, peu érudit, peu lettré, ne vivant que pour monter à cheval et jouissant de l'estime de tous les grooms et de tous les maquignons de Paris. M. Thiers, qui va toujours au bout de toutes choses, eût voulu se rendre habile et célèbre, comme Alexandre, à monter des chevaux indomptés. Il fréquentait régulièrement le bois de Boulogne, où tout le monde connaissait son cheval gris, qu'il montait avec une certaine dextérité.

Parvenu aux honneurs, il ne perdit point ses prétentions de cavalier. Pendant son ministère de 1840, en pleine question d'Orient, il acheta un cheval, auquel il donna le nom d'Ibrahim. Il en parlait avec passion, et ce nom oriental donnait souvent lieu à de bizarres quiproquos.

Mais le corps est peu de chose, surtout chez M. Thiers; l'esprit était en lui aussi grand que l'intelligence; il en avait beaucoup et du meilleur; et, comme l'on ne prête qu'aux riches, on lui attribuait chaque jour bien des plaisanteries, bien des saillies échappées à sa verve malicieuse.

— Deux *mots* de M. Thiers sous le ministère du 12 mai:

Il disait de certains ministres, nouvellement entrés aux affaires, et que l'on accusait de manquer de politesse et de savoir-vivre:

« Ils se croient vertueux parce qu'ils sont mal élevés. »

—Voici qui regarde M. le comte Molé, qui avait pris les affaires étrangères:

« Je ne conçois pas, quand on s'appelle Molé, que l'on veuille être autre chose que garde des sceaux. »

— Une anecdote empruntée à Alphonse Karr :

« M. Thiers vient de subir une défection douloureuse. — M. Boilay (du *Constitutionnel*), qui l'avait inventé, passe à l'ennemi avec armes et bagages.

M. Boilay était celui de tous les écrivains de la presse qui convenait le mieux à M. Thiers. — Il allait tous les matins causer place Saint-Georges, et, le soir, il sténographiait de mémoire la pensée exacte du maître. M. Boilay a quitté le *Constitutionnel* pour le *Messager*, où il reçoit mille francs par mois. On parle d'arrhes, que les uns portent à vingt mille francs par mois, les autres seulement à dix mille.

M. Thiers était obligé de faire un mot sur cette trahison. — On lui en prête deux : « *Tu quoque, Brute.* » C'est un mot dont on a usé et abusé. — J'aime mieux l'autre : « M. Boilay, dit l'ex-ministre, a fait comme font les cuisinières ; aussitôt qu'il a su faire la cuisine, il a changé de maître. »

Et puisque nous sommes entrés dans la voie des anecdotes, poursuivons.

Franchissons le mur de la vie privée à la suite du *Bourgeois de Paris* :

« D'une grande force de volonté, studieux, M. Thiers se met, chaque jour, au travail dès six heures du matin en hiver, dès cinq heures en été. Sa bibliothèque, qui lui tient lieu de cabinet, est assez vaste ; le milieu est occupé par une immense table en chêne, sur laquelle peuvent se développer des cartes géographiques de grandes dimensions. M. Thiers se plaît surtout à consulter de

bonnes cartes de géographie. Les études de chaque jour se modifient, suivant le sujet qui l'occupe et qu'il doit traiter, soit dans les livres, soit dans les commissions, soit à la tribune lorsqu'il y avait une tribune. Pour les questions d'affaires, il consulte les hommes pratiques, les hommes spéciaux; il lit patiemment les ouvrages qui traitent de la matière, et ainsi armé de pied en cap, il ne souffre guère qu'on vienne contredire son érudition, ses théories et ses convictions de la veille. Quant à ses discours, il les préparait, il les méditait, mais il ne les écrivait jamais. Il lui est même arrivé plus d'une fois d'improviser devant un ou deux amis, le discours qu'il devait prononcer le lendemain en le modifiant plus ou moins suivant les impressions de l'assemblée, suivant les émotions de la tribune.

« Tout sujet nouveau passionne cet homme d'esprit : armée de terre, marine, administration, combat naval, bataille rangée, etc., etc., deviennent ses uniques objets de conversation intime, lorsqu'ils ont été le matin l'objet de ses recherches et de son travail.

« M. Thiers jouit d'une forte et heureuse organisation : bien que matineux, il va dans le monde, au théâtre, il veille; mais il ne joue jamais. Avant et après son dîner, il prend presque régulièrement quelques heures de repos et de sommeil.

« Cette vie studieuse et très-remplie est égayée par une succession de caprices et de fantaisies, fantaisies et caprices singuliers et assez inattendus. La première fois qu'il s'établit au ministère de l'intérieur, il lui fallut deux gazelles; pendant ses longues années d'opposition contre le ministère du 29 octobre, il lui fallut dans son hôtel de la rue

Saint-Georges, des serres, des plantes tropicales et des oiseaux-mouches. Les beaux-arts sont aussi pour lui des occasions d'entraînements passagers et de préoccupation exclusive. Comment n'aimerait-il pas les beaux-arts qui sont si souvent pour lui des thèses de causeries pleines d'idées fines et d'aperçus plus ou moins justes? Tantôt il se fait architecte : il choisit dans les environs de Rome un immense terrain, et s'y bâtit sur le papier un palais élégant, asile réservé à de doux loisirs, après une existence si active et si agitée; tantôt il se fait l'amant passionné de la statuaire ; tantôt il raffole de peinture; depuis la révolution de 1848, la gravure trouve en lui un amateur presque exclusif et presque prodigue. On m'assure que ses fantaisies en ce genre ont plus d'une fois animé le feu des enchères dans les ventes publiques. Sobre, il ne recherche comme luxe de table que les vins les moins estimés : des vins de Lunel, de Frontignan.

« M. Thiers se contente d'apprendre au jour le jour ce qu'il a besoin de savoir. Ce qui s'imprime contre lui, on le lui cache, on ne laisse respirer à ses nerfs irritables et délicats que le parfum de l'éloge et de la flatterie. C'est un enfant gâté dont on tolère, dont on cherche à calmer toutes les mauvaises humeurs, mais qui, dans ses accès de colère, ne casse jamais de porcelaine et ne bat jamais les gens. »

Du reste, ce qu'on écrivait contre lui le touchait peu, et il a subi tant d'attaques dans sa vie que le seul sentiment qu'il en ressentît ne pouvait être que du dédain. Il pardonnait volontiers, et était toujours heureux lorsqu'il se présentait une occasion de prouver qu'il savait pratiquer

l'oubli des injures. Le docteur Véron l'éprouva un jour, alors qu'il était encore directeur de l'Opéra. Voici ce qu'il raconte lui-même :

« La prospérité de l'Opéra tentait de nombreuses ambitions. On ne chercha plus que des moyens plausibles et honnêtes de rompre mon pacte. Voici le moyen ingénieux auquel M. Thiers s'arrêta : M. Véron n'a plus que deux ans, il faut s'y prendre à l'avance, nommons-lui un successeur.

« Ce candidat choisi par M. Thiers était M. Crosnier.

« Averti par Nourrit, je n'avais pas de temps à perdre, j'avisai. « Veux-tu, dis-je à Loëwe-Weimar, « que je rencontrai par hasard, te faire directeur « de l'Opéra ou au moins m'autoriser à te propo- « ser comme mon successeur à M. Thiers, ministre « du commerce ? » Il accepta. J'allai trouver M. Thiers et dans la rue je l'abordai ainsi : « Vous « devez demain, monsieur le ministre, engager « l'avenir de l'Opéra. Si vous voulez bien m'écou- « ter, je vais vous offrir une combinaison qui « vous permetira de faire de plus grandes et de « plus promptes économies que celles que vous « voulez obtenir. Il s'agit plutôt encore des inté- « rêts de l'Etat que des miens, pouvez-vous refuser « de m'entendre? » M. Thiers m'admit dans son cabinet, et d'un ton peu encourageant : « Quelle « est, me dit-il, cette combinaison. — J'ai encore « deux ans de bail à faire, lui répondis-je : si « vous voulez accepter un successeur de mon « choix, vous pouvez dès aujourd'hui réaliser « une économie qui ne sera possible que dans « deux ans avec le traité que vous allez signer « demain. — Quel est ce successeur de votre « choix? — J'éprouve quelque embarras à vous

« le nommer, c'est un homme d'esprit dont la « plume vous a souvent été hostile. » La physionomie de M. Thiers devint alors plus calme et plus bienveillante. Ce spirituel homme d'Etat aime à pardonner. « Je n'ai jamais eu de rancune contre personne, pas même contre les « écrivains qui m'attaquent tous les jours. Quel « est donc votre successeur? — C'est M. Loëwe-« Weimar que je vous amènerai demain si vous « voulez, il accepterait immédiatement la réduction de subvention dont vous ne pourriez pro-« fiter avec M. Crosnier que dans deux ans, mais « il faut alors que vous vous engagiez vis-à-vis « de moi à rompre dès aujourd'hui la négocia-« tion Crosnier? — Cela est fort embarrassant, « car nous devions signer tous deux le traité « demain matin. Mais M. Loëwe-Weimar serait-« il en mesure de faire son cautionnement? me « dit M. Thiers. — Je le ferai de mes deniers per-« sonnels. — Je n'ai plus rien à dire. » — La partie était gagnée.

« Mais comme le maréchal Sébastiani, très-puissant à la cour, s'opposa à la nomination de M. Loëwe-Weimar, parce que ce dernier avait écrit sur son sujet une notice biographique peu flatteuse, Thiers dut chercher une autre combinaison : M. Duponchel devint mon successeur en titre, mais il avait pour associé M. Loëwe-Weimar. Cette combinaison fut adoptée au mois d'août 1835. M. Thiers alors, usant d'un pouvoir dictatorial, décida que sur les 40,000 francs qui m'avaient été alloués par M. le comte d'Argout et qui m'étaient encore dus, je ne toucherais que 15,000 francs. « *Vous faites Charlemagne*, me dit-il, il faut que « vous payiez rançon. »

—

Nous aurons encore occasion, et plus d'une fois, de citer Véron; il ne faut pas toujours le croire sur parole, surtout lorsqu'il se livre à certaines insinuations dans lesquelles il n'y a de réel que l'ambition et l'orgueil déçus:

Voici un exemple entre autres de ces perfidies de langage :

— Vous devez être bien fière, madame, disait à la mère de M. Thiers, un de ses familiers, bien fière et à juste titre d'un fils parvenu au suprême pouvoir, et présidant aux destinées politiques de son pays ?

— Oh ! je n'ai jamais été embarrassée ni inquiète de son avenir ; ceux qui laisseraient monter mon fils derrière leur voiture, vous entendez, *derrière*, seraient sûrs qu'il prendrait bien vite leur place à l'intérieur.

Le docteur Véron comptait bien être récompensé du zèle qu'il montrait et de l'admiration qu'il manifestait d'une façon trop souvent exagérée.

Un jour, paraît-il, il vint demander cette récompense à M. Thiers.

— Vous voyez comme je suis à vous, lui disait-il, gratifiez-moi d'une place convenable et qui donne de la considération.

— Oh ! oh ! mon cher, vous me demandez l'impossible ! répondit le petit homme en faisant une pirouette.

Jamais le docteur ne lui a pardonné ce mot plein d'insolence.

Le jour où le prince Louis Bonaparte fut nommé président de la République, Véron se redressa de toute la hauteur de sa rancune.

—

Véron était un ingrat, comme tant d'autres. Après tout il avait reçu bien des services de la part de M. Thiers; Véron voulait être quelque chose, M. Thiers en fit un directeur du *Constitutionnel* et lui ouvrit ainsi le chemin à la députation.

C'est lui-même qui l'avoue tout en atténuant, autant que possible, la valeur du bienfait. Laissons-le nous dire lui-même comment il entra au *Constitutionnel*. Son récit va nous apprendre des choses assez intéressantes sur la façon dont M. Thiers entendait la presse politique :

« M. de Saint-Albin, dit le docteur, propriétaire de deux actions du *Constitutionnel*, était décidé à les vendre. « M. Thiers, me dit M. Etienne, désire « beaucoup votre entrée au journal, allez le trou- « ver, il vous attend, le *Constitutionnel* sera pour « vous un puissant appui. »

« Je me rendis chez l'ex-ministre : son accueil fut poli et empressé.

« — Vous avez donc oublié, lui dis-je, tous vos griefs contre moi ?

« —Les affaires, répondit-il, c'est comme les rues de Paris, où les voitures s'accrochent sans qu'il en résulte aucun accident et aucune représaille. Vous voulez devenir député? Dans les journaux, il y a les écrivains et les hommes d'affaires; vous êtes un homme d'affaires intelligent. Eh bien! vous pouvez m'être utile et je vous serai utile à mon tour.

« — M. Etienne qui m'envoie près de vous m'a dit que vous désiriez que je me rendisse acquéreur des deux actions du *Constitutionnel* qui sont à vendre.

« — Ah! le *Constitutionnel*.. Il est bien vieux! D'ailleurs ce journal n'a d'autre importance que

celle que je lui donne, il me restera toujours dévoué et fidèle. Ne vaudrait-il pas mieux nous rendre maîtres du journal *la Presse*? On dit que M. de Girardin veut vendre sa position et ses droits de rédacteur en chef. Pensez au journal *la Presse!* ce serait une meilleure affaire, nous écraserions les *Débats*. Voyez M. de Girardin, mais ne dites pas un mot de ces démarches à M. Etienne.

« M. de Girardin me demandant 400,000 francs, je retournai chez M. Thiers qui, malgré ce chiffre, convoitait toujours ardemment la *Presse*...

« — Ma bourse n'est pas assez grosse, lui dis-je, pour satisfaire M. de Girardin.

« — Eh bien! voyons : quelle somme donnez-vous? Je sais des gens qui ont du goût pour moi et que je déciderais à nous aider. Vous êtes bien assez riche pour donner 200,000 francs?

« — Vous oubliez, monsieur Thiers, que vous avez réduit ma subvention à l'Opéra, et que, par votre décision, l'Etat s'est acquitté d'une dette de 40,000 francs en ne m'en donnant que 15,000. Je n'ai à votre disposition que 150,000 francs, trouvez le reste.

« Au bout de peu de jours, M. Thiers m'annonça qu'il avait trouvé 100,000 francs. Mais M. de Girardin maintint son chiffre, et l'affaire ne se fit pas.

« M. Thiers revint au *Constitutionnel*.

« — En y réfléchissant bien, me dit-il, le *Constitutionnel* est un journal plus sérieux, il a plus d'importance politique! M. Etienne est un homme d'esprit; les vieux journaux sont encore les plus lus: ils ont de l'autorité. Achetez les deux actions du *Constitutionnel*. Vous le rajeunirez; vous viendrez me voir le matin, vers

midi, à l'heure de ma toilette : je vous donnerai des sujets d'article en *faisant ma barbe*.

« — Je vois bien, monsieur Thiers, que le *Constitutionnel* vous importe ; je sais le parti que vous pouvez en tirer ; mais où cela me mènera-t-il ?

« — Quand j'arriverai au pouvoir, vous arriverez. Vous aurez dans la main un instrument puissant : c'est vous qui me ferez marcher.

« — Eh bien, je vais me mettre dans votre jeu ; je crois à vos chances et à vos promesses.

« L'affaire se conclut.

« Ce fut alors que M. Boilay, sous la direction de Thiers, soutint une polémique savante contre le *Journal des Débats*, sur ce thème de l'opposition : *Le roi règne et ne gouverne pas*.

« Thiers donne de la vie à un journal.

« — Vous êtes un homme d'Etat embarrassant, lui dis-je un jour.

« — Et je ne suis jamais embarrassé, me répondit-il.

M. Thiers excellait donc à manier la presse. Pourtant n'est-ce pas lui qui en a dit : La presse « est une mauvaise denrée, même la bonne. »

—

« Le jour de la nomination ministérielle du 13 mai 1839, un petit billet de M. Thiers m'appela près de lui : je le trouvai pâle, ému, dit Véron.

« — Eh bien ! qu'allez-vous faire ? me dit-il d'un ton assez brusque.

— « Vous me le demandez, je reste fidèle au drapeau, et vous pouvez compter sur moi.

« M. Thiers n'aimait pas à *jouer* d'un seul journal, il lui fallait tout un orchestre. Il s'assurait le concours et les éloges du *Courrier français*,

en flattant, comme il le disait, l'orgueil et la vanité de M. Léon Faucher : « Je suis sûr de son « dévouement, ajoutait-il ; madame Thiers et ma « belle-mère reçoivent madame Léon Faucher. » Il pouvait compter sur le *Constitutionnel*. Il disait sans doute : « Si M. Etienne me fait faux « bond, M. Véron, que je veux bien recevoir le ma-« tin pendant que je fais ma barbe, me restera « dévoué. » Par Marrast, il avait un pied dans le *National*. »

M. Thiers voulut encore se donner le luxe d'un journal du soir. « Un journal du soir, disait-il, est nécessaire pour donner le ton aux journaux du lendemain matin. »

Il voulait acheter le *Messager des Chambres*, mais le comte Walewski le prévint.

Il fit créer par MM. Léon Pilet et Grimaldi son journal du soir, le *Nouvelliste*.

« Ce petit journal, disait-il, donnera le ton à la polémique, et devra rembarrer les journaux amis dont le dévouement n'aura pas été trouvé assez vif. »

M. Thiers qui tenait tous les fils de cette comédie à plusieurs personnages, devant le *Constitutionnel*, devant le *Courrier français*, devant le *Messager des Chambres*, blâmait hautement les excès de zèle du *Nouvelliste*. « Que voulez-vous que j'y fasse, répondait-il, les écrivains politiques me font des journaux pour moi sans que je le leur demande; s'ils tiennent tous à se mettre dans mon jeu, c'est qu'ils trouvent mes cartes bonnes. »

M. Thiers savait en effet garder les atouts dans son jeu. S'il eût à se plaindre de la politique, le public se plaignit bien souvent qu'elle arrêtât

l'essor de ses beaux livres ; et non-seulement le public, mais les libraires eux-mêmes ?

— Je ne suis plus libraire, disait Ladvocat.

— Et pourquoi ?

— Ah ! pourquoi ! c'est que, pour vendre des livres, il faut d'abord qu'il y ait des livres.

— Eh bien ?

— Eh bien ! la politique et les affaires m'ont pris tous mes écrivains, tous mes ouvriers.

S'il n'était pas ministre :

M. Villemain ferait son *Histoire de Grégoire VII et des Pères de l'Eglise,* pour laquelle il avait déjà rassemblé des matériaux.

Sans la politique qui les a tous pris :

M. de Barante écrirait son *Histoire du Parlement de Paris* ;

M. Mignet, l'*Histoire de la Ligue* ;

M. Guizot, l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre* ;

M. Malitourne, l'*Histoire de la Restauration* ;

M. de Salvandy, l'*Histoire de Napoléon* ;

M. Thiers, celle du *Consulat et de l'Empire*, etc., etc. ; à peu près soixante-dix volumes.

Tous travaux commencés et qui m'étaient promis.

Que disions-nous, quand nous affirmions que M. Thiers avait projeté son dernier grand ouvrage longtemps avant sa chute du ministère ?

—

M. Thiers, en politique, était fort entier, disions-nous. Bon gré, mal gré, son talent, sa personnalité rejetaient au second plan tout autre talent, toute autre personnalité.

Elle était assez juste, l'appréciation suivante

de l'auteur des *Guêpes*, lors de l'avénement de M. Thiers, le 1er mars 1840. Il est bon d'ajouter qu'une bonne partie du public (et un peu nous-même) pensait ainsi :

« Voici donc M. Thiers roi de France et le roi Louis-Philippe passé à l'état de fétiche, de Grand-Lama, ayant dans l'Etat précisément la même influence qu'aurait un de ces bustes de plâtre qui décorent les mairies et les théâtres.

« Car on sait que M. Thiers est l'auteur de la maxime : *le roi règne et ne gouverne pas.*

« Or, comme le roi n'est ni électeur, ni juré, ni garde national, il se trouve qu'il est aujourd'hui le moins important, le plus humble, le moins considéré de tous les Français ; qu'il n'y a pas un épicier, ni un bonnetier, ni un écrivain à échoppe qui n'ait plus de droits politiques et plus d'influence que lui. »

— Les adversaires mêmes de M. Thiers, nous l'avons déjà prouvé, lui rendaient justice. Voici le jugement d'un de ses ennemis acharnés, Jacques Arago.

« Thiers est caustique, incisif ; il plaide encore moins qu'il ne raconte, et, de chacune de ses anecdotes, il se fait un argument en faveur de sa cause.

« Les choses les plus sérieuses, Thiers les discute avec familiarité, comme on le ferait d'un jeu d'enfant. Il est l'homme des escarmouches. Un adversaire, deux, vingt, trente, cent, voilà ce qui convient à ses allures ; dans la mêlée, il est sublime. Sa voix, tout d'abord, vous irrite, vous blesse, et puis, quoi que vous fassiez, elle vous occupe, et vous criez : Bravo! à la fin de la période que vous aviez sifflée au début.

« Il y a de l'esprit dans la face de Thiers; il y en a dans sa charpente osseuse, il y en a dans ses gestes, dans son sourire, il y en a même dans sa colère; aussi ses emportements semblent-ils toujours calculés pour produire de l'effet... la modération est la plus puissante des armes.

« Après un triomphe de tribune, Thiers sortait toujours seul de la Chambre; il savait à merveille qu'on cherche surtout celui qui se cache; cela est si vrai qu'il était absent de la Chambre le jour où il fit annoncer, par un Message royal, le retour des cendres de l'Empereur. Les vivats allèrent le saluer place Saint-Georges; il n'ignorait pas qu'ils viendraient le troubler jusque dans son sommeil.

« On a souvent accusé Thiers d'avoir, par sa position, aidé à la fortune des siens. Il est arrivé pauvre à Paris, il a acheté plus tard de magnifiques propriétés; qu'y a-t-il là d'étonnant, puisqu'il a écrit de beaux livres et que d'autres font fortune en publiant des calomnies. »

Nous le répétons, ces lignes sont d'un ennemi et du plus partial, peut-être.

M. Thiers a été souvent accusé d'orgueil et de vanité; mais quel est l'homme de mérite qui n'a point encouru ce reproche? On peut citer de lui des traits de modestie. Il se dérobe après tous ses succès de tribune; il fuit les ovations, il redoute certains honneurs, il sait qu'il en est de dangereux et que ceux qui sont prématurés sont les plus dangereux.

Tout récemment, on avait voulu ouvrir une souscription pour élever une statue au président de la République. M. Thiers fit répondre, par M. Barthélemy-Saint-Hilaire, aux promoteurs de cette idée, la lettre suivante:

« Les honneurs du genre de celui que vous avez le dessein de rendre à M. Thiers ne relèvent que de la postérité.

« Les contemporains ne peuvent jamais être de bons juges. En les supposant même tout à fait impartiaux, chose déjà si difficile, ils ne sont pas placés de manière à ce que leur appréciation puisse être complète. La mort seule, en fermant la carrière, permet à l'histoire d'embrasser l'ensemble de la vie qu'elle interrompt et qu'elle consacre.

« C'est à ce tribunal qu'il convient de laisser le soin de juger M. Thiers quand le moment sera venu. La France lui a déjà décerné la plus belle récompense qu'il pût recevoir de son vivant; elle lui a confié le grand et laborieux devoir de la gouverner. Il s'en acquitte avec le plus infatigable dévouement, et, tout ce que les bons citoyens, jaloux de lui témoigner leur reconnaissance, peuvent faire aujourd'hui pour lui, c'est de l'aider et de le soutenir dans la politique libérale et conservatrice qu'il a adoptée et qui peut seule assurer le salut de la société française. »

Un portrait de M. Thiers, qui est daté de 1869, signé par M. Leguevel de Lacombe, mais qui n'est pas indigne de la plume de M. Claveau:

« Ce petit vieillard rondelet, avec ses lunettes, ses cheveux en brosse, sa redingote marron et sa culotte de nankin est encore, à l'heure qu'il est, l'homme le plus important de la Chambre. — Il a toujours l'air de mâchonner quelque chose, une espèce de cure-dents invisible: c'est probablement se renommée qu'il savoure. Il la sent, il la voit, elle lui sourit dans tous les yeux, elle s'incline devant lui sous tous les noms et sous toutes les

formes. Les alliés de la gauche, ses collègues de la droite, ses amis des anciennes Assemblées, ses créatures des anciens cabinets, ses obligés de 1840, ses complices de 1850, tout, jusqu'aux ministres eux-mêmes, se courbe, à un moment donné, devant ce grand homme qui est encore le petit Thiers. — Dans certaines circonstances critiques, le Corps législatif de l'Empire lui a témoigné plus que du respect.

« Par-dessus tout il a, il conserve, pleine et entière, une suprême qualité, un don merveilleux qui, de son propre aveu, résume et embrasse tous les autres: c'est l'intelligence. M. Thiers est un homme intelligent; il comprend tout et fait tout comprendre. Jetez-le au milieu d'un débat confus, transportez-le tout à coup, même non prévenu, à travers la discussion la plus obscure, il y dessinera, rien qu'en y passant, un sillon de lumière; il ira droit au point juste, au nœud même, par intuition, par instinct, par une pente irréfléchie de son esprit vers la clarté. Et ce nœud une fois démêlé, une fois saisi, quelle habileté à le dégager de tout ce qui l'embarrasse, à l'éliminer de la confusion environnante, à le présenter seul et en relief, à y attirer toute l'attention et tout l'effort de la Chambre! C'est là sa grande supériorité sur la plupart des orateurs de la Chambre.

De son éloquence, ou plutôt de sa parole, il ne reste rien à dire; chacun sait que ses discours ressemblent à de longues conversations disposées avec une méthode parfaite, divisées avec un art infini, relevées, presque à chaque reprise d'haleine, par un résumé vif, ou, plus souvent encore, par une seule phrase, une toute petite phrase, une simple alliance de mots, voire un mot uni-

que, un mot final, qui, au premier abord, n'a l'air de rien; mais qui, amené et lancé par M. Thiers, devient une très-grosse méchanceté ou une très-piquante malice.

—

Nous avons parlé de l'orateur, nous avons parlé de l'homme d'Etat, nous avons cité la plupart des jugements qui ont été portés sur lui; parlons maintenant de l'historien, non pas du jeune auteur de l'*Histoire de la Révolution française*, mais de l'écrivain mûri, éclairé par la connaissance des hommes et des choses, par l'expérience des affaires publiques. Sainte-Beuve qui, on le sait, n'était pas tendre, et dont la plume a blessé à mort plus d'une réputation, ne peut se défendre d'une profonde admiration pour le dernier ouvrage de M. Thiers. L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* n'a inspiré, pour ainsi dire, aux virulents critiques que des éloges.

Il définit parfaitement le genre d'esprit et de talent de l'écrivain. Sainte-Beuve aimait ses aises, il ne pardonnait pas volontiers à un livre d'être d'une approche difficile.

Tacite ne lui plaît guère, du moins comme historien, parce qu'il le fatiguait, et jamais il n'a lu plus agréablement l'histoire que sous le langage simple, facile et abondant de l'auteur du *Consulat et de l Empire.*

« M. Thiers, dit-il, d'instinct et par tempérament, aime, avant tout, le naturel, la simplicité, l'opposé du déclamatoire et de tout ce qui y ressemble ou qui y prête. Littérairement, Bossuet, Molière et Racine sont des dieux, et, en cela, il a la religion du grand nombre; mais il a plus

que persoune ses préférences et ses exclusions : il est pour Racine presque contre Corneille, pour Voltaire décidément contre Jean-Jacques. Esprit clair, vigoureux et net, par sa longue pratique positive il n'a fait que se fortifier dans son premier instinct et y ajouter l'arrêt de l'expérience. En histoire, sa méthode rappellerait plutôt, chez les anciens, celle de Polybe ; guerre, administration, finances, il embrasse tout, il expose tout, comme il l'a étudié, avec précision, continuité, et sans lâcher prise jusqu'au dernier détail. Dans une histoire telle que celle qu'il traite, où il est le premier à passer, et avec les incomparables matériaux qu'il a eus à sa disposition, on aurait dû, ce semble, lui souhaiter une telle méthode, s'il ne l'avait eue de lui-même. A combien de déclamations et de fausses vues une histoire ainsi faite va couper court dès l'origine! Que de questions jugées et vidées qui auraient fourni matière à controverse, s'il n'en avait établi, dès l'abord, la solution décisive ! Je n'irai pas jusqu'à dire que sur tous les points il en soit ainsi ; il est des branches de cette histoire impériale pour lesquelles il n'a pas tout fait, la diplomatie par exemple. Mais, pour l'ordre civil, pour l'administration, pour la guerre, il a poussé l'exposition au dernier degré d'éclaircissement et d'évidence où elle peut aller. On rend généralement hommage et justice à cette grande composition historique et aux belles qualités qui s'y déploient ; mais, selon moi, on ne lui en rend pas encore assez, et l'avenir en dira plus. Tout le monde aborde et lit cette histoire, mais il n'y a qu'une manière de la lire comme il faut, en détail, les cartes sous les yeux, sans rien passer, sans rien

brusquer; ce n'est pas là un de ces livres dont on prenne idée en le parcourant. Le plan général est vaste et même grandiose; l'historien procède par grandes masses qu'il dispose et distribue autour d'un événement principal qui donne son nom à chaque livre. Mais, dans l'exécution, il ne vise pas à grouper, il ne force rien, et ne contraint aucun fait à rentrer plus qu'il ne faut. Son récit, calme et limpide, se déroule sans impatience. Une fois les arches du pont jetées, il laisse le courant aller de soi-même en toute largeur. Dans le style, l'écrivain n'a nulle part flatté le goût du temps pour les effets et pour la couleur, et on pourrait même trouver qu'il en a tenu trop peu de compte quelquefois; mais c'est une satisfaction bien rare pour les esprits sérieux et judicieux que celle de lire une suite de volumes si aisés et si pleins, sortis tout entiers du sein du sujet et nous le livrant avec abondance, d'une simplicité de ton presque familière, où jamais ne se rencontrent une difficulté dans la pensée, un choc dans l'expression, et où l'on assiste si commodément au spectacle des plus grandes choses. »

Et plus loin il ajoute :

« Quel historien a semblé plus fait que M. Thiers pour raconter et développer les merveilles tant civiles que militaires, tous les bienfaits du Consulat et de l'Empire! Là encore on l'a pu croire quelquefois entraîné, fasciné, tant il pénétrait avec satisfaction et avec plénitude dans toutes les branches de son sujet, tant il se laissait porter avec la pensée de son héros à toutes les conséquences, et jusqu'aux extrêmes splendeurs, jusqu'aux éblouissements de l'Empire. Mais ici la

rapidité n'est plus la même : c'est ce *complet* auquel aspire l'historien dorénavant formé par la connaissance des affaires, et devenu à son tour homme d'Etat. Aussi, dans la peinture et l'explication de cette époque, la plus fertile en conceptions de toutes sortes et en créations, est-il l'historien administratif et stratégique par excellence. Tous les ressorts des machines diverses, il les a touchés; tous les plans et les projets jaillissant d'un front sublime, il les a eus sous les yeux, entre les mains; et le travail qu'il a fait lui-même en s'en rendant compte, le plaisir qu'il a ressenti en les découvrant, il nous le reproduit, il nous le communique avec largesse et lucidité. Il ne résume rien, ce n'est pas sa manière, il recommence son étude entière et toute son information personnelle pour tous et devant tous. Nous assistons pour la première fois, dans le plus parfait détail à ce que des particuliers (comme on disait autrefois) n'auraient jamais eu chance autrement de savoir, au secret des conseils, des négociations, à l'intimité des entretiens souverains, à la succession des pensées agitées sous la tente de César au chevet d'Alexandre. Le souffle de cette histoire, dans toute son étendue, est le même, bien que, dans les derniers volumes, les réflexions, les regrets et les critiques s'y mêlent plus fréquemment; mais l'admiration, l'amour pour le héros, pour sa personne encore plus que pour son œuvre, subsiste; l'historien rompu aux habitudes et aux discussions parlementaires a beau faire, son goût vif pour cette nature de conquérant organisateur et civilisateur a pu souffrir, mais n'a pas faibli ; et

lorsqu'aux dernières heures de la lutte, il le retrouve tout d'un coup rajeuni, éblouissant de génie et d'ardeur, il retrouve à son tour sa note jeune, émue, sa note claire et première, le Chant du Départ, trop tôt quitté et reperdu dans les deuils, dans les tristesses suprêmes de Fontainebleau. »

# CHAPITRE VI

## (1851-1870)

L'exil de M. Thiers. — Ses voyages. — Les élections de 1863. — Lettre de M. de Persigny. — Thiers est élu. — Pourquoi il se retrouve sur les bancs du Corps législatif. — Les libertés nécessaires. — Le Mexique. — La question romaine.— La convention de septembre. — La France et l'Allemagne en 1866. — Avant Sadowa. — Après Sadowa. — Les prédictions. — Plus de faute à commettre! — Les discussions économiques. — La marine marchande. — Les traités de commerce. — M. Thiers s'oppose à toute réduction du contingent. — La candidature Hohenzollern. — La déclaration de guerre. — M. Thiers proteste en vain et n'est pas écouté. — Le 4 septembre. — Mission diplomatique de M. Thiers. — Négociations. — L'armistice. — M. Thiers nommé chef du pouvoir exécutif.

Pendant les huit mois que dura l'exil de M. Thiers (2 décembre 1851. — 7 août 1852), il avait visité la Belgique, l'Angleterre, l'Italie et la Suisse, continuant à accroître les trésors historiques dont il devait enrichir son ouvrage inachevé.

Il ne semble pas qu'il ait eu ni l'intention, ni l'espoir de revenir aux affaires, au moins jusqu'au 24 novembre 1860 où parut le fameux décret qui modifia le régime issu du coup d'Etat.

Dès ce moment il pense que, dans l'état des choses, l'abstention des hommes opposés à l'Empire est non-seulement regrettable, mais blâmable. Il accepte le fait accompli et veut que l'on rentre dans la lice politique, et qu'on s'efforce d'arracher, par les voies légales, toutes les améliorations qu'on pourra obtenir à la Constitution.

A la veille des élections générales de 1863, il pose sa candidature dans la deuxième circonscription de Paris. Le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, lui fit une vive opposition et l'attaqua personnellement dans une lettre rendue publique et dans laquelle nous relevons ces lignes :

« En face de celte France qui n'est devenue si glorieuse et si prospère que depuis que M. Thiers et les siens ne sont plus aux affaires, le suffrage universel n'opposera pas au gouvernement qui a tiré le pays de l'abîme, ceux qui l'y avaient laissé tomber. »

Combattre aussi ouvertement l'ancien ministre de 1840, l'ancien orateur des grandes luttes parlementaires, c'était montrer combien on le redoutait, c'était désigner à l'opposition un représentant sur lequel elle devait d'autant plus se porter que le gouvernement le repoussait.

Le 31 mai, l'opposition nommait à Paris neuf députés, et parmi eux M. Thiers. Le triomphe des adversaires de l'Empire fut regardé alors par les amis du pouvoir non comme une manifestation de l'esprit de la population parisienne, mais comme « une surprise du suffrage universel. » Le mot était malheureux. Il resta cependant.

Rentré dans la vie parlementaire, M. Thiers

prit la parole pour la première fois le 24 décembre 1863, et prononça sur la dette flottante, un discours qui renfermait toute la science financière accumulée depuis son entrée aux affaires.

Quelques jours après le 11 janvier 1864, il prend part à la discussion de l'adresse, il définit *les libertés nécessaires*. Ce discours est resté célèbre. Dans son exorde, M. Thiers croit devoir donner à la Chambre des explications personnelles sur les motifs de sa présence en cette assemblée, et sur les sentiments qui l'ont animé en y entrant :

« Je sais bien, disait-il, que les grandes assemblées ont toute autre chose à faire que de s'occuper des individus ; mais, lorsque je vous demande la permission de vous entretenir de moi un instant, un instant seulement, c'est un devoir que je crois remplir envers le pays, qui m'a élu sans exiger de profession de foi, et envers tous mes collègues, dont je serai heureux de posséder la confiance.

« Messieurs, il y a trente-quatre ans que je suis entré pour la première fois dans cette enceinte. J'y ai pris place à côté de la dernière Chambre de la Restauration. Depuis, j'ai fait partie de toutes les Chambres qui se sont succédé de 1830 à 1848 ; puis, sous la République, j'ai siégé sur les bancs de la Constituante et de la Législative ; et enfin, me voici au milieu de vous, sur les bancs du Corps législatif de l'Empire.

« Dans ce long espace de temps, j'ai vu se succéder les choses, les hommes, les opinions, les affections même ; et au milieu de ce torrent qui semblait devoir tout emporter, les principes seuls ont survécu, les principes sociaux et politi-

ques sur lesquels repose la société moderne. Ce n'est pas que, dans certains jours, ils n'aient paru singulièrement menacés. Nous avons vu des moments où l'ordre semblait tellement ébranlé qu'on se demandait comment la Société pouvait se rasseoir. Plus tard, c'était l'idée de la liberté qui semblait effacée de l'esprit humain ; et cependant l'ordre s'est rétabli, et la liberté est prête à renaître! Tant il est vrai de dire que ces grands principes sont comme ces astres destinés à nous éclairer, qui s'enveloppent quelquefois de nuage pour paraître bientôt plus radieux.

« Une circonstance vous aura sans doute frappés, c'est que les hommes eux-mêmes, si petits au milieu de la grandeur des événements, les hommes n'ont quelque valeur que par l'intelligence qu'ils ont eue de ces grands principes, et par la fidélité qu'ils leur ont conservée. . . . . .

« Quant à moi, il y a trois principes que j'ai toujours considérés comme devant faire la règle d'une vie honnête et bien ordonnée : c'est le principe de la souveraineté nationale, le principe d'ordre, le principe de liberté. . . . .

« Je suis né, j'ai vécu dans cette école de 89, qui croit que la France a le droit de disposer de ses destinées et de choisir le gouvernement qui lui convient. Je pense qu'elle ne doit user de sa souveraineté que très-rarement, et même que mieux vaudrait qu'elle n'en usât jamais, s'il était possible; mais quand elle a prononcé, à mes yeux, le droit y est. Je pense que c'est manquer à la loi et au bon sens que de chercher à substituer des vues particulières à sa volonté clairement exprimée.

« Mais, quand on s'est soumis au gouvernement

légal de son pays, il y a deux choses que l'on est toujours en droit de lui demander : l'ordre et la liberté.

« Quand la société est privée de l'ordre, elle vit dans les angoisses : inquiète, agitée, elle ne travaille pas ou travaille peu. Or, le riche peut quelquefois ne pas travailler; mais la société est un ouvrier condamné à gagner, du lever au coucher du soleil, le pain de ses enfants. Si elle s'arrête un jour elle s'appauvrit, et, tandis que, privée d'ordre, elle s'appauvrit au dedans, au dehors elle se déconsidère, et ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'elle tend de tous ses vœux au despotisme !

« Si c'est la liberté qui manque, la société n'est pas plus heureuse ; elle souffre différemment, mais elle ne souffre pas moins. Elle s'inquiète, elle s'agite sourdement, elle se sent humiliée, et si, faute d'être assez consultée, elle aperçoit que ses destinées sont dirigées dans d'autres vues que les siennes, elle s'irrite ; elle voudrait le dire, elle ne le peut pas, elle est toujours prête à éclater, et tandis que privée d'ordre, elle tend au despotisme, privée de liberté, elle tend aux révolutions.

« Les principes que je viens d'énoncer, messieurs, sont ceux d'après lesquels j'ai essayé de diriger ma vie au milieu de la confusion des événements.

« Lorsque la République fut proclamée en France, je me soumis, bien que ce gouvernement ne fût pas celui auquel se rattachaient mes antécédents, et je me joignis aux hommes courageux qui, ici même, défendaient l'ordre au milieu d'une assemblée nombreuse, passionnée, mais honnête et courageuse, et sachant écouter les vérités qui lui déplaisaient.

« L'ordre, messieurs, a été sauvé, et bientôt la France est revenue au principe monarchique. Je me suis soumis également, par suite de ce même sentiment de respect pour la volonté nationale; mais alors je suis entré dans la retraite pour un motif bien simple, c'est qu'il n'y avait rien à faire pour le principe d'ordre qui était sauvé, et rien encore pour le principe de liberté qui était ajourné.

« Dans cette retraite, permettez-moi de le dire, tout le monde sait ce que j'ai fait : j'ai écrit avec sincérité l'histoire de mon pays. J'y aurais passé sans regret le reste de ma vie, lorsque les décrets du 24 novembre 1860, de février et de décembre 1861 ont été promulgués. Vous savez quels changements ces décrets ont introduits dans nos institutions. Vous ne pouviez vous réunir qu'en silence pour recevoir les projets de lois que vous apportaient MM. les conseillers d'Etat, et que vous deviez discuter avec eux, presque sans pouvoir les amender.

« Puis venait le budget que vous deviez voter par ministère, et quant aux crédits supplémentaires, plus importants que le budget, vous n'en pouviez connaître qu'à la loi des Comptes, c'est-à-dire quand il n'était plus possible d'exercer un contrôle utile.

« L'empereur a changé cet état de choses; il vous a rouvert le champ de la politique en vous accordant la discussion de l'adresse. Il a fait davantage, il vous a mis face à face avec son gouvernement, en introduisant ici les ministres sans portefeuille, et même un ministre à portefeuille, le ministre d'Etat, il vous a rendu la publicité de vos séances; il vous a donné le moyen de voter le budget, non plus par ministère, mais par sec-

tion; et quant aux crédits supplémentaires, s'il ne les a pas supprimés, comme il en avait d'abord exprimé l'espérance, il a rapproché l'époque de leur discussion de l'époque de leur ouverture et il vous a donné ainsi sur ces crédits une incontestable influence.

« Messieurs, vous ne me trouverez jamais ni dénigrant, ni flatteur. Je ne dirai pas que ces décrets contiennent toutes les libertés désirables, mais ils en contiennent une partie considérable, et ils sont le gage du reste. Quant à moi, j'en remercie l'empereur, car l'ingratitude est un mauvais sentiment et un mauvais calcul.

« A partir de ces décrets, j'ai pensé, j'ai dit à tous les hommes qui partageaient mes convictions, que, dès qu'ils pouvaient venir discuter ici librement les affaires du pays, et qu'il leur était possible de concourir au rétablissement des libertés publiques, l'abstention ne serait plus, de leur part, ni sage, ni digne, ni patriotique. Je leur ai conseillé de prêter serment à l'empereur et de se rendre dans leurs colléges électoraux, soit comme électeurs, soit comme éligibles.

« Je vous l'avouerai, messieurs, après avoir donné ce conseil, j'aurais voulu être dispensé de le suivre; après avoir trouvé dans la retraite, l'étude, la paix avec les partis, un peu de justice, il m'en coûtait de me rejeter au milieu des orages de la vie publique; mais l'inconséquence eût été trop grande de donner des conseils et de ne pas les suivre soi-même.

« D'ailleurs une dernière considération m'a décidé, c'est qu'en venant au milieu de vous, personne ne pourrait m'accuser d'ambition. A mon âge, après les postes que j'ai occupés dans l'Etat,

je ne peux plus avoir qu'une seule ambition, c'est, en vous apportant le modeste tribut d'une expérience chèrement acquise, en discutant avec vous les affaires de l'Etat, au point de vue de l'Etat, et jamais au point de vue des partis, de pouvoir quelquefois être d'un léger secours à vos délibérations, et de ne pas laisser tout à fait inutiles à mon pays les dernières années de ma vie. »

Oui, certes, elles furent loin d'être inutiles, les années si bien remplies de cette vie longue et éprouvée. Que d'avertissements, que de conseils ne donna-t-il pas soit sur la politique que suivait le gouvernement impérial à l'intérieur, soit sur les grandes questions de politique européenne qui se soulevèrent dans les huit années qui se sont écoulées depuis!

Quelles justes prévisions ne montra-t-il pas au sujet du Mexique?

De quelle vue profonde ne perça-t-il pas les ténèbres de la question romaine! Et comme il en prédit bien l'issue! Comme il appréciait bien cette fameuse convention de septembre!

« Quelle garantie, disait-il, donnez-vous au Pape? La convention du 15 septembre, cette convention si claire, si précise, si positive, si rassurante! Et sans doute, si elle n'eût été interprétée que d'une façon, elle pourrait paraître rassurante à un certain degré; mais sans répéter tout ce qu'elle contient, laissez-moi vous le résumer en deux mots:

« Nous évacuons Rome, dans dix-huit mois à partir d'aujourd'hui, dans deux ans à partir du mois de septembre dernier. De leur côté les Italiens changeront la capitale et en outre ils respecteront le territoire du Saint-Père très-scrupuleu-

sement. Telle est la teneur matérielle des engagements pris.

« Et en effet, les Italiens, comme ils l'ont promis, changent de capitale en ce moment; de plus, ils ne veulent pas attaquer le territoire du Saint-Père, vous pouvez être bien assurés qu'ils ne le feront pas; et non-seulement, ils ne le feront pas; mais ils font ce qu'ils n'ont pas promis, ils y maintiennent, comme je vous le disais avant-hier, un ordre qu'on n'y avait jamais vu régner.

« Eh bien! lorsque les dix-huit mois seront écoulés, les Italiens vous diront : « Nous avons rempli « nos engagements, nous avons changé de capi- « tale, nous n'avons pas attaqué Rome, et vous « voyez même qu'il y règne un calme complet!..» Lorsqu'ils vous tiendront ce langage, que ferez-vous? Vous partirez sans doute!.. On pourrait me répondre, et vous le voyez, on ne me répond pas!.. Vous partirez donc véritablement.

« M. Guéroult. — Oui!

« M. Thiers. — Si vous avez le secret du gouvernement, il faut nous le dire.

« M. Guéroult. — Je veux dire que c'est une espérance.

« M. Thiers. — Vous l'avez deviné, alors?

« M. Guéroult. — Ça m'est arrivé quelquefois.

« M. Thiers. — Je crois qu'en effet cela vous est encore arrivé cette fois.

« Eh bien, qu'est-ce que vous ferez? Vous dites, il est vrai: Nous avons ménagé au pape un moyen de se maintenir. — Lequel? — C'est de former une armée, et on lui a ménagé, en outre, les moyens de la payer.

« Trouver des soldats est à peu près impossibl dans l'état des esprits, car personne ne croit au-

jourd'hui qu'on puisse prolonger l'existence du pape. En m'exprimant ainsi, je ne parle, je le répète, que la langue de la politique humaine.

« Après les hommes, on promet l'argent, et on le promet comme si on était sûr de l'obtenir. On dirait, à vous entendre, que l'argent nécessaire pour solder l'armée du pape est déjà entre vos mains, à votre disposition, et que vous pouvez le lui verser immédiatement. En êtes-vous bien sûrs ? »

On en était peut-être sûr comme on était sûr de bien d'autres choses qui se sont réalisées dans un sens absolument contraire au but qu'on voulait atteindre.

Dans la séance du 28 mars 1865, M. Thiers revenait sur ces libertés nécessaires qu'il réclamait depuis deux ans et il réfutait tous les sophismes que lui opposait le régime absolu aux abois.

« Non, il n'est pas vrai, répondait-il, que l'esprit de mesure, l'esprit de réserve, de prudence, soit le propre d'une seule classe; non, et voici le grand phénomène qui se produit dans toutes les sociétés humaines :

« Il y a une sorte de végétation sociale qui fait que les classes se suivent, se poussent, se remplacent, et, en se succédant, prennent l'esprit les unes des autres. Ce phénomène est curieux à observer en Angleterre. Les classes s'y sont succédé avec une rapidité extraordinaire; elles se sont transmis cet esprit de prudence qu'il faut souhaiter dans tous les pays, surtout dans les pays libres.

« Le mouvement est toujours le même. Les classes se succèdent; en se succédant, elles prennent l'esprit les unes des autres et viennent rem-

plir exactement le même rôle. Nous, hommes de ce siècle, nous avons vu ce phénomène bien des fois. Voilà une classe qui gouvernait depuis longtemps : elle avait la prudence que l'on contracte dans le maniement des affaires ; elle n'aimait pas à se voir remplacée et elle était exclusive ; elle avait le sentiment de sa force et elle était orgueilleuse ; et celle qui suivait, qui voulait la remplacer, qualifiait des termes les plus fâcheux sa prudence, son esprit exclusif, son orgueil !...

« Mais cette classe qui voulait parvenir, la voilà qui est arrivée, et à son tour de téméraire qu'elle était, elle devient prudente ; d'envieuse, elle devient enviée, de dédaignée, elle devient dédaigneuse !..... Et ainsi les classes se transmettent et leurs qualités, et leurs défauts, et leurs travers, et cela dure tant que l'esprit de vie existe et se maintient !

« Et nous, qui avons vu si souvent les démocrates de la veille devenir les aristocrates du lendemain, nous devons comprendre ce phénomène et l'admettre. La Révolution française elle-même en a fourni un remarquable exemple. A ceux qui disent qu'elle a rendu la liberté impossible en détruisant l'aristocratie, la Révolution française a donné un magnifique démenti, et un démenti que vous apprécierez, j'en suis sûr.

« Ces bourgeois, ces avocats, ces médecins, ces commerçants qui vinrent dans l'assemblée constituante proclamer les grands principes dont nous sommes fiers, et qui sont les seuls que nous ayons conservés en tête de nos institutions ; ces bourgeois, ces avocats, ne furent pas seulement d'éminents publicistes, et quand il fallut défendre la Révolution française, ils s'élancèrent sur les champs

de bataille, où ils excellèrent bientôt dans l'art des Turenne et des Condé.

« Et le grand homme qui les conduisait à la victoire, dans les profondeurs de ses conceptions, les voyant si fiers, si héroïques, se dit que les airs de vainqueurs pouvaient bien devenir des airs aristocratiques, et il fit avec eux des princes, des ducs, des barons. Il voulut en outre leur associer ces grands magistrats qui avaient rédigé nos codes, ces grands administrateurs qui avaient organisé notre belle administration, et des uns et des autres, il composa cette aristocratie impériale, à laquelle cependant il manquait un peu de vétusté. Et ce grand homme, en se précipitant dans l'abîme où il s'est englouti, sans heureusement y entraîner la France, a préparé lui-même à cette aristocratie, ce qui lui manquait. Il a rendu possible et inévitable le retour de la maison de Bourbon, qui a ramené avec elle cette aristocratie qui avait la vétusté : les deux se sont fondues ensemble, et nous ont donné cette belle pairie de la Restauration, qui a réuni les deux qualités essentielles d'une assemblée vraiment politique, l'esprit conservateur et libéral.

« Il n'est donc pas nécessaire que la France manque des éléments utiles pour être libre. Non, elle les réunit tous, et elle les réunira tant que l'esprit de vie subsistera en elle, et très-heureusement il subsiste, il a encore toute son énergie. Or, s'il était possible, triste augure que je repousse, s'il était possible que l'édifice de ses institutions ne s'achevât pas, non ! ce ne seraient pas les matériaux qui auraient manqué, ce serait l'architecte ! . . . . .

« Mais j'écarte cette idée, car c'est pour les peu-

ples un devoir de conserver l'espérance, comme c'en est un pour les gouvernements de la leur laisser. »

Des événements d'une grande gravité s'étaient accomplis alors en Europe. La Prusse et l'Autriche d'abord liées pour la perte d'un petit État, le Danemark, n'avaient pas tardé à se trouver en désaccord. Un conflit s'était élevé qui avait pris rapidement des proportions graves et inquiétantes pour la tranquillité de l'Europe. La guerre entre les deux nations était devenue imminente. La France devait-elle intervenir ? Et quelle devait être sa part d'action dans les complications politiques qui se préparaient? C'est ce que M. Thiers chercha à définir dans un discours éloquent qu'il prononça à la séance du 3 mai 1866, discours plein de prédictions qui ne tardèrent pas à devenir des prophéties. Demandant au passé des enseignements pour l'avenir, il annonçait les bouleversements qui allaient changer la face de l'Europe.

« Il se passera, disait-il dès lors, il se passera un grand phénomène vers lequel on tend depuis plus d'un siècle, on verra refaire un nouvel empire germanique, cet empire de Charles-Quint qui résidait autrefois à Vienne, qui résiderait maintenant à Berlin, qui serait bien près de notre frontière, qui la presserait, qui la serrerait, et pour compléter l'analogie, cet empire de Charles-Quint, au lieu de s'appuyer sur l'Espagne comme dans les quinzième et seizième siècles, s'appuiera sur l'Italie !

«....... L'unité italienne et l'unité allemande devaient se donner la main par-dessus les Alpes, et vous voyez aujourd'hui la réalisation de ce phénomène que je vous annonçais comme in-

faillible il y a deux ans. Voilà ce qui frappe tous les hommes éclairés; voilà ce qui est pour tous un sujet de grandes et profondes inquiétudes.

« Peut-il nous convenir de favoriser à quelque degré que ce soit une politique pareille?

« Sans doute nous admettons la neutralité, car il n'y a personne de nous assez insensé pour vous demander de vous jeter dans la guerre afin d'éviter la guerre. Non, mais n'y a-t-il donc que la guerre, lorsqu'on est la France, pour arrêter une politique dangereuse?

« Quelle conduite faut-il donc tenir vis-à-vis de la puissance qui menace la paix de l'Europe ? N'y a-t-il aucun moyen d'agir sur cette puissance ? Je vais prendre toutes les formes, depuis la plus dure jusqu'aux plus douces, et il me semble qu'il n'y en a pas une qui ne puisse réussir.

« Qu'est-ce qu'il y a de plus juste que de dire à la Prusse: Vous menacez l'équilibre de l'Europe, vous menacez le repos de tout le monde; il est connu que c'est vous et point l'Autriche. Eh bien, nous ne le souffrirons pas!

« C'est la forme dure, je ne la conseille pas à mon pays, mais enfin croyez-vous qu'en Europe on vous blâmerait?

« J'arrive à une formule plus douce. Il me semble qu'il n'y aurait eu aucune inconvenance à tenir à la Prusse le langage que voici:

« Votre ambition est connue. L'ambition des puissances n'est pas un crime, mais ce n'est pas un crime non plus que de faire connaître à cette ambition les dangers auxquels elle expose le monde. Eh bien, les conséquences de ce que vous allez entreprendre sont faciles à prévoir: vous allez fonder un nouvel empire germanique

qui siégerait à Berlin, vous unir à l'Italie, changer peut-être l'équilibre de l'Europe; vous réussirez peut-être; eh bien, nous ne pouvons dissimuler qu'une telle entreprise dangereuse pour toute l'Europe est contraire à la politique de la France qui, dans aucun cas, ne saurait s'y associer.

« Voilà une forme plus douce déjà, mais qui serait assez claire pour être comprise.

« Mais je vais plus loin, j'arrive au silence. Le silence n'est pas offensant apparemment, il ne peut pas vous donner la guerre.

« Je me serais tu, oui, mais en me taisant, je me serais conduit de manière à ne pas laisser une espérance, pas une seule. J'en aurais ôté une surtout, une qui, j'en suis sûr, est le motif déterminant de celui que j'ai appelé le ministre *entreprenant* de la Prusse. Je ne crois pas l'avoir offensé, en l'appelant ainsi.

« J'avoue que cette espérance, j'aurais tout fait pour la lui ôter. Cette espérance, la voici : le ministre prussien voit l'Italie entrer dans ses projets, se lier à lui, accepter de faire campagne commune. Eh bien! consultez le plus simple bon sens : est-ce que le ministre de Prusse peut croire que l'Italie agit sans votre consentement ?... Consultez l'Europe entière, et tout entière elle vous dira qu'elle ne peut pas croire que l'Italie agisse sans notre consentement. . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« En vous faisant comprendre clairement de l'Italie, vous serez compris de M. de Bismarck, et il serait possible, s'il en est temps encore, ce dont malheureusement je doute, qu'on apportât ainsi quelques secours à la paix.

« Mais cette politique nette, franche, cette politique haute, mais non pas hautaine, pouvait permettre, si la paix est impossible, de se réserver au moins les moyens de limiter les conséquences, les désastres de la guerre, et si on ne sauve pas la paix, on rendra la guerre moins dangereuse.

« C'est pour cela que je me suis levé, et c'est pour cela que je suis venu, malgré mes forces épuisées, faire cette dernière tentative en faveur de la paix, pour le bien de mon pays et pour l'honneur de mon gouvernement. » (Bravos et applaudissements, l'orateur est entouré et félicité par un grand nombre de collègues.)

La guerre que M. Thiers cherchait à éloigner éclata; la France ne put intervenir : l'Autriche fut accablée. En quelques jours elle vit ses armées détruites et l'ennemi séparé par quelques lieues à peine des murs de sa capitale. Elle put conclure la paix, paix onéreuse pour elle, fort avantageuse pour la Prusse, dangereuse surtout et menaçante pour toutes les autres nations, mais plus encore pour la France.

Ce n'était pas seulement la puissance de l'empire d'Autriche qui succombait sur le champ de bataille de Sadowa; la nôtre y reçut une blessure presque mortelle et une partie de notre prestige y resta.

A la rentrée de la Chambre, M. Thiers ne manqua pas d'avertir le pays des dangers qui se préparaient pour lui. (Mars 1867.)

« Vous n'avez pas d'alliés en Europe, disait-il à nos ministres, comptez les puissances de l'Europe, et voyez si, à l'heure qu'il est, vous en avez un seul avec vous.

« Ce n'est pas l'Autriche, apparemment, qui

cherche à se reconstituer, qui n'est pas reconstituée, qui, dans la situation où elle est, ne peut songer qu'à elle-même, et qui en tout cas, n'a pas eu encore le temps d'être confiante et reconnaissante envers la France.

« Est-ce l'Italie? Mais, vous le voyez bien, l'Italie, elle, est en quête de nouvelles aventures et pourquoi? Nous avons voulu la rendre heureuse, nous n'y avons pas réussi, elle est placée entre deux difficultés jusqu'ici insurmontables.

« Je n'aime pas à faire le faux prophète, mais je doute qu'elle les surmonte. Ces deux difficultés, les voici : il faut d'abord dans cette contrée où on a voulu faire prévaloir la politique qui s'appuie sur le consentement des populations, il faut d'abord mettre en sympathie Turin, Florence, Naples, Palerme : cette difficulté, on ne l'a pas encore surmontée.

« Il y en a une autre, c'est de faire un budget avec les deux conditions que voici : 1,100 millions de dépenses, ce qui résulte des dernières présentations financières avec un budget de recettes qui n'a pas encore atteint 700 millions de recettes effectives, en comptant Venise, sept cent onze!

« Eh bien! quand ces deux difficultés s'élèvent, qu'arrive-t-il? L'Italie, pour y échapper, se jette dans de nouvelles aventures; elle s'est jetée dans le royaume de Naples, puis sur les Etats du Saint-Siége, puis sur Venise. Maintenant je ne sais où elle se jettera. On peut le conjecturer, car, si la question romaine est suspendue, elle n'est pas résolue. Donc l'Italie n'est pas une alliée pour vous qui cherchez l'apaisement du monde.

« Maintenant en Espagne, vous le savez, les Pyrénées n'ont jamais été plus hautes.

« L'Angleterre! je n'apprendrai rien à personne en disant que l'Angleterre est dégoûtée des événements du continent. Son dégoût n'était d'abord que de l'humeur, il est devenu systématique. Elle était liée avec nous par la confraternité des armes, et elle nous avait suivie même dans les négociations de Pologne ; elle n'en a recueilli que des déboires amers ; elle en est sortie. Depuis fort mécontente, elle a voulu coopérer encore avec nous dans la question du Danemark ; nous n'avons pas été de son avis ; ce jour-là elle s'est séparée, ce jour-là, a commencé son dégoût systématique. Elle s'est dit : Qu'ai-je à faire dans les événements du continent ? Mon domaine à moi, c'est la mer.

« Certes, messieurs, j'ai le goût de l'Angleterre, j'aime, je respecte l'Angleterre ; mais il faut bien le dire, elle a fait éclater à l'occasion de ce qui s'est passé en Allemagne, une joie qui n'était pas bien généreuse. Elle n'a donc aucune raison de s'intéresser aux événements du continent. Et cependant, quand elle voit en Orient un danger, elle est toujours prête à se ranimer. Mais, quand elle nous entend professer la politique des grandes agglomérations, elle est assez intelligente pour comprendre ce que cela veut dire, et l'Escaut lui fait oublier le Bosphore. Donc, messieurs, vous le voyez, l'Angleterre qui en ce moment peut devenir notre alliée, ne l'est pas encore.

« Quant à la Russie, elle, je ne dirai pas qu'elle est dégoûtée des événements, non, elle n'est pas dégoûtée, c'est vrai ; mais elle se tient à part. Après la guerre de Crimée, elle n'avait conservé

aucun ressentiment, aucun ! elle nous ouvrait les bras, nous avons engagé la négociation de la Pologne.

« Puis est arrivé l'affaire du Danemark ; elle a voulu coopérer avec nous ; nous avons été d'un autre avis.

« Et enfin, cet été, lorsque allait se conclure la paix de Prague, elle a offert de prendre part à la conclusion de ces arrangements et d'y intervenir avec la France, comme anciennement garantie de la Confédération germanique. Mais ce n'a été qu'une simple proposition. Mais il y a un journal qui est connu, qui exprime les pensées du gouvernement russe, tout le monde le sait, c'est le journal de Saint-Pétersbourg, et qu'a dit la Russie dans cet organe de la politique ? « Il n'y a « plus d'intérêt européen, c'est évident, et, puis- « qu'il n'y a plus d'intérêt européen, chacun peut « suivre le sien. » Et dès lors, au lieu de se recueillir, elle songe à elle.

« Ainsi l'Autriche presque brisée, l'Italie cherchant des aventures, l'Angleterre systématiquement séparée des affaires de l'Europe, mais y pouvant rentrer ; enfin la Russie, écoutant son intérêt, parce que, dit-elle, on a fait disparaître l'intérêt européen ; voilà l'état des puissances autour de nous. Y a-t-il dans tout cela une alliance ? Evidemment non. Cependant est-il impossible de rallier à soi les intérêts européens ? Je dirai non. Cela dépend de la France.

« Le jour où elle dira d'une façon formelle qu'elle veut défendre les intérêts menacés, que, quant à elle, elle ne portera la main sur aucun intérêt européen, quand elle dira cela bien haut, de manière à ne laisser aucun doute, soyez en convaincus,

ce jour-là, en présence des dangers de l'Orient, l'Angleterre sera avec nous, je n'en doute pas pour ma part.

« Et moi, qui ai été souvent et longtemps partisan de l'alliance anglaise, je vous déclare qu'à aucune époque je ne l'ai crue aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Si j'appartenais au gouvernement, j'aurais des ménagements à garder ; je suis un simple citoyen, je puis dire ce que je pense, et dans ma conviction, il est facile d'établir un rapprochement décisif avec l'Angleterre, à la condition de défendre tous les intérêts menacés et d'empêcher de porter atteinte à aucun d'eux.

« Le jour où cette politique sera franchement et sincèrement adoptée, la France et l'Angleterre, soyez-en sûrs, seront fortement unies. Savez-vous alors ce qui arrivera ? Une clientèle très-honnête et puissante aussi, celle des petits Etats, viendra se rallier autour de vous et vous aurez, outre la France et l'Angleterre, la Suisse, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède et le Portugal, le Portugal, chez lequel vos manifestes ont excité de grandes inquiétudes, inquiétudes qui ont clairement ressorti dans un discours que le ministre de Portugal prononçait il y a quelques semaines. Vous aurez donc ce que j'appelle cette clientèle nombreuse et honnête de tous les petits Etats ; l'Autriche ne se fera pas attendre au rendez-vous, et lorsque l'Angleterre, la France, l'Autriche et les petits États soutiendront en commun le *statu quo* européen, soyez sûrs que vous ferez faire des réflexions sérieuses à toutes les ambitions, et peut-être pourra-t-on procurer... (je dis peut-être, mais pour moi c'est certain) peut-être pourra-t-on procurer à la France et à l'Europe quelques jours de repos,

de prospérité, de tranquillité d'esprit, ce dont l'Europe a tant besoin aujourd'hui, et ce dont elle manque absolument.

«Maintenant, messieurs, permettez-moi d'ajouter quelques mots :

« Oh ! sans doute, cette politique-là, elle est modeste, comme le bon sens, cette politique-là ne vous procurera pas les applaudissements que vous obteniez, lorsque vous parliez de délivrer l'Italie et la Pologne ; mais souffrez que je qualifie les choses suivant ma conviction personnelle, j'appelle cela de la vaine popularité. Cependant, il reste la bonne, la saine, la solide popularité, c'est celle que vous avez paru avoir en vue lorsque vous nous avez annoncé de nouvelles libertés pour la France. Je vous applaudis de cette pensée. C'est ainsi que vous trouverez la bonne popularité.

« Et il y a non-seulement la raison de la bonne popularité pour agir de la sorte, il y a aussi une raison de haute convenance. Dans le moment où le fardeau des affaires publiques va peser sur le pays lui-même, il est de toute justice de lui donner sur les affaires la part de direction à laquelle il a droit.

« J'ajouterai, de plus, que vous y trouverez cet avantage de ranimer dans toute son ardeur le patriotisme français, non pas que cette flamme soit jamais éteinte en France, mais c'est une flamme qui, comme les autres flammes, a besoin d'être vivifiée par un souffle plus puissant que celui de la liberté.

Vous y trouverez donc plus encore que la bonne et la saine popularité, vous y trouverez l'occasion d'un grand acte, vis-à-vis du pays, et la faculté aussi de ranimer le patriotisme national.

« Maintenant, je n'ajouterai plus qu'un mot.

« Jamais, même à une opposition, je ne conseillerai de poursuivre la popularité, et cependant ce serait là son lot assez naturel. Mais pour les gouvernements, ce n'est pas la popularité qu'ils ont à poursuivre. Les gouvernements ont un grand juge, un juge infaillible, sans appel, et quel est ce grand juge? l'événement. Il faut que leur politique soit confirmée par l'événement. Quand l'événement ne la confirme pas, il n'y a pas d'applaudissements qui puissent remplacer ce juge suprême.

« Quant à moi, si je vous conseille cette politique, c'est que, apparemment, je la crois bonne ; car, pour mon compte, je n'en suis jamais une autre.

« Je n'examine pas, en effet, si la question de la papauté, si la question des nationalités sont des questions populaires ou non, je les examine au point de vue de l'intérêt du pays, et je me rallie toujours à cet intérêt.

« Si un individu seul, sans parti, sans appui même dans la presse peut tenir cette conduite, un gouvernement qui a dans ses mains toutes les forces du pouvoir, peut la suivre bien plus facilement et plus sûrement pour lui-même.

« En finissant, messieurs, je vous en supplie, pour tous et pour le pays, rattachez-vous complétement à cette politique que j'appelle *la politique du bon sens*, car, je vous le déclare, IL N'Y A PLUS UNE SEULE FAUTE A COMMETTRE ! » (Mouvement prolongé en sens divers. — Très-bien ! très-bien ! à la gauche de l'orateur, qui est entouré et félicité en descendant de la tribune.)

Assurément non, il n'y avait plus une seule faute à commettre. Et cette seule faute, cette

faute unique qui devait entraîner la chute de l'empire, n'eût point été commise si l'on eût voulu écouter la voix de la prudence, de la sagesse et de l'expérience, mais à ces paroles pleines de vérité, on préférait de vains discours, trompeurs mais agréables.

Le 2 mars 1869, M. Thiers attaque les agissements financiers de la ville de Paris, et le traité, contraire à la loi, conclu par le préfet de la Seine avec le Crédit foncier. On se souvient à quels reproches donna lieu à cette époque l'administration de M. Haussmann.

Dans la séance du 12 mars, il proteste contre la suppression partielle du jardin du Luxembourg et démontre que l'on ne peut porter atteinte à une propriété de l'État sans l'autorisation de la représentation nationale. M. Thiers, qui toute sa vie professa et pratiqua le plus grand respect pour la légalité, ne pouvait souffrir ces mesures arbitraires qui portaient atteinte aux intérêts publics.

Le 2 avril, au cours de la discussion du budget, M. Thiers présente un état exact de nos institutions pour rechercher quels progrès elles ont pu faire de 1863 à 1869, et quels nouveaux progrès elles peuvent faire encore.

« Pour qu'une nation soit libre, déclarait-il, il faut que le citoyen jouisse dans sa personne d'une sécurité absolue, quelles que soient ses opinions : c'est la liberté individuelle.

« Il faut qu'il puisse s'instruire au moyen d'une presse libre, non-seulement sur les théories, sur les doctrines, mais aussi sur tous les faits qui intéressent le pays : c'est la liberté de la presse.

« Il faut qu'il puisse choisir librement ses représentants, sans être exposé aux menaces ou aux

séductions du pouvoir : c'est la liberté électorale.

« Il faut que ses représentants, une fois choisis, puissent connaître toutes les affaires du pays, et faire prévaloir sa volonté par la majorité : c'est la liberté du Parlement.

« Il faut, enfin, que la représentation nationale rencontre un appareil de gouvernement, qui fasse que l'action du gouvernement ne soit que la pensée réalisée de la nation. »

Et dans la péroraison de ce remarquable discours, M. Thiers revendiquait pour le pays le droit de déclarer la guerre ou de maintenir la paix.

« Cette résolution immense, à qui appartient-il de la prendre ? A la France seule. *Il ne faut pas qu'elle soit exposée, en se levant un matin, à voir ses enfants recevoir l'ordre de marcher à la frontière.* »

Le gouvernement lui répondit comme il savait répondre. Un an après, « ce matin » dont parlait M. Thiers se levait pour la nation.

Le 17 avril, il s'élève contre le système des admissions temporaires, si préjudiciable à la prospérité de plusieurs de nos grandes industries.

Au mois de décembre suivant, il attaque violemment l'élection de M. de Campagno, élection qui présentait des vices graves.

Pendant l'année 1870, M. Thiers sembla retrouver toute l'ardeur de la jeunesse : il prit part à toutes les discussions imposantes qui s'élevèrent au sein du Parlement français. Il les passionna de sa passion, les éclaira de la vive clarté de son intelligence, et un avenir, hélas ! trop prochain, se chargea de justifier toutes les craintes qu'il manifesta.

Le 13 janvier, dans la discussion des règlements de la Chambre, il réclame pour cette Assemblée le droit de rassembler dans une adresse toutes les observations auxquelles pouvait donner lieu la politique du gouvernement, ce droit que Napoléon III avait d'abord accordé aux représentants du pays, leur avait été retiré après une courte expérience.

Bientôt après surviennent les interpellations sur la question économique. M. Thiers fournit à cette occasion une longue et brillante carrière. Les limites imposées à cet ouvrage ne nous permettent pas de reproduire tous les arguments que l'infatigable partisan de la protection présenta à la tribune, avec une éloquence qui trouva un écho dans le monde industriel tout entier. C'est chose incroyable que l'universalité des connaissances, des aptitudes spéciales de cet homme étonnant, qui est assurément un de nos économistes les plus habiles, les plus sages et les plus versés dans toutes les branches de la science de la richesse nationale. Les cotons, les laines, les fers, la fonte, l'acier, les vins, le blé : il sait tout, il connaît tout. Industrie, agriculture, navigation, canaux, usines, n'ont point de secrets pour lui. Et tout récemment encore, dans la discussion du projet de loi sur les matières premières, ne nous a-t-il pas donné une nouvelle preuve de l'intelligence complète qu'il avait des innombrables détails, même les plus inconnus, de notre régime économique ?

A la suite de ces discussions, la formation d'une enquête parlementaire sur la situation économique de la France ayant été décidée, mais cette résolution ayant été prise sous l'empire des idées opposées à celles de M. Thiers, celui-ci, quoiqu'il eût

été désigné l'un des premiers pour en faire partie, crut devoir décliner cet honneur.

A cette époque, M. Thiers paraissait disposé à donner son concours, sinon effectif, du moins moral, au gouvernement impérial, qui venait d'inaugurer une ère libérale. Un ministère s'était constitué le 2 janvier, qui comptait parmi ses membres plusieurs hommes qui avaient les sympathies personnelles de M. Thiers. Qui eût pu prévoir alors que le cabinet parlementaire formé par M. Emile Ollivier allait bientôt déchaîner sur la France la plus effroyable tempête qu'elle ait essuyée depuis plus de cinquante ans ?

Le 30 juin s'éleva une grave question que le destin semble avoir fait naître à ce moment pour montrer l'inanité du jugement de la majorité des hommes, et la clairvoyante supériorité des grands esprits qui, quoi qu'on en dise, forment dans toutes les grandes circonstances une minorité extrêmement restreinte. Et ce n'est jamais cette minorité que suivent les assemblées parlementaires.

Il est bon de rappeler ici des faits, des opinions, des votes, que certaines personnalités ont intérêt à laisser dans l'oubli; il est bon de dire que, à la veille d'une guerre, qu'à la vérité on ne prévoyait pas encore, nombre de représentants alors très-populaires, et dont quelques-uns le sont encore, réclamèrent avec autant d'énergie que d'imprévoyance une réduction du budget de la guerre, en un mot le désarmement de la nation alors même où il eût fallu qu'elle fût armée tout entière. Parmi les partisans, *les avocats* de ces économies qui nous ont si bien perdus, citons M. Garnier-Pagès, M. Ernest Picard, M. Jules Favre, et jusqu'au ministre même qui acceptait,

que disons-nous ! qui proposait une réduction de 10,000 hommes sur le contingent de 1871.

M. Glais-Bizoin déclarait que 20,000 hommes ne seraient pas une invitation suffisante au désarmement de l'Europe, mais que ce devait être le gage d'intentions plus pacifiques.

Que dit M. Thiers? Il ne se doutait certes pas alors qu'à l'horizon allait s'élever un nuage gros d'ouragans terribles. Voici donc ce qu'il disait : « Je ne viens pas éclairer la question, je viens remplir un devoir de bon citoyen ; je ne puis être suspect aux yeux de personne, j'ai toujours défendu les libertés que j'appelle nécessaires. Je sais persister dans mes opinions, mais je dirai à mes amis de l'opposition qu'ils se trompent ici ; la bonne foi de personne ne peut être mise en doute, mais je vous adjure de ne pas vous tromper sur cette grave question. On m'a fait l'honneur de rappeler qu'on m'avait applaudi il y a quelques années ; on m'a applaudi, c'est vrai, mais on ne m'a pas écouté.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« J'ai de tout temps observé avec soin, l'état de l'Europe, et surtout depuis les funestes événements de 1866. Eh bien, lorsque l'affaire de Luxembourg a été soulevée, la France n était pas sur un pied militaire qui lui permît de se faire respecter. Je n'ai pas toujours approuvé les mesures prises par le maréchal Niel; mais, il faut le reconnaître, il a rendu un grand service à son pays, et c'est à ses armements qu'il faut attribuer le maintien de la paix : Si vous voulez la paix, restez forts. »

Et M. Thiers examinait alors la situation de la Prusse, qui, au lieu d'avoir, comme autrefois,

19 millions d'hommes à sa disposition, disposait, grâce à ses traités d'alliance offensive et défensive, de 40 et quelques millions.

« En face de cette force, il faut une organisation militaire nouvelle, plus considérable, ajoutait-il. Sur tous les bancs de cette Chambre, le patriotisme ne suffit pas. Se tromper en pareille matière, serait plus funeste que de manquer de patriotisme.

« Il ne faut pas se faire d'illusion, c'est pourquoi j'adjure tout le monde de songer à la gravité de la situation, et je vous supplie de faire votre devoir de bons patriotes et de bons Français. »

Puis, dans une réplique à M. Jules Favre, qui l'invitait à se mettre d'accord avec les ministres, « ses nouveaux clients, » suivant son expression, M. Thiers faisait cette réflexion si juste :

« Pourquoi Sadowa a-t-il donné au monde un spectacle imprévu ? Parce qu'on n'était pas préparé à Vienne, et qu'on l'était à Berlin. C'est ainsi que les empires périssent ! »

C'est ainsi, en effet, que devait périr l'empire de Napoléon III.

Quatre jours après, le conflit qui amena la guerre éclatait.

Le 5 juillet, M. Cochery déposait, au nom de plusieurs de ses collègues et au sien une demande d'interpellation sur la candidature éventuelle d'un prince de la famille royale de Prusse au trône d'Espagne. Le lendemain, le duc de Gramont déclarait que la France ne souffrirait pas « qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, pût déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces en Europe, et mettre en péril les intérêts et l'hon-

neur de la France. » Après des alternatives de crainte et de désespoir, d'apaisement et de colère, après avoir cru la paix assurée par la renonciation du prince de Hohenzollern et celle du roi de Prusse, la France apprit tout à coup que la guerre, longtemps incertaine, était devenue à peu près inévitable. A vrai dire, elle avait été moralement déclarée par une explication beaucoup trop catégorique qu'avait portée à la tribune M. Emile Ollivier, garde des sceaux et président du conseil.

Cette déclaration rendait évidemment impossible toute négociation.

Alors M. Thiers se leva. Arrêté par M. Schneider, qui faisait observer qu'on devait être unanime, et oublier les dissentiments de détail, il répliqua vivement. Mais ses paroles sont trop importantes, la séance trop solennelle, pour que nous nous bornions à les analyser. Il nous faut reproduire cette scène capitale d'une des phases les plus graves de notre histoire en résumant à peine :

« M. Thiers. — Quand la guerre sera déclarée, personne ne sera plus empressé que moi de donner au gouvernement les moyens de le rendre victorieux. (Très-bien ! très-bien !)

« Mon patriotisme est égal à celui de tous, ici. Mais s'agit-il en ce moment de donner ou de refuser les moyens qu'il réclame ? Non, je proteste contre cette pensée. Il s'agit d'une déclaration de guerre faite à cette tribune par le ministère. Eh bien ! est-ce au ministère seul à la faire ? Ne devons-nous pas avoir, nous aussi, la parole ? Pour la prendre, il nous faut le temps de la réflexion. (Interruption.)

« L'histoire, la France, le monde entier nous regardent. Messieurs, de la résolution que vous allez prendre peut résulter la mort de milliers d'hommes et dépend peut-être la destinée de notre pays. Pour moi, avant cette décision redoutable, il me faut un moment de réflexion. (Nouveau bruit. — Approbation à gauche). Souvenez-vous du 5 mars 1866. Vous m'aviez refusé la parole, alors que je signalais les moyens... (Exclamations.)

« Ce souvenir devrait vous inspirer le désir de m'écouter sans m'interrompre. Je suis très-résolu à entendre vos murmures et à les braver. (Très-bien ! autour de l'orateur. — Bruit.)

« La demande principale du gouvernement, celle qu'il a assuré être la seule qu'il eût faite a reçu une réponse favorable. (Non ! Non !)

« J'écoute, en ce moment, non les emportements du pays, mais ses intérêts réfléchis; j'ai la conscience que nous devons résister à des passions généreuses, mais imprudentes. (Rumeurs à droite. — Approbation à gauche.)

« Sur un sujet si grave, messieurs, tout membre, fût-il seul, fût-il le dernier dans votre estime, s'il a un doute, devrait pouvoir l'exprimer. (Parlez ! parlez !) Or, je ne suis pas seul... (Interruption.)

« M. Dugué de la Fauconnerie. — Vous êtes quatorze.

« M. de Choiseul. — Si les élections avaient été libres, nous serions plus nombreux.

« M. le marquis de Piré. — Rappelez-vous les défections de 1815. (Bruit confus.)

« M. Thiers. — Est-il vrai qu'au fond votre réclamation avait été écoutée ? Est-il vrai que vous rompez sur une question de susceptibilité? Voulez-vous que l'Europe dise que, lorsque le fond vous

était accordé, pour une question de forme, vous avez fait verser des torrents de sang? (Bruit prolongé.)

« Chacun ici ne doit accepter que la responsabilité qu'il lui convient de porter. QUANT A MOI, J'AI SOUCI DE *ma mémoire*, ET JE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ. Oui, c'est la forme qui vous a blessés. (Non ! Non ! — Si ! Si !)

« Je demande à la face du pays, qu'on nous fasse connaître les dépêches qui ont déterminé de votre part une résolution qui est une déclaration de guerre. Je sais ce dont les hommes sont capables sous le coup de leurs émotions. Si j'avais eu, dans cette circonstance, l'honneur de diriger les affaires de mon pays... (Bruit.) Ce n'est pas un regret que j'exprime, vous le savez bien, j'aurais voulu lui laisser quelques instants de réflexion avant de prendre une résolution si grave.

« Je regarde cette guerre comme très-imprudente. J'ai été plus douloureusement affecté que personne des événements de 1866 ; plus que personne, j'ai le désir d'une réparation, mais l'occasion est mal choisie. (Interruptions. — Très-bien ! Très-bien à gauche.)

« Oui, lorsqu'on vous avait accordé la satisfaction à laquelle vous aviez droit ; lorsque la Prusse avait expié par un échec la faute grave qu'elle avait commise de sortir du terrain de l'Allemagne, où est sa force, et de préparer tout à coup sur nos derrières une candidature hostile ; lorsque l'Europe, avec un empressement qui lui fait honneur, avait déclaré que vous aviez raison, écouter des susceptibilités sur la question de forme (Bruit), c'est s'exposer à regretter un jour sa précipitation. (Exclamations.)

« M. le marquis de Piré. — Vous êtes la trompette des désastres de la France. Allez à Coblentz! (Bruit prolongé.)

« M. Thiers. — Je répète, malgré vos cris, que vous choisissez mal l'occasion de la réparation que je désire comme vous, et quand je vois que sous le coup de vos impressions, vous ne voulez pas prendre un moment de réflexion et demander la communication des dépêches, je dis que vous ne remplissez pas dans toute leur étendue les devoirs qui vous sont imposés. (Réclamations bruyantes. — Très-bien, à gauche.)

« Vous avez bien tort de laisser soupçonner que votre résolution est une résolution de parti. » (Exclamations.)

Puis, quelques instants après, comme M. Jérôme David, l'un des membres de la droite qui poussait à la guerre, l'accusait de tenir un langage néfaste pour le pays, il remonta à la tribune et revint à la charge avec plus d'énergie encore :

« M. Thiers. — Ce n'est pas moi qui ai fait du mal à la France. (Exclamations.) Jamais je n'en ai fait ; ceux qui en ont fait, ce sont ceux qui n'ont pas voulu écouter mes avertissements, quand je parlais ici de Sadowa et de l'expédition du Mexique. (Nouveaux bruits.)

« Quand vous vous dites prêts à accepter un régime libéral, vous vous étonnez qu'on discute des faits si graves, et vous imputez une conduite dangereuse à ceux qui veulent vous en entretenir. (Bruits.)

« Il n'est pas exact qu'on ait voulu combattre une politique qui a été combattue de tout temps. Vous auriez été dans le vrai, si on vous avait refusé le

retrait de la candidature du prince. (Nouveaux bruits.) Oh! alors, il n'y aurait eu dans le pays, dans l'Europe, qu'une voix pour soutenir la France.

« Tout le monde disait, il y a trois jours, que si on obtenait le retrait de la candidature (Bruit), il fallait s'en tenir là. Il était évident que, si après l'avoir obtenu, on fait naître des querelles de mots et des susceptibilités, la guerre en résultera. Le plus simple bon sens suffisait pour prévoir que si, après une concession du roi de Prusse... (Interruption.)

« M. le garde des sceaux. — Il n'en a fait aucune.

« M. Thiers.— Comment! devant le monde entier, le roi de Prusse retire ou laisse retirer (Bruit) la candidature du prince de Hohenzollern, et ce n'est pas une concession? Pouvez-vous le soutenir? (Nouveaux bruits.)

« Je vais plus loin. D'après les pièces lues tout à l'heure, le roi de Prusse a consenti à déclarer par l'organe de son gouvernement, qu'il avait connu et approuvé le retrait de la candidature.

« Vous voulez un échec à la Prusse, et je le veux comme vous. (Mouvements divers.) Appelez-moi, si vous voulez, un ami de la Prusse, le pays jugera entre vous et moi. (Bruit.)

« Je me borne à poser ces faits incontestables. La candidature a été retirée. Le roi l'a connue et a consenti à ce que le gouvernement le déclarât. Il était évident que si on ne s'en tenait pas là, que si on voulait élever une discussion sur le mode de retrait, on ferait naître des susceptibilités nouvelles, on exciterait l'orgueil de la Prusse et on arriverait à la guerre.

« Je dis donc que c'est une chose déplorable que, l'intérêt de la France étant sauvegardé, on ait, par des excitations jetées dans le pays, rendu la guerre inévitable. (Bruit.) On s'est jeté dans des questions d'étiquette où l'orgueil des deux pays s'est rencontré.

« Je vais descendre de cette tribune sous la fatigue que vous me faites éprouver en ne voulant pas m'écouter. J'aurai toutefois démontré que les intérêts de la France étaient saufs, et que vous avez fait naître des susceptibilités d'où la guerre est sortie. C'est là votre faute. (Bruits divers.)

« La faute commise, que devait-on faire? Il fallait, puisque l'Europe vous témoignait tant de bonne volonté, lui donner le temps d'intervenir de nouveau (Interruption), et ne pas apporter à la tribune des déclarations qui rendent la guerre inévitable. Ce n'est pas pour les intérêts essentiels de la Chambre, c'est par la faute du cabinet, que nous avons la guerre! » (Très-bien! approbation à gauche. — Bruyantes protestations sur un grand nombre de bancs. — La clôture!)

La guerre fut donc déclarée. On ne tarda pas à recueillir les fruits de l'imprudence, de l'incurie et de la légèreté de nos gouvernants.

Ce qui advint, on ne le sait que trop, et nous gardons tous dans la mémoire, ces noms funèbres de Forbach, Wissembourg, Reischoffen et Sedan.

Comment ce qui devait accabler la France naguère si forte et si puissante, n'eût-il pas renversé le trône impérial que de récentes agitations politiques avaient déjà ébranlé? L'empire tomba; le peuple de Paris indigné, exaspéré, viola le sanctuaire de la représentation nationale; il exigea la dé-

chéance de l'empire. Les chefs de l'opposition ramassèrent le pouvoir que le gouvernement laissait échapper, et, le 4 septembre, à l'Hôtel de ville, la République fut proclamée.

Cependant, une grande partie des députés put se rallier.

Ils se réunirent dans la salle à manger de la présidence, d'abord à cinq heures, puis à neuf heures. Ce fut M. Thiers, qu'en l'absence de M. Schneider la réunion désigna pour diriger sa délibération.

« Je le verrai toujours, dit M. Jules Favre, dans cette grande et belle salle à manger, éclairée avec un grand luxe et semblant prêter son caractère, à la fois somptueux, intime et triste, à cette consultation funèbre marquant la dernière heure d'une Assemblée qui ne pouvait survivre à l'Empire. Nos honorables collègues étaient assis autour d'une longue table. M. Thiers, debout, grave, réservé, nous reçut avec bienveillance et nous fit part des résolutions qu'il était chargé de nous communiquer. Je répondis avec une entière franchise, exprimant combien j'étais touché des sentiments qui nous valaient cette entrevue; à quel point j'aurais désiré une conciliation, mais par quelles raisons décisives elle me paraissait tout à fait impossible.

« En reprenant la parole, M. Thiers, avec son exquise finesse, voulut bien m'appeler son *cher ancien collègue*. Il dit qu'il ne pouvait approuver ce qui se passait; qu'il n'en formait pas moins des vœux sincères pour que le courage de ceux de ses collègues qui n'avaient pas reculé devant une tâche redoutable, pût profiter à la patrie et lui procurer le succès, qui était le plus ardent désir de tous les bons citoyens.

« Un honorable député avait essayé de faire entendre un langage violent.

« M. Thiers l'avait arrêté avec l'assentiment visible de la réunion. »

Comme MM. Buquet, Pinard, de Saint-Germain protestaient, M. Thiers les calma.

« M. Thiers. — De grâce, leur dit-il, ne rentrons pas dans la voie des récriminations; cela nous mènerait trop loin, et vous devriez bien ne pas oublier que vous parlez devant un prisonnier de Mazas. (Mouvement.)

« J'espérais que nous nous séparerions profondément affligés, mais unis. Je vous en supplie, ne nous laissons pas aller à des paroles irritantes! Suivez mon exemple. Je réprouve l'acte qui s'est accompli aujourd'hui; je ne peux approuver aucune violence; mais je songe que nous sommes en présence de l'ennemi qui est près de Paris.

« M. Girault. — Je partage l'opinion de M. Buffet, qui a protesté. Nous ne devons pas faire de politique ni nous diviser. Amenons le gouvernement à s'entendre avec la Chambre. De cette façon, nous serons d'accord avec les départements. Soutenons-nous et soutenons la France. Je vais aller à l'Hôtel de ville. Si on ne veut pas m'écouter, je protesterai.

« M. Thiers. — Voulez-vous renouveler toutes les discussions des dernières années? Je ne crois pas que ce soit convenable.

« Je proteste contre la violence que nous avons subie aujourd'hui; mais ce n'est pas le moment de donner cours aux ressentiments. Est-il possible de nous mettre en hostilité avec le gouvernement provisoire en ce moment suprême?

« En présence de l'ennemi, qui sera bientôt

sous Paris, je crois que nous n'avons qu'une chose à faire, nous retirer avec dignité. » (L'émotion profonde de M. Thiers se communique à toute l'Assemblée.)

La séance est levée à dix heures.

Le gouvernement de la Défense nationale était constitué. Mais ce n'était rien, en des circonstances si graves, d'avoir constitué un gouvernement. Il s'agissait de le faire accepter, de le faire reconnaître par les autres puissances, par celle surtout qui nous tenait accablés sous sa main victorieuse. Toutes les ressources vives de la nation semblaient épuisées. Sans désespérer de la fortune, on ne pouvait cependant se dissimuler la détresse dans laquelle nous avaient plongés des désastres si subits et si complets. Il était évident que le mieux était de traiter. Et comment traiter sans le concours de l'Europe?

M. Jules Favre sonda les membres du corps diplomatique sur la possibilité d'une démarche collective à faire au quartier général pour entrer en pourparlers et connaître à quelles conditions la Prusse consentirait à suspendre les hostilités. Les ministres d'Italie, d'Espagne et de Turquie se mirent sans réserve à sa disposition; mais ils reconnaissaient eux-mêmes qu'il n'y avait rien à espérer sans le concours de l'Angleterre ou de la Russie.

C'était donc ce concours qu'il fallait obtenir, et nul, c'est M. Jules Favre qui l'affirme, nul n'y parut plus propre que M. Thiers. Sa légitime illustration, écrit l'ex-ministre des affaires étrangères, le rôle courageux et brillant qu'il avait joué au Corps législatif depuis qu'il était rentré dans la vie publique, sa noble et patriotique attitude au mo-

ment de la déclaration de la guerre, en faisaient certainement le premier personnage de l'État; sa volonté seule l'avait écarté du gouvernement de la Défense nationale. En consentant à s'y associer, il lui donnait une force considérable, il devenait sa caution aux yeux de l'Europe; en même temps il amenait à lui le grand parti des hommes modérés, timides et incertains, de l'appui desquels, même en temps de crise, un gouvernement a toujours beaucoup de peine à se passer.

Mais il semblait, à tous les points de vue, difficile qu'après s'être retiré au 4 septembre, il acceptât la mission que lui offraient les collègues dont il s'était séparé, sans vouloir approuver ni blâmer leur conduite.

« J'avais prévu ces objections, dit M. Jules Favre, je comptais pour les résoudre sur son amour ardent de la France; elle avait de ses services un besoin si impérieux que les lui refuser eût été un acte cruel. Seul, il était capable de plaider sa cause au tribunal de l'Europe, et, s'il ne la gagnait pas, il demeurerait constant qu'il n'y avait plus aucun effort à essayer. Je lui dis toutes ces choses et beaucoup d'autres encore, en allant le voir dans son hôtel de la place Saint-Georges, le 9 septembre, et j'insistai avec une extrême chaleur pour emporter son consentement. Il était alité et fort souffrant d'un rhume accompagné de fièvre.

« Vous me troublez infiniment, me dit-il, en « me communiquant une proposition à laquelle « j'étais loin de m'attendre. Vous connaissez mes « sentiments : ils ne sont point hostiles au gou- « vernement de la Défense nationale ; je désire « son succès, mais je voudrais y rester étranger :

« vous me voyez peu en état d'être son messager.
« C'est là cependant le moindre obstacle ; le principal, c'est la dureté de cœur des cabinets de l'Europe : il me serait douloureux de me briser contre leur indifférence, et j'ai le pressentiment que tel sera le résultat de la mission que vous m'offrez. Néanmoins, je suis si malheureux de nos désastres, que j'ai peine à ne point seconder les hommes qui entreprennent de les diminuer. Je vous demande quelques heures de réflexion. Demain, je vous ferai savoir ma réponse. »

« Le lendemain il vint me voir, il était alerte et bien portant : l'idée de donner à son pays une nouvelle preuve de son infatigable dévouement l'avait guéri. C'est là, en effet, un des traits de cette nature privilégiée : au physique comme au moral, elle a des ressources inépuisables et des soubresauts qui confondent ceux qui ne sont pas familiarisés avec sa prodigieuse richesse. Pour moi, tout en l'écoutant m'expliquer les motifs de l'acceptation qu'il m'apportait, j'admirais la simplicité et la vigueur avec lesquelles, malgré tant de raisons excellentes de s'épargner les fatigues, les périls, les dégoûts d'une entreprise ingrate, un homme de son âge, et qui avait tant de fois payé sa dette à la patrie, courait au-devant de cette nouvelle épreuve, sans paraître même se douter du mérite qu'il y avait à ne point la refuser. Je lui avais demandé d'aller à Londres, il m'offrit de se rendre également à Saint-Pétersbourg et à Vienne, où il espérait trouver un accueil favorable. Je le remerciai avec effusion.

« Les représentants de l'Autriche, de l'Italie et de la Russie ont fait savoir que leurs gouverne-

ments étaient disposés à appuyer les efforts de l'Angleterre pour amener la conclusion d'un armistice. Le comte de Chaudordy insiste sur ce que le gouvernement français actuel ne peut donner aucune assurance relative aux conditions de paix, mais doit laisser la discussion de ces conditions à la future Assemblée nationale. La conclusion d'armistice devra donc être strictement bornée aux questions militaires. »

Ces points étant réglés d'un commun accord, lord Granville écrivait le 25 octobre au comte de Bernstorff pour lui faire savoir que le gouvernement français était disposé à accepter l'armistice, et le 27, il demandait pour M. Thiers un sauf-conduit, qui lui permît de venir conférer avec nous à Paris avant de négocier avec M. de Bismarck. Le cabinet prussien reconnut la justesse de cette réclamation et fit remettre un sauf-conduit conforme.

Le voyage de M. Thiers, de Tours à Paris, fut pénible et cruel. Forcé de ne marcher que très-lentement d'abord au milieu des rassemblements de nos soldats qui formaient l'armée de la Loire, puis au travers des masses ennemies qu'il rencontra au-dessus de Blois, il eut le loisir d'observer, et son cœur patriotique se gonfla lentement de douleur, à l'aspect navrant de la désolation de nos campagnes et de la force de nos ennemis. Il fut frappé du courage et de l'entrain de nos recrues. Ces pauvres jeunes gens, pris à la charrue ou à l'atelier, mal vêtus, mal équipés, mal nourris, bivouaquant au milieu de la boue, montraient une admirable abnégation. Ils ne demandaient qu'à combattre, et l'illustre voyageur fût plus d'une fois touché jusqu'aux larmes du dévouement avec lequel ils

cceptaient leurs misères. Chez les Prussiens, le oup d'œil était différent. La bonne tenue, la discipline, la santé de la troupe y étaient remarquables ; l'esprit d'obéissance y effaçait la tristesse et l'inquiétude, et c'était par surprise qu'on devinait le désir de paix qui agitait tous les cœurs. M. Thiers reçut partout l'accueil le plus empressé et le plus respectueux ; les chefs de corps lui donnèrent toujours des officiers distingués pour escorte; ils cherchèrent par tous les moyens en leur pouvoir à abréger son épreuve. Le 29, dans la journée, il arrivait à Versailles.

Le roi et M. de Bismarck le reçurent avec politesse ; ils consentaient à le laisser pénétrer à Paris, où ses pouvoirs devaient être complétés. Le chancelier prussien lui donna deux officiers pour le conduire jusqu'aux avant-postes. M. Thiers se rendit aussitôt à Paris et apprit au gouvernement de la Défense nationale la véritable situation de l'Europe, ainsi que la capitulation de Metz, qu'ils ignoraient. Il les pressa de traiter de la paix.

La nouvelle de la reddition de Metz produisit dans Paris une vive effervescence ; le lendemain, éclataient les troubles du 31 octobre, dans lesquels le gouvernement faillit disparaître. M. Thiers était retourné à Versailles pour négocier. Il s'agissait d'obtenir un armistice de vingt-cinq jours, avec ravitaillement proportionnel, et de faciliter de procéder aux élections d'une Assemblée nationale. M. de Bismarck semblait prêt à céder, lorsque les nouvelles reçues de Paris changèrent les dispositions du roi de Prusse et de son ministre. Après une nouvelle entrevue avec les membres du gouvernement de la Défense nationale, M. Thiers

dut reconnaître que la paix était impossible. Les événements du 31 octobre avaient surexcité toute la partie exaltée de la population. L'idée de la résistance à outrance s'était emparée des esprits, et il était évident que tout espoir de traité devait être ajourné à plus tard. Les négociations furent donc suspendues (1).

Revenu à Tours, M. Thiers, qui ne gardait aucune illusion sur la situation, s'efforçait de convertir tous ceux qui l'approchaient à l'idée de la paix, qui devait être d'autant plus onéreuse, qu'elle serait plus tardive.

Bientôt Paris capitula, et, l'armistice ayant été conclu, les électeurs furent convoqués. Vingt-six départements nommèrent M. Thiers, et, peu de jours après, l'Assemblée nationale le choisissait comme chef du pouvoir exécutif. Elle rendit, le 17 février, le décret suivant:

« L'Assemblée nationale, dépositaire de l'autorité souveraine de la nation, en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France, considérant qu'il importe de pourvoir au gouvernement actuel du pays et à la conduite des affaires, décrète:

« M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française. Il exercera ses fonctions sous le contrôle et l'autorité de l'Assemblée nationale et avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera. »

(1) Nous recommandons vivement de lire l'intéressant volume intitulé *Histoire complète de la Guerre contre la Prusse* (1870-1871), par Laurent Martin; 1 volume de 320 pages, avec gravures; prix : 1 fr. 20. Pour le recevoir *franco*, il suffit d'envoyer 1 fr. 20 en timbres-poste à la *librairie universelle d'Alfred Duquesne*, 16, rue Hautefeuille, Paris.

# CHAPITRE VII

**(1870-1872)**

Le pacte de Bordeaux. — Paix avec l'Allemagne. — Les Prussiens à Paris. — Paris et ses dangers. — L'Assemblée à Versailles. — Les canons de Montmartre. — Journée du 18 mars. — Mort de Flourens. — Siége de Paris. —Ducatel.—Triomphe de l'armée.— L'emprunt de deux milliards.—« Au plus sage. »— La constitution Rivet. — Les impôts. — Les matières premières. — Démission de M. Thiers et de ses ministres. — Démarche de la Chambre. — M. Thiers reprend sa démission. — Négociations avec l'Angleterre. — Dénonciation des traités. — Les rapports du président de la République avec l'Assemblée. — Le budget de l'armée. — La situation de la France. — L'emprunt de trois milliards et demi. — Les discours de Grenoble. — Expulsion du prince Napoléon. — Message présidentiel du 13 novembre. — La République fondée. — Agitations constitutionnelles.— Maximes gouvernementales de M. Thiers. — M. Thiers et les questions du temps.— Une crise imminente.— Une biographie incomplète.

La responsabilité que M. Thiers acceptait était immense Il fallait conclure la paix, assurer partout le maintien de l'ordre, surtout à Paris, dont on ne pouvait se dissimuler la surexcitation. Il fallait enfin que la France, pour se relever de tant de ruines, ne fût pas en proie aux luttes intestines et à la guerre civile, après avoir subi tous les

maux de la guerre étrangère. M. Thiers engagea tous les partis à ajourner leur prétentions respectives, s'engageant à ne rien tenter de définitif contre aucun d'eux. C'est cette convention qu'on a désignée sous le nom de: Pacte de Bordeaux.

M. Thiers entra aussitôt en négociations avec le chancelier allemand, et, après bien des discussions, qui, des deux parts, furent l'occasion de plus d'une violence et de vives récriminations, la paix fut enfin conclue. Les gens tranquilles l'apprirent, sinon avec satisfaction, du moins avec un courage résigné; mais, l'exaltation d'une partie de la population parisienne fut portée à son comble.

Une chose avait été très-débattue entre l'homme d'État français et le ministre prussien: c'était l'entrée de l'armée ennemie dans Paris. M. Thiers s'y était vivement opposé: « Je ne puis, disait-il à M. de Bismarck, consentir à une telle exigence; réfléchissez-y bien : si vous voulez entrer dans Paris, la population élèvera des barricades de toutes parts ; il vous faudra les enlever, et Dieu sait ce qu'il en arrivera. — Nous en viendrons à bout, répondit M. de Bismarck. — Ce ne sera pas aussi aisé que vous le croyez, repartit M. Thiers ; mais il y aura combat, et Paris pourrait être dévasté. Pour nous, ce serait un malheur, mais pour vous une honte éternelle. »

Le dernier jour, comme le nouveau chef de la nation française avait enfin réussi, après des efforts inouïs, à ramener Belfort à la France, le roi lui fit dire: « Si vous voulez abandonner Belfort, nous n'entrerons pas dans Paris. »

M. Thiers n'hésita pas, et il répondit aussitôt:

« Non, plutôt que de perdre notre frontière, j'aime mieux toutes les humiliations qu'il vous plaira de nous infliger ; entrez-y, si vous le voulez, mais je garde Belfort. »

Les Prussiens entrèrent donc dans la capitale ; mais ils y furent en quelque sorte parqués dans le quartier des Ternes et des Champs-Élysées, sans pouvoir dépasser la place de la Concorde.

Mais laissons place ici au récit même de M. Thiers :

« Aussitôt après la signature de la paix, je vis que nous aurions une lutte terrible à soutenir contre ces gens de toute sorte accumulés dans Paris. Pendant qu'à Bordeaux, nous nous occupions de faire voter le traité, le Ministre de la guerre, le général Le Flô, reçut l'ordre d'acheminer des troupes sur la capitale. On m'écrivait tous les jours : « Il n'est pas possible à la distance où « vous êtes de livrer bataille à cette foule furieuse ; « l'Assemblée est trop loin à Bordeaux ; il faut la « rapprocher de Paris. »

« Je n'eus jamais l'idée de faire rentrer immédiatement l'Assemblée dans Paris. A ceux qui étaient d'avis de l'y ramener sur-le-champ, et ils étaient nombreux, je répondais : « Non, tant que « Paris sera dans cet état, je ne proposerai pas à « l'Assemblée d'y revenir, parce que je prévois des « événements redoutables. Seulement, je lui don« nerai le conseil de s'en rapprocher autant que « possible. » Plus les symptômes d'une inévitable journée se révélaient à moi, par les correspondances que je recevais, plus j'étais convaincu qu'il fallait la transporter au milieu même des événements, et en y exposant le gouvernement, ce qui était inévitable, se bien garder d'y exposer l'Assemblée.

« On m'avait parlé de Fontainebleau comme d'une ville où l'Assemblée nationale pourrait siéger en sûreté. Je fis observer que nous serions séparés par quinze lieues, et par toute l'épaisseur de Paris, de la position de Versailles, la seule vraiment militaire ; que si les réserves chargées de garder l'Assemblée étaient obligées de partir de Fontainebleau pour se rendre au lieu du combat, la distance serait bien grande, et la position des plus mauvaises ; qu'il fallait aller à Versailles même, et de là, tâcher de rester maîtres de Paris. Cet avis prévalut auprès de l'Assemblée, et nous vînmes en effet nous placer à Versailles. »

Pour contenir Paris, il fallait au moins quarante à cinquante mille hommes ; la situation était déplorable. Deux cent cinquante canons de campagne environ étaient tombés aux mains des hommes de désordre, qui dès ce moment déjà pouvaient être appelés des insurgés. Ces pièces furent conduites sur les hauteurs de Montmartre, et à partir de ce moment, le Comité central commandait en maître. L'opinion générale voulait absolument qu'on reprît les canons ; on entra en pourparlers avec ceux qui les avaient pris. Ils commençaient d'ordinaire par dire *oui*, et finissaient toujours par dire *non*.

M. Thiers consulta le général Vinoy pour savoir s'il serait possible de prendre par la force les bouches à feu que détenait le peuple.

— Nous avons bien peu de monde, répondit le général ; enlever les positions n'est pas impossible. Ordonnez, je suis soldat, et j'obéirai.

On fit sortir les troupes des casernes à trois heures du matin. A cinq heures, elles arrivaient au pied des hauteurs de Montmartre, et les enle-

vèrent avec promptitude et résolution; mais les mesures prises pour enlever les canons ne réussirent pas aussi bien. D'ailleurs, quand les meilleures dispositions auraient été prises pour les emmener, il eût été bien difficile de traverser, sans obstacles, la ville, avec deux cent cinquante attelages. Bientôt la foule entoura les troupes qui occupaient les buttes Montmartre, se jeta dans les rangs de l'artillerie, et la confusion devint extrême.

M. Thiers se trouvait à l'état-major avec le général Vinoy, quand il fut informé de ce qui se passait. Il comprit immédiatement toute la gravité de la situation.

« C'est alors, raconte-t-il, que je fus frappé d'un souvenir, le souvenir du 24 février; j'étais depuis fort longtemps fixé sur ce point que, si nous n'étions pas en force dans Paris, il ne fallait pas y rester.

« Au 24 février, le roi m'avait demandé, lorsque les choses avaient pris une mauvaise tournure, ce qu'il y avait à faire. Je lui répondis qu'il fallait sortir de Paris, pour y rentrer avec le maréchal Bugeaud et cinquante mille hommes.

« Le parti que je proposais au roi fut discuté, mais point accepté. On rappela que les Bourbons, que les Bonapartes eux-mêmes, étaient sortis de Paris et n'avaient jamais pu y rentrer; et on en avait conclu qu'il ne fallait jamais en sortir.

« Ce souvenir m'était resté dans la mémoire; et, en outre, je me rappelais l'exemple du maréchal Windischgraëtz, qui, après être sorti de Vienne, y était rentré victorieusement quelque temps après. Je dis au général Vinoy : « Il est « clair que nos troupes vont être submergées

« dans cette foule. Emmener les canons est impossible, les mouvements de l'armée étant aussi « entravés qu'ils le sont. Tirons nos troupes du « chaos où elles sont plongées, et faites-les re- « venir vers le ministère des affaires étrangères.» Le gouvernement était réuni en ce moment à l'hôtel de ce ministère. Beaucoup de personnes étaient accourues, et chacun donnait son avis. Je réunis mes collègues dans la salle du Conseil, où nous pûmes délibérer seuls avec nous-mêmes. Là, je n'hésitai point, je me rappelais le 24 février, mon parti était pris ; je l'annonçai. Cette déclaration provoqua de graves objections. Le 24 février, je n'avais pu réussir; mais, ce jour-là, je triomphai des objections, grâce au bon sens et au courage de mes collègues. »

On fit d'abord retirer les troupes derrière la Seine et occuper tous les ponts; puis, quand on eut rallié la plupart des régiments, le général Vinoy eut ordre de les diriger sur Versailles, où le gouvernement était transporté.

M. Thiers donna alors tous ses soins à la reconstitution d'une armée solide et sûre; les plus grandes précautions furent prises pour qu'on ne pût exercer sur elle des tentatives de corruption ou d'embauchage. En peu de jours, l'effectif disponible s'élevait à 50,000 hommes. On put alors commencer, quoique avec prudence, à opérer contre les insurgés. Ceux-ci s'étant portés en forces vers le pont de Courbevoie, furent attaqués vivement et sabrés; c'est dans ce premier engagement que périt Flourens.

Le traité conclu avec la Prusse limitait à 40,000 hommes l'armée de Paris. Après bien des résistances, M. de Bismarck consentit à une augmen-

tation qui fut d'abord de 100,000, puis de 130,000 hommes. On réunit, en outre, un immense matériel, et on amena à Versailles des masses prodigieuses de pièces de canon.

Bientôt, écrasé sous le feu d'une artillerie formidable, le fort d'Issy, réduit au silence, put être pris; peu après, on s'empara du fort de Vanves; sous la protection d'une batterie puissante, établie à Montretout, on put pénétrer dans le bois de Boulogne. On approchait de Paris et l'on allait tenter d'en forcer l'entrée, quand le dimanche 21 mai, le général Douai et quelques soldats de tranchée aperçurent un homme agitant un mouchoir blanc: c'était Ducatel. Au milieu de graves dangers, il était venu en aide à nos troupes en appelant nos soldats, en leur apprenant qu'ils pouvaient entrer. On sait le reste; l'insurrection ne put tenir devant l'armée régulière, elle fut bientôt écrasée au milieu même des ruines qu'elle avait faites (1).

Au lendemain de la crise effroyable que l'on venait de traverser, on se trouvait en face d'une situation qui ne présentait que des charges à satisfaire et des dangers à redouter. Cinq milliards d'indemnité à payer à la Prusse, plusieurs milliards dépensés pour soutenir la guerre, des centaines de millions à accorder comme secours aux pays envahis, les désastres de la Commune à réparer, tel était le bilan de la France au lendemain de la victoire du parti de l'ordre. Nulle tâche

(1) Nous recommandons à nos lecteurs de se procurer l'*Histoire complète de la Révolution de Paris* en 1871, contenant toutes les dépêches officielles par M. A. Thiers; 1 vol. de 300 pages; prix: 1 fr. 20 expédié *franco*. On reçoit le volume en adressant 1 fr. 20 en timbres-poste à la *librairie universelle d'Alfred Duquesne*, 16, rue Hautefeuille, Paris.

n'était plus lourde, plus périlleuse que celle dont M. Thiers assumait la responsabilité; mais son patriotisme était plus grand encore que nos malheurs. Il se mit résolûment à l'œuvre.

Il ouvrit la souscription d'un emprunt de deux milliards cinq cents millions, qui obtint un succès que l'on n'osait pas prévoir. Le premier milliard était payé à la Prusse. On proposait, en outre, à l'Assemblée une série de projets de lois financiers qui devaient assurer promptement l'équilibre du budget. On créait, de plus, un fonds d'amortissement annuel de 200 millions. L'excédant de la dette publique résultant de la guerre et qui s'élevait à huit milliards environ, devait être soldé dans une période de quarante ans, et tout porte à croire qu'il le sera beaucoup plus tôt.

Après la grande victoire financière qui venait d'affirmer notre crédit, et de prouver que ni les Français, ni les étrangers ne désespéraient de la fortune de la France, M. Thiers, dans un discours resté célèbre, traça le programme que le gouvernement devait suivre pour réparer les désastres passés, assurer le présent et préparer l'avenir. Paris se pacifiait, la France se réorganisait, et son chef, en lui parlant de sa gloire impérissable, la consolait, la réconfortait. Il présentait les ressources de la France sous un jour éclatant, et ce qui dominait dans cet exposé si lucide de notre situation et de nos ressources, c'est l'espérance que le pays pourrait bientôt, grâce à son activité, grâce aux efforts de ses populations laborieuses, grâce au maintien de l'ordre et à l'économie de notre gouvernement, satisfaire bien vite à toutes les charges que la guerre étrangère et la guerre civile lui avaient léguées.

Tandis que le chef du Pouvoir exécutif, secondé par un ministre d'un talent reconnu et éprouvé, pourvoyait ainsi à toutes les difficultés financières du moment, il s'attachait à empêcher le choc des partis, à supprimer, pour ainsi dire, la question politique; continuant à s'appuyer sur le pacte de Bordeaux, il maintenait un juste équilibre entre les différentes fractions de la représentation nationale. Il ne repoussait aucune des solutions proposées par les partisans des divers principes. Et, comme on lui demandait à qui serait le pouvoir, il répondit un jour : « *Au plus sage!* » Cependant l'Assemblée nationale était souveraine, et le pouvoir de M. Thiers n'émanait que d'elle seule. A la vérité, le parti avancé contestait à cette Assemblée, non pas tous ses pouvoirs, mais certains de ses pouvoirs. « Elle avait été, disait-il, nommée dans un certain but, pour un objet spécial; elle devait conclure la paix et accomplir tous les actes qui assuraient l'exécution des traités, mais, en aucun cas, elle ne pouvait aller au delà de cette mission bornée, et s'attribuer des pouvoirs constituants. »

Cette question étant posée, la majorité de l'Assemblée nationale s'empressa de la résoudre. On niait ses pouvoirs, en partie du moins; elle voulut les affirmer; elle se déclara constituante et constitua. La constitution qu'elle fit trouva tous ses développements dans quelques lignes à peine. Elle constatait simplement le caractère souverain dont elle était revêtue, et la faculté qu'elle avait de se prononcer sur la forme du gouvernement; enfin, elle attribuait à M. Thiers le titre de président de la République.

Si cette déclaration qui, du nom de son pro-

moteur, fut appelée la Constitution Rivet, donna satisfaction aux sentiments conservateurs et monarchiques de la majorité, elle accordait cependant une concession au parti républicain, puisqu'en proclamant un Président de la République, elle constatait l'existence de la République elle-même.

M. Thiers cependant ne se départait point de sa conduite de conciliation et d'apaisement : il attendait le résultat de l'expérience pour se prononcer, et tout en pratiquant la politique de l'ESSAI LOYAL, il continuait à admettre la possibilité d'un choix dans l'avenir, entre des institutions purement républicaines et une monarchie constitutionnelle. Et même, quelques mois après les événements que nous racontons, le chef de l'Etat prononçait ces paroles :

« L'ordre existe à New-York et à Genève, comme à Londres, et la liberté est au moins aussi grande en Angleterre qu'aux Etats-Unis. Les peuples qui se respectent et qui savent se conduire, peuvent donc choisir entre ces deux grandes formes, qui toutes deux ont mené les nations à la prospérité, à la grandeur et à la liberté. »

Laissant donc toutes les questions politiques de côté, l'Assemblée nationale ne s'occupait presque exclusivement que des projets d'utilité générale et de la création de nouvelles ressources financières. C'est ainsi qu'elle étudiait successivement :

1° Un projet de loi ayant pour objet de prélever un droit de 80 millions sur les revenus;

2° L'établissement d'un impôt de 100/0 sur les transports des voyageurs et des messageries, en chemins de fer, voitures publiques, bateaux à vapeur, etc.;

3° La création d'un impôt de 2 millions sur les cercles et sur les billards;

4° Le rétablissement des charges fiscales appliquées par la loi de 1862 aux voitures et chevaux de luxe.

On préparait, en outre, un projet d'augmentation de l'impôt du tabac, dont M. Thiers disait jadis :

« Utile aux marins, contre le scorbut, aux militaires, contre les souffrances du bivouac, il n'est, chez un habitant paisible de nos cités, qu'un vice, un vice peu élégant, peu digne de faveur, mais digne d'encouragement dans l'intérêt des finances (1). »

Enfin, on voulait taxer les allumettes, les valeurs étrangères, les valeurs mobilières même françaises, et les matières premières. L'impôt sur le revenu fut écarté; ceux des valeurs mobilières étrangères et françaises, des cercles et billards, des voitures, du tabac, furent décidés. Mais l'impôt sur les matières premières, dont le gouvernement attendait des ressources considérables, resta longtemps en suspens, et donna lieu à une discussion mémorable, qui dura plus de vingt jours, passionna tous les esprits, sema l'alarme dans le camp des industriels, troubla profondément le marché et agita la nation tout entière.

Cette discussion faillit amener les complications les plus graves, et, sans le bon sens des représentants du pays, et leur esprit de concorde, nous eussions eu le malheur de voir M. Thiers renoncer à la tâche qu'il avait entreprise, celle de réorganiser la nation, de réparer ses pertes, et de lui

(1) *De la propriété,* — t. IV.

rendre à la fois son crédit et son influence dans le monde.

Le gouvernement, disions-nous, tenait beaucoup à ce qu'on adoptât son projet de loi sur les matières premières. D'une part, les nouvelles taxes devaient être fort productives; et d'autre part, elles devaient atténuer les conséquences de la révolution économique opérée en 1860 par l'Empire.

On connaissait les tendances protectionnistes de plusieurs des membres du gouvernement, et particulièrement de M. Thiers et de M. Pouyer-Quertier. On ne vit, dans cette proposition, qu'une tentative de réaction, on entra en défiance et l'on témoigna d'une telle répugnance pour le projet de loi des matières premières, que l'on chercha pour le repousser tous les prétextes plausibles, voire même ceux qui l'étaient le moins. Toutes les sortes d'impôts imaginables furent proposées à la Chambre pour remplacer celui-là. Une vive propagande avait été faite dans tous les grands centres industriels; de toutes parts, arrivaient des protestations énergiques. Cette agitation, M. Thiers, au terme de la discussion, la caractérisait dans ces paroles énergiques :

« Je pense que nous avons besoin, ne fût-ce que pour nous-mêmes, de donner au pays, puis au monde qui nous regarde, et qui nous regarde avec attention, parcourir les phases de cette révolution, provoquée, amenée par les défaillances d'esprit du gouvernement précédent, de leur donner, dis-je, un plus digne spectacle.

« Je vous en supplie, messieurs, présentons-nous au monde, si vous voulez que nous ayons son estime, son appui et ses vœux, présentons-

nous comme une nation grave, sérieuse, qui sait dominer, non pas seulement les partis, comme je vous le disais il y a quelques jours, non pas seulement la confusion des esprits, comme je vous le disais encore, mais les intérêts matériels surexcités, perdant toute pudeur, quand il s'agit de se satisfaire. »

L'Assemblée hésitait; la discussion menaçait de se prolonger, ou plutôt de recommencer après une résolution ambiguë de la Chambre. M. Thiers, qui, à la vérité, ne parut jamais plus irritable, et pour tout dire, plus irrité, posa nettement la question en ces termes :

« S'il est admis que cette grande discussion est terminée, comme l'a été celle de l'impôt sur le revenu, il ne reste à régler que le *quantum* de cet impôt sur les matières premières, *quantum* qu'on ne peut déterminer, qu'après avoir vidé les discussions des divers impôts qui ont été proposés, alors, soit! il n'y a pas d'équivoque, et nous acceptons. Mais si l'on entend par des équivoques, nous amener à ce doute qui ferait recommencer la discussion, — que nous voulons terminer, — nous ne l'acceptons pas, dussions-nous perdre des voix.

« Je crois me conduire aussi en honnête homme, en bon citoyen, digne de votre confiance. Si je faiblissais ici, vous feriez bien de me retirer votre confiance : je ne serais pas digne d'avoir dans les mains le gouvernement de la France. »

Ces dernières paroles indiquaient nettement que l'intention arrêtée du président de la République, était de poser la question gouvernementale, dans le cas où la Chambre inclinerait vers un parti contraire aux propositions du pouvoir.

Cette considération n'arrêta pas l'Assemblée, et

elle vota effectivement contre l'admission en principe du système de droits sur les matières premières, « considéré comme complément destiné à établir l'équilibre du budget ».

Ainsi qu'on devait s'y attendre, une crise gouvernementale éclata.

A la séance suivante, M. Grévy donna à l'Assemblée communication de la lettre suivante que le président de la République venait de lui adresser.

« Monsieur le président,

« Je vous prie de vouloir bien transmettre à l'Assemblé nationale, ma démission de président de la République. Je n'ai pas besoin d'ajouter, que jusqu'à mon remplacement, je veillerai à toutes les affaires de l'État avec mon zèle accoutumé. Cependant l'Assemblée comprendra, je l'espère, qu'il faut prolonger le moins possible la vacance du pouvoir.

« Les ministres m'ont donné aussi leur démission, et j'ai dû l'accepter. Comme moi, ils continueront à expédier les affaires avec la plus grande application jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

« Recevez, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« A. Thiers.

« *Versailles*, 20 *janvier* 1872. »

A cette communication, une émotion inexprimable s'empara de l'Assemblée; tout le monde comprit alors que M. Thiers était non-seulement nécessaire mais indispensable. Quel autre que lui pouvait, en effet, être porté au pouvoir, sans

qu'aussitôt, toutes les questions de partis fussent soulevées, et sans que les passions politiques, se déchaînant dans l'Assemblée, gagnassent rapidement la nation.

M. Batbie exprimant les sentiments de la majorité proposa la résolution suivante :

« Considérant que l'Assemblée, dans sa résolution d'hier, s'est bornée à réserver une question économique; que son vote ne peut être, à aucun titre, regardé comme un acte de défiance ou d'hostilité, et ne saurait impliquer le refus du concours qu'elle a toujours donné au gouvernement,

« L'Assemblée passe à la discussion des différents projets d'impôts qui lui ont été présentés. »

Une vive discussion s'engagea sur les termes mêmes de cet ordre du jour, et M. Deseilligny en proposa un autre ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, convaincue que l'accord le plus complet des pouvoirs de l'Etat est la condition même du salut de la patrie dans les épreuves difficiles qu'elle traverse, déclare que cet accord n'a jamais cessé d'exister, et que l'Assemblée n'a pas entendu l'affaiblir en réservant sa décision sur une question purement économique,

« Confirme à M. Thiers le témoignage de sa confiance, fait un nouvel appel à son patriotisme et refuse d'accepter la démission qu'il a donnée au nom du gouvernement. »

Mais ces deux ordres du jour divisaient la Chambre, il en fallait trouver un sur lequel on pût s'accorder d'une façon presque générale, et qui satisfît la presque unanimité. M. Laboulaye en proposa un troisième qui ne fut pas accueilli.

Enfin, M. Batbie, de concert avec les signataires de son premier ordre du jour, proposa cette nouvelle rédaction :

« Considérant que l'Assemblée dans sa résolution d'hier, s'est bornée à réserver une question économique, que son vote ne peut être à aucun titre regardé comme un acte de défiance ou d'hostilité et ne saurait impliquer le refus du concours qu'elle a toujours donné au gouvernement,

« L'Assemblée, fait un nouvel appel au patriotisme de M. le Président de la République et déclare ne pas accepter sa démission. »

C'est à cette dernière motion que l'on s'arrêta ; elle fut mise aux voix, et obtint l'unanimité, moins huit voix. En conséquence, l'Assemblée ordonna que le bureau allât porter à M. le Président de la République la résolution qu'elle venait d'adopter.

M. Benoit d'Azy, vice-président, deux de ses collègues, également vice-présidents, les questeurs et plusieurs secrétaires du bureau, se rendirent chez M. Thiers. M. Benoit d'Azy lui fit connaître les sentiments de l'Assemblée, et lui donna lecture de l'ordre du jour qui avait été l'objet d'un vote presque unanime.

M. Thiers se montra profondément ému de cette démarche ; il pria le chef de cette députation de dire à l'Assemblée, que : « lorsqu'il soutenait une opinion avec une certaine vivacité, c'est que ses convictions étaient très-profondes ; qu'il n'avait éprouvé ni irritation, ni susceptibilité, mais qu'il avait effectivement, en lui-même, une profonde persuasion qu'il avait cru devoir manifester. »

En même temps il ajoutait qu'en présence de

la démarche qui était faite auprès de lui, et de la pensée exprimée dans l'Assemblée tout entière, il lui était impossible de ne pas faire un nouvel appel au peu de forces qui lui restaient pour se dévouer à la patrie et aux devoirs qu'il pouvait remplir encore auprès de l'Assemblée.

Il parla de sa fatigue, de sa santé et de la crainte qu'il éprouvait de ne pouvoir répondre à tout ce que l'Assemblée avait le droir d'attendre de lui; il chargea enfin les envoyés de la représentation nationale de déclarer qu'il ne pouvait refuser de se rendre à ce qu'on lui demandait. Ainsi, sa démission était retirée. Les membres de la députation l'assurèrent, en outre, que, dans le témoignage exprimé par l'Assemblée, se trouvait également manifesté le désir de maintenir le gouvernement tel qu'il était constitué. Le ministère restait donc aux affaires; malgré l'échec partiel et tout momentané qu'il venait de recevoir.

Cette crise avait profondément ému la nation; cependant, elle avait eu son utilité, et les esprits clairvoyants ne manquèrent pas de la signaler.

« Nous en sommes aujourd'hui, écrivait alors un publiciste distingué (1), au même point qu'avant ces longs débats, avec cette différence, toutefois, que chacun comprend mieux ses devoirs, que le rôle de l'Assemblée souveraine est nettement tracé, et celui du pouvoir exécutif très-exactement déterminé.

« Nous savons maintenant ce qui passionne la nation. Ce ne sont plus, Dieu merci, les questions politiques, constitutionnelles ou autres, mais les questions d'affaires. Quel contraste entre l'ani-

(1) M. Alfred Neymarck, — *Aperçus financiers.*

mation déployée sur tous les points du pays à propos des matières premières, et l'indifférence avec laquelle sont accueillies les propositions touchant à la politique purement théorique, purement dogmatique, si nous pouvons nous exprimer ainsi! »

Quelques jours après l'heureux dénoûment de ce conflit, le Président de la République remontait à la tribune pour réclamer l'autorisation de dénoncer le traité de commerce qui nous liait avec l'Angleterre, traité expiré, mais qui, en vertu d'une clause spéciale, subsistait par reconduction tacite et dont l'effet devait se prolonger jusqu'à ce qu'une déclaration officielle le suspendît.

Au fond, c'était la question économique tout entière qui se posait de nouveau et presque dans les mêmes termes qu'elle avait été posée à l'occasion des matières premières. Si le gouvernement obtenait la dénonciation des traités de commerce, il devait bientôt obtenir au moins des concessions sur l'autre question, surtout lorsqu'il aurait démontré, ce qu'il comptait bien faire, l'inanité, l'impossibilité, l'insuffisance de tous les autres projets d'impôts soumis à l'Assemblée.

Dans la situation financière où se trouvait la France, il importait de demander des ressources à toutes les branches de revenu public; il n'y avait aucune raison d'en exclure les douanes; on avait, au contraire, sur ce point un exemple récent et des plus concluants. Au lendemain de la guerre de la sécession, le gouvernement des Etats-Unis, pour réduire sa dette devenue énorme, avait eu recours à des augmentations de tarifs considérables à l'importation. Il en avait retiré des produits qui l'avaient puissamment secouru.

Ou avait déjà ouvert avec le Foreign-Office des négociations qui n'avaient pas abouti. Le gouvernement français était sans armes ; le traité subsistant, l'Angleterre n'avait aucune raison d'abandonner ses prétentions. M. Thiers insistait donc pour qu'on lui donnât les moyens de pouvoir reprendre ces négociations avec quelques éléments de succès.

Il posait donc la question en ces termes :

« J'ai dit moi-même à l'ambassadeur d'Angleterre : « Ces traités sont contraires à nos convic-« tions, mais ils ont dix ans d'existence. Quelques « mesures que nous avions prises, notamment « celles qui ont fait cesser les acquits-à-caution « et les admissions temporaires d'Alsace, ont « déjà produit un soulagement. Mais il est incon-« testable qu'à l'égard de certaines industries, il « y a eu des souffrances que la guerre a fait mo-« mentanément disparaître, mais qui, la paix re-« naissant, le développement des affaires se réta-« blissant, peuvent se produire de nouveau. » Nous nous sommes donc bornés à demander : premièrement, la modification de quelques articles, qui n'ont pour but que les tissus, car, sur toutes les autres industries, nous n'avons rien demandé, rien ! Et puis, lorsque la nécessité d'impôts nouveaux s'est présentée, nous nous sommes armés d'un article, qui est non-seulement dans le traité avec l'Angleterre, mais dans les traités avec toutes les puissances, et qui nous confère, en principe, le droit, si nous établissons des impôts sur les matières premières, d'exiger des droits compensateurs sur les produits similaires venant de l'étranger, sur les produits fabriqués avec ces matières premières qu'on imposerait en France.

« Nous n'avons pas trouvé une seule objection sur le projet de droit compensateur. Quant au relèvement du tarif, relèvement si modéré sur certains points, on ne nous a pas dit : Non. Seulement, on nous a montré moins de dispositions à s'y ranger; mais on ne nous a fait aucune réponse positive.

« Tel a été le premier état de la négociation au début il y a douze mois ; tel est encore son dernier état aujourd'hui. Nous n'avons jamais ajouté à nos propositions quoi que ce soit qui pût les rendre moins acceptables. Nous avons été animés de l'esprit de paix, et nous avons tâché, en maintenant les traités, d'obtenir cependant quelques soulagements indispensables pour notre industrie.

« Nous avons, de plus, tâché d'obtenir notre liberté fiscale, c'est-à dire la liberté d'établir en France certains impôts, sans que les industries qui seraient frappées de ces impôts fussent écrasées par les produits étrangers qui ne les supporteraient pas.

« Quelle est donc actuellement notre position?

« Quand on traite, il faut pouvoir dire à celui avec lequel on traite : « Si vous ne voulez pas ce « que nous vous proposons, eh bien! nous ne nous « séparerons pas brouillés, mais nous nous sépa- « rerons déliés. » Mais quand vous traitez, et que celui auquel vous vous adressez n'a qu'à ne pas répondre pour que vous soyez battu, comment voulez-vous qu'on puisse s'en tirer? »

Et l'illustre homme d'Etat concluait ainsi :

« Vous n'avez pas à vous défier de l'esprit et des dispositions que nous apporterons dans la négociation, lorsque vous nous aurez armés de la faculté de dénoncer le traité.

« Mais cette faculté nous est indispensable, car, si vous ne nous accordez pas, non pas la dénonciation elle-même, mais la faculté de dénoncer, nous sommes impuissants : les négociations ne feront pas un pas de plus qu'elles n'en ont fait, et, n'en faisant pas avec l'Angleterre, elles n'en feront avec personne. »

Ce discours produisit un effet décisif. A la séance suivante, l'Assemblée décida que le gouvernement serait autorisé à dénoncer, en temps utile, les traités de commerce faits avec l'Angleterre et la Belgique, et que les tarifs conventionnels resteraient en vigueur jusqu'au vote des tarifs nouveaux par l'Assemblée nationale.

M. Thiers avait, depuis quelque temps, manifesté son désir, attendu l'apaisement des esprits et le calme complet de la capitale, de voir l'Assemblée revenir siéger à Paris. Peut-être eut-il l'intention de faire à cet égard une proposition directe à la Chambre, mais il fallait tenir compte des craintes parfois trop justifiées, mais, en tout cas, exagérées, d'une partie de la majorité. Le président de la République se réserva donc, et, quelle que fût son opinion personnelle à cet égard, il s'abstint. Cependant, plusieurs députés crurent devoir prendre l'initiative de cette motion, et ils la produisirent au sein de l'Assemblée. Celle-ci vota pour le maintien du siége du gouvernement à Versailles. En dépit de cette décision, la question n'est qu'ajournée, et, dans un avenir sans doute très-prochain, le désir persistant de M. Thiers, qui, en cela, n'est que l'organe de la population parisienne, se réalisera infailliblement. La présence du chef de l'Etat et des représentants de la nation à Paris sera une manifestation utile, néces-

saire au calme des esprits, à l'ordre qui règ
France, et donnera en même temps le signal
nouvelle reprise des affaires.

Peu de temps après (16 février 1872), M
hirel, un des députés de la droite, dépos
proposition ayant pour objet de détermi
forme des relations du Président de la Répu
et de l'Assemblée nationale. Cette propositi
tait déjà du 9 septembre 1871, c'est-à-d
quelques jours à peine après le vote de la c
tution Rivet.

« On accordait, disait-il, à M. Thiers un
voir qui n'a jamais appartenu à person
monde. On lui avait donné le pouvoir d
verner le pays et d'entrer dans l'Assemblée
bon lui semblerait. On ne pouvait citer
cas d'un chef de pouvoir exécutif entran
une Assemblée nationale et discutant l
faires. »

M. Dahirel trouvait cette prérogative e
tante. Elle ne lui semblait pas être régl
même par la constitution élémentaire sous
pire de laquelle on vivait. Ce député légi
voulait qu'une crise semblable à celle qui
produite le 20 janvier précédent, devînt dés
impossible, et il demandait à ce que le Pr
de la République ne pût pas monter à la t
chaque fois qu'il le jugerait à propos, e
qu'on ait déterminé la forme même dans la
ce droit devrait être exercé. Enfin, cette
sition allait plus loin; elle renfermait, d'un
dissimulée et quelque peu perfide, le pr
borner les communications du pouvoir ave
semblée nationale aux seules limites d'un M
auquel il serait répondu: c'était ainsi ress

cet élément important des discussions parlementaires: l'ADRESSE.

L'Adresse avait disparu sous le second Empire; on n'en avait plus entendu parler depuis, et la proposition de M. Dahirel fut indéfiniment ajournée. Cependant, cette question n'était pas supprimée, il s'en fallait de beaucoup; et à l'heure même où nous écrivons ces lignes, il semble probable que le dernier Message du Président de la République donnera lieu à une réponse étendue. Or, qu'est-ce autre chose qu'une Adresse? et nous devons dire que M. Thiers lui-même a complétement adhéré, en principe, au rétablissement de cette ancienne formalité parlementaire.

Dans la même session, la discussion du budget du ministère des finances fut l'occasion de demandes nombreuses d'économie, réclamées surtout par M. Raudot qui présenta quantité d'amendements dont l'intention était assurément de beaucoup supérieure à leur valeur réelle. M. Thiers défendit ardemment son budget, car il était le sien plus encore, peut-être, que celui de ses ministres. Non-seulement, on exigeait de nombreuses réductions dans les divers services, mais encore on voulait ajourner l'amortissement des 200 millions par an destiné au remboursement à faire à la Banque. M. Thiers maintenait comme indispensables les crédits affectés aux services publics, il maintenait encore comme engagement d'honneur la promesse faite à la Banque de la rembourser.

« J'ai examiné, disait-il, à propos des réductions demandées, j'ai examiné les budgets de toutes les époques, j'ai relevé et critiqué des tendances; j'en ai relevé sous le dernier régime qui

étaient fâcheuses à mon avis, et qui devaient nous conduire, tôt ou tard, à des budgets excessifs. Mais, si j'ai vu des tendances à réprimer, à arrêter, je n'ai pas vu un seul jour, depuis quarante ans, la possibilité de réaliser 50 millions d'économie dans une année.

« Maintenant, ce budget, que nous discutons, n'est pas à nous. Nous l'avons trouvé surchargé d'une dette énorme, car la guerre, soit en indemnités, soit en dépenses de tous genres, a coûté plus de 8 milliards. Il n'y a pas dans ce budget une seule dépense qui nous appartienne, il n'y en a pas une qui ne vienne du passé et pas une non plus que nous ayons cru pouvoir réduire immédiatement. Par conséquent, ce n'est pas notre œuvre que nous défendons ici, c'est l'œuvre du temps, de la nécessité, — nécessité cruelle, mais dans laquelle nous pouvons dire, devant notre pays, que nous n'avons pas la main.

« Quant aux dissimulations que l'on reprocherait au gouvernement, il n'y en a aucune. Dans le message, que j'ai eu l'honneur de présenter à l'ouverture de cette session, j'ai exposé notre système financier; j'ai dit que, sans renouveler l'usage des budgets extraordinaires, que, pour ma part, j'ai toujours désapprouvé, à la suite de malheurs comme ceux qui ont affligé la France, il y avait, évidemment, des dépenses qui ne devaient pas se reproduire, et qu'il était impossible, en agissant raisonnablement, de placer dans les budgets permanents de la France. Nous venons de déposer, non le budget, — c'est une mauvaise expression, elle est feinte, ce n'est pas un budget, — mais le compte ouvert exclusivement aux malheurs de la guerre et à ses cruelles et

coûteuses conséquences; nous l'avons mis à part. Ces dépenses une fois faites, ne se reproduiront plus.

« Quant à la Banque, nous étions non-seulement obligés de la rembourser annuellement, rapidement, à cause de la nature de prêteur qui n'était pas un prêteur ordinaire, qui était un banquier, mais de plus, nous avions intérêt à la rembourser le plus tôt possible, et je déclare que si, suivant l'exemple de l'Amérique, nous avions cru possible de mettre sur le pays plus de 650 millions d'impôts nouveaux, si nous avions cru pouvoir en mettre 100 millions de plus, j'aurais pensé faire une chose très-sage et très-raisonnable, en vous proposant de rembourser à la Banque 300 millions au lieu de 200.

« Il y a, j'en conviens dans le budget, des dépenses qui nous appartiennent et que nous réclamons, et je vous le dis tout de suite, avec franchise, nous demandons une augmentation pour le service de l'armée. Au lieu d'en être embarrassé devant tous, je m'en honore, parce qu'il y a un vrai patriotisme, un vrai courage à venir demander à un pays déjà aussi chargé que le nôtre de se charger davantage pour avoir une armée.

« Et cela, messieurs, ce n'est pas pour la guerre, ce n'est pas pour la revanche, dont je vois le mot imprudemment écrit, imprudemment prononcé, par beaucoup de gens. Oui, je le dis devant l'Europe, parce que si je le dis ici, à cette tribune, c'est que je l'ai déjà dit à tous les représentants des puissances; oui, nous dépensons pour l'armée, mais ce n'est pas pour la guerre.

« J'engage ma parole d'honneur et celle de mon pays. Non, ce n'est pas pour la guerre, mais c'est pour que la France reprenne la situation

qu'elle a toujours eue dans le monde, pour que, quand la France croit avoir une armée, ce ne soit pas une illusion, mais que ce soit une armée véritable.

« Il n'y a qu'un point sur lequel des dépenses puissent nous être imputées. Ce sont les dépenses que l'armée exige, ce sont les efforts que nous avons faits pour rendre à l'armée française, la vigueur de constitution qu'elle a eue autrefois, qui lui a fait défaut un moment, mais qu'elle retrouvera, je l'espère, grâce à votre patriotisme et à vos lumières. » (Applaudissements prolongés.)

La session législative devant être suspendue du 30 mars au 15 avril, afin de faciliter aux membres de cette Assemblée leur présence aux conseils généraux qui allaient s'ouvrir, le Président de la République crut devoir présenter dans un résumé rapide et éloquent, le tableau de la situation du pays.

Le 30 mars, il monta à la tribune et, dans son style vif, concis, presque familier, et pourtant si intéressant, disons plus, si émouvant, il définit avec une rare lucidité l'état dans lequel se trouvaient et le gouvernement et la nation.

« Au moment, dit-il, où nous allons nous séparer, permettez-moi de vous adresser brièvement quelques paroles, que vous reporterez au pays en allant de nouveau vous plonger dans son sein. »

Ainsi dans les lignes qui vont suivre, ce n'était pas seulement aux représentants de la nation que s'adressait le Président de la République, mais à la France elle-même.

« Il y a, messieurs, la spéculation des partis qui consiste à alarmer toujours le public.

« Vous voyez, par l'expérience de chaque semaine, que les alarmes qu'on veut jeter dans l'esprit du pays sont parfaitement dépourvues de tout fondement. L'ordre ne court aucun danger, je vous prie de le croire. Je ne suis pas un esprit téméraire et aventureux ; c'est après une grande expérience et des hommes et des choses, après une observation sincère de l'état du pays, que je puis vous dire que l'ordre ne court aucun danger.

« Je ne dis pas que les partis malintentionnés soient convertis. Je n'ai pas la prétention de convertir des hommes que le temps et l'expérience n'ont pas convertis, mais j'affirme que, grâce à la solidité, à la fidélité de l'armée qui se regarde aujourd'hui non pas comme l'armée de tel ou tel parti, mais comme l'armée de la loi, et la loi, c'est vous, messieurs, vous et le gouvernement, celui-ci ou un autre, qui sortira de vos votes ; j'affirme, je le répète, que l'ordre est assuré.

« Eh bien, l'armée est là tout entière, soldats, officiers, généraux, prête à exécuter la loi, si la loi pouvait courir un danger ; mais je n'en prévois aucun.

« Il y a deux choses que je proclame, parce qu'elles sont vraies : c'est l'incorrigibilité et l'impuissance des partis.

« Je ne voudrais pas, messieurs, en vous adressant des paroles bien sincères, bien sérieuses, que je voudrais employer à calmer les esprits, je ne voudrais pas que de ces paroles il sortît autre chose que le sentiment très-réel, très-justifié d'une sécurité profonde.

« Oui, vous laissez sur ces bancs un gouvernement dévoué à ses devoirs, faisant tout ce qu'il peut, décidé à faire tout ce qu'il pourra pour

vivre d'accord avec la majorité de cette Assemblée, et pour remplir envers elle tous les devoirs non-seulement de Français, mais de citoyen reconnaissant. Maintenant, je ne dois pas me borner à vous dire ces quelques mots sur le maintien de l'ordre ; je dois vous en adresser quelques-uns encore, et tout aussi sincères et tout aussi vrais sur le maintien de la paix.

« Ne croyez pas ceux qui disent que la paix est aujourd'hui menacée. Non, elle n'est pas menacée; non, il n'est pas vrai, comme on le dit quelquefois, que la France soit isolée, que la France soit sans alliance.

« Il faut expliquer ces mots qui ont été imprudemment portés quelquefois à cette tribune, et qui ont été propagés dans la presse : l'Etat de l'Europe est tel qu'on peut le souhaiter à la suite d'une commotion si violente, une des plus grandes dont l'histoire des peuples fasse mention.

« L'Europe actuelle n'est pas plus l'Europe de 1815, que la France actuelle n'est la France de 1815.

« L'Europe a réfléchi ; elle a réfléchi à tout ce qui s'est passé en France. Si nous nous sommes instruits, elle s'est instruite aussi. L'Europe ne nous demande pas telle ou telle forme de gouvernement; elle nous respecte trop pour s'occuper de la forme de gouvernement qui existe en France.

« Ce que l'Europe demande à notre pays, elle le lui demande, non pas comme ayant des droits sur lui, mais comme un voisin intéressé à ce qui se passe chez son voisin ; elle nous demande l'ordre uniquement.

« De même que la France aussi demande l'ordre à son gouvernement, l'Europe ne désire pas chez

nous autre chose que l'ordre. Que l'ordre règne, l'ordre appuyé sur la loi, et vous trouverez l'Europe bienveillante, pleine d'estime pour vous; et j'affirme que, aujourd'hui, autant qu'à aucune époque, la France est entourée de bienveillance, de cette bienveillance qu'on doit à d'honnêtes gens qui font leur devoir, qui veulent maintenir la paix, et qui n'entendent la troubler à aucun degré, ni directement ni indirectement.

« L'Europe sait que nous nous occupons de nous reconstituer, et que, dans la grande œuvre de notre reconstitution se trouve comprise l'œuvre de reconstitution de l'armée française. Ce n'est que par la franchise, et une franchise soutenue dans ses paroles comme dans ses actes, qu'on inspire la confiance. Eh bien, je n'ai pas cessé de dire, dès le premier jour, dès le jour où vous m'avez chargé de venir négocier ici dans ces mêmes lieux, une paix douloureuse, mais nécessaire, je n'ai cessé de dire ceci : La France veut la paix; elle ne songe pas, comme on le lui prête, à venir troubler de nouveau la paix de l'Europe pour réparer ses malheurs.

« La France veut la paix, nous le déclarons en honnêtes gens. Moi, à la fin de ma carrière, je le déclare sur mon honneur, tant que je serai à ce banc-là, je n'aurai pas une autre pensée que de maintenir la paix, soit en France, soit dans le monde. Mais je l'ai dit en tête-à-tête à tous les représentants distingués des puissances étrangères qui sont auprès de nous, et je le répète tout haut à cette tribune : Vous ne pouvez pas attendre que je laisse l'armée française, si l'Assemblée me soutient dans cette œuvre, que je laisse l'armée française dans l'état où nos malheurs l'avaient mise,

« Non, la France ne songe pas à la guerr
ne songe qu'à se reconstituer, et sa vraie
che pour elle, c'est de refaire ses forces, e
montrer à l'Europe et au monde dans l'a
ferme qu'elle a toujours eue et qu'elle doit to
garder. Messieurs, ne craignez rien; tout le
en Europe apprécie la gravité de la situ
tout le monde en Europe sait combien la
est devenue une chose terrible, et je ne voi
part personne qui soit disposé à troubler la
Nous ne voulons pas la troubler, personne
rope ne veut la troubler davantage, person
songe. Nous pouvons donc reposer en paix.

« Quant aux alliances, on parle tous le
d'alliances qui pourraient menacer le re
l'Europe. Tout cela est faux; à l'heure qu
on ne connaît pas l'Europe, si on ne con
pas que la circonspection règne partout,
que tout le monde est sage, prudent, et qu
sonne ne songe à s'engager à personne ni
personne. L'Europe, je le répète, se réserv
regarde, et le succès appartiendra à ceux
conduiront avec le plus de sagesse, le p
suite et le plus de tenue.

« Croyez que la peinture que je vous
vraie. Je ne voudrais pas m'exposer à re
des événements un démenti prochain : ce
dis, je le dis avec la conscience la plus parf
la vérité. Je dois donc le dire hautement de
pays. Car si, avant de vous quitter pour qu
jours, pour quelques jours seulement et h
sement, il restait quelques nuages, ces
pourraient, non pas apporter des tempêtes
apporter, dans notre horizon, des troubles to
fâcheux, toujours regrettables. Croyez-m

vous parle avec sincérité, vous n'avez à craindre ni pour l'ordre ni pour la paix, et de notre part, vous pouvez compter toujours sur un dévouement absolu à nos devoirs et aux intérêts du pays, devoir dont nous soutenons le poids le mieux que nous pouvons.» (Très-bien ! très-bien ! Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Cependant les négociations avec l'Angleterre suivaient leur cours et, à travers bien des difficultés, acheminaient peu à peu les deux gouvernements vers la conciliation. M. Thiers n'avait point renoncé à son impôt sur les matières premières, et après la reprise de la session, il ne tarda pas à revenir à la charge. Son opiniâtreté l'emporta sur toutes les résistances et l'impôt fut voté.

Il faut bien le dire, M. Thiers, pendant les vingt mois de présidence qu'il vient de remplir d'une façon si glorieuse pour lui, si profitable pour nous, fut l'âme de tous les conseils, de toutes les délibérations, de toutes les résolutions. Le fonctionnement des rouages si nombreux du nouvel ordre de choses nécessitait une foule d'institutions d'un caractère plus ou moins provisoire : comités, commissions de tous genres ; commission du budget, commission des grâces, commission des marchés ; commission de révision des grades, etc.

M. Thiers était partout, de tout, dans tout, apportant dans ces délibérations longues, délicates, fréquentes, toutes les lumières de son esprit universel, auquel rien ne semble étranger, ou plutôt qui semble avoir tout pénétré jusque dans les derniers secrets.

Mais, tant de soins, tant de soucis, tant de travaux apportés chaque jour par les besoins incessants et les nécessités de la politique intérieure,

ne détournaient point son esprit des graves
ficultés que chaque jour faisait naître pou
France dans ses relations avec l'Europe.

Grâce à l'exactitude, à la facilité avec lesq
on avait payé les termes échus du tribut de g
exigé par la Prusse; grâce aux garanties que
sentait l'état de calme et d'apaisement auq
chef de la nation française nous avait ram
on put obtenir de la Prusse non point des
cessions, il n'y en avait pas à attendre, mai
adoucissements appréciables.

Nombre de nos départements étaient e
occupés : en vertu de conventions spéciales
clues après des négociations promptement et
lement menées, on put alléger les charges
départements encore détenus comme gage
l'Allemagne, et diminuer graduellement l'éte
de l'occupation ennemie.

Pour satisfaire aux redoutables exigence
présent et de l'avenir, on avait accru consi
blement les impôts, contracté un emprunt de
de 2 milliards. L'Europe pouvait croire et cr
effectivement que nous ne pourrions rassen
de nouvelles ressources qu'au prix des plus gr
sacrifices, et avec des difficultés sans nom
Cependant, à la stupéfaction du monde entie
put émettre un nouvel emprunt de 3 milliar
demi, qui fut couvert près de quatorze fois
ne furent pas les trois milliards et demi que
demandions qu'on nous apportait, mais plu
45 milliards. Un tel résultat obtenu à la suit
l'opération de crédit la plus gigantesque qu
jamais été tentée, frappa d'étonnement le gou
nement français lui-même.

Ces victoires financières nous rendirent en p

ce prestige que la fortune des armes nous avait enlevé; notre influence sembla renaître. Ce n'était pas seulement les capitaux français qui étaient venus à nous, l'étranger comptait pour une part considérable dans le chiffre fantastique des souscriptions à l'emprunt national. L'Europe, pas plus que nous, n'avait douté de l'avenir de la France, de sa solvabilité, de sa richesse et de son travail.

Il était à craindre, à cause même de ce qu'il y avait d'excessif dans ce succès, que la spéculation n'y eût beaucoup trop contribué, et que la réalisation et le classement de l'emprunt ne fussent pas aussi assurés que l'affirmaient les optimistes. Mais les faits se chargèrent de démentir promptement ces tristes prévisions. Non-seulement les versements s'effectuèrent avec la plus grande régularité, mais le chiffre des anticipations fut considérable; celui des libérations s'éleva au delà de toutes les espérances, et le classement de ce formidable emprunt s'opéra avec une rapidité qui dépasse tout ce que, jusqu'à ce jour, on pouvait attendre de la puissance du crédit.

Ainsi, nos finances étaient réorganisées, tous les besoins de nos services publics satisfaits; nos dettes graduellement et régulièrement acquittées aux échéances fixées; les traces de la guerre étrangère, celles aussi de la guerre civile s'effaçaient peu à peu; partout les travaux avaient repris, le mouvement des affaires retrouvait son activité, et une admirable récolte venait apporter de précieuses compensations aux pertes que la France avait subies. Sur tous les points de la France, de nouvelles entreprises commerciales et industrielles se créaient, de nouvelles lignes de chemins de fer s'achevaient, et de nombreuses

concessions accordées par les conseils généraux donnaient un système étendu de voies rapides à la plupart de nos départements.

Il restait une dernière œuvre, l'une des plus importantes à accomplir, la réorganisation de notre armée, la transformation de notre système militaire, qui doit être désormais à la hauteur des institutions qui ont fourni de si puissants éléments de succès à nos vainqueurs. Cette œuvre a été commencée, elle se poursuit avec ardeur, et, chaque jour apporte de nouvelles améliorations, dont on pourra bientôt apprécier toute la valeur et toute la portée.

Enfin, les difficultés qui s'étaient élevées entre l'Angleterre et nous, au sujet des traités de commerce que l'Assemblée avait autorisé le gouvernement français à dénoncer, s'aplanissaient; après de laborieuses négociations, on finissait par tomber d'accord, et une convention nouvelle, en donnant satisfaction aux susceptibilités de la Grande-Bretagne, assurait la possibilité d'obtenir de nos douanes les produits que nous en attendions.

Les partis, disions-nous, s'étaient calmés en France; cependant çà et là, quelques agitations politiques ou quelques intrigues isolées témoignaient encore de la vivacité de certaines opinions et des ambitions que les événements eussent dû à tout jamais éteindre.

Tandis que dans le Dauphiné et dans la Savoie, des manifestations ultra-républicaines se produisaient autour d'un des chefs les plus en évidence du parti radical, un prince appartenant à la dynastie déchue pénétrait en France pour y rallier, disait-on, les partisans du dernier régime.

L'orateur imprudent qui avait excité les pas-

sions politiques parmi des populations calmes jusque-là, fut blâmé.

Le prince Jérôme Napoléon fut arrêté et conduit hors du territoire français. En prenant sous sa responsabilité cet acte de rigueur, le Président de la République manifesta sa volonté ferme de ne laisser aucune porte ouverte aux intrigues des partis et aux espérances des prétendants, dans un moment où le calme, le repos et la paix sont les conditions indispensables au salut de la patrie.

L'Assemblée nationale, après une vacance de trois mois, rentra en session le lundi, 11 novembre. Le 13, M. Thiers lui adressait un message dans lequel, après avoir exposé de la façon la plus complète, la situation de la France, il exprimait le désir de voir fonder la République d'une façon définitive.

Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons nous dispenser de reproduire un document qui résume notre histoire politique, financière et économique, depuis le jour où M. Thiers a pris les rênes du gouvernement jusqu'à celui où il réclame les décisions du pouvoir constituant, dût-il se retirer, dans le cas où les résolutions de l'Assemblée ne paraîtraient pas lui être suffisamment favorables.

« Messieurs,

« Après une séparation de trois mois, pendant lesquels l'œuvre de réparation que vous nous aviez confiée n'a pas été interrompue un seul instant, nous venons remplir le devoir annuel que nous imposent les institutions républicaines, et vous exposer la véritable situation du pays, le

bien et le mal n'étant ni exagérés, ni dé
« Le calme sur lequel vous comptiez, e
vous aviez donné l'exemple en vous inter
toute discussion irritante au moment de vo
parer, ce calme s'est maintenu. *Nous avion
mis de faire respecter la représentation
nale dans la mesure de nos pouvoirs léga
nous n'avons pas souffert qu'il fût porté at
au respect dont elle doit être entourée; car,
ce pays bouleversé par les révolutions et
guerre, que resterait-il debout si la souver
nationale, ici représentée aussi légitimement q
le fut jamais, n'était l'autorité suprême, s
de toutes les autorités, partout respectée, et q
elle a parlé, partout obéie?*

« Mais, nous pouvons l'affirmer, *sauf d'i
tables incidents*, ce respect a été mainten
vous reprenez paisiblement vos siéges de lég
teurs et de légitimes représentants de la so
raineté nationale.

« Tout en nous attachant à maintenir l'o
nous n'avons cessé de veiller au cours rég
des affaires, à la stricte observation des
au développement de la grande opération fi
cière qui doit aboutir à la libération du t
toire, à l'évacuation des départements qui
vaient être les premiers affranchis, à la ren
des nouveaux impôts, à la réorganisation
notre sage et vaillante armée, à la marche
nos négociations commerciales, enfin à la p
fique et amicale direction de nos relations a
les deux mondes.

« Pendant ce temps, *le pays travaillait de
côté avec cette activité qui ne l'abandonne jam
qui est en ce moment la puissance réparatrice*

*nos malheurs, et qui, cette année, nous procurera un mouvement commercial supérieur à ce qu'il avait été dans les temps les plus prospères.* Ne quittons pas ce sujet sans remercier la Providence, qui, dans ce moment d'immenses sacrifices, nous a envoyé *les plus belles récoltes que nous ayons obtenues depuis un quart de siècle ; ce qui nous a aidés à solder une partie des sommes que nous devions acquitter au dehors. Et ici, messieurs, il n'y a à remercier que Dieu, souverain auteur de toutes choses, qui, tour à tour, instruit, soutient, relève quand il lui plait, les nations qui ont failli, et n'ont désespéré ni de lui ni d'elles-mêmes !*

« Permettez-moi, messieurs, de ne pas m'en tenir à ces énonciations générales, et d'entrer dans quelques détails sur nos affaires, les plus essentielles.

« L'emprunt du mois de juillet est, sans contredit, l'opération financière la plus considérable qu'on ait encore tentée. Jamais en effet, on n'avait demandé trois milliards et demi à la fois, et jamais on n'avait reçu pour réponse une souscription de quarante-trois milliards. *Nous savons bien que les auteurs de cette offre n'auraient voulu ni pu la réaliser; néanmoins, on est fondé à dire qu'en cette occasion, la totalité des capitaux disponibles du monde commercial a été offerte à la France.*

« *Il y a, d'ailleurs, quelque chose de plus significatif que l'offre, c'est le versement.* On pouvait craindre, en effet, qu'il fallût un temps bien long pour réaliser cette offre; et cependant, au jour où nous avons l'honneur de parler devant vous, le *Trésor a déjà reçu en valeurs réelles dix-sept cent cinquante millions de la part des capitalistes qui*

*sont venus, les uns opérer leurs versements aux époques convenues, les autres libérer en une seule fois les rentes qu'ils avaient souscrites. C'est, par conséquent, la moitié de cet emprunt colossal, réalisée en moins de trois mois.*

« Nous n'avions rien fait, du reste, pour exciter en cette circonstance la fièvre de la spéculation; car entre les prix d'émission proposés, nous avions choisi le plus élevé, celui de 84 fr. 50. Or, les cours actuels, qui oscillent depuis deux mois entre 86 et 87 fr., prouvent que nous n'avions laissé à la spéculation que le moindre bénéfice qu'on pût lui abandonner, et que *néanmoins ce bénéfice était suffisant, puisque chaque fois qu'une baisse se produit, les ordres d'achats, arrivant tout à coup du fond de nos provinces, constituent une sorte d'amortissement quotidien de plusieurs millions par jour, qui opère le classement successif de l'emprunt.*

« L'opération qui doit nous fournir les moyens de libérer notre territoire, s'accomplit donc sans aucun des accidents qu'on pouvait craindre, et que nous prédisait la malveillance. Nous n'avons pas même vu apparaître la crise monétaire qui, au précédent emprunt, s'était produite un instant, mais que des mesures prises à propos avaient arrêtée sur-le-champ. *Pour des opérations si considérables et si nouvelles, l'expérience n'existait pas.* Mais cette expérience s'est bientôt formée, et elle a été mise à profit par notre administration financière.

« La difficulté principale a toujours consisté, comme nous l'avons dit bien des fois, à payer à l'étranger une somme de cinq milliards. La payer en or ou en argent aurait privé le pays de tout

son numéraire; la payer en marchandises aurait été impossible, car aucune puissance, si commerçante qu'on la suppose, n'a un commerce de cinq milliards avec quelque pays que ce soit. L'Angleterre elle-même n'a un tel commerce qu'avec le monde entier, et c'est du papier qu'on échange avec tous les pays qu'il faut se servir pour opérer de tels payements. Mais ce papier, il faut l'acheter avec prudence, si l'on ne veut pas produire une hausse du change qui grèverait dangereusement le commerce et ferait presque aussitôt sortir le numéraire. C'est à quoi s'est appliquée notre administration financière. En achetant avec les précautions convenables, elle s'était procuré, à un taux modéré, 450 millions de traites de tous les pays sur l'Allemagne.

« Elle ne s'était pas bornée à cette mesure. Au premier emprunt, quelque rassurant que fût l'aspect du marché européen, elle avait cru sage de se faire garantir la souscription de la totalité de l'emprunt; ce qui avait coûté au Trésor une commission qu'il ne faut pas regretter, en présence d'une opération de deux milliards, qui ne s'était jamais vue. Au second emprunt, au contraire, celui de juillet dernier, le doute ne pouvant plus exister, l'administration des finances a eu recours à un moyen tout différent, et elle s'est fait garantir, non pas la souscription de l'emprunt, qui était certaine, mais le taux du change, qui aurait pu monter démesurément. Nous avons donc acquis, à forfait et à bon marché, sept cents millions de traites sur l'Allemagne. De plus, les souscriptions de nos rentes à l'étranger, favorisées au moyen d'un faible avantage, nous ayant encore procuré environ 300 millions de papier, nous avons pu

aborder la grande opération dont il s'agissait avec 14 à 1,500 millions de traites sur l'Allemagne, de manière à pouvoir acquitter au dehors ces sommes prodigieuses, sans produire aucune perturbation dans les changes.

« Au jour même où nous avons l'honneur de nous adresser à vous, nous avons déjà payé à la Prusse 800 millions; nous lui en payerons 200 en décembre. Ainsi, un milliard aura été acquitté en quatre mois, et il nous restera 5 à 600 millions de traites pour les payements de l'année prochaine.

« Cependant, comme le papier sur l'étranger attire toujours le métal à sa suite, et que le numéraire pouvait devenir rare, de grandes précautions avaient été prises, d'accord avec la Banque de France, afin de parer aux accidents qui pouvaient se produire. Vous l'aviez autorisée, en deux fois, à porter ses émissions de billets de deux milliards 400 millions à trois milliards 200 millions; et ce grand établissement, toujours dévoué à l'Etat, avait fait travailler ses ateliers jour et nuit pour fabriquer 100 millions de petites coupures, partie en billets de 20 et de 5 fr., partie en monnaie divisionnaire d'argent.

« Grâce à ces précautions, nous avons pu opérer, sans secousse, sans embarras pour le commerce, le plus grand transport de valeurs qui ait jamais été exécuté dans le monde; et, s'il s'est rencontré quelque gêne, ce n'est pas chez nous: c'est dans les pays où des spéculations locales avaient compliqué la situation générale et où l'empressement à souscrire nos rentes avait déterminé la création d'une grande quantité de valeurs. Mais cette gêne ne saurait être que passa-

gère. L'or qui arrive des colonies anglaises payera bientôt nos blés, et l'or, prix de ces blés, ira, de Londres à Berlin, liquider notre dette envers l'Allemagne.

« Quelques détails sur l'état de la Banque de France achèveront de vous faire connaître la situation économique du pays.

« Ainsi que je viens de vous le dire, vous aviez autorisé la Banque à porter ses émissions de billets de 2 milliards 400 millions à 3 milliards 200 millions. Jusqu'au mois dernier, elle n'avait pas dépassé une fois cette ancienne limite de 2 milliards 400 millions.

« Depuis un mois, la sortie inévitable du numéraire, attiré vers l'Angleterre, et les abondants secours donnés au commerce par l'escompte, ont exigé une plus grande émission de monnaie fiduciaire; mais encore aujourd'hui, sur les 800 millions que vous l'aviez autorisée à émettre, la Banque n'a émis que 150 millions, et il lui reste 650 millions, dont très-probablement elle n'aura pas à faire usage.

« Il faut ajouter que son portefeuille, qui ne contenait dans les meilleurs temps que 600 à 650 millions d'effets de commerce, en contient aujourd'hui 950; ce qui révèle le plus grand développement d'affaires qui se soit encore produit dans notre pays. Elle avait, au moment où la guerre a fini, 500 millions en or et argent dans ses caisses; elle en a aujourd'hui près de 800, auxquels il faut ajouter 44 millions de lingots en dépôt, plus 50 millions en or et argent appartenant à l'Etat, ce qui constitue un dépôt métallique de 900 millions, peu inférieur à celui qui existait avant la guerre. Enfin, sur 800 millions d'effets

ajournés légalement par suite des événements des deux dernières années, il ne restait le mois dernier que 17 millions d'impayés. Il n'en reste plus aujourd'hui que 7, sur lesquels 2 ou 3 rentreront encore. Ces circonstances expliquent comment le billet de Banque de France est accueilli, dans le monde entier, à l'égal de l'or et de l'argent. Et si nous disons cela, messieurs, ce n'est pas pour en faire honneur à qui que ce soit, mais pour prouver l'étendue et la solidité du commerce français, fondement du crédit de la France elle-même, et nerf de sa puissance.

« Maintenant, messieurs, il faut que je vous parle de ce commerce français, et que je vous fasse connaître quels ont été ses progrès pendant la présente année 1872. De cette année, nous connaissons neuf mois, et à l'entrée du dixième nous pouvons déjà dire avec précision ce que seront les douze. En ajoutant à ces neuf mois, trois mois évalués d'après la moyenne des neuf premiers, on est sûr de ne se point tromper ; car la fin de l'année est presque toujours sa portion la plus productive. En adoptant cette base de calcul, les importations seront de 3 milliards 457 millions, et les exportations de 3 milliards 557 millions ; total pour l'ensemble du commerce pendant l'année courante, 7 milliards 14 millions. Si l'on veut apprécier le progrès obtenu, il faut remonter à l'année 1869, dernière année de la paix, et la plus fructueuse de la période impériale. Or, en 1869, le commerce a été de 6 milliards 227 millions, ce qui fait ressortir, à l'avantage de l'année courante, une augmentation de 787 millions, augmentation presque sans exemple dans les périodes précédentes.

« Maintenant, si l'on entre dans les détails, on sera frappé des remarques suivantes :

« *Les exportations dépasseront d'une centaine de millions les importations*, et elles les auraient dépassées d'une somme bien plus considérable sans *les introductions de céréales qui se sont accomplies au commencement de* 1872, *pour suppléer à la mauvaise récolte de* 1871.

« Sans ces introductions tout accidentelles, la supériorité des exportations sur les importations serait non pas de 100 millions, mais de 247. Et quand je m'arrête à cette remarque, ce n'est pas que je regarde les importations comme un malheur. Il faut bien importer pour pouvoir exporter; mais il n'en est pas moins vrai *que la supériorité habituelle des exportations sur les importations, quand elle est continue dans un pays, a toujours été considérée comme le signe de sa supériorité industrielle et commerciale sur ses rivaux.*

« Si, de plus, on examine nos importations en elles-mêmes, on reconnaîtra qu'elles dénotent une grande activité manufacturière, puisqu'elles ont surtout consisté en matières premières.

« Nous importerons, par exemple, les graisses indispensables à la savonnerie, à l'éclairage, pour une somme de 70 millions au lieu de 40 à 50. Les peaux brutes, matières de nos peaux ouvrées si recherchées, sont entrées pour une somme de 144 millions au lieu de 100. L'introduction des soies brutes dépassera de plus de 50 millions la moyenne des années antérieures.

« Les introductions de laines et de cotons bruts n'ont pas varié malgré des apparences contraires, dues à la différence des prix. Une seule de nos

importations pourrait paraître inquiét
notre industrie, c'est celle des tissus
venus du dehors, laquelle recevra en
croissement considérable de 30 à 86
Cette importation, qui chagrine en ce n
Normandie et les Flandres, aurait de qu
quiéter si elle n'était parfaitement expli
effet, vos tarifs ont accordé à l'Alsace
une faveur temporaire qui a permis à ses
d'entrer au quart du droit pendant les six
mois de 1872, et à demi-droit pendant
de l'année.

« Or, ce qui prouve que la cause
l'énorme introduction des tissus de coton
à la faveur temporairement accordée à
Lorraine, c'est qu'il en entrera par la se
tière de l'Est plus que par toutes nos f
réunies, c'est-à-dire 44 millions par l'Als
raine, contre 41 millions par l'Anglet
Suisse, la Belgique et l'Allemagne. C'est
état de choses qui va cesser, et qui ne p
quiéter sérieusement nos provinces coton

« Quant aux exportations, celles des
des lainages, des peaux préparées, de l'or
de la tabletterie, de la lingerie, dépasser
de 20 à 25 pour cent, quelques-unes de
30, nos exportations antérieures. Les vins
de-vie se sont maintenus, les eaux-de-vi
compensé une légère diminution sur les v

« Ces divers chiffres expliquent comment
1872 surpasse de 787 millions le comme
époques antérieures; un tel progrès dans
constances si difficiles doit nous rassur
l'avenir de nos industries, si la politique
toujours prépondérante dans l'activité de

duction, ne fait pas succéder des perturbations nouvelles à deux années d'un repos presque complet.

« Reste maintenant à vous rendre compte de l'état de nos budgets; car, si la situation économique du pays n'a pas autant souffert qu'on aurait pu le craindre des malheurs de la guerre, cependant les finances de l'Etat auraient pu s'en ressentir gravement. Elles s'en ressentent, en effet; mais grâce aux sacrifices que vous avez courageusement consentis, le budget en cours d'exécution sera facilement soldé, et nos budgets futurs se trouveront en plein équilibre.

« Le budget de 1872 a été, comme vous le savez, arrêté à 2 milliards 334 millions de dépenses, le budget départemental et communal laissé à part. Ce chiffre de 2 milliards 334 millions ne sera guère dépassé, et pour la première fois, depuis longtemps, vous avez peu ou point de crédits supplémentaires. La difficulté pour l'équilibre ne consistera donc pas dans les excédants de dépenses, mais dans l'insuffisance des recettes.

« Cette insuffisance avait été prévue et était facile à prévoir; car, d'une part les impôts indispensables n'avaient pas été votés à temps, et, d'autre part, il n'était pas possible que les impôts votés donnassent tout de suite la plénitude de leur produit. Pour établir l'équilibre en finances, il ne suffit pas de le voter, il faut le réaliser par la perception, et cette seconde partie de l'œuvre exige à la fois beaucoup de temps, de soins et de fermeté administrative.

« Déjà nous avions dit, car nous n'avons rien à dissimuler, que les nouveaux impôts attribués au budget de 1872, resteraient en arrière des évalua-

tions budgétaires, non pas que les estimations eussent été forcées, mais parce que la perception ne s'établit jamais du premier coup.

« Ainsi, malgré les précautions que vous aviez prises, il est entré en sucre, café, cacao, poivre, des quantités considérables de ces denrées introduites précipitamment pour les soustraire à l'augmentation de l'impôt. Parmi ces quantités, les unes représentent une moitié, les autres un quart, un cinquième de la consommation annuelle, et elles peuvent être évaluées à une cinquantaine de millions dérobés à l'impôt. Si l'on ajoute que la frontière était restée ouverte pendant plusieurs mois, par suite de l'occupation étrangère, et que la seconde ligne de douanes, supprimée il y a plusieurs années, vient à peine d'être rétablie, on aura l'explication d'une seconde perte d'environ dix millions.

« Les boissons, les tabacs ont présenté les mêmes pertes, et celles-ci principalement par la fraude. Mais l'action de ces causes devait être passagère, et tous les jours les perceptions en souffrance se rétablissent à vue d'œil. Ainsi, en comptant par trimestre, ce qui, en faisant disparaître les variations mensuelles, rend plus sensible la marche ascendante des recettes, on constate le progrès suivant : Pour les sucres exotiques, on voit la perte qui, d'après les évaluations budgétaires, était de 9 millions pendant le premier trimestre, descendre à 4 millions pendant le second, et à 770,000 francs pendant le troisième. Pour les boissons, la perte qui était de 15 millions dans le premier trimestre, n'est plus que de 10 millions dans le second, et de 6 millions dans le troisième. Le même phénomène s'est produit sur les tabacs ; et, à cet

égard, la perte qui variait entre 4 et 5 millions pendant les premier et second trimestres, n'est plus que de 2 millions au troisième, grâce au rétablissement de la consommation d'abord ralentie, et à la répression de la fraude devenue plus efficace. L'impôt sur le papier donne la somme promise, et, probablement il donnera une somme plus forte. Le droit sur les transports des chemins de fer (voyageurs et marchandises de grande vitesse), estimé à 60 millions, dépassera cette évaluation.

« Tout nous fait donc espérer que les impôts votés à la fin de 1871 et au commencement de 1872 atteindront prochainement la plénitude de leur produit, et qu'à partir du 1er janvier 1873, l'équilibre, quant à ces perceptions, sera complétement obtenu.

« Mais, tandis que les impôts de consommation, plus sensibles, plus difficiles à percevoir, laissaient un déficit, les impôts de l'enregistrement et du timbre, moins sujets à la fraude, donnaient une augmentation de produit d'environ 19 millions.

« Quant aux impôts directs, malgré les charges accablantes de ces deux années, ils se perçoivent avec une prodigieuse facilité. Ainsi, à la fin du troisième trimestre, pour huit douzièmes échus s'élevant à 401 millions, il était rentré 427 millions, c'est-à-dire 26 millions en avance.

« Néanmoins, sur l'ensemble des recettes, la fin de l'année ne pouvant compenser les retards du commencement, on peut prévoir un déficit qui s'élève en ce moment à environ 132 millions. Mais ce déficit ne saurait avoir rien d'inquiétant, ni même d'embarrassant, si l'on songe aux annu-

lations de crédit prévues pour ce même exercice et déjà réalisées sur les trois exercices précédents. Nous vous en parlerons tout à l'heure à propos du compte de liquidation. Il suffira pour l'instant de vous dire que ces annulations s'élèveront à plusieurs centaines de millions.

« Il nous reste à vous faire connaître les vraisemblances que présente l'exercice de 1873.

« Le budget de cet exercice vous a été soumis, et vous avez hâté votre retour afin de pouvoir le voter avant le 31 décembre prochain, de manière à être rentrés l'année prochaine dans nos habitudes financières.

« Ce budget, non compris le budget communal et départemental, avait été arrêté, en dépenses, à deux milliards 388 millions, ce qui faisait ressortir une augmentation de dépenses de 53 millions sur l'année précédente.

« La commission du budget vous a proposé quelques réductions qui, selon nous, seraient regrettables pour les services. Mais vous les apprécierez, et jusque-là les dépenses peuvent être évaluées à environ 2 milliards 374 millions.

« Quelles sont les ressources pour faire face à cette dépense ?

« L'année dernière, la commission du budget, cherchant à diminuer la somme des impôts nouveaux jugés nécessaires pour 1872, avait fait recette de 55 millions restés libres sur le produit du premier emprunt. Une ressource aussi accidentelle ne pouvait évidemment figurer au budget de 1873, pas plus qu'une autre somme d'environ 3 millions, également accidentelle. Les recettes de cet exercice 1873 se réduisaient donc à 2 milliards 286 millions, et elles ne pouvaient

plus suffire à une dépense de 2 milliards 374 millions.

« On aurait pu se borner à demander 120 millions d'impôts nouveaux, et on aurait ainsi obtenu un total de 2 milliards 406 millions de recettes, supérieur de 32 millions à la dépense. Cependant, convaincus par l'expérience que les impôts votés n'étaient pas les impôts perçus, nous vous avons demandé, non pas 120 millions d'impôts nouveaux, mais 170.

« Si ces 170 millions étaient perçus intégralement et immédiatement, les ressources de 1873 s'élèveraient à 2 milliards 456 millions ; ce qui procurerait, par rapport aux dépenses, un excédant d'environ 82 millions, porté même à 90 millions, d'après certaines évaluations. Dans ce cas, nous aurions, dès l'année qui va s'ouvrir, dépassé l'équilibre de 82 à 90 millions. Nous serions heureux de croire à un si brillant résultat; mais nous n'osons l'espérer, du moins pour l'exercice 1873.

«Vous n'avez sans doute pas oublié le différend qui s'est élevé, à ce sujet, entre la commission du budget et nous, vers la fin de la session dernière. « Vous demandez trop, nous disait-on, et, dans « la situation présente, quand on exige tant des « contribuables, il est inhumain de leur deman- « der 60, peut-être même 80 millions au delà du « nécessaire ! » Si vous aviez partagé l'avis de nos contradicteurs, l'impôt des matières premières serait même devenu à peu près inutile. Vous ne l'avez point pensé, et l'événement vous donne pleinement raison. Ce fort excédant d'environ 90 millions pourra se réaliser en totalité ou en partie pendant les années 1873 et 1874; mais nous n'y

croyons pas pour 1873. La raison en est facile à donner.

« Les impôts votés les premiers en 1871 et 1872, sur l'enregistrement, les sucres, les cafés, les alcools, les tabacs sont restés, comme on vient de le voir, au-dessous des évaluations budgétaires. Mais ils auront bientôt traversé leur année d'épreuve, et ils donneront, à partir du 1er janvier prochain, tout ce qu'on pouvait en attendre. Il en sera autrement pour les 170 millions d'impôts votés en juillet dernier, et dont les matières premières forment la partie principale. Ceux-là aussi auront leur temps d'épreuves à traverser, et pour ceux-là, comme pour les autres, ce ne sera certainement pas trop d'une année pour qu'ils acquièrent leur complet développement ; non pas, comme on vous l'avait annoncé, que les impôts sur les matières premières soient impossibles à percevoir ; nous sommes heureux au contraire de vous annoncer que *l'Angleterre a signé avec nous un traité, qui va être soumis à vos délibérations, et dont la première condition est la perception au 1er décembre prochain de nos taxes fiscales.*

« Ce n'est donc pas l'impossibilité de faire accepter nos nouvelles taxes, impossibilité tant et si souvent alléguée, qui nous fait douter de la rentrée des 170 millions d'impôts votés les derniers, mais bien l'épreuve préalable qui retarde la fécondité de tout impôt nouveau. C'est par ce motif qu'à la session dernière nous vous avons demandé, non pas 120 millions seulement, mais 170 millions d'impôts supplémentaires, pour être assurés que l'équilibre tant désiré, et si nécessaire à notre crédit, serait atteint. Il eût été sans doute plus facile, plus populaire, de demander moins ;

mais, le mieux, le plus sage, le plus sûr, c'est de ne pas flatter le pays, de lui dire la vérité, et de ne lui demander ni plus ni moins qu'il ne faut.

« Ainsi donc, les impôts votés les premiers donnant, dès le 1er janvier 1873, la totalité de leur produit, et les 170 millions d'impôts votés les derniers en donnant une partie seulement, *l'équilibre sera largement atteint à la fin de* 1873, *mais sera certainement dépassé en* 1874 *d'une somme impossible à évaluer aujourd'hui et qui pourra être considérable.*

« Nous aurions voulu vous la faire espérer pour l'année 1873 ; mais nous aimons mieux être vrais, et ne vous la promettre que pour le moment où elle pourra se réaliser. Dans ces limites, *les résultats obtenus seront assez grands pour qu'il faille autant s'en étonner que s'en applaudir !*

« On se préoccupe quelquefois du compte de liquidation, mais à tort. Ce compte sera chargé sans doute de beaucoup de dépenses, et notamment des indemnités votées l'année dernière pour les pays envahis, de la restitution aux départements des sommes dépensées pour les bataillons mobilisés, de plusieurs centaines de millions nécessaires pour la reconstruction du matériel de la guerre, d'une partie de la contribution payée à l'armée allemande par la ville de Paris, de quelques sacrifices enfin que vous ne pourrez manquer de faire pour la reconstruction de nos monuments incendiés, charges qui se balanceront entre 6 et 700 millions. Mais *les annulations de crédit, dont l'Empire faisait d'avance une recette des budgets, et dont nous nous bornons à faire une ressource de leur liquidation, nous ont laissé disponibles des sommes considérables.*

« L'actif de ce compte, qui avait, comme ressource propre, 90 millions, prix d'une rente appartenant à l'État, et 35 millions d'immeubles domaniaux, trouvera en annulations de crédit 53 millions sur le budget de 1869, 234 millions sur le budget de 1870, et 127 sur celui de 1871 : total, 539 millions.

« Il faut ajouter à cette somme *un reliquat qu'on peut regarder comme certain, sur les 500 millions consacrés aux frais du dernier emprunt. Si l'on s'en rapporte au reliquat du premier, il n'y aurait pas de témérité à évaluer ce nouveau reliquat à une centaine de millions au moins. On aurait un actif de* 639 *millions contre un passif de* 700 *millions,* lequel ne sera payable qu'en quatre ou cinq ans; ce qui pourrait être sans doute l'occasion d'une faible augmentation de la dette flottante, aujourd'hui réduite au-dessous de toutes les proportions antérieures, mais ce qui ne saurait créer la nécessité de rouvrir le Grand-Livre de la dette publique. Notre situation financière est aussi satisfaisante que nous pouvions le désirer et l'espérer après les années que nous venons de traverser.

« Nous devons, avant de finir, vous faire connaître une circonstance importante : c'est le traité signé avec l'Angleterre, qui va rendre certaine et immédiate la perception de nos impôts sur les matières premières.

« Ce traité est le résultat de négociations longues et laborieuses, qui ont duré plusieurs mois, pour concilier des intérêts nombreux et contraires. Vous connaissez les intérêts, leur susceptibilité, leur obstination; et vous ne devez pas vous étonner qu'en Angleterre de puissantes villes

de commerce aient réclamé et réclament encore contre le traité qui vient d'être signé par le gouvernement britannique. Nous croyons qu'elles ont tort, comme auront tort chez nous ceux qui réclameront contre les arrangements convenus ; car, de part et d'autre, les intérêts nationaux ont été ménagés avec le plus grand soin.

« Nous nous sommes arrêtés, gouvernement anglais et gouvernement français, au point où l'accord devenait impossible, et où la rupture était imminente, rupture commerciale, bien entendu, et, dans aucun cas, politique. Mais, dans l'état actuel du monde, aucun genre de dissentiment n'est à désirer entre les puissances de l'Europe. *Ajoutez que le défaut d'accord entre la France et l'Angleterre rendait toute entente impossible avec les autres puissances commerciales, et que nos tarifs refusés en Angleterre auraient perdu toute chance d'être acceptés ailleurs. Voici, du reste, en peu de mots, les bases posées et adoptées à Londres et à Paris, sauf votre ratification.*

« Les taxes fiscales mises sur les produits étrangers, notamment sur les matières premières, et les droits compensateurs qui en sont la conséquence nécessaire, seront perçus, à partir du 1er décembre prochain, sur toutes les provenances de la Grande-Bretagne, d'après le tarif voté par vous le 26 juillet dernier.

« Quant au régime définitif qui réglera nos rapports commerciaux avec l'Angleterre, voici ce qui est convenu :

« Les traités et conventions de 1860 seront abolis à partir du 1er mars 1873, époque où la dénonciation devait avoir son effet ; et, à l'avenir, le régime établi entre les deux nations sera celui



que partout on qualifie de « traitement de la nation « la plus favorisée. » Ce traitement, il faut le reconnaître, est le régime naturel de notre époque. »

« Partout, aujourd'hui, dès qu'on entreprend de négocier avec les Etats commerçants, chacun vous dit : « Traitez-nous comme vous traitez les « autres. » C'est, en effet, ce qui nous est arrivé avec l'Allemagne, lorsque tous nos arrangements commerciaux, ayant été anéantis par la guerre, il a fallu adopter avec elle un principe de paix commerciale équitable et simple. Nous lui avons promis, et elle nous a promis, de nous traiter *comme les nations les plus favorisées*. C'est le même principe qui, à l'avenir, réglera nos rapports avec la Grande-Bretagne. Nous ferons, pour la protection de notre industrie, ce que nous jugerons utile; mais nous ne traiterons pas les produits anglais autrement que les produits des autres nations. L'Angleterre fera de même à notre égard.

« Cependant, comme nous étions liés avec plusieurs nations par des engagements nombreux et impossibles à rompre sans accord préalable, nous avons ajourné l'application complète du principe adopté jusqu'au 31 décembre 1876, époque où expirent nos engagements, ceux, notamment, qui nous lient avec l'Autriche.

« Jusque-là, si nos taxes fiscales ou nos traités en vigueur comportaient temporairement un régime différentiel à l'égard de l'Angleterre, l'Angleterre atteindrait, au 31 décembre 1876, le régime égalitaire que nous avons promis de lui accorder.

« Ainsi, quant au présent, perception immédiate de nos taxes fiscales et maintien provisoire

du régime existant pour les produits français en Angleterre, pour les produits anglais en France; quant à l'avenir, traitement réciproque de la nation la plus favorisée, au jour où ce régime égalitaire sera devenu possible, telles sont les conditions stipulées avec la Grande-Bretagne, et que vous ratifierez, nous l'espérons, lorsqu'elles vous auront été complétement expliquées.

« Nous venons, messieurs, de vous faire connaître exactement la véritable situation du pays, et nous nous sommes étendus spécialement sur sa situation financière et commerciale, parce que c'est celle qui importe le plus à notre crédit, et que le crédit constitue, à côté de notre armée qui se réorganise avec une singulière promptitude, les deux éléments de notre puissance. Ainsi, après la guerre la plus malheureuse, après la guerre civile la plus terrible, après l'écroulement d'un trône qu'on avait cru solide, la France a vu toutes les nations empressées de lui offrir leurs capitaux, son crédit mieux établi que jamais, huit milliards acquittés en deux ans, la plus grande partie de ces sommes transportées au dehors sans trouble dans la circulation, le billet de banque accepté comme argent, les impôts, quoique accrus d'un tiers, acquittés sans ruine pour le contribuable, l'équilibre financier rétabli ou près de l'être, 200 millions consacrés à l'amortissement, et l'industrie, le commerce s'augmentant de plus de 700 millions en une seule année.

« Ces résultats que nous n'oserions pas mettre sous vos yeux, s'ils n'étaient pas la preuve frappante de la force vitale du pays, à qui les devons-nous, messieurs? Nous les devons à une cause, à une seule : au maintien énergique de l'ordre! Oui,

c'est l'ordre qui a fait qu'au lendemain de la guerre étrangère, au lendemain de la guerre civile, les soldats étrangers occupant notre sol, c'est l'ordre, je le répète, énergiquement maintenu, qui a pu permettre que la France donnât autant de produits et fût entourée d'autant de crédit qu'aux époques les plus prospères de son existence.

« Je ne cesserai, messieurs, de le redire, si vous n'aviez été en pleine possession de l'ordre, cette guerre sans égale en revers, ce cruel démembrement de notre territoire, ces charges effrayantes qui semblaient au-dessus de nos forces, ce trône tombé sous le poids de ses fautes, cette antique forme de la monarchie, sous laquelle nous étions habitués à vivre, tout à coup disparue, cette forme nouvelle de la République qui d'ordinaire inquiète les esprits dès qu'elle apparaît, tout cela fondant à la fois sur notre pays surpris, désolé, tout cela pouvait devenir un irréparable désastre. Avec l'ordre, au contraire, nos ateliers se sont rouverts, les bras ont repris leur activité, les capitaux étrangers, loin de nous fuir, les capitaux français, loin de se cacher, sont revenus vers nous, le calme a reparu avec le travail, et déjà la France relève la tête, supporte sans les oublier d'inconsolables douleurs ; — et, chose surprenante encore, une forme de gouvernement qui d'ordinaire la troublait profondément, commence à entrer peu à peu dans ses habitudes, ne l'empêche pas au moins de revenir à la vie, à l'espérance, à la confiance, confiance qu'elle inspire aux autres en l'éprouvant elle-même !

« Et puisque j'approche inévitablement des sujets brûlants du jour, je dirai à ceux qui, depuis longtemps, ont donné leur loi à la République,

comme à l'idéal de gouvernement le plus conforme à leur pensée, et le plus approprié à la marche des sociétés modernes, je leur dirai : « C'est « par vous surtout que l'ordre doit être passionnément désiré ; car si la République, déjà essayée « à deux reprises et sans succès, peut réussir « cette fois, c'est à l'ordre que vous le devrez. « Faites-en donc votre œuvre, votre souci de tous « les jours ! Si l'exercice de certains droits qui « appartiennent aux peuples libres peut inquiéter « le pays, sachez y renoncer momentanément et « faites à la sécurité publique un sacrifice qui pro- « fitera surtout à la République. S'il était possible « de dire que l'ordre n'est pas un intérêt égal « pour tous, j'oserais affirmer qu'il est votre inté- « rêt essentiel à vous et que, lorsque nous travail- « lons à le maintenir, nous travaillons pour vous, « presque plus que pour nous-mêmes. »

« Messieurs, les événements ont donné la République ; et remonter à ses causes pour les discuter et pour les juger, serait aujourd'hui une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République existe ; elle est le gouvernement légal du pays ; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer; mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. Une commission nommée par vous il y a quelques mois, lui donnait le titre de République conservatrice. Emparons-nous de ce titre et tâchons surtout qu'il soit mérité.

« Tout gouvernement doit être conservateur, et nulle société ne pourrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait point. La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. La France

ne veut pas vivre dans de continuelles alarmes ; elle veut pouvoir dormir en repos, afin de travailler pour se nourrir, pour faire face à ses immenses charges ; et si on ne lui laisse pas le repos dont elle a indispensablement besoin, quel que soit le gouvernement qui lui refusera ce repos, elle ne le souffrira pas longtemps ! Qu'on ne se fasse pas d'illusions ! On peut croire que, grâce au suffrage universel, et appuyé ainsi sur la puissance du nombre, on pourrait établir une République qui serait celle d'un parti ! Ce serait là une œuvre d'un jour.

« Le nombre lui-même a besoin de repos, de sécurité, de travail. Il peut vivre d'agitations quelques jours ; il n'en vit pas longtemps. Après avoir fait peur aux autres, il prend peur de lui-même ; il se jette dans les bras d'un maître d'aventure, et paye de vingt ans d'esclavage quelques jours d'une désastreuse licence. Et cela, il l'a fait souvent, vous le savez, et ne croyez pas qu'il ne soit pas capable de le refaire encore. Il recommence cent fois ce triste et humiliant voyage de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie, semé de hontes et de calamités, où la France a trouvé la perte de deux provinces, une dette triplée, l'incendie de sa capitale, la ruine de ses monuments et ce massacre des otages qu'on n'aurait jamais cru revoir !

« Je vous en conjure, messieurs, n'oubliez pas ces termes si terriblement liés l'un à l'autre : République agitée d'abord ; puis retour à un pouvoir qu'on appelle fort, parce qu'il est sans contrôle, et avec l'absence du contrôle, la ruine certaine et irrémédiable. Oui, rompons la chaîne fatale qui lie ces termes funestes et calmons au

lieu d'agiter ; faisons à la sécurité générale les sacrifices nécessaires ; faisons même ceux qui sembleraient excessifs ; et surtout ne laissons pas entrevoir le règne d'un parti ; car la République n'est qu'un contre-sens si, au lieu d'être le gouvernement de tous, elle est le gouvernement d'un parti quel qu'il soit. Si, par exemple, on veut la représenter comme le triomphe d'une classe sur une autre, à l'instant, on éloigne d'elle une partie d'abord et le tout ensuite.

« La Révolution de 1789 a été faite pour qu'il n'y eût plus de classes, pour qu'il n'y eût dans la nation que la nation elle-même ; la nation une, vivant tout entière sous une même loi, supportant les mêmes charges, jouissant des mêmes avantages, et où chacun, en un mot, fût récompensé ou puni suivant ses œuvres. En agissant ainsi, la révolution de 1789 a établi sur la base de la véritable justice sociale l'existence de tous ; et ses principes ont envahi le monde, parce qu'ils n'étaient autre chose que cette justice sociale proclamée et appliquée pour la première fois sur la terre. Et c'est parce qu'il avait cette signification, qu'on a pu dire du drapeau tricolore qu'il ferait le tour du monde.

« Longtemps, à la suite d'un conquérant, il s'est promené victorieux chez les nations européennes, mais ses œuvres matérielles ont péri, ses œuvres morales subsistent et sont la plus solide gloire de la France, bien plus que des victoires, qui, selon les hasards de la force, passent d'un drapeau à un autre drapeau.

« Quant à moi, je ne comprends, je n'admets la République qu'en la prenant comme elle doit être, comme le gouvernement de la nation, qui, ayant

voulu longtemps et de bonne foi laisser à un pouvoir héréditaire la direction partagée de ses destinées, mais n'y ayant pas réussi, par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle seule, par ses élus librement, sagement désignés, sans acception de partis, de classe, d'origine, ne les cherchant ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique, où les caractères, les qualités, les défauts se dessinent en traits impossibles à méconnaître, et les choisissant avec cette liberté dont on ne jouit qu'au sein de l'ordre, du calme et de la sécurité !

« Deux années écoulées sous vos yeux, sous votre influence, sous votre contrôle, dans un calme presque complet, peuvent nous donner l'espérance de fonder cette République conservatrice, mais l'espérance seule; et qu'on ne l'oublie pas, il suffirait de la moindre faute pour faire évanouir cette espérance dans une désolante réalité.

« Permettez-moi d'ajouter une dernière réflexion. Ce n'est pas à la France seule que la République a besoin d'inspirer confiance, c'est au monde. Quoique vaincue, la France n'a pas cessé d'attirer, de fixer les regards des nations, qui s'alarment ou se rassurent selon ce qui se passe chez elle; et cette attention inquiète n'est qu'un hommage rendu à son influence sur les peuples.

« Nous entendons dire quelquefois : La France est isolée ! Et la plupart du temps, ce n'est chez les partis qui le disent qu'une illusion de leur orgueil. Les gouvernements étrangers ont eu à d'autres époques un penchant à se mêler des af-

faires intérieures des pays voisins : mais de cruelles expériences les ont éclairés et ils n'y songent plus. Mais ils sont maîtres de leur estime, et personne ne peut se passer de l'estime d'autrui. L'homme a besoin de l'estime de l'homme, et les nations ont besoin de l'estime des nations. Un jour vient d'ailleurs où l'on a besoin d'appui, d'appui moral au moins, et on ne le trouve que lorsqu'on l'a mérité.

« Les gouvernements étrangers sont assez éclairés aujourd'hui pour ne voir dans la France que la France elle-même. Est-elle ordonnée, elle convient à tous; est-elle non-seulement ordonnée mais forte, elle convient à ceux qui désirent un juste équilibre entre les puissances de l'univers.

« Or, j'ose affirmer que les efforts que la France a faits depuis bientôt deux ans lui ont valu une estime dont elle a déjà reçu de nombreux témoignages. Et ce n'est pas à tel ou tel parti, à tel ou tel homme, que s'adressent ces témoignages, mais à la France, à la France seule, et à la conduite qu'elle tient pour réparer des fautes qu'elle n'a pas commises, mais qu'elle expie parce qu'elle les a laissé commettre.

« Eh bien, je le déclare, parce que j'ai, par devoir, les yeux sans cesse fixés sur l'Europe, la France n'est pas isolée, et il dépend d'elle d'être, au contraire, entourée d'amis confiants et utiles.

« Qu'elle soit paisible sous la République et elle n'éloignera personne. Qu'elle soit agitée sous une monarchie chancelante, et elle verra le vide se faire autour d'elle sous une forme de gouvernement aussi bien que sous l'autre.

« Nous touchons, messieurs, à un moment dé-

cisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance donnée par les événements, reposant sur votre sagesse et sur votre union avec le pouvoir que vous aviez temporairement choisi.

« Mais tous les esprits vous attendent, tous se demandent quel jour, quelle forme vous choisirez pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer.

« C'est à vous de choisir l'un et l'autre. Le pays, en vous donnant ses pouvoirs, vous a donné la mission évidente de le sauver, en lui procurant la paix d'abord, après la paix l'ordre, avec l'ordre, le rétablissement de sa puissance, et enfin un gouvernement régulier. Vous l'avez proclamé ainsi, et dès lors c'est à vous de fixer la succession, l'heure de ces diverses parties de l'œuvre de salut qui vous est confiée. Dieu nous garde de nous substituer à vous ! Mais à la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolûment.

« Jusque-là, comptez sur notre profond attachement au pays, à vous, à cette chose si belle et si chère à nos cœurs qui était avant nous, qui sera après nous, à la France, qui seule mérite tous nos efforts et tous nos sacrifices.

« Voici une grande, une décisive session qui s'ouvre devant vous ; ce ne sera de notre part ni la déférence, ni le concours, ni le dévouement, ni la résolution qui manqueront au succès de votre œuvre, que Dieu veuille bénir, rendre complète, et surtout durable, ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement du siècle. »

La lecture de ce document, et surtout des déclarations politiques qu'il renfermait, produisit une longue et bruyante agitation dans l'Assemblée, une émotion inexprimable.

M. Thiers, en invitant les représentants de la nation à ne point perdre leur temps à proclamer la République, la proclamait bien lui-même. Une partie du centre droit, la droite et l'extrême droite, c'est-à-dire tous les partis monarchiques, ne pouvaient accepter sans une vive résistance une proposition qui, si elle réunissait une majorité importante, détruisait toutes leurs espérances.

L'un des députés, M. Hervé de Saisy, demandait que la constitution définitive de la République fût l'objet d'un appel au suffrage universel, afin, disait-il, que la forme du gouvernement à instituer entrât « par la grande porte et non par l'escalier de service ». M. de La Rochefoucauld-Bisaccia se leva, et déclara de sa place que lui et tous ses amis politiques protestaient énergiquement contre le message du président de la République.

Une motion fut alors présentée par M. de Kerdrel, afin qu'il fût nommé une commission chargée d'examiner le message et de proposer une réponse; c'était le rétablissement de fait du droit d'Adresse.

M. Thiers remonta à la tribune et déclara qu'il était tout prêt à se soumettre au jugement de la majorité de la Chambre et du pays et à s'incliner devant elle. Il ajoutait qu'il croyait avoir exprimé les sentiments de la vraie majorité. Sur la proposition de M. de Kerdrel, l'urgence ayant été demandée et mise aux voix, est déclarée.

Aujourd'hui M. Thiers s'appuie sur la gauche et le centre gauche. Malgré bien des divergences

de principes avec le parti radical, il n'était pas difficile de prévoir que ce dernier lui prêterait, jusqu'à nouvel ordre, son appui, puisqu'à défaut de la République telle qu'il la veut, telle qu'il la comprend, M. Thiers lui assure du moins, la possession de la forme républicaine.

La démarche que vient de faire M. Thiers auprès de l'Assemblée sera peut-être décisive. Naguère encore, il disait que ce serait au parti le plus sage que le pouvoir appartiendrait. En attendant, il fallait tenter un essai loyal du seul mode de gouvernement qui fût pratique en ce moment. L'expérience devait démontrer quelle était la forme la plus compatible avec l'état du pays, la situation des esprits, et les divisions des partis.

Aujourd'hui, M. Thiers déclare que cette expérience est faite, qu'il n'y a plus à s'y tromper; « les circonstances, dit-il, ont donné la République. »

Quelle est la République de M. Thiers? Selon lui, celle qu'il convient de fonder, c'est la République conservatrice. M. Thiers, qui a fait la révolution de 1830, donné son adhésion au régime de 1848, a dû nécessairement professer depuis longtemps certaines idées sur l'avenir des institutions républicaines dans notre pays. Peut-être est-il bon de rappeler quelques maximes semées çà et là dans ses ouvrages?

« La République n'est pas nécessairement la liberté, comme la monarchie n'est pas nécessairement l'ordre. On rencontre l'oppression sous la République, comme on rencontre le désordre sous la monarchie. Sous de bonnes lois, on doit

trouver l'une et l'autre sous tous les gouvernements. »

(*Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome V, page 92.)

« Démocratie ne veut pas toujours dire justice, et on a vu quelquefois la démocratie plus entêtée des préjugés du passé que l'aristocratie elle-même. »

(*Ibid.*, tome XVIII, page 530.)

« En tout pays déchiré par des factions, menacé par des ennemis extérieurs, le besoin d'être gouverné et défendu amènera tôt ou tard le triomphe d'un personnage puissant, guerrier comme César à Rome, riche comme les Médicis à Florence. »

(*Ibid.*, tome V, page 55.)

« Le régime aristocratique est le port où sont allées se reposer les républiques qui n'ont pas fini par le despotisme. »

(*Ibid.*, tome V, page 113.)

Voici enfin une dernière maxime qui semble nous donner l'opinion ancienne et arrêtée de M. Thiers. On la croirait échappée à Montesquieu.

« Ce ne sont pas les lois écrites, c'est la nature qui a produit l'aristocratie de tous les pays, et surtout celle des républiques. »

(*Ibid.*, tome VIII, page 135.)

Les improvisations de la tribune ne dépendent pas toujours de la volonté de l'orateur. Le milieu où elles se produisent, l'émotion des assistants, les entraînements de toutes sortes que subit celui qui parle, contribuent à donner à ses paroles, tantôt

des exagérations, tantôt des atténuations qui le conduisent au delà ou le ramènent en deçà de sa propre pensée. Il ne faut donc pas toujours se fier à ces paroles qui n'ont le plus souvent qu'une valeur relative et toute de circonstance. Mais, où l'on peut avoir pleine confiance, c'est lorsque, dans le silence du cabinet, éloigné, sinon désintéressé des affaires politiques, l'homme d'Etat, seul avec sa raison, son jugement, sa conscience, écrivant un livre, dont il attend, non plus sa réputation, mais sa gloire la plus solide, se dégage de toutes les préoccupations extérieures, pour ne parler que selon la justice et la vérité.

On pourrait, sans doute, préjuger avec quelque probabilité, des résolutions que M. Thiers pourra prendre, s'il reste au pouvoir.

Le Président de la République qui s'est montré, naguère encore, si opposé et qui devait l'être en présence d'un état de choses encore peu consolidé, à toute mesure d'amnistie, changera peut-être d'avis, le jour où les passions lui sembleront apaisées. N'a-t-il pas écrit ces lignes touchantes, à une époque même où il n'avait point connu les douleurs de l'exil.

« C'est une affreuse invention de la discorde que l'exil : elle rend l'exilé malheureux, elle dénature son cœur, elle le met à l'aumône de l'étranger, elle promène au loin l'affligeant spectacle des troubles du pays. De toutes les traces d'une révolution, c'est celle qu'il faut effacer la première. »

(*Ibid.*, tome III, page 454.)

Nous l'avons déjà vu se déclarer lui-même contraire, en général, à l'esprit de réforme. Il ne

s'est jamais cru le tempérament d'un novateur, mais cependant, il ne saurait être l'ennemi de toute transformation, de toute amélioration.

« Il faut, quand on réforme, se contenter de réformer pour détruire des souffrances réelles, pour rétablir la justice là où elle manque ; mais réformer pour le plaisir des yeux ou de l'esprit, pour mettre la ligne droite là où elle n'est pas, c'est trop exiger de la nature humaine. On crée à volonté les habitudes d'un enfant, on ne refait pas celles d'un homme mûr. Il en est de même pour les peuples ; on ne renouvelle pas les habitudes d'une nation qui compte quinze siècles d'existence. »

(*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. II, p. 166.)

D'ailleurs, il connaît les partis, et sait que ce qui les contente le plus, ce n'est pas l'accomplissement des réformes qu'ils réclament :

« Il y a dans tous les partis deux portions : l'une nombreuse, sincère, qu'on peut amener à soi en réalisant les vœux du pays ; l'autre peu nombreuse, inflexible, factieuse, qu'on désespère en réalisant ses vœux, loin de la contenter, parce qu'on lui ôte ses prétextes. »

(*Ibid.*, t. II, p. 172.)

Mais, il n'entend point que le pays se donne à un dictateur, à un maître :

« Il ne faut jamais livrer la patrie à un homme, n'importe l'homme, n'importent les circonstances. »

(*Ibid.*, t. XX, p. 796.)

Il n'est pour lui qu'un empire, qu'un pouvoir, celui de la loi, et ses adversaires mêmes, chaque

fois qu'il passa aux affaires, se plurent à reconnaître son respect de la légalité :

« La loi vaut mieux qu'aucune volonté humaine, quelle qu'elle soit. »

(*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VII, p. 431.)

Il serait sans doute sévère, s'il avait à juger bien des hommes de notre temps, et s'il avait à se prononcer sur le sort de celui qui rendit Metz ; il lui serait bien difficile de désavouer ce qu'il a écrit sur des faits de ce genre :

« Dans l'ignorance des services qu'on peut rendre en prolongeant une défense, il faut écouter la voix de l'honneur, qui commande de résister jusqu'à la dernière extrémité. »

(*Ibid.*, t. III, p. 101.)

« C'est quelque chose que de retarder une capitulation. On semble, en apparence, ne défendre que son honneur, et souvent, en réalité, on sauve son pays. »

(*Ibid.*, t. III, p. 101.)

Il connaît toutes les passions des foules, de la populace. Il sait combien ses rancunes sont irréfléchies :

« Il y a, dans certains moments, des noms que la multitude poursuit machinalement d'une haine dont elle serait bien embarrassée de donner les motifs. »

(*Ibid.*, t. XX, p. 449.)

Il sait mieux encore combien, parfois, leurs mouvements spontanés sont généreux, et il leur

attribue une puissance qui doit effacer celle même de la raison :

« Il est un instant, un seul, où la raison ne vaut pas l'entraînement des passions : c'est celui où le dévouement, même aveugle, est la condition nécessaire du salut d'un peuple. »

(*Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. VII, p. 275.)

On serait mal venu à lui dire qu'il a fait des miracles depuis qu'il est au pouvoir :

« Il n'y a pas de miracle en ce monde ; mais il n'y a d'autre cause aux succès réels que le bon sens secondé par une volonté ferme. »

(*Ibid.*, t. II, p. 153.)

Il connaît tous les dégoûts de la vie publique, lui qui, mieux que personne, en a pu apprécier toutes les jouissances. Il sait combien est lourd à porter le fardeau du pouvoir :

« Il n'y a que les âmes fortes et les esprits vraiment élevés qui peuvent surmonter les épreuves de la politique. »

(*Ibid.*, t. I, p. 248.)

Sans doute, la politique lui garde encore plus d'une épreuve redoutable. En ce moment même, la question constitutionnelle, posée catégoriquement par lui, a soulevé les passions des partis monarchiques. A l'heure où nous écrivons, il ne s'agit de rien moins que de déterminer sa retraite. Des projets de constitution ont été faits malgré la droite. La droite en fait aujourd'hui bien moins encore contre la forme actuelle du gouvernement que contre l'homme qui le représente.



Interpellé, tout récemment, au sujet des discours prononcés à Grenoble par le chef de l'opposition radicale, et mis en demeure de renouveler à la tribune l'expression du blâme infligé à ces exagérations oratoires, M. Thiers a vivement protesté contre la violence qui lui était faite et les exigences humiliantes qu'on manifestait à son égard.

« C'est une situation, a-t-il dit, que je ne saurais accepter. Si vous le voulez, je ne repousse pas le jugement du pays. Je serai toujours prêt à y comparaître, et comme député et comme chef du gouvernement... Vous m'avez donné le droit de vous inviter à vous prononcer. Vous vous plaignez d'un gouvernement provisoire, eh bien! faites un gouvernement définitif; le moment est opportun et la France l'acceptera. »

La commission chargée, conformément à la proposition de M. de Kerdrel, d'examiner le message, a été composée de telle sorte que la majorité appartient aux adversaires actuels de M. Thiers. Quatre membres seulement ont été choisis dans le sein de la gauche.

Cependant M. Thiers ne désespérait pas d'arriver à une solution pacifique. Il entendait lui-même faire preuve de l'esprit de conciliation qui l'animait. « On s'arrange toujours avec une commission, disait-il; on s'arrangera. »

Invité à se rendre auprès de la commission, afin de lui fournir toutes les explications qu'elle désirait, M. Thiers accéda à ce désir. Le duc d'Audiffret-Pasquier, président de cette commission, lui posa immédiatement trois questions:

1° Sur la façon dont le banquet de Grenoble à été qualifié de « regrettable incident » dans le message;

2° La commission a été surprise qu'une demande de modification dans les institutions actuelles ait été introduites dans le message et désirerait savoir comment de pareilles modifications se pourraient concilier avec le pacte de Bordeaux ;

3° Et de quelle manière le gouvernement entend sortir des institutions actuelles et en appliquer de nouvelles.

M. Thiers répondit :

Que l'épithète de « regrettable » ne s'appliquait pas au banquet de Grenoble. Il a dit que, au moment de la séparation de l'Assemblée, un grand nombre de banquets étaient en préparation. Le gouvernement est parvenu à les empêcher presque tous, sauf quelques-uns, et que c'était regrettable. Le gouvernement a voulu dire par là que celui de Grenoble lui ayant échappé à cause de sa qualité de banquet privé, il trouvait, en effet, que cela était regrettable, et que d'ailleurs sa vie tout entière et tous ses antécédents suffisaient pour qu'on n'admît pas qu'il pût approuver les doctrines professées dans ce banquet.

Le président de la commission a répondu qu'il ne pouvait exiger davantage de M. Thiers sur ce sujet.

M. Thiers, invité à s'expliquer sur ce qu'il entendait par la politique ferme et modérée du gouvernement, a répondu :

Que dans un pays divisé par les partis, le gouvernement a le devoir de n'être d'aucun parti. « Je n'ai pas même été du mien, puisque mes services me rattachaient à la maison d'Orléans. » L'impartialité, a-t-il ajouté, est la vraie conduite qu'il avait à tenir. « Je me suis fait un devoir de

n'être d'aucun parti. Si je m'étais tu sur ce sujet, dans le message, on aurait pu m'accuser. »

« Après le bruit produit par le banquet de Grenoble, il m'était impossible de tenir un autre langage. J'ai donc parlé en combattant les doctrines de ce discours comme il convenait à un gouvernement de le faire. »

« Il faut, a continué M. Thiers, — il faut un étrange aveuglement pour faire de moi un radical. Je ne pouvais pas parler en simple député. On me demande pourquoi je n'ai pas été agressif dans cette circonstance ? J'ai été logicien. Je crois avoir combattu ces doctrines en homme politique. S'il m'avait fallu répondre à M. Gambetta, j'aurais mis de la passion dans mon discours; mais dans un document d'Etat, j'ai dû tenir le langage d'un homme d'Etat. Je ne pouvais supposer qu'on trouverait à équivoquer là-dessus.

« Et après les services que j'ai rendus, quand moi, chef de gouvernement, je me suis vu interpellé du ton que je l'ai été, j'avais le droit de refuser de répondre, surtout quand on connaissait les paroles qne j'avais prononcées devant la commission de permanence. On m'a demandé de les répéter avec un oubli complet des convenances. »

« Ce sont là, a repris M. Thiers, des querelles de mots. La question est ailleurs. C'est l'esprit général du message qui a déplu, non pas, certes, qu'il ne fût conservateur : tout le monde est obligé de reconnaître qu'il ne pouvait l'être davantage. Il a déplu à une partie de l'Assemblée. On en a trouvé l'esprit trop républicain. C'est là le fond du reproche.

« Eh bien ! voici comment je suis républicain :

« Je trouve la République faite. Personne, à Bordeaux, ne m'a proposé de fonder la monar-

chie. Je n'ai pu la faire, moi, et à moi seul. Ma République, la voici : Si j'avais eu les destinées de mon pays à régler, j'eusse, plutôt que la République, établi un gouvernement dans le système anglais. Mais la République est venue à la suite de toutes les fautes commises par toutes les monarchies.

« Outre que je ne pouvais trahir le pouvoir mis entre mes mains, comme homme politique, je suis allé à la République. Songer à autre chose en ce moment serait jeter le pays dans le chaos; j'ai donné ma parole, je dois la respecter.

« Ma conviction est que la monarchie est impossible, puisqu'il y a trois dynasties pour un seul trône; tels sont les motifs qui guident ma conduite et mon langage. Si quelqu'un croit que la monarchie est possible, qu'il le dise! S'il y a une majorité dans l'Assemblée pour la faire, qu'elle le tente : je me retirerai. Mais je ne crois pas cela possible. On me demande pourquoi je suis venu déchirer le pacte de Bordeaux, comme on dit. Que nous étions-nous promis? Relisez mes discours. J'ai dit que, si nous voulions constituer, nous nous diviserions; mais que nous pouvions réorganiser, qu'un jour viendrait où il faudrait faire son choix et se prononcer.

« Est-il venu? Je ne le prétends pas; mais voici ce que je soutiens : Si tout le monde s'était renfermé dans la réserve convenable, si on était resté dans le pacte de Bordeaux, soit.

« Mais tous les partis l'ont rompu. Au dedans et au dehors, on a proclamé d'autres souverains que le souverain légal qui existe aujourd'hui, et tout le monde a fait naître ce sentiment général : il faut faire quelque chose; il est impossible de rester dans l'état où l'on est.

« Je ne suis pas venu vous proposer de proclamer la République, comme l'a fait la Convention, — une, indivisible et impérissable. La perpétuité ne se proclame pas, et j'eusse été ridicule en la proclamant. Tous les gouvernements se disent perpétuels, et tous périssent par leur absurde conduite.

« J'ai pensé qu'il fallait tout de suite, avant que la Chambre actuelle cessât d'exister, faire quelques articles organiques, bien modestes, bien simples, mais indispensables pour que le gouvernement pût vivre et fonctionner.

« Eh bien ! tout le monde s'alarme de la Chambre prochaine. On exagère la crainte au delà de toute mesure. Mais quel est le remède? Deux Chambres animées d'esprits différents, dont l'une puisse contenir l'autre. Monarchie ou République ne peuvent, à mon avis, se passer de deux Chambres. Je me suis dit qu'il ne fallait pas laisser partir l'Assemblée actuelle sans lui demander au moins de se prononcer sur cette réforme. C'est donc un acte de conservateur que j'ai fait. Et cela même, l'ai-je proposé?

« Non ! j'aurais cru manquer à la souveraineté de l'Assemblée, si j'avais pris l'initiative. Je me suis borné à lui conseiller d'étudier si elle ne croyait pas avec tout le monde qu'il y eût quelques précautions fort simples à prendre pour assurer l'avenir.

« En quoi d'ailleurs, je le demande, ai-je attenté au pacte de Bordeaux? Je vous ai expliqué que, dans les circonstances actuelles, aucune forme de gouvernement autre que la République n'est possible: cela ne fait pas de doute; car, enfin, la forme anonyme, c'est la République, et

c'est cette forme qui nous régit. Ne nous payons donc pas de mots...

« Dans mon message, je n'ai fait qu'une chose, une seule : accentuer fermement les sentiments conservateurs. Tout le monde, depuis deux mois, parle de la nécessité de sortir du provisoire; ceux-là demandent la dissolution. Pour mon compte, je n'ai rien fait de pareil.

« Je me suis borné à dire à l'Assemblée : Si vous croyez le moment venu de faire des réformes constitutionnelles, faites-le avec un sentiment conservateur et libéral.

« Vous dites que je suis de connivence avec les radicaux? Ce sont justement les radicaux qui ne veulent pas reconnaître à l'Assemblée actuelle le droit de faire aucune réforme constitutionnelle; où donc est la connivence? Je le dis sans amertume : ce sont ceux qui ne veulent rien faire, qui jouent ainsi, sciemment ou de bonne foi, le jeu des radicaux.

« Je le répète une dernière fois : je suis très-disposé, quoique accablé de fatigues et désirant le repos, à faire preuve d'esprit de conciliation et à m'entendre avec la commission pour rétablir l'union nécessaire à la bonne marche des affaires publiques, union qui a déjà si puissamment aidé à la réorganisation de la France. »

Le lendemain, M. Thiers eut avec les membres de la commission une nouvelle entrevue. Il dut renouveler en partie ses déclarations de la veille. Il le fit en ces termes :

« Je vous ai dit et je vous répète que la République existe de fait. Y a-t-il dans l'Assemblée, au dehors, ou en Europe, quelqu'un qui puisse me contredire?

« On m'a confié la République : je l'ai conser-

vée... et mon devoir est encore de continuer à la conserver.

« Je le ferai parce que je suis un conservateur, je suis un homme d'ordre. Il y a cinquante ans que je lutte contre les révolutionnaires. J'ai fait contre le socialisme un livre qui m'a exposé aux plus grands dangers.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Au surplus, je me soucie peu de conserver le pouvoir, si je dois le garder dans les conditions que l'on veut m'imposer. Si l'on veut être ingrat, soit. J'ai le pays avec moi, et entre l'Assemblée et moi, son choix serait bientôt fait. Je ne menace personne. Je respecte la loi. C'est moi qui la respecte !...

« Si vous voulez faire des révolutions nouvelles, je n'en serai pas responsable. »

Cependant il semblait que toutes les chances d'accord entre la majorité monarchique de la commission et le Président de la République, fussent gravement compromises. C'était la Chambre elle-même qui devait juger en dernier ressort de ce différend qui a agité si profondément la nation.

La gravité des circonstances n'échappait à personne, et ceux mêmes dont on devait attendre le moins de concessions se montraient disposés à en faire. La gauche tenta auprès de M. Thiers une démarche ayant pour objet de le déterminer à céder sur certains points aux exigences de la commission Kerdrel.

Qu'allait-il sortir de cette situation ? On redoutait que la droite ne l'emportât. Mais alors qui eût occupé le pouvoir ? Qui eût remplacé M. Thiers ? Y avait-il une combinaison quelconque qui fût prête ? Les monarchistes étaient-ils d'accord ?

Avait-on dans un parti quelconque un candidat qui pût compter sur une majorité certaine ?

La crise gouvernementale dura plusieurs jours pendant lesquels les négociations se poursuivirent vainement entre le Président de la République et la commission. De part et d'autre les concessions mutuelles semblaient insuffisantes. M. Batbie, rapporteur de cette commission, présenta un rapport qui affirmait toutes les exigences de la droite.

Le gouvernement, par l'organe de M. Dufaure, présenta un amendemeut au projet de la commission.

Cet amendement était ainsi conçu :

« Une commission de trente membres sera nommée à l'effet de présenter à l'Assemblée un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle. »

Le gouvernement acceptait en effet la responsabilité ministérielle ; il consentait encore à ce que M. Thiers ne prît plus directement et personnellement part aux discussions de la Chambre. Mais pour cette dernière concession il exigeait une compensation qui devait lui être fournie par des institutions constitutionnelles plus développées.

Cette grave question ne pouvait se résoudre que devant l'Assemblée nationale elle-même. Et le gouvernement se décida à courir les chances douteuses d'un vote.

Dans la séance du 29 novembre, les partis se trouvèrent en présence.

M. Thiers prit la parole et trouva pour défendre ses opinions, soutenir les conditions

qu'il avait posées, des accents d'une éloquence que, dans ses plus grands triomphes de tribune, il n'avait peut-être jamais atteinte.

A la droite qui, rappelant le pacte de Bordeaux, lui reprochait d'engager l'avenir, il répondit :

« Vous allez engager l'avenir, me dit-on, et entrer dans une voie où nos opinions vont être engagées.

« Je réponds : N'oubliez pas que nous sommes obligés de faire la République. La nécessité est là. D'ailleurs, vous avez mis un an pour faire la loi sur l'armée. Vous mettrez bien une année pour étudier toutes les graves questions. Je ne vous en fais qu'une indication. Je vous ai dit de nommer quelques-uns d'entre vous pour examiner la question. Mais je ne préjuge rien.

« Sous un gouvernement monarchique héréditaire, il fallait substituer un homme responsable. Mais sous la République, on ne peut pas mettre le président de la République dans la situation d'un roi.

« Sous la République, le chef du pouvoir tâche de vous convaincre, et se retire dans le cas contraire. Mon ami, le garde des sceaux, a expliqué notre situation. Je tâcherai de mettre ma conduite d'accord avec le vote que vous allez émettre. (Murmures et rumeurs.)

« On me dit que c'est à cause de moi qu'on veut m'écarter de la tribune, que c'est par respect pour moi à qui on ne veut pas faire entendre une parole dure. Que voulez-vous ? J'y suis fait. On en a usé. (Rires à gauche.)

« Lors même que vous m'auriez nommé pour quatre ans, en m'écartant de la tribune, la

crise ne serait pas évitée. Il faut que je sois présent à vos discussions pour vous avertir.

« Dans la question de l'armée, j'avais offert ma démission, si le vote avait fixé à trois ans la durée du service. Je vous ai empêché de tuer l'armée à sa base.

« Mais en face d'une seule Assemblée toute-puissante, que faire, quand je n'ai pas le droit de veto? (Bruit.)

« Ce n'est pas seulement par honnêteté que je ne fais pas un coup d'Etat. Est-ce que l'armée, cette brave armée, m'obéirait si je tentais ce coup insensé ?

« Mais je ne veux pas être un simple commis. Si vous voulez un commis qui ne vous résiste pas, choisissez-le, il n'en manque pas. (Bravos.)

« Je crois vous respecter en vous disant la vérité toujours. Je résiste à la majorité, comme j'ai résisté à mon roi. Si vous m'ôtez ce moyen, il faut organiser les pouvoirs publics.

« Qu'on fasse le nécessaire, l'indispensable, pas tout de suite, mais commencez.

« Mais ne faites pas malicieusement un article contre moi.

« Comme homme, je vous serais reconnaissant de me renvoyer à mes nobles études.

« Si vous voulez examiner toutes les questions à la fois, je le veux. J'accepte. Mais aujourd'hui il ne s'agit pas de questions constitutionnelles, il s'agit de confiance ou de défiance. J'entends poser la question ainsi. Maintenant, je n'ai qu'un mot à dire.

« Je jure devant Dieu que pendant deux ans j'ai servi mon pays avec un dévouement sans bornes. » (Applaudissements prolongés.)

Un des représentants de la droite, M. Ernoul, se leva pour affirmer de nouveau les prétentions de son parti. « Il ne faut pas, disait-il, en rappelant un mot de M. Thiers que nous avons cité plus haut, il ne faut pas livrer la patrie à un seul homme ! »

M. Thiers remonta à la tribune et, relevant cette parole, posa, dans les termes suivants, d'énergiques conclusions :

« L'honorable préopinant a raison de répéter avec moi : quel que soit un homme, il ne faut pas se livrer à lui. Mais il ne faut pas me rendre ridicule et l'Assemblée en même temps en comparant un homme tout-puissant, si grand et si fatal, ayant une armée considérable, et moi qui dépends de vous. Une comparaison me rendrait trop ridicule.

« Est-ce ma faute si j'ai une majorité de rencontre ? Vous êtes divisés partout, à droite comme à gauche. (Non ! non !) Si vous étiez unis, vous seriez assez forts pour ne pas être soumis à la nécessité. Et vous nous proposeriez autre chose que ce que vous nous proposez. Vous êtes divisés ici, et là. (A droite : Non ! non !) Dans notre situation, nous ne choisissons pas ceux qui nous applaudissent. Nous faisons la majorité comme nous pouvons. Nous ne la choisissons pas. Nous faisons ce que la situation nous commande.

« Pour la clarté du débat, je dis que nous ne refusons pas les concessions à faire, à la condition que vous nous donniez des moyens pour parer aux crises. Que faites-vous ? Vous proposez la crise sans discussion, sans moyens de la prévenir. (Bruits à droite.) Nous ne repoussons pas l'examen de votre proposition, nous vous proposons

de résoudre ou d'examiner plutôt toutes les questions. S'il n'y a que l'examen de la responsabilité ministérielle, et, si vous êtes de bonne foi, on dira que vous avez voté contre nous. (Bruits.) Pourquoi ne veut-on pas la clarté? Il ne faut pas que votre vote soit mal interprété.

« Le gouvernement persévère dans sa proposition : l'examen de tout. Vous ferez de nos attributions ce que vous voudrez. Je vous dirai seulement si je peux ou non gouverner. (Bruits.) Aujourd'hui on a mêlé deux questions. (Bruits.) Voulez-vous un vote clair, oui ou non?

« Nous maintenons la proposition du gouvernement. Il y a une question de confiance. (Bruits.)

« Est-ce du gouvernement personnel que de vous dire : Donnez un vote de confiance ou de méfiance, et je me soumettrai ?

« Oui, je me soumettrai, car la vie que je mène est affreuse.

« Ne jouons pas sur les mots. Il y a ici une question de confiance ou de défiance. » (Bravos à gauche.)

On alla aux voix. L'amendement du gouvernement l'emporta avec une majorité qui, vu la division des partis, ne pouvait être bien considérable. Il recueillit 376 voix tandis que ses adversaires ne purent lui en opposer que 334.

Ainsi se termina cette crise qui, nous l'espérons, ne pourra de longtemps se renouveler. La France, quelques jours anxieuse et troublée, retrouvera bientôt dans le repos et l'ordre, sa prospérité et sa force.

Ici, notre tâche s'arrête avec le cours du temps(1).

(1) Ces lignes ont été écrites à la date du 1er décembre 1872



Cependant, il manque à cette biographie, pour qu'elle soit complète, une dernière date. Espérons que l'illustre homme d'Etat, le grand historien national dont nous venons de raconter la vie nous sera conservé longtemps et que ce travail restera inachevé pendant bien des années encore.

---

# TABLE DES CHAPITRES

## CHAPITRE PREMIER

### 1797-1823



## CHAPITRE II.

### 1823-1832

## CHAPITRE III.

### 1832-1840



## CHAPITRE IV.

### 1840-1848

## CHAPITRE V.

### 1848-1851



## CHAPITRE VI.

### 1851-1870

## CHAPITRE VII.

### 1870-1872

(LAURENT MARTIN)

# HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

# RÉVOLUTION

DE

## PARIS EN 1871

CONTENANT TOUTES LES DÉPÊCHES OFFICIELLES TÉLÉGRAPHIÉES AUX PRÉFETS

PAR M. A. THIERS

LES CANONS DE MONTMARTRE.
LA COMMUNE. — LE GOUVERNEMENT DE VERSAILLES.
LA GUERRE CIVILE.
LE PILLAGE DANS PARIS.
L'ASSASSINAT DES OTAGES. — LES INCENDIES DE PARIS.
RAPPORTS OFFICIELS.

**Prix 1 fr. 20 centimes**

(LAURENT MARTIN)

# HISTOIRE COMPLÈTE
DE
# LA GUERRE
## CONTRE LES PRUSSIENS
EN
## 1870 — 1871

LA GUERRE DANS LES DÉPARTEMENTS
*Strasbourg, Metz, Sedan, etc.*

LE SIÈGE DE PARIS

CRIMES, VOLS, PILLAGES, VIOLS, ASSASSINATS, INCENDIES
*commis par les Prussiens pendant la guerre*
DOCUMENTS OFFICIELS

**Prix 1 fr. 20 centimes**






BIBL